



HISTOIRE DE CHOREY

HISTOIRE

DE

CHOREY

ET DE

SES SEIGNEURS

Par Ch. BIGARNE

Membre de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune,
Membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Cote-d'Or et de la Société archéologique d'Avesnes.

TOME PREMIER.

BEAUNE

Ed. BATAULT-MOROT, édit. rue St-Etienne.

MDCCCLXXV

1
5
2
1-2



PRÉFACE

Il y a pour chacun de nous un coin de terre où les cieux semblent plus purs, le soleil plus beau, l'air plus embaumé ; c'est le lieu où la Providence plaça notre berceau et où dorment nos pères. Là, les champs, les prés, les vignes qui couvrent le coteau, le bois qui couronne la montagne, les sentiers qui courent à travers les haies, le filet d'eau qui coule sous les saules sont pour nous des amis : on dirait qu'ils font partie de nous-mêmes, tant leur image est profondément gravée dans nos âmes. Pour nous enchanter, ce lieu n'a pas besoin d'être Athènes, Rome ou Paris ; qu'il soit le hameau le plus obscur, le val le plus sauvage, que le toit paternel soit la cabane du pâtre ou la hutte du charbonnier, ce coin de terre aura toujours pour nous des parfums et des charmes que nous ne trouverons nulle part et, en le revoyant, nous dirons avec le poëte :

O vallons paternels! doux champs! humble chaumière
Au bord penchant des bois suspendue au coteau,
Dont l'humble toit, caché sous les touffes de lierre,
Ressemble au nid sous les rameaux !

Oui, je reviens à toi, berceau de mon enfance,
Embrasser pour jamais tes foyers protecteurs ;
Loin de moi les cités et leur vaine opulence,
Je suis né parmi les pasteurs? (1)

(1) Lamartine.

C'est cet amour de la terre natale qui produit chaque jour de curieuses et intéressantes monographies sur nos bourgs et nos villages. Ces travaux ne sont pas sans difficulté et partant sans mérite ; pour peindre dans toute sa vérité et sa poésie la bourgade que l'on décrit, il faut l'étudier sous ses aspects multiples : c'est-à-dire à l'époque celtique et gallo-romaine, au moyen-âge sous l'influence des moines et des chevaliers, et au temps de nos révolutions ; il faut restituer à chaque époque son esprit, son culte, son langage, ses mœurs et ses coutumes. Pour mener ce travail à sa perfection, il faudrait une connaissance approfondie de l'histoire, l'intelligence d'un artiste, la patience, l'érudition et la critique d'un bénédictin ; je dirai plus, souvent il serait à désirer qu'on eut l'intuition du génie pour voir clair dans les ténèbres, mettre l'ordre dans le chaos et bâtir avec des ruines.

Ces difficultés loin de rebuter les esprits studieux, semblent les attirer davantage. C'est cet amour du pays natal qui a inspiré l'*Histoire de Chorey*. « Ce livre est le fruit de quinze années de travail et de recherches dans les archives de Beaune, de Dijon et dans l'immense dépôt de la Bibliothèque nationale de Paris. Les anciens actes des notaires, les titres et les papiers du château, les documents particuliers des familles, les registres de la paroisse ont été compulsés avec soin. A l'aide de ces matériaux, l'histoire complète du village, depuis les temps les plus reculés, a pu être reconstituée. » L'auteur a découvert tant de richesses, que parfois il a été embarrassé pour les classer. Il en a été prodigue envers ses voisins ; la Bourgogne et surtout Beaune,

— dont Chorey n'est que l'annexe, — ont une large part dans ses récits.

Quand le paysagiste a achevé le premier plan de son tableau, il en dessine la perspective et les lointains ; il s'applique à rendre avec fidélité la silhouette des villages qu'il aperçoit à l'horizon. C'est ce qu'a fait l'historien de Chorey ; il a terminé son ouvrage par des notices sur Gigny, Ruffey, Varennes, Serrigny, Buisson, La Doix, Notre-Dame du Chemin, Aloxe, Pernand et Savigny.

C'est par des livres de la nature de celui-ci qu'on fait aimer son foyer à l'homme des champs, et qu'on prépare les matériaux d'une grande histoire nationale.

E. B.

Curé de Volnay.



CHATEAU DE CHOREY



LIVRE PREMIER

ÉPOQUES GÉOLOGIQUE, CELTIQUE ET GALLO-ROMAINE

CHAPITRE PREMIER

FORMATION GÉOLOGIQUE DE LA CÔTE-D'OR

Terra facilis atque fecunda.
(GRÉGOIRE DE TOURS.)

Avant de parler des hommes et de leurs institutions, il est utile de faire en quelques pages l'histoire du sol qu'ils habitent. Malgré les admirables découvertes de la science moderne, l'état de notre terre pendant ses transformations successives est encore peu connu. Mais, s'il nous est impossible de percevoir les détails de ces divers changements, nous pouvons au moins en compter les époques principales, reconnaître dans quel ordre

ont eu lieu les bouleversements et voir surgir de la mer la contrée qui devait, après des milliers d'années, porter le nom de la Côte-d'Or.

Il est généralement admis que notre planète a commencé par être complètement en fusion. Elle était d'abord un composé de métaux et de soufre, de silice et d'eau, perpétuellement agité par le feu. L'aplatissement de la terre vers les pôles est le résultat du mouvement de rotation sur une masse à l'état liquide ou tout au moins pâteux.

Avant la création du « firmament au milieu des eaux », suivant la belle expression de la Genèse, la température élevée tenait en suspension tous les principes aqueux répandus dans ce chaos informe. Le premier refroidissement eut pour résultat de condenser la masse de vapeurs qui couvrait la terre d'un voile impénétrable et de former, sur cette surface à peine solidifiée, des mers immenses, incessamment bouleversées par les volcans et leurs convulsions.

Les premiers éléments qui vinrent recouvrir d'une écorce solide le globe incandescent de la terre ont été les roches

de composition ignée. On donne ce nom à des masses considérables de granit dont la matière a été formée, comme la lave des volcans, par les déjections liquides de l'intérieur. Notre pays renferme une grande quantité de ces roches, car elles composent à elles seules le milieu du vaste plateau qui s'étend depuis Nevers jusqu'à Dijon. Ce massif, que l'on appelle avec raison le plateau central de la France a son point culminant dans le Nivernais et les terrains d'autre nature qui s'y trouvent épars, tels que les dépôts de grés, de cailloux, de quartz et de pierre meulière ne sont, en majeure partie, que le résultat de la désorganisation du granit par les agents extérieurs.

C'est dans cette formation ou sur ses bords que l'on a trouvé des filons métalliques d'argent à Semur, de plomb à Aligny, de cuivre à Missery et à Autun, de soufre à Grenant, de zinc à Montcenis, de fer à Lacanche et à Bouilland.

A l'extrémité orientale de ce massif s'élèvent les montagnes qui forment la partie la plus importante de la Côte-d'Or. En partant du centre du plateau pour se diriger à l'Est du côté de Beaune, on suit le

terrain granitique jusqu'à Arnay. Le granit de Semur et celui d'Arnay sont rouges ; celui d'Avallon est rose ; celui de Bourbon-Lancy est brun ; ceux de Rouvray et de la Roche-en-Brenil sont noirs. La densité de leurs parties constituantes et l'absence de toute espèce de fissure s'opposent à l'écoulement des eaux dans l'intérieur : c'est ce qui explique pourquoi les praieries si élevées du Morvand sont saturées d'humidité. Aucun débris de plantes, aucune trace de coquilles ou d'animaux fossiles n'existent dans l'intérieur du granit. Aux époques inconnues de cette première formation géologique la chaleur intense de la terre et les vapeurs épaisses qui s'en dégageaient étaient un obstacle invincible à la vie des animaux et des plantes.

C'est au village de Sivry que l'on trouve, en venant de l'Ouest, les premières assises du calcaire de transition dont l'apparition est d'une époque bien postérieure. Sa couleur est ordinairement noire ou grise et sa masse est composée de débris de coquilles de plusieurs espèces et presque toutes entières. Les villages d'Antigny, de Créancey, de Châteauneuf, sont posés sur ces roches auxquelles les géologues ont donné

le nom de *calcaire coquillier*, lias et grés inférieurs. Il existe dans cette zône, à Bouilland, un gisement assez considérable d'ardoises qui est resté jusqu'à ce jour inexploité.

Pendant la formation de ces terrains, les eaux couvraient une grande partie de la terre ; mais la vie végétale et la vie animale avaient commencé. Des quantités énormes de coquilles, déposées au fond de cette mer immense, se transformaient en couches calcaires.

On a donné le nom de terrains jurassiques à ceux qui ont été formés à la suite des calcaires coquilliers. Le cours de la rivière d'Ouche, depuis Lusigny jusqu'à Dijon forme, de ce côté du massif central, la limite de cette zône. Ainsi les grands plateaux d'Auvenay, de Bessey-en-Chaume, d'Aubaine, d'Anteuil, de Chambeuf, sont formés d'agglomérations jurassiques.

C'est dans cette période, mi-partie terrestre et aquatique que l'on voit apparaître ces races d'animaux dont Cuvier est parvenu à rétablir la structure à l'aide de quelques ossements pétrifiés, êtres gigantesques, reptiles aux formes bizarres qui vivaient autrefois dans l'eau et sur la terre

et auxquels la science moderne a donné les noms de mégalosaures, Ictyosores, ptérodactyles, etc.

Continuant notre route vers l'Est, nous arrivons aux dernières collines qui constituent ce que nous appelons communément *la côte*. Elles appartiennent également aux terrains jurassiques, mais elles sont d'une formation un peu plus récente et le calcaire dont elles se composent est généralement d'une couleur plus claire. C'est dans cette zône que se trouvent les différents marbres de Bourgogne. Courtépée nous parle, dans son histoire, de la collection du château d'Agey où l'on avait réuni trente-cinq sortes de marbres du pays, presque tous nuancés de couleurs différentes. Les plus beaux sont ceux de Savigny, de La Doix, de St-Romain et de Larochepot. La carrière de Rochetin qui produisait des veines remarquables est complétement abandonnée à cause des difficultés de l'extraction. On peut voir, dans le maître-autel de Notre-Dame de Beaune et dans celui de l'église de Chorey, les principales variétés des marbres de la Côte-d'Or.

Les différentes couches de cette forma-

tion calcaire de nos coteaux sont composées en totalité, comme celles des arrière-côtes, de coquilles marines, mais ces coquilles, roulées par les vagues pendant des milliers d'années et réduites presque en poussière ont laissé peu de traces dans la texture de la pierre. Ajoutons qu'il existe dans ces bancs calcaires des crevasses produites par la dessication et remplies par de l'argile mélangée de débris organiques.

Les géologues ont donné à cet ensemble le nom de *calcaire oolithique avec gryphées eymbium.*

Jusqu'à une certaine époque de l'âge du monde les différents bancs de granit et de calcaire dont je viens de parler n'étaient pas juxta posés comme ils le sont aujourd'hui, mais bien superposés l'un à l'autre et en partie recouverts, d'abord d'une couche de limon, puis par une épaisseur d'eau plus ou moins considérable. Nous arrivons à la révolution qui a produit le massif tout entier de nos montagnes et qui a soulevé les rochers granitiques et calcaires. Les parties les plus élevées de ces roches, mises en contact avec l'air extérieur, furent bientôt désagrégées

par l'action simultanéedes vents, de la pluie, de la gelée et du soleil. Il se produisit une légère couche de terre végétale, sur laquelle germèrent des mousses, puis des ronces, puis des arbustes. Dans les parties profondes où le sol devenait plus épais, l'influence d'une humidité et d'une chaleur plus intenses que celles d'aujourd'hui fit croître des végétaux gigantesque sdont les races sont perdues. En suite de certains mouvements produits par les tremblements de terre et par l'action des feux souterrains, plusieurs de ces immenses forêts furent englouties : c'est ce qui a produit les dépôts de houille. Il est à remarquer que les bassins houilliers de notre région centrale sont contigüs aux roches granitiques et qu'ils tiennent la place de certaines couches calcaires. Les mines de charbon de Saint-Etienne, dans le département de la Loire, celles de Monceau et d'Epinac, dans celui de Saône et Loire, qui contiennent 42,700 hectares de superficie, et celles de Sombernon dans la Côte-d'Or, dont l'exploitation n'a pas encore commencé, sont placées dans les conditions que je viens d'indiquer.

Postérieurement à cette époque de

grands bouleversements géologiques les montagnes de la Côte-d'Or étaient couvertes de bois à leur sommet : « Pagus « Atebrignus, cujus in clive montium « cultura perspicua est, nam retro cætera « sylvis rupibus invia securarum sint cu- « bilia bestiarum. » Ces paroles d'Eumène ne peuvent laisser aucun doute. Dans la croyance que ces forêts attiraient la grêle, on les a successivement abattues. Une erreur généralement accréditée prétend que ces bois se composaient de châtaigniers et que toutes les anciennes charpentes de Beaune ont été construites avec cette matière, Le docteur Morelot a fait justice de cette allégation : nos anciennes charpentes et notamment celles de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Pierre de Beaune sont faites avec du chêne blanc. Il n'est guère admissible que ces chênes aient été extraits de nos montagnes dont le sol n'a pas assez d'humus ; d'ailleurs nous voyons, dans les comptes de l'Hôtel-Dieu, que le chancelier Rollin fit venir de Flandre tous les bois qui ont servi à la construction de l'hôpital de Beaune.

Tandis que les roches granitiques s'enfoncent dans la terre à des profondeurs

insondables, les assises inférieures du calcaire de nos montagnes reposent sur un fond d'argile imperméable à l'eau. Cette circonstance explique l'existence de la plupart des sources au pied des coteaux. Après leur infiltration à la superficie et leur réunion dans les cavités qui existent à l'intérieur des masses calcaires, les eaux de pluie, ne pouvant descendre plus bas par suite de l'imperméabilité des couches d'argile, s'échappent de la terre entre cette argile et le limon ou terre végétale qui la recouvre. Il faut en excepter les eaux minérales qui doivent leur chaleur et leurs qualités au contact qu'elles éprouvent avec les terrains intérieurs de formation ignée. Parmi les premières je mentionnerai dans nos environs les belles fontaines de La Doix et de Bouilland, le torrent intermittent de Genêt et les magnifiques sources de l'Aigue et de la Bouzaise. Au nombre des secondes il faut compter la source chaude et minérale de Premeaux et la source salée et ferrugineuse de Santenay. (1)

La chaleur du globe était considérable-

(1) Voir la note A à la fin du volume.

ment diminuée. Les masses de vapeurs aqueuses qui avaient été le résultat de cette température élevée n'existaient plus. Aux animaux fantastiques succèdent des êtres dont l'organisation se rapproche de ceux de notre époque.

Les différentes variétés d'éléphants, d'ours des cavernes, de bœufs primitifs, bisons ou urus, peuplent les forêts et les pâturages, et leurs débris couvrent encore les couches d'argile et de marne qui ont été formées pendant cette période terrestre. Les ossements fossiles de ces grands animaux, trouvés à Chorey lors de la construction du chemin de fer, ceux que l'on rencontre dans la couche de gravier de la champagne de Beaune et dans la vallée de Santenay appartiennent à cette époque.

Jusqu'à ces dernières années on admettait que la race hnmaine n'avait pas existé pendant cet âge géologique ; mais les découvertes concordantes faites dans plusieurs parties de la France et de l'Europe ont donné des preuves positives de la présence de l'homme simultanément avec les grands animaux de l'époque tertiaire. Ces découvertes dont il serait trop

long d'écrire l'histoire, même abrégée, consistent dans une grande quantité d'objets en silex à peine dégrossis, dans des débris de poteries grossières, et, ce qui est plus concluant, dans les ossements humains trouvés dans la couche de terrain à laquelle on a donné le nom de *diluvium.*

Il résulte de ce que j'ai dit ci-dessus que le sol de la Côte-d'Or, depuis Dijon jusqu'à Santenay, appartient au terrain jurassique dont les couches sont inclinées dans le même sens que la montagne, de façon à se prolonger dans la plaine sur une même ligne de direction allant du Nord-Est au Sud-Ouest. Ce calcaire, mélange de chaux et d'acide carbonique, présente un grand nombre de variétés qu'il serait trop long d'énumérer ici. M. de Vergnette-Lamotte et les auteurs de l'Histoire de la vigne ont donné le détail de ces différentes compositions. Voici, en ce qui concerne les environs de Chorey, l'extrait d'un article publié dans le congrès des vignerons.

« Entre Beaune et Savigny on observe une alternance de divers calcaires oolithiques plus ou moins compactes, de marnes et d'oolithes grossières qui s'étendent sur

le plateau. La montagne d'Aloxe est composée de calcaire oolithique coquillier, d'une formation de marnes jaunes et blanches, de bancs de calcaires marneux avec détritus de calcaires terreux. »

Il convient d'ajouter à cette description que les premières couches de pierre qui forment le sous sol de la côte sont, dans certains endroits, de nature tégulaire qui les rendent propres à être utilisées pour les toitures. Elles ont reçu dans notre pays le nom impropre de *laves*. Dans d'autres endroits on trouve des rognons ou dépôts de marne verdâtre. Les fentes de la couche calcaire qui constitue la montagne de Corton sont remplies d'une terre bolaire onctueuse colorée d'un rouge très-vif par la quantité d'oxide de fer qu'elle contient.

La composition du terrain de la plaine est d'abord une couche d'humus et de limon dont la profondeur est plus ou moins grande suivant les degrés d'inclinaison ; j'en parlerai avec quelque étendue en traitant les *lieux-dits* de la commune de Chorey. Il suffira de constater ici d'une façon générale que, dans les pentes qui regardent le Sud, comme les *crais* et les

champs-longs, le sous-sol est formé par un terrain d'alluvions anciennes composé de galets arrondis par un long frottement sous les eaux et empâtés dans une sorte de calcaire d'infiltration; tandis que les pentes du Nord et de l'Est ont un sous-sol composé d'argile plus ou moins compacte, selon les proportions de silice, de carbonate ou de sable qui la composent.

Le *crai* qu'il ne faut pas confondre avec la craie, d'une nature toute différentes est produit par ce qu'on appelle en géologie l'alluvion tertiaire. Il forme une longue couche qui s'étend depuis la rive droite de l'Ouche, près de Dijon, jusqu'à la rive gauche de la Dheune, près de Chagny. Il est à remarquer que ces deux rivières servent également de limites aux terres qui produisent les grands vins de la Bourgogne. Dans la partie la plus élevée du territoire de Chorey, *aux Corvées et au village* le banc de crai n'existe à aucune profondeur. d'où il faut conclure que le monticule de Chorey est d'une formation antérieure à l'agglomération de cette couche de gravier qui vient seulement l'effleurer en contournant sa base.

Pendant notre marche incertaine dans

la nuit des âges antéhistoriques, nous avons entrevu l'homme, la dernière et la plus parfaite de toutes les créations. Les découvertes de la science moderne, loin d'être en contradiction avec les récits de Moïse, ne font que les confirmer puisqu'elles nous montrent que la race humaine existait avant le déluge.

La dernière révolution géologique de l'Europe est assez rapprochée des temps historiques : c'est celle qui a produit les volcans de l'Auvergne et de la Sicile. L'éruption du Vésuve n'eut lieu qu'en 79 de l'ère chrétienne. Depuis lors il ne s'est manifesté aucun mouvement important ; mais les secousses récentes qui ont modifié quelques îles de la Méditerranée prouvent que l'énergie des forces souterraines ne s'est pas affaiblie. Les fondements du sol ne sont donc pas immuables et l'idée de la fin du monde ou plutôt du renouvellement du monde par le feu est une conséquence naturelle des faits accomplis jusqu'à ce jour.

Par sa position géographique la Bourgogne mérite bien réellement le nom de *Mère des eaux* que les anciens lui ont décerné. Au pied de ses montagnes graniti-

ques s'ouvrent des vallées divergentes qui donnent à ses rivières des directions fort opposées. Le point de partage des eaux n'est éloigné de nous que de quelques lieues. La rivière de Chorey, le *Rhoin,* prend sa source à Bouilland. A quatre kilomètres à l'Ouest de cette source, le ruisseau d'Anteuil coule du côté opposé. Les sources du village de Culêtre vont dans la Loire par l'Arroux, celles de Chazilly se rendent dans la Saône par l'Ouche et les fontaines d'Essey se rendent dans la Seine par l'Armançon ; cependant ces trois villages occupent le même plateau. On trouve, sur la commune de Veilly, un étang du nom de Chancelay qui alimente deux ruisseaux : l'un se jette dans la Loire et l'autre dans la Saône.

Voici, sur la topographie locale quelques lignes extraites d'un ouvrage de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte :

« Les montagnes de la Côte-d'Or sont dirigées vers le Nord-Est et séparées du Jura par une plaine de formation tertiaire dont la largeur moyenne est d'environ 60 kilomètres. De la plaine à la ligne de partage des eaux, perpendiculairement à la

chaîne; on compte de 16 à 20 kilomètres. Dans cette largeur s'élèvent deux étages de collines : sur le premier versant, exposé au Sud-Est, sont cultivés le grands crûs de la Bourgogne ; sur le versant du second étage sont récoltés les vins inférieurs dit vins *d'arrière-côte*. Entre Santenay et Gevrey-Chambertin, qui sont les points extrêmes des riches vignobles de la Côte-d'Or, la chaîne est coupée perpendiculairement par un grand nombre de petites vallées dont les eaux affluent dans la Saône. »

Il résulte de tout ce qui précède que notre chère Côte-d'Or réunit les conditions les plus favorables au développement physique et intellectuel de l'homme. Placée sur la pente orientale du massif granitique qui l'abrite contre les vents d'Ouest, rafraîchie par un air vif et pur, par des eaux limpides qui semblent, selon l'expression d'un vieil historien « puisées à leur source, » exposée aux insolations fécondes de l'Est et du Sud, notre côte occupe la partie moyenne de la France, à une distance égale des régions glacées de la Meuse et des plages torrides du

Rhône. Sortie, comme Vénus, de l'écume de la mer, la Côte-d'Or a précédé de beaucoup les chaînes orgueilleuses des Alpes et des Pyrénées, et tandis que la France presque entière était ensevelie sous les eaux, elle demandait au soleil le merveilleux secret de ses vignobles célèbres.

CHAPITRE II.

LES KALÈTES EDUES.

> C'est dans la région asiatique, entre le Caucase l'Euphrate la mer Caspienne et l'Indus, que l'on voit commencer toute l'histoire.
>
> F. OZANAM.

Des auteurs modernes, Suisses et Allemands, s'appuyant sur les données fournies par un certain nombre d'ossements humains classés selon leur époque présumée, ont formulé des régles nouvelles pour la distribution des races humaines à la surface du globe. Opérant sur un nombre de crânes qui paraîtra fort restreint si l'on réfléchit à la série de plusieurs milliers d'années assignée à l'existence de l'homme, ils en sont venus à conclure, contrairement aux récits de la Genèse, à l'apparition simultanée de l'homme sur plusieurs points à la fois. Quelques uns de ces zoologistes ont formé une école spé-

ciale qui admet en principe que l'homme n'a pas été créé avec les facultés qu'il possède maintenant, mais qu'il descend, par une suite de perfectionnements insensibles, d'une race de singes qui réunirait les types de l'orang de Bornéo, du chimpanzé et du gorille de l'Afrique. Les écrivains qui soutiennent cette thèse apportent dans leurs recherches une opinion toute faite, arrêtée d'avance et destinée à l'extension de la libre pensée, à l'anéantissement des livres juifs de Moïse. Pour la plupart d'entre eux, l'athéïsme est le dernier mot de la science moderne.

Je comprends que l'humanité se soit élevée, petit à petit, de l'état sauvage à l'état civilisé, et je suis sans peine une ligne qui partirait de l'homme du Néanderthal, dont le crâne passe pour le plus ancien et le plus bestial que l'on ait découvert, pour aboutir à l'européen actuel, mais ce que je ne puis expliquer, c'est cette autre ligne qui partirait du singe pour aboutir à l'homme : « Instinct et raison, disait Paschal, marques de deux natures. » L'animal pense et sent, mais il ne peut analyser ses connaissances et ses sentiments. L'homme, au contraire, est

doué de conscience, c'est-à dire de cette révélation du sens intime qui fait dire *je* ou *moi*. Or cette connaissance de soi-même n'existe pas plus chez le singe que chez les autres animaux. Quelqu'intelligent qu'il soit, le singe ne peut se modifier ni se perfectionner par l'éducation; il est aujourd'hui ce qu'il était il y a cinq mille ans, incapable d'oublier, mais incapable d'apprendre. Le perfectionnement présuppose la conscience; il y a donc entre l'homme et le singe un abîme incommensurable.

Non contents de donner à l'intelligence humaine une origine si contraire à ses facultés, les mêmes écrivains ont voulu reculer l'âge de l'homme à une époque presque insondable. Toutes ces idées nouvelles, destinées à renverser l'édifice historique élevé par Moïse ne me, paraissent pas marquées au coin de la plus entière bonne foi. L'épaisseur des couches de limon ou de sable qui recouvrent les ossements calcinés et les objets en silex des cavernes de l'Aveyron aussi bien que les couches de terre des environs d'Abbeville n'impliquent pas nécessairement des périodes d'années aussi considérables. Lors-

que nous avons des preuves irrécusables d'une île immense appelée l'Atlantide, disparue complétement à une époque dont les anciens historiens mentionnent encore le souvenir ; lorsque nous voyons tous les jours surgir de nouvelles îles et s'abîmer des montagnes, il n'est pas contraire à la raison d'admettre qu'à l'époque primitive où la race humaine envoya ses familles dans les continents éloignés de son point de naissance, le globe terrestre, à peine remis des affreuses convulsions de son origine, subissait les derniers ébranlements produits par les volcans et par les eaux, de telle sorte qu'un amas, qui de nos jours mettrait des milliers d'années à se former a pu être produit dans un laps de temps infiniment plus court. D'ailleurs il est à remarquer que la plupart des gisements où l'on trouve les ossements calcinés des animaux ainsi que les haches, couteaux, aiguilles en silex ou en os, renferment, au milieu des débris de poterie gauloise, une certaine quantité d'objets gallo-romains, aussi je trouve très-judicieuse l'opinion de M. de Caumont qui n'admet qu'avec une très grande réserve la distinction entre les différents âges de

la pierre et du bronze, attendu que les objets les plus finis et supposés les plus anciens pouvaient très bien être à l'usage exclusif des chefs.

Un ouvrage assez récent de M. Buckland, traduit par M. Doyère et intitulé *de la géologie et de la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*, prouve que les récits de Moïse s'accordent parfaitement avec les faits constatés. Les cours d'histoire naturelle de Milne-Edwards sont écrits dans le même sens.

« C'est dans la région asiatique, entre le Caucase, l'Euphrate, la mer Caspienne et l'Indus que l'on voit commencer toute l'histoire. C'est sur un des rochers de la chaîne caucasienne que les Grecs se représentaient Prométhée dévoré par un vautour, Prométhée, ce fils de Japhet dont ils se croyaient les descendants. C'est du Nord que venaient les Perses et les Indiens quand ils se répandirent jusqu'au grand Océan. Les Chinois montrent l'occident comme le séjour de leurs aïeux. Tous les souvenirs se tournent vers une première patrie où les ancêtres des nations vécurent ensemble avant ce partage que

Moïse a tracé au Xe chapitre de la Genèse, chapitre qui a longtemps embarrassé la perspicacité des commentateurs et dont la science moderne commence à vérifier les clauses. »

Les Gaulois ou plutôt les Kalétes, selon l'épigraphie de leurs monnaies, font partie de la grande famille indo-Européenne. Qu'ils dérivent de Gomer, fils de Japhet, comme le dit l'historien Josèphe qui les fait arriver 2000 ans avant J.-C., le fait n'est pas matériellement prouvé, mais ce qu'il y a de certain, c'est que la langue gauloise a la même origine que le sanscrit ; le docteur Prichard en a donné des preuves convaincantes dans l'ouvrage qu'il a fait paraître en 1831, sur l'origine orientale des nations celtiques. Depuis cette publication, des travaux importants sont venus confirmer le fait.

Comme la Bretagne et la Bourgogne, l'Arménie a le pays des Sanni (1). Les

(1) L'île de Senn, en Bretagne, est célèbre par ses druidesses ; la montagne de Senn, près de Santenay, possède des monuments mégalithiques ; le Mont Senn-Gol, entre Crugey et Sainte-Sabine, est le centre d'un culte druidique qui a laissé dans les environs des monuments et des souvenirs.

environs d'Autun ont la plus grande ressemblance avec le pays montagneux situé entre le Hindoukasch et la Médie. Or, ces montagnes, où les plus anciennes traditions placent le berceau du genre humain, portent le nom d'Ariana ; elles sont, comme les nôtres, arrosées par une foule de ruisseaux et nous verrons que ce mot *ar*, l'une des racines d'*Arebrignus* nom ancien de notre pays, est synonyme de rivière, de même que *ana* est la divinité des eaux. Si la Bourgogne a conservé les dénominations d'Arar, d'Arroux, d'Armançon, l'Asie possède encore les fleuves d'Araxe, d'Harpasus, d'Arsanias et le lac d'Arsissa. Le mot *Al*, qui a formé les noms d'Alise, d'Aluze et d'Aloxe, nous vient certainement de l'Orient ; les appellations géographiques se maintiennent plus longtemps que le souvenir des nations conquérantes, et la ressemblance des noms locaux de notre pays avec ceux de la Haute-Asie est un fait curieux qui méritait d'être signalé. Ajoutons que l'on trouve en Asie des hachettes et des marteaux en silex analogues à ceux des montagnes éduennes.

Bien que Marseille ait été fondée six cents ans avant l'ère chrétienne par une

colonie de Phocéens, les géographes grecs connurent bien peu la Gaule. Ils lui supposaient une étendue illimitée. Hécatée de Millet est le premier auteur connu qui cite le nom des Celtes à propos de la colonie phocéenne. Hérodote parle aussi de la Gaule, mais en homme qui la connait peu puisqu'il met les sources du Danube dans les Pyrénées et qu'il prend les Alpes pour un fleuve. Les historiens Ephore et Scylax ne sont pas mieux renseignés. Strabon nous apprend que les Grecs donnèrent le nom de Scythes aux habitants du Nord qui furent appelés plus tard Celtes et Ibères. Plutarque, assure que les Celtes primitifs habitaient au delà des Monts-Riphéens, c'est-à-dire de l'Oural. Leur nombre devint si grand, dit cet écrivain, qu'ils s'étendirent les uns vers le Nord jusqu'à la mer glaciale, les autres entre l'Océan et les Pyrénées. Ainsi les différents noms de Scythes, Celtes, Gals, sur lesquels on a beaucoup discuté sont identiques : c'est le même mot diversement modifié en passant d'une langue à une autre. Le terme de *Keltaï* employé par Strabon est celui qui se rapproche le plus de la véritable prononciation. Il faut

appeler nos ancêtres comme ils s'appelaient eux-mêmes : KALÈTES.

Aussi loin qu'il soit possible de remonter dans les annales des nations on constate, dans le centre et dans le midi de la France un établissement qui porte le nom d'Ibérie. Ces Ibères, qui paraissent descendus du Caucase à une époque antéhistorique appartiennent à la race petite et basanée de Sem. Ils ont formé l'avant-garde de la race gauloise de Japhet, qui diffère essentiellement de la lignée de Sem par les cheveux blonds, les yeux bleus et la taille élevée. Ce second essaim refoula les Ibères sur la côte méridionale et en Espagne. Poussés par le désir de voir des contrées nouvelles, ces Celtes ou Gaulois passent les Alpes et vont peupler les plaines de l'Ombrie. L'historien Tite-Live nous apprend que les Edues, c'est-à-dire le peuple celte qui habitait notre contrée bourguignonne, avaient une origine commune avec les Ombriens d'Italie. C'est pour cela que, dans la grande confédération conduite plus tard par le celte Bellovèse, la ville de Milan fut construite en mémoire de cette consanguinité des Ombriens et des Edues. En effet, deux points

très anciens et très importants de notre pays ont des noms analogues : Mâlain, l'ancienne capitale où l'on a trouvé tant d'objets celtiques et gallo-romains et le mont *Meillan*, l'antique oppidum qui domine le village de Meursault et dans lequel on a récemment découvert des poteries et des flèches de l'âge de la pierre.

C'est ici qu'il faut placer l'arrivée d'un nouveau peuple dont la civilisation, développée par les voyages et par le commerce, modifia profondément les mœurs gauloises.

Les Phéniciens, d'abord brigands et pirates virent que le commerce les enrichissait. Manquant d'espace dans leurs rochers de Tyr, sur la côte africaine de la Méditerrannée, ils envoyèrent des vaisseaux à l'embouchure du Nil, sur les côtes d'Espagne et sur celles de la Gaule. Les dimensions de leurs navires ne leur permettant pas de traverser le détroit de Gibraltar, ils abordaient dans la Provence et remontaient le fleuve du Rhône. Les marchandises envoyées dans l'Ouest s'arrêtaient dans les endroits où l'on bâtit plus tard Lyon, Villefranche et Mâcon ; on les débarquait ensuite et on les menait en

charriot jusqu'à la Loire. Celles que l'on expédiait dans le Nord-Ouest remontaient la Saône jusqu'à Châlon, Verdun ou Seurre, puis on les conduisait par terre dans l'Armançon, dans l'Yonne et dans la Seine en traversant nos montagnes. Enfin les marchandises destinées à la région du Nord montaient la Saône jusqu'à Gray ou prenaient le Doubs à Verdun pour être transportées sur les bords du Rhin et de la Moselle.

Diodore de Sicile assure que ces Phéniciens connaissaient, avant la guerre de Troie, les côtes de la Bretagne où ils allaient chercher l'étain ; ils faisaient donc, en allant et en revenant, un commerce suivi avec les peuples de la Gaule et particulièrement avec les Kalétes-Edues.

Les Phéniciens avaient pris leurs arts et leurs sciences aux Assyriens, aux Babyloniens, aux Egyptiens ; mais ces peuples, habitant des terres basses et fertiles ne pensaient pas à courir le monde. Les Phéniciens furent donc, à cette aurore des sociétés, les missionnaires de la civilisation. On peut fixer à l'an 1,300 avant J.-C., l'établissement des comptoirs que ces négociants établirent aux îles d'Hyè-

res, aux Sorlingues, sur toutes les côtes de France et vraisemblablement dans l'intérieur. C'est à cette époque qu'il faut placer la fondation de notre ville d'Alise. Diodore de Sicile nous apprend que cette ville fut bâtie par l'hercule phénicien Melkarth.

L'un des plus grands résultats de cette invasion pacifique fut la substitution du métal à la pierre; à partir de cette époque, les Gaulois abandonnèrent peu à peu l'usage des armes et des instruments en os et en silex.

Un autre courant civilisateur ne tarda pas à introduire chez les Kalètes des modifications radicales. La fondation de Marseille par une colonie phocéenne et l'arrivée des Rhodiens chassés de leur île par Demétrius Polyorcéte contribuèrent à adoucir les mœurs barbares de nos ancêtres. Les montagnes éduennes livrèrent leurs routes aux négociants Hellénes, comme elles avaient jadis ouvert leurs vallées aux marchands de la Phénicie. Les transactions se multiplient ; pour les faciliter les Gaulois adoptent une écriture dont les caractères sont empruntés aux

Grecs, puis ils fabriquent des monnaies au type des statéres du même pays.

L'admirable position de la Côte-d'Or, abritée des vents du Nord et de l'Ouest, exposée aux rayons vivifiants du soleil devait plaire à ces Grecs si épris des beautés de la nature. La barbarie et la rudesse des premiers âges a disparu et les jeux de la Grèce succèdent aux sacrifices humains; ces institutions s'établissent à Arles, à Lyon, à Autun, à Langres. Les contrats sont écrits en grec et les citoyens d'Autun, ou plutôt de Bibracte, gravent, en caractères helléniques, une invocation à la *reine d'Ephèse porte-lumière.*

Strabon nous apprend que les Crétois et les Rhodiens avaient dans la Gaule plusieurs stations appelées *planesia* : de là vient le nom de *planoise* donné à une montagne près de Nolay. Monthelie, le mont du soleil doit avoir une origine grecque, ainsi que Montlyot, et Aloxe : âlios est la prononciation dorique du mot Hélios. On pourrait revendiquer le même honneur pour Chorey : le mot *chôros* signifie champ dans cette langue.

Plusieurs auteurs et notamment Joseph Bard ont publié des notices sur les influ-

ences grecques en Bourgogne, et sur les étymologies qui s'y rapportent. Il ne peut entrer dans le plan de mon Histoire de traiter cette question si intéressante. Je dirai seulement que M. Bard signale à Chorey, comme appartenant à la langue grecque les noms des *Ratosses* et des bons *odes*. On pourrait y ajouter le cours de *Rhoin*.

La ruche de Caucase produisait tous les jours de nouveaux essaims. Les Cimbres des bords de la Baltique obligés de reculer devant la nation des scythes se replient à l'Ouest et viennent s'installer dans le Nord de la France et dans la Bretagne. Alors les Kalètes du centre, pressés au Nord par les Cimbres, au Midi par les Celtibères, sont obligés d'envoyer à leur tour des essaims nombreux. Cinq cent quatre vingt dix ans avant l'ère chrétienne, trois cent mille Celtes, se divisent en deux immenses colonnes, sous les ordres de Bellovèse et de Sigovèse.

La première passe le Rhin et se répand chez les Germains, en Suisse, en Souabe, dans la Hesse Rhénane et dans la Bohême. La seconde franchit les Alpes et s'installe au bord de l'Adriatique, en Italie et sur

toutes les côtes de la Méditerranée. Les Carnutes, les Arvernes, les Bituriges et les Edues, c'est-à-dire les habitants de la Beauce, de l'Auvergne, du Berry et de la Bourgogne, forment le contingent de cette seconde expédition. Une colonie d'Eduens paraît s'être dirigée en Angleterre; M. de Courson, dans ses origines de la Bretagne insulaire nous apprend que les villes de Bath et de Salisbury avaient continué pendant fort longtemps leurs rapports commerciaux avec notre pays, parce que ces deux villes étaient le centre d'une colonie envoyée par les Eduens. Les autres peuples de la Gaule centrale suivirent ce mouvement d'émigration. Des détachements de Cénomans, de Boïens, de Sénons, de Lingons se dirigèrent sur différents pays. Les derniers allèrent assiéger la ville de Rome. Les Vénètes, les Insubres et les Ligures y coururent à leur tour. Peu de temps après nous voyons les Celtes de la Pannonie et de la Thrace faire une expédition de deux cent mille hommes, conduits par Belgius et par Brennus. Le premier défit en Macédoine le roi Ptolemée; le second ravagea la Grèce et fut battu au siége de Delphes.

Mais la richesse et le luxe amènent la décadence : « Gallos quoque in bellis floruisse accepimus, mox segnitia cum otio intravit. Amissâ virtute pariter ac libertate. » Les Sénons furent exterminés par les Romains et les Boïens chassés d'Italie.

Il est temps de quitter l'histoire générale et de parler de nos pères, de ces Kalètes-Edues, selon l'épigraphie des monnaies gauloises frappées à Autun.

Lés Edues habitaient tout le pays situé entre la Saône, la Loire, l'Yonne et la Seine, c'est-à-dire le département de Saône et Loire tout entier, une partie de la Côte-d'Or, une partie de la Nièvre et une partie de l'Allier. Les anciens itinéraires ne mentionnent, dans cette vaste étendue qu'une quinzaine de noms de villes ou de bourgades. Autun, Saulieu, Châlon-sur-Saône, Vidubia et Til-Châtel sont les seuls noms indiqués par ces cartes dans nos environs. Mais tous les points occupés par les Gaulois n'étaient pas désignés dans ces itinéraires, sortes d'indicateurs à l'usage des troupes romaines. Bien des bourgs importants ont été omis. Pour m'en tenir à la région qui avoisine Chorey je citerai

Beaune et Bolar (près Nuits) qui étaient des agglomérations celtiques d'une importance réelle.

La portion du territoire éduen dans lequel se trouvent les cantons de Beaune, de Nuits, de Bligny-sur-Ouche, d'Arnay et une partie de celui de Seurre portait le nom d'*Arebrig*. *Ar* est synonyme de rivière : il a formé les noms d'Arar, la rivière par excellence, la Saône, d'Armançon, d'Arroux, et tant d'autres. *Bre* ou *brig* signifie tête, sommet, montagne ; il est la racine de beaucoup de villes celtiques placées sur des hauteurs ; Juliobriga, Flaviobriga, Segobriga, Talabriga, etc.

Arebrig : rivières et montagnes ; il n'était guère possible de mieux désigner le pays qui s'étend d'Arnay à la Saône, d'une part, de Gevrey à Chagny de l'autre. *Arebrigium* est également le nom d'une station gauloise de la Haute-Savoie ; elle est placée dans des conditions géographiques analogues à celles de notre pays.

La capitale des Eduens était Autun qui portait alors le nom de Bibracte ; un célèbre collége était installé dans cette ville, à côté du sanctuaire druidique. Après l'arrivée des Phéniciens et des Grecs,

l'austère retraite que les prêtres avaient cachée dans les forêts du Morvand devint une ville importante où fleurirent bientôt, malgré la rudesse du climat, les arts de l'Egypte et de la Grèce.

La région magnifique qui constitue le sol de la Côte-d'Or, était donc occupée par les Kalètes-Edues. Selon M. Arthur Ponroy le mot Edue vient de *ed*, *eden*, lieu de délices. Quel nom pourrait mieux convenir aux ravissantes collines qui s'étendent de Nuits à Mâcon et s'échelonnent graduellement jusqu'aux âpres sommets où trônait la vieille capitale.

Est-ce à dire pour cela que les villages de la Côte aient existé à cette époque lointaine ? Il faut répondre négativement si l'on entend par villages, une agglomération compacte d'habitants et de maisons. Alors même que les Edues avaient en main le sceptre de la civilisation gauloise, leurs campagnes n'étaient peuplées que de colons éparpillés dans les meilleurs endroits.

La Gaule toute entière formait une sorte de confédération comprenant une soixantaine de peuples gouvernés, les uns par des rois, les autres par des chefs élus.

Très anciennement les Carnutes et les Bituriges, c'est-à-dire ceux de Chartres et de Bourges avaient sur tous les autres peuples une suprématie que les premiers devaient à leurs colléges de druides, les seconds à la valeur de leurs rois, tous les deux à leur position au centre de la Gaule. La civilisation apportée aux Eduens par les Phéniciens et surtout par les Grecs assura à nos ancêtres une supériorité qui leur fit prendre le premier rang dans la Gaule, et qui fut longtemps maintenue par suite de leur position sur les grandes lignes commerciales de la Saône à la Loire par Autun, de la Saône à la Seine par Alise.

Mais le lien fédératif de la Gaule ne tarda pas à se rompre. Les vieux Celtes du centre, jaloux de conserver intacts les usages primitifs de leur race et la pureté de leur religion exclurent de la fédération les Eduens et les Séquanais, leurs voisins. Ces deux peuples étaient déjà amollis; leurs rapports avec Athènes et Rome les rendaient suspects. Lors de l'expédition de Brennus en Italie au temps de Camille, ces peuples, de même que les Allobroges, qui les confinaient au midi, ne fournirent

aucun contingent à l'armée d'invasion.

Lorsque les Romains eurent occupé et converti en province le pays qui avoisine les bouches du Rhône, les Edues contractèrent avec Ænobarbus, gouverneur de la Provence, une alliance destinée à soutenir une guerre contre les Allobroges et les Arvernes.

Mais le temps n'est pas éloigné où les aigles romaines quitteront leur poste avancé de la Provence pour venir dépecer la Gaule toute entière. Avant que les dieux du capitole n'aient pris la place du Dieu inconnu des druides et de ses formes multiples, consacrons quelques pages à la religion des Kalètes sur laquelle j'ai publié, il y a quelques années, un petit livre, fruit de longues explorations (1).

---

(1) Etudes sur l'origine, la religion et les monuments des Kalètes-Edues.

CHAPITRE III.

LA RELIGION DES CELTES.

Pronuntiarunt animas immortales.
(AMMIEN-MARCELLIN.)

Quelques auteurs pensent que le druidisme a été apporté de l'Asie par les premiers Celtes. M. Alfred Maury croit que lors de la séparation des Galls de la souche arienne, la religion de l'Inde ne possédait encore qu'un naturalisme grossier bien éloigné du Brahmanisme ; que, par conséquent le druidisme est d'importation postérieure et qu'il a été introduit par les Phéniciens dans la Grande Bretagne, ce qui a fait dire à César que les doctrines de la Gaule sont venues de cette île.

D'autres écrivains sont d'avis que le druidisme a été apporté dans la Gaule par les Cimbres cinq cents ans avant J.-C. Il est possible que les prêtres de cette nation aient apporté des modifications au culte

extérieur, mais je pense que l'essence même du druidisme remonte aux premiers occupants. D'ailleurs Cimbres et Galls avaient la même origine et probablement les mêmes croyances. Il me semble puéril d'admettre qu'une religion a été introduite tout d'une pièce par des conquérants. La plupart de ces prétendues transformations ne sont que le résultat progressif des travaux des prêtres. Ceci soit dit sans nier que tel culte particulier rendu à une divinité ne soit pas d'importation étrangère.

Les dogmes de l'Inde ont uue grande ressemblance avec ceux des Gaulois : « le » feu, la lumière, la lune croissante, les » six mois où le soleil est au nord, voilà le » temps où les hommes qui connaissent » Dieu se rendent à Dieu. La fumée, la » nuit, le déclain de la lune, les six mois » du sud sont le temps où le Yogi se rend » dans l'arbre de la lune pour en revenir » plus tard. Voilà l'éternelle double route, » claire ou ténébreuse, objet de foi ici-bas, » conduisant d'une part, là d'où l'on ne » revient plus et, de l'autre, là d'ou l'on » doit revenir. »

Ce texte du poëme sacré de Bhagavade

Gita ne semble-t-il pas servir de complément à ce que nous savons des Gaulois fils de la nuit, à ces signes mystérieux de leurs monnaies, à cette femme à cheval, la tête entourée du globe lunaire, dont la représentation sculptée existe à Meursault et à Dennevy ? Cette concordance entre le système astronomique et le système religieux explique ce que Pythagore disait des mages de Babylone et des merveilles du temple de Bel où l'on représentait le système du monde physique et du monde spirituel. Denys de Thrace, Clément d'Alexandrie, Philostrate et Cédrénus parlent des mystérieuses roues tournantes et des globes couleur de saphir dont les prêtres se servaient dans cette circonstance.

Les Galls primitifs avaient conservé le souvenir de Dieu, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses de la vie future. Tacite assure que les habitants de la Gaule appelaient Dieu *le père de tous les êtres* et le *Tout puissant.* Au III[e] siècle Elien écrivait que « les Indiens et les Celtes admettent un Dieu et un jugement. Origène remarque qu'il y a de la ressemblance entre la doctrine des druides et celle des Juifs.

Les Celtes divisaient l'univers en trois cercles. Celui de l'immensité est le domaine de Dieu seul ; c'est l'absolu et l'infini. Celui du bonheur appartient aux âmes parvenues d'épreuve en épreuve dans la société des élus. Le cercle des voyageurs enveloppe les deux autres ; c'est dans ce dernier que la Terre se trouve placée, c'est là que se meuvent les âmes qui montent ou descendent selon le progrès ou la déchéance qu'elles ont encouru dans leurs existences successives. Mais ces déchéances ne sont que transitoires et les âmes marchent toujours en progressant vers le cercle du bonheur d'ou l'on ne peut plus déchoir.

On voit que la religion des Celtes s'élevait aux plus hautes conceptions métaphysiques, laissant bien loin derrière elle le polytheïsme grec et romain. La métempsychose y était érigée en dogme. Le principe de l'existence, hommes, animaux, plantes, était la vie dans la mort, c'est-à-dire l'éternité des êtres par la résurrection. Les druides présentaient cette idée aux populations sous la forme du guy verdoyant puisant sa vie dans un arbre mort en apparence. Une autre forme de

cette croyance est le symbole du phallus que les Gaulois représentaient sur leurs tombeaux. Par suite des scrupules d'une civilisation plus avancée ce symbole prit la forme d'une bouteille ou *ampulla*. Les tombes gallo-romaines trouvées abondamment dans nos environs portent cette figure ; mais le symbole primitif a existé. Une pierre sépulcrale d'un haut intérêt le reproduit dans toute sa simplicité ; elle est placée à la fontaine du Chagne, près du hameau d'Orches, dans la commune de Saint-Romain.

Beaucoup d'auteurs pensent que ce *Deus ignotus*, père de tous les êtres, portait chez les Celtes le nom d'*Esus*. André Pezzani fait remarquer que le mot *Aïsos* signifie *celui qui est toujours*. Il aurait pû ajouter que cette formule est développée dans l'inscription du temple isiaque de Saïs, en Egypte : « Je suis celui qui est, » qui a été, qui sera. Nul d'entre les mor- » tels n'a encore levé mon voile. » Esus et Isis sont identiques.

L'altération du dogme primitif et universel de la Trinité, jointe à l'introduction de quelques formes nouvelles apportées par les Cimbres, les Phéniciens et les Ger-

mains, produisit chez les Kalètes une triple divinité dont toutes les autres ne sont que des synonymes ou des dérivés (1). La connaissance des mystères étant réservée aux seuls druides, le peuple ne tarda pas à oublier l'idée purement spirituelle, à confondre le créateur avec son œuvre, à substituer les effets physiques aux choses de l'ordre immatériel et, par suite, à déifier les astres et les éléments.

Le nom triple et un de la Trinité gauloise est Belisana, dont les latins ont fait Bellona : c'est le nom même de la ville de Beaune, appelée par contraction *Belna.* César et Tacite assurent que les Gaulois et les Germains avaient pour habitude de donner les noms de leurs divinités aux lieux où ils faisaient leurs sacrifices et nous verrons qu'une foule de noms de notre pays ont cette origine religieuse.

Le mythe de Belisana a été représenté sous plusieurs formes : le taureau à trois grues, *tarvos trigarannos*, de Paris, le taureau à trois cornes des environs d'Ar

(1) Chez les Scandinaves cette trinité se composait de Har, *le haut*, Iafn-Har, *le également haut* et Thriddi, *le troisième*.

tun, le personnage à trois têtes trouvé au faubourg Perpreuil et déposé au musée de Beaune, sont des représentations de Belisana. C'est de là que les latins ont pris l'idée de leur Hermès tricéphale.

A Autun comme à Beaune, Belisana était l'objet d'un culte spécial. Eumène nous apprend que les habitants de Bibracte élevèrent un temple à Minerve ; or Minerve et Belisana sont identiques. Après la conquête romaine les soldats de César assimilèrent aux leurs les dieux des Gaulois et fusionnèrent les deux religions : c'est pour cette raison qu'ils donnèrent à Beaune, à la cité de Belisana, le nom de Minervia. Solin nous assure que les druides entretenaient un feu perpétuel en l'honneur d'une divinité bretonne qu'il assimile à Minerve.

Belisana était l'expression des trois éléments admis par les prêtres gaulois : la chaleur, la terre et l'eau. En conséquence elle se scinde en trois divinités qui sont Bel, Isis et Ana ou Néanne.

Bel, appelé par certains auteurs Saturne assyrien, est la première forme naturelle que les hommes aient deïfiée après l'altération du dogme divin. C'est le soleil,

l'astre le plus apparent, le grand principe de chaleur. Les Aquitains l'adoraient sous le nom d'Abellio et les Lingons ont donné à une de leurs villes son nom que nous traduisons par Avallon. Abellio a formé le nom latin d'Apollon. La ville de Delphes où ce Dieu était l'objet d'un culte si célèbre, avait été fondée par une colonie de Gaulois. Il n'est pas inutile de noter que cette ville de Delphes passait pour être le *nombril* de la Grèce. Il en était de même chez nous ; la ville de Chartres, centre géographique et religieux était le point de la réunion annuelle de tous les druides de la Gaule.

Autun avait un sanctuaire de Bel qui devint, sous les Romains le temple d'Apollon. Après l'introduction du christianisme et par suite de la similitude établie par Constantin entre Rome et Autun, ce temple fut consacré à St-Pierre et devint, quelques siècles plus tard, l'abbaye de St-Andoche. Bel était adoré à Beaune: une petite source, aujourd'hui cachée sous les maisons de la rue de la Fontaine, sortait de terre à côté d'un ancien temple dont on voit encore les ruines ; cette source portait le nom de fontaine de *Bélénin*. Belle-

not, Beligny, Vollenay, Bolar tirent leur nom de cette divinité.

Bel, considéré comme guérisseur des maladies portait dans la Gaule le surnom de Grannus. *Gran*, en celtique signifie vert et c'est de là, sans doute, que vient notre mot patois *Grun*, appliqué à des raisins verts et tardifs. Le soleil paraît vert lorsque l'on regarde son image dans l'eau ; or c'est par l'eau que l'on guérissait les maladies. On buvait les eaux sacrées et l'on s'y baignait. J'ai découvert près de Mavilly, vers les sources de l'Avant-Dheune une baignoire antique en béton. Une inscription trouvée à Sainte-Sabine, au milieu d'un grand nombre d'ex-voto porte les mots : MATRI. DEUM AC. IANO. CUM GRANNO. L'épithète de Grannus était remplacée, dans les langues du nord par le mot *Bat* ou *Bad*. La ville de Bath, en Angleterre était appelée par les Romains *Aquæ solis*. C'est l'origine des stations minérales qui portent le nom de *Baden*.

Les monnaies des Edues portaient une tête de Bel ou d'Apollon ; on le figurait avec deux petites ailes, pour indiquer la marche du soleil. Une sculpture trouvée à

Beaune représente le dieu Bel accompagné du *bélier* qui lui était consacré et qui a conservé son nom. Après la conversion des Gaulois, le nom de *Bélot* ou adorateur de Bel, devint synonyme de niais ; notre patois a conservé ce mot dans cette acception. De même les nouveaux convertis appliquèrent aux idolâtres le nom de payen qui vient de *pagani,* paysans, parce que les habitants des campagnes conservèrent longtemps le culte druidique. Une rue de Dijon a porté jusqu'en 1512 le nom de rue *des Béliots.*

Is ou Isis, la grande déesse des Egyptiens et des Kalètes me paraît être une altération, ou plutôt une synonymie d'Esus. Les Phéniciens apportèrent vraisemblablement dans notre pays les nouveaux mystères de cette déesse qui personnifiait le travail terrestre, la nature produisant toujours et toujours se rajeunissant, la vierge mère des Druides.

La principale source de Beaune, la Bouzaise a conservé le nom de cette divinité : *Bosesis* signifie le bois sacré d'Esus ou d'Isis. La célèbre ville d'Alise et le village d'Iseure (ruisseau d'Isis), ont éga-

lement pris le nom de la seconde personne de la Trinité gauloise.

Mais le soleil et la terre ne produisent qu'une poussière incapable de nourrir des végétaux. Un autre élément, celui de l'eau, est indispensable aux animaux et aux plantes. Le troisième terme de la triade gauloise était la deification du principe de l'eau, la déesse Néanne dont le nom s'est modifié selon les pays. Les Germains la nommait Nehanellia. Ce mot semble composé de *Néanne* et de Héli, qui signifie Dieu dans les langues orientales. Les Thuringiens ont la grande sorcière Hollé, la chasseresse de la nuit de Noël. Ce mot de Noël a le même sens : c'était la grande fête de l'hiver, consacrée à la déesse de la nuit, des eaux et du chaos.

Dans notre pays cette divinité portait presque toujours le nom d'Ana resté à une foule de lieux où se trouvent des fontaines, et quelquefois celui de Nan que l'usage a adopté exclusivement pour signifier une petite source. On la nommait aussi Néelle, mot qui forme la racine d'une foule de noms de pays. La *Niolle* est le nom du ruisseau de Chamilly; la Dheune,

Douina vient de *Douix*, synonyme de source abondante, et de Ana, déesse des eaux. Plus près de nous les villages de Nantoux, Arcenant, Pernand conservent le souvenir de cette divinité. C'est d'elle que les Romains ont fait leur Diane, *dea ana.* La belle source de l'Aigue lui était consacrée : lors de l'établissement des fontaines de Beaune on a trouvé dans son bassin une statuette de Diane. Il est vraiment digne de remarque que la cité de Belisana ait autour d'elle trois sources consacrées à chacune des divinités de sa triade.

Les pratiques spéciales au culte de ces divinités ne sont guère connues ; on sait que les druides n'écrivaient pas et que leur enseignement se bornait à quelques milliers de vers appris par les adeptes. Le peu que nous en savons est extrait des canons de conciles et des lettres des premiers évêques ; voici ce qu'on lit dans une homélie de Saint-Eloi. « Que nul n'allume des lampes près des sanctuaires payens, des pierres, des fontaines, des arbres ni dans des carrefours.... ni enchanter des plantes.... ni faire passer les bêtes par des arbres fendus de part en part. Aucune femme ne doit invoquer Minerve en

tissant ou teignant la toile. Quand une maladie survient, qu'on ne suspende pas des bandelettes diaboliques aux arbres, auprès des fontaines ou à la croisée des chemins. » Le concile de Leptines, tenu en 743 renferme des prescriptions fort curieuses, notamment en ce qui concerne certains simulacres ou poupées d'étoffe, saupoudrés de farine et exposés dans les endroits consacrés. Le titre seul de quelques chapitres nous donne une idée des pratiques de ce culte : Oblations sur les pierres — Phylactères et ligatures — Fontaines où l'on sacrifie. — Des tempêtes, des cornes et des limaçons.

J'ai traité cette question fort en détail dans mon Etude sur les Kalètes-Edues ; je prie ceux de mes lecteurs qui voudraient connaître plus à fond la religion de nos ancêtres de se reporter à cet ouvrage. J'ajouterai seulement que les prêtres et les prêtresses de la Gaule prédisaient l'avenir et que l'éduen Divitiacus était, au rapport de Cicéron, semblable aux mages de la Perse et très habile dans l'art divinatoire.

Soyons fiers de nos pères : leur théologie a été trop oubliée ou trop méconnue.

Songeons qu'elle a conservé pure et intacte, au milieu de l'idolâtrie payenne, la doctrine de l'unité de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Par l'élévation de ses principes essentiels le duidisme a facilité l'avénement du christianisme.

CHAPITRE IV.

LOIS, MOEURS, ÉTAT DES PERSONNES

Galli, Scythorum more, brassis induti sunt. (PLINE).

On a exagéré dans tous les sens le caractère des Gaulois. Les uns l'ont exalté outre mesure, les autres l'ont dépeint sous les couleurs les plus affreuses. Les historiens modernes sont au nombre des premiers, les Latins au nombre des seconds : « quid illis terris asperius, « quid incultius » dit Cicéron qui pensait au luxe romain. Diodore de Sicile reproche aux Celtes leur dédain pour toute autre occupation que la guerre et leur férocité à l'égard des victimes offertes aux dieux. En effet, les druides ne se contentaient pas de sacrifier des animaux ; ils immolaient des victimes humaines.

Florus et Plutarque parlent de leur ivrognerie ; César les montre orgueilleux et fanfarons ; Tite-Live les peint colères, emportés et violents. La seule vertu que les Latins leur reconnaissent est une hospitalité poussée à ses dernières limites : une loi punissait d'exil le meurtre d'un gaulois et de mort le meurtre d'un étranger.

Une autre coutume des Kalètes primitifs, coutume qui nous semble horrible aujourd'hui, est celle de l'antropophagie. Les prisonniers faits à la guerre étaient immolés, rôtis et mangés. Les Irlandais, d'origine commune avec nos ancêtres, tuaient et mangeaient leurs parents âgés. Cet usage épouvantable avait cependant sa source dans un principe éminemment spiritualiste. L'âme humaine se perfectionnant toujours dans ses différentes incarnations, c'était rendre service à un être humain que de le faire passer dans une nouvelle existence. Quand la vieillesse arrive, la vie de l'homme devient inutile, car il ne peut ni travailler ni se battre. En mangeant la chair d'un guerrier ou d'un parent, le Celte fesait, à son point de vue, un acte religieux et moral : il s'assimilait la partie matérielle, trou-

vant plus honorable de donner son propre corps pour tombeau à une personne chère que de le livrer au feu ou à la pourriture. Dans le fonds, c'est une barbarie beaucoup plus grande de tuer un homme injustement que de le manger, et tant que nous n'aurons pas réformé nos mœurs en supprimant la guerre, nous sommes un peu mal fondés à traiter les Gaulois de barbares.

Les Celtes du midi, amollis de bonne heure par la civilisation, quittèrent les premiers ces mœurs étranges, mais ils continuèrent à boire dans le crâne de leurs ennemis tués; cette coutume s'est conservée jusqu'au X[e] siècle. Les citoyens riches fesaient garnir ces coupes humaines d'or et d'argent et leur adaptaient des anses. La tasse d'argent dont l'usage s'est conservé dans notre côte bourguignonne a conservé le souvenir et la forme des crânes à boire. Chez les Kalètes, celui qui buvait saluait son voisin et lui passait la coupe de bière ou de vin après avoir dit *je bois à vous*. C'est de là qu'est venue la coutume des santés et des toasts.

Les lois celtiques posaient en principe qu'un homme ne peut tuer un autre hom-

me, ni même l'attaquer, sans l'avoir averti de se mettre en défense. Elles admettaient que Dieu lui-même voulait que le plus fort l'emportât sur le plus faible. Telle est l'origine des duels qui plus tard furent remis en honneur par les Francs et que deux mille ans de civilisation n'ont pu abolir.

C'était une chose assez commune parmi nos ancêtres de faire des défis à leurs amis et de se battre contre eux dans la seule intention d'éprouver quel était le plus brave. Leur amour pour la guerre était poussé si loin qne, lorsqu'ils ne la fesaient pas entre eux, ils fournissaient des troupes à tous ceux qui leur en demandaient. Cette coutume de servir dans les armées étrangères s'est perpétuée chez les Suisses.

Les Kalètes employèrent simultanément pour leurs morts les deux procédés de l'inhumation et de la conbustion. Le second était préféré comme plus conforme à leurs idées religieuses.

Le désir de maintenir leur supériorité en force et en souplesse était tellement grand qu'ils regardaient comme un déshonneur d'avoir le corps gros. Strabon nous apprend que les gros ventres étaient

mis à l'amende et que l'on voulait, par ce moyen, empêcher l'intempérance, l'oisiveté et le trop long sommeil.

Les druides jugeaient les causes criminelles et civiles, à l'exception des crimes de haute trahison : si le coupable refusait d'exécuter le jugement, il était excommunié et cessait tout commerce avec ses concitoyens. La plus grande peine que l'on pût infliger était la privation de feu. Il arrivait parfois que l'archi-druide, dans un but de châtiment public et d'expiation, prononçait la privation du feu pour tout un peuple. M. Arthur Ponroy a raconté poëtiquement ces excommunications majeures dans son livre si curieux *le roi des cent rois*.

Les meurtriers ne subissaient ordinairement que l'exil. Les voleurs encouraient la peine de mort ; on les nourrissait pour servir de victimes dans certaines fêtes. Un gaulois qui apprenait une nouvelle importante devait la tenir secrète à tous, excepté aux magistrats de la cité. Le serment était fréquemment employé ; les magistrats donnaient un léger souffet pour avertir l'accusé de l'acte important qu'il allait faire. Le catholicisme a conservé cet

sanctifié cet usage dans la confirmation.

Les femmes jouaient un grand rôle dans les conseils. Lorsque Annibal, chef carthaginois, traversa la France méridionale pour conquérir l'Italie, il conclut un traité avec les Gaulois. Si un homme de cette nation avait un grief contre un carthaginois, il devait être jugé par les magistrats phéniciens ; si, au contraire un carthaginois avait à se plaindre d'un Celte, celui-ci comparaissait devant un tribunal de femmes gauloises. Dans le monde gréco-latin, la femme n'était que la ménagère du citoyen ; dans le monde celtique elle était l'objet d'une sorte d'adoration. Chez les premiers la femme ne parlait qu'aux sens ; chez les seconds elle dominait l'âme pour l'élever. En résumé la justice était sacerdotale et le droit pénal renfermait, non pas seulement la répression vis-à-vis de la société, mais encore l'expiation vis-à-vis de Dieu.

« Les Celtes n'avaient aucune connais»sance de l'agriculture avant l'arrivée des »Phocéens. » Cette assertion de l'historien Justin est corroborée par la plupart des auteurs, ainsi que par les découvertes modernes. Les plus anciens lieux d'habi

tation ne présentent aucune trace de grains ; les ossements d'animaux et les armes de pierre et d'os sont les seuls objets que l'on trouve dans les cavernes et sur les campements primitifs. Les foyers du camp de Chassey, près Chagny, explorés avec tant de zèle par le docteur Loydreau ne contiennent aucun reste de céréales, tandis que les habitations lacustres de la Suisse, moins anciennes que les premières, renferment des coins en bronze et des grains de seigle. La vénération de nos ancêtres pour le chêne prend son origine dans l'affection de tout animal pour l'être qui lui donne la nourriture. Les Kalètes du premier âge étaient pauvres et le gland était la base de leur nourriture. Nul doute que cette substance, essentiellement âpre, résistante, et dense, ne contint, pour des estomacs habitués à vivre de peu, un merveilleux principe de conservation. Le blé apporté d'Asie changea la constitution. Substance plus riche, mais moins solide, le blé fit des chairs plus fortes, un teint plus clair et plus pur, un sang plus vif. La vigne vint à son tour irriter la matière nerveuse et donner à l'esprit gaulois cette soudaineté, cette promptitude que n'avait

pas connue l'intelligence plus calme, plus méthodique du celte primitif. Le blé et le vin développèrent l'expansion vitale; mais il est à croire que, par contre, ils concoururent à en abréger la durée. (1)

Les Kalètes se nourrissaient encore de fruits, de gibier, de lait et de la chair des troupeaux. Hérodote nous apprend qu'ils ne semaient un peu de blé que pour le faire rôtir, sans doute pour préparer de la bière, et Strabon nous apprend que les habitants de l'Espagne fesaient du pain avec les glands.

Lorsqu'on eut appris la culture des céréales, les terres furent mises en commun; chaque famille abandonnait le champ qu'elle avait cultivé pendant l'année. Le seigle était presque seul ensemencé ; plus tard on y joignit l'orge et le blé. A l'époque où les Romains commencèrent à connaître la Gaule les habitants cultivaient avec assez d'habileté et d'intelligence. L'historien Pline fait mention d'une machine à moissonner montée sur des roues et armée de dents en fer ; le bœuf ou le cheval poussait cette machine devant lui

(1) Le Roi des cent rois, par M. Arthur Ponroy.

et le conducteur haussait ou baissait les lames suivant la hauteur des épis, car la tige restait à la glèbe, soit pour la facilité du battage, soit pour l'engrais des terres au moyen de l'incendie des pailles. Dans quelques pays on coupait l'orge avec un peigne et des ciseaux.

On mettait le grain dans des dépôts publics, caves ou citernes maçonnées dans lesquelles il se conservait très longtemps. On le transportait dans des *cars* ou dans des *benn*, sortes de voitures en osier, dont le diminutif, *bennatons*, est encore en usage dans le Dijonnais. Il était ensuite distribué dans les familles, suivant le nombre des personnes. Ce grain était écrasé, comme chez les romains, dans de petits moulins en pierre meulière manœuvrés avec les bras. On le convertissait en pains après une fermentation produite par la levûre de bière.

Les Grecs et les Romains se servaient de charrues fort simples ; les Gaulois les perfectionnèrent en y adaptant des roues. Ils inventèrent le crible pour purger le grain de tout corps étranger. Nous lisons dans Diodore que chaque pays possédait ses pâturages communaux et qu'il y avait

peine de mort contre ceux qui en auraient défriché quelque portion. La faux gauloise avait l'inconvénient, dit l'historien Pline, de ne couper que les herbes les plus hautes. Dans certains pays les femmes et les hommes faibles se livraient seuls à la culture ; les forts s'occupaient exclusivement de leurs armes.

Peu de temps avant l'invasion de Jules César les procédés agricoles étaient dans un état d'avancement extraordinaire. Le fumier, la cendre, la marne étaient employés comme amendement ; au rapport de Pline, les Edues et les Poitevins fesaient un grand usage de la chaux.

Le blé, le seigle, l'orge, l'avoine n'étaient pas seuls cultivés. On y joignait, suivant les contrées la vigne, le milliet, le lin, les pavots, les raves et les fourrages artificiels. Dans certaines régions, on s'occupait des plantes tinctoriales : le pastel fournissait la couleur bleue, la jacinthe le violet et le vaccinium le rouge ; aussi les étoffes de laine de la Gaule furent-elles l'objet d'un commerce important. Les dames romaines fesaient venir de notre pays l'étoffe de leurs robes.

Le temps était déjà loin où les Galls primitifs, presque nus, malgré la rudesse du climat, n'avaient d'autre parure que les tatouages qu'ils faisaient à leur peau avec des aiguilles. Insensiblement les mœurs s'étaient adoucies. On se vêtit d'abord avec la peau des animaux tués à la chasse ; c'est ce qui fit dire à Hérodote que les scythes se changent en bêtes une fois par an. Le *sagum*, espèce de sac dont nos blouses ont conservé la forme était anciennement fait en peau : les gens riches le couvraient de broderies et cette mode s'est conservée jusqu'à nos jours. On y substitua la toile, puis la laine et on y joignit les *braies*, sorte de culotte dont le nom est resté dans notre vieux mot *braguette*.

En été les Kalètes marchaient pieds nus. L'hiver ils avaient des sandales de bois ou de liége appelées de leur nom *gallicæ* et restées jusqu'à nous sous leur dénomination de *galoches*. Ils rasaient toute leur barbe à l'exception des moustaches qu'ils portaient très longues. Les personnes des deux sexes avaient pour coiffure le *bardocucullus*, sorte de bonnet dont la forme s'est conservée dans le capuchon des moines. Il y a cent ans nos paysans

portaient presque en tout temps le bonnet de laine de *ségovie* : c'était une réminiscence du bardocuculle.

Les hommes et les femmes se paraient de torques ou colliers, de bracelets, de bagues. Ces bijoux étaient en bronze ou en or massif mais peu ornés. La seule différence de costume était, pour les femmes, la tunique plus longue. Elles se frottaient le visage avec de l'écume de bière, pour rendre leur peau plus blanche et plus luisante ; au dire de Strabon elles employaient aussi l'urine conservée dans des citernes. Quant aux cheveux elles les teignaient ainsi que leurs maris, avec un mélange de savon et de chaux, afin de les rendre roux. Elles avaient une pommade composée de suif et de cendres et se teignaient en bleu, avec le pastel, certains endroits du visage.

Lorsque une jeune fille avait atteint l'âge du mariage on réunissait tous les prétendants, et le préféré recevait des mains de la future une coupe remplie d'eau. Malgré le respect que nos ancêtres avaient pour les femmes, ils ne consentaient pas à les faire asseoir à leurs côtés. L'épouse et les jeunes enfants ne dînaient pas avec le

mari ; cet usage est encore en vigueur dans les villages de l'Auxois et du Morvand.

L'éducation des enfants était forte et martiale. A la naissance d'un garçon la mère priait la divinité de le faire mourir les armes à la main. On baignait les petits enfants dans l'eau froide et on les laissait presque nus. Ils servaient leur père jusqu'à quinze ans ; on leur donnait alors l'épée et le bouclier. A tout âge les bains étaient fréquents et constamment froids, ce qui explique le dédain d'une reine des Bretons : « les Romains ne sont que des efféminés, ils se baignent dans l'eau chaude. »

Les Kalètes se servaient de frondes et l'on trouve fréquemment leurs balles de pierre ou de terre cuite. Ils avaient des pointes de flèche, des haches, des marteaux, des poignards en silex, en serpentine, en porphyre, en jade, en jaspe ; des couteaux, des scies, des aiguilles, des hameçons en os de renne et en corne de cerf. Plus tard ils eurent des haches de bronze en forme de coin, qui s'emmanchaient par le bout et qui n'étaient sans doute que les javelots dont parlent les

historiens latins. Ils avaient aussi l'épée de bronze, sans pointe, à un seul taillant ; lorsqu'ils connurent le fer, ils eurent des armes de plusieurs sortes, et notamment l'épée flamboyante décrite par Diodore. Leur char de guerre, appelé *esseda* était armé de faux et monté par des guerriers ; on en attribue l'invention aux Belges. Leur bouclier d'osier était long et étroit ; celui des riches était en bronze ou en fer orné d'animaux. Varron nous assure que les cuirasses en mailles de fer ont été inventées par les Gaulois. On sait qu'ils avaient l'habitude de couper les têtes de leurs ennemis et de les attacher aux portes ; c'est de là que vient l'usage de clouer sur les portes les têtes d'animaux malfaisants tués à la chasse.

Le passage suivant d'Athénée est relatif aux mœurs des Gaulois ; il mérite d'être cité textuellement, d'autant qu'il s'applique à la Gaule centrale et méridionale et conséquemment aux Eduens : « Les Celtes mangent assis à terre sur du foin, ayant devant eux des tables de bois fort basses. Leur nourriture est du pain en petite quantité, avec beaucoup de viande bouillie, rôtie ou grillée. Ces mets sont servis

d'une manière propre, mais ils les mangent fort mal proprement, saisissant avec les mains, comme des bêtes féroces, les membres entiers et les déchirant à belles dents. S'il se trouve un morceau qui résiste davantage ils le coupent avec un petit couteau à gaîne qu'ils portent toujours suspendu à leur côté. » L'usage de ce couteau s'est perpétué jusqu'à nos jours ; il y a cinquante ans, tous nos vignerons portaient au bout d'une ficelle le *cliaudot* fabriqué à Saint-Claude, dans le Jura.

Les Kalètes-Edues et les Séquanais fesaient, comme aujourd'hui, une grande consommation de lard salé ; les porcs erraient en troupeaux dans la campagne et l'historien Strabon signale le danger de les aborder à cause de leur état à demi sauvage. Le miel et les fromages de la Gaule étaient renommés. On récoltait peu de vin chez les Edues ; il est probable que la grande culture de la vigne précéda de très peu de temps, sur les côteaux du Beaunois, les premières conquêtes de Jules César. On buvait une sorte de bière appelée *Cervisia*, du cidre, de l'hydromel, et d'autres buissons fabriquées avec les fruits des poiriers, des néfliers et des cor-

nouillers qui poussaient dans les bois à l'état sauvage. La ressemblance de ces boissons avec le vin justifie ce que dit Ammien-Marcellin « Galli ad vini similitudinem potus multiplices. » Les paysans pauvres se servent encore de ce breuvage.

J'ai dit plus haut que les terres étaient mises en partage chaque année : il n'y eut donc pas de propriétaires chez les anciens Celtes. Mais peu à peu certaines terres furent données aux chefs à titre de récompense et ces franc-alleux finirent par être transmis. On voit par là que le servage n'existait pas chez nos ancêtres. Tacite nous apprend que les cultivateurs avaient leurs maisons particulières et qu'ils payaient seulement une légère taxe en nature, blé, bétail ou étoffes.

A défaut d'esclaves, on trouvait des castes privilégiées : celle des druides ou prêtres, divisés en trois classes, et celle des nobles. L'existence de la noblesse chez les Gaulois a été mise en doute par plusieurs écrivains modernes ; mais elle est constatée par les auteurs anciens. César parle de six cents sénateurs Nerviens morts dans une bataille. Le même écrivain assure que

les Edues avaient perdu tout leur sénat, *omne senatum*, dans leur guerre contre les Germains et les Séquanes, et que les habitants de Vannes, d'Evreux, de Lisieux avaient aussi des sénateurs. Tacite fait mention des sénateurs Trévires et Grégoire de Tours emploie souvent l'expression *homo genere senatorio*, qui indique une noblesse transmise. Un passage de Salvien est écrit dans le même sens : « Les Gaulois sans appui ont recours aux grands pour être protégés ; ils se reconnaissent leurs sujets et deviennent en quelque sorte une partie de leur propriété. » Cette clientèle, qu'il ne faut pas confondre avec l'esclavage, existait aussi de peuple à peuple : les Boïens et les Mandubiens étaient les clients des Edues.

La démocratie n'existait pas chez les Kalètes. Gouverné par des druides, et quelquefois par des rois ou chefs d'expédition, le peuple se laisse conduire sans discussion ; mais tout en ne participant pas à la confection des lois il n'est l'esclave ni du druide ni du sénateur.

Les plus anciens écrivains disent que les Celtes étaient dispersés dans les forêts et dans les cavernes. Cette assertion est ap-

puyée par les découvertes modernes. Plus tard ils construisirent des cabanes de claies enduites de terre glaise, rondes ou ovales, surmontées d'un toit unique couvert en chaume. Ils n'avaient pas de villages : les habitations étaient disséminées ou placées, par petits groupes, dans le voisinage des sources ; « chacun d'eux, dit Tacite, a son séjour séparé, près de la fontaine, du champ, du bosquet qui lui a plu. » Mais cet état de choses se modifia singulièrement par les rapports commerciaux : bien avant la conquête romaine, les Celtes, et surtout les Eduens, avaient des villes importantes, des chemins de grande communication, et probablement des villages.

L'historien Josèphe a écrit que les relations commerciales des Celtes s'étendaient sur le monde entier. Leurs exportations en Italie étaient considérables ; le lard et les fromages de la Gaule étaient aussi recherchés des Romains que les étoffes de laine tissées d'or et rehaussées de vives couleurs. Certains articles se fabriquaient exclusivement dans notre pays : Alise était célèbre par ses manufactures d'armes incrustées d'argent. La confection du savon, des lits de plume, des objets de

errє, des armures en mailles de fer, des abots ou galoches, était spéciale à la Gaule et avait accumulé sur notre sol des ortunes immenses. Les Romains y trouèrent tant d'or que la valeur de ce métal baissa subitement dans tout l'empire. Longtemps après la conquête, la Gaule était encore assez riche pour payer un tribut annuel de vingt-cinq sols d'or par personne ; c'est à ce chiffre que l'empereur Julien avait taxé nos aïeux.

On voit par ce qui précède que ces Gaulois, traités de barbares par les Latins, étaient très civilisés. Il faut lire dans César le récit du siége de Bourges ; il faut voir ces tours garnies de cuir, et construites de poutres et de briques alternées, cet attirail, ces engins de toute espèce. Il faut étudier dans les commentaires la défense héroïque de notre Alise bourguignonne et l'on ne croira plus que la Celtique était un amas de peuplades sauvages.

CHAPITRE V

CÉSAR ET LES HELVÈTES.

> Avec les autres nations, les Romains se battaient pour la gloire ; avec les Gaulois il s'agissait du salut de la République. SALLUSTE.

Les peuplades de la Gaule, *civitates*, divisées en cantons appelés *pagi* étaient gouvernés par un chef *Rix* ou par une assemblée, *senatus*, composé des hommes les plus distingués, *principes*. Chez les Edues, ce chef, *vergobret*, habitait Autun. Il était élu annuellement et avait droit de vie et de mort. Pendant toute la durée de sa souveraineté, il ne pouvait sortir du pays.

Chacun des peuples de la Gaule aspirait à la suprématie : nous y voyons tour à tour commander les Bituriges, les Eduens et des Arvernes. C'est sous les premiers que la Gaule fut si puissante : c'est

la rivalité des deux autres qui amena Jules César d'abord en allié puis en conquérant.

La guerre contre les Helvètes a une importance trop grande dans l'histoire de notre pays pour que nous n'entrions pas à ce sujet dans quelques détails.

La grande migration des Suisses ou Helvètes avait pour objectif la cité des Santons, la Saintonge ; elle devait traverser, pour s'y rendre, le pays des Allobroges, voisins de la Province romaine. Les Suisses demandèrent la permission de passer à Jules César nommé récemment gouverneur de cette province. Mais déjà les Edues et les Séquanes avaient fait leur alliance avec ce général qui accourut à la tête de cinq légions et tomba sur la partie de l'armée suisse qui n'avait pas encore passé la Saône. On a beaucoup disserté sur le lieu de ce combat de la rive gauche, ainsi que sur la marche des deux armées et sur la bataille finale des environs d'Autun. L'auteur de la vie de César prétend que le passage eut lieu à Mâcon. M. de Saulcy et quelques autres croient que ce passage s'est effectué au

dessus de cette ville. M. Aubertin le place beaucoup plus au midi, à Montmerle.

Pour moi, je crois que les Suisses ont dû remonter plus haut et que le lieu de la première bataille est à Charnay où M. Baudot a découvert un immense champ de sépultures. L'armée romaine était venue par Charrette et Frontenard ; elle avait traversé le Doubs à *Pons Dubis*, Ponthoux, et était arrivée à Charnay et à la Saône où elle battit ce qui restait de Suisses sur la rive gauche. Puis Jules César passa cette rivière, laissant un détachement au châelet, *castellum* ; il traversa le village de Molaise dont le nom rappelle le souvenir du chemin romain, *moles*, et qui se trouvait chez les Edues, dans ce canton d'*Arebriq* dont j'ai parlé. Il arriva ensuite au port de Palleau, *portus Palvelli*, franchit le ruisseau du Serain, coupa à angle droit la ligne où Agrippa fit construire plus tard la grande voie de Lyon à Trèves et vint passer sur la commune de Chevigny au lieu appelé *la chapelle Juliare*, près duquel il bivouaqua dans l'endroit nommé la *prairie du camp*. C'est là, peut être qu'il reçut Divicon parlementaire des Helvètes. Le chemin que suivit César n'est

pas supposé : il existe encore dans toute son étendue et l'on y trouve partout des traces de pavés et de constructions ; il passe à Aignay, possédé jadis par les chevaliers du Temple (1), puis sur les terres de l'ancien fief d'Ambonne à Sainte-Marie et vient couper diagonalement la route de Semur à Verdun près de Levernois. Après avoir traversé un lieu dit la *Maladière*, le chemin suivi par César longe, vers Montagny, la vieille maison forte de la Motte-Valentin, coupe le chemin de fer actuel au nord du viaduc de Bligny et arrive à Pommard le long du clos de M. Marey, longeant ensuite l'ancien fief de la Commaraine.

Après avoir suivi pendant deux kilomètres la nouvelle route d'Ivry, la voie, prenant à gauche, traverse le ruisseau sur un petit pont appelé le pont d'Autun, à côté d'un monument celtique dont je parlerai plus loin, gravit le bois de la Serve où son pavé est parfaitement visible, passe à l'extrémité de St-Romain et franchit la

---

(1) Les terres données dans l'origine aux hospitaliers de St-Jean de Jérusalem et du Temple, étaient, comme on sait, sur le bord des anciennes routes.

vallée profonde en fesant un brusque circuit. Il arrive enfin sur le plateau supérieur de nos montagnes, au milieu de la vaste plaine d'Auvenet. C'est là que la commission de la topographie des Gaules a placé la grande et décisive bataille.

L'armée de César et César lui-même fut obligée de tourner ce plateau. Le général avoue, dans ses commentaires, que sa cavalerie, engagée témérairement à la poursuite, éprouva de grandes pertes dans les défilés de nos montagnes. Bouze, Mandelot, Nantoux, Auxey étaient sans doute explorés par cette cavalerie ; tous ces villages ont conservé le souvenir des romains. On y trouve de nombreuses sépultures et des enceintes de fossés portant le nom de Châtelet.

Les espions apprirent à César que les Suisses avaient fait halte au pied d'une montagne « élevée mais d'accès facile. » Le général fait ses préparatifs de combat : il envoie Labiénus occuper les sommets qui dominaient le camp des helvétiens et, guidé par Considius, il se dispose à tomber sur l'ennemi. Mais celui-ci avait plié ses tentes et s'était dirigé pendant la nuit sur les plateaux d'Auvenet.

Le but de César était d'empêcher les Helvétes de pénétrer jusqu'à Autun. Conséquemment il a dû diriger sa marche de manière à leur couper les chemins qui se dirigeaient sur cette capitale. Dès lors il est probable qu'il alla asseoir son camp dans les plaines entrecoupées qui se trouvent sur les communes de Joursanvaux et de Champignolles, à cinq ou six kilomètres du camp ennemi et à trente kilomètres d'Autun. Cette dernière distance correspond à celle qui est indiquée dans les commentaires : «... et quod à Bibracte non amplius millia passuum XVIII aberat. »

Cependant les provisions commençaient à manquer aux Romains. César résolut d'aller se ravitailler à Autun ; sa détermination fut sans doute appuyée par ce fait que la position des Suisses sur une montagne fort escarpée était très difficile à forcer. L'armée romaine avait à peine commencé sa marche que les Helvètes, descendant de leur plateau, se mettent à harceler l'arrière-garde. Alors César fait volte face ; il établit son front de bataille sur les collines de Molinot, de Champignolles et de Thury, vers les points nom-

més aujourd'hui *Coëffant*, *Chaumont* et *Mormont*, puis il attend de pied ferme les ennemis qui sont accueillis par une grêle de javelots. Obligés de jeter leurs boucliers et de combattre à découvert, ils ne tardent pas à plier; une partie se sauve sur une montagne placée à un quart de lieue, (peut-être les hauteurs du village d'Ivry) ; le plus grand nombre remonte le plateau ou étaient le camp et les bagages. La bataille dure depuis une heure jusqu'à la nuit sur une grande étendue de terrain.

Le lieu ou les Helvètes avaient laissé leurs provisions et leurs bagages fut emporté le dernier. Cet endroit, placé vraisemblablement vers la partie septentrionale du plateau d'Auvenet, au-dessus du bois du *Deffend* avait été fortifié avec soin ; il fut défendu avec acharnement par Orgétorix et il fesait nuit depuis longtemps lorsque les Romains complétèrent leur victoire par la prise des enfants et des bagages du général helvétien.

Des 368,000 personnes qui avaient traversé la Saône il ne resta que 30,000 qui se sauvèrent en désordre dans la direction de Dijon. Ils finirent par se rallier au som-

met d'une montagne qui a porté depuis le nom celtique de *Bivago*, Bécoup.

Après avoir employé trois jours à enterrer ses morts et à faire reposer ses soldats, César se mit à la poursuite des fuyards qui avaient déjà quitté leur campement pour se diriger sur les terres des Lingons. C'est alors sans doute qu'il établit au-dessus de Corcelles-les-Monts le camp du Mont-Afrique qui domine la cité dijonnaise.

La célèbre campagne des Helvètes eut lieu sous l'administration de Divitiacus, chef ou vergobret d'Autun. Son frère Dumnorix s'était allié aux Helvètes ; il avait épousé Beelisanne, fille de leur roi Orgétorix, et fut assassiné par des factieux. Sa veuve assistait à la grande bataille que je viens de décrire. Quelques mois plns tard, après la prise de Bourges, elle fomenta, dans la ville d'Autun, la division entre Convictolitan, le nouveau vergobret nommé par César et ses compétiteurs Cott et Littaviccus. L'étoile de Divitiac, le druide vendu à César commençait à pâlir.

Les dieux de la Gaule semblent avoir protégé la ville d'Autun. Au point cen-

tral de la bataille se trouvait une source sacrée qui porte encore aujourd'hui le nom de Fontaine du Bétyle. On construisit à côté la célèbre colonne de Cussy dont les sculptures ont le double caractère d'un souvenir commémoratif et d'une destination religieuse (1).

Telle est l'histoire résumée de la première campagne de Jules César dans la Gaule. Le libérateur, ébloui par les trésors de nos ancêtres ne tarda pas à devenir conquérant. Sa victoire sur les Helvètes est la première étape de la série de conquêtes qui devait se terminer par le mémorable siége d'Alise. Notre Bourgogne a vu l'alpha et l'ômèga de cette lutte gigantesque.

A l'heure où l'Orient s'illuminait des clartés splendides du christianisme les aigles romaines bâtissaient leur nid sur les montagnes du *Pagus Arebrignus.*

---

(1) Voir la note B. à la fin du volume.

CHAPITRE VII

CHOREY ET SES ENVIRONS PENDANT LA PÉRIODE CELTIQUE.

> Pas une désignation celtique qui n'emporte avec soi sa signification et son image. Un travail sérieux et approfondi serait une mine à révélations du plus haut intérêt.
>
> (ARTHUR PONROY.)

Pendant toute cette longue période, Chorey n'existait pas à l'état de village. Tout au plus y avait-il du côté de l'Est, dans le voisinage du *puits Renaud* quelques huttes éduennes, quelques maisonnettes entourées d'un enclos ou plutôt, selon l'expression celtique, quelque *Mé* entourée d'un *cor*. Il serait possible que la vénération attachée à cette petite source ait une origine druidique ; mais aucune trouvaille n'est venue confirmer jusqu'à présent l'existence d'habitations gauloises.

Il est certain que notre village n'était pas occupé au temps des Galls primitifs, pendant cette époque que les savants modernes appellent l'âge de pierre, car on n'a trouvé sur notre sol aucun de ces instruments en silex dont j'ai parlé. Les premiers habitants de notre pays vivaient dans les cavernes ; or, il n'en existe aucune à Chorey : il faut aller jusqu'à Magny pour trouver quelque vague souvenir de ces temps si éloignés. La grotte de *fôleterre* a pu être anciennement habitée et c'est peut-être de là qu'est venu le surnom de *sorciers de Magny*. Le mot *maignie* signifie, dans la langue des Celtes une maison, et par extension une famille de cultivateurs ; on s'en est servi jusqu'au XIII° siècle. Le point actuellement occupé par la ferme de Chenôve était vraisemblablement occupé par les Kalètes ; on y a trouvé différents objets de l'âge de pierre et notamment des pointes de flèches et et des cornes de cerf disposées pour enchasser des hachettes.

Aloxe était certainement habité. Que l'on dérive son préfixe de l'article oriental *al* ou du mot gaulois *alb* qui signifie élevé ; que l'on admette, pour sa termi-

naison le mot d'Esus ou d'Osiris, il est hors de doute qu'Aloxe remonte à la plus haute antiquité. Il en est de même de Pernant où l'on a trouvé une hachette en silex, et dont le nom Gaulois signifie source pérenne. Un objet semblable, découvert à Fussey assigne à ce village la même origine lointaine.

J'ai déjà parlé de Beaune, qui doit son nom à Belisana. M. Ch. Aubertin a trouvé sur la montagne voisine des traces de foyer, des objets en silex et des poteries celtiques. Je mentionnerai encore, bien qu'il soit à quelque distance de Chorey, le retranchement du Montmélian, au-dessus du village d'Auxey. Ce point important, dominant toute la plaine et commandant plusieurs défilés de nos montagnes, avait été fortifié par les Kalètes-Educs. La triple enceinte de fossés et les remparts en pierre séche existent encore : M. Changarnier y a recueilli un assez grand nombre d'objets de cette époque.

Les hachettes, pointes de flèches, couteaux et rasoirs de silex étaient taillés par éclats et ensuite polis par le frottement. Le musée de Troyes renferme un rocher de grè fort curieux, sur lequel on les po-

lissait ; il présente des entailles aigües pour le tranchant et des excavations arrondies pour les plats. On l'a découvert à Marcilly-le-Hayer. Je n'ai jamais compris que l'on ait pu tirer de l'usage des armes en pierre la conclusion forcée d'une antiquité qui se perd dans la nuit des temps. Sans parler des sauvages de l'Amérique il est constant que les peuples du Kamtchatka et de l'Island se servent encore d'armes semblables. Au XI[e] siècle les Anglais lançaient, contre les Normands envahisseurs, des haches et des pierres appliquées à des morceaux de bois : « lignis imposita saxa. »

Jusqu'alors les Celtes ne connaissent pas les métaux, ni, par conséquent les monnaies. Ils n'élèvent pas de temples à la divinité, si ce n'est quelques longues pierres, plantées debout en l'honneur de Bel ou disposées en forme de cabane trilithe pour servir de sépulture et en même temps d'autel à Isis, la déesse de la terre. Il faut aller jusqu'à *Pierre-pointe*, entre Arnay et Saulieu pour trouver une de ces pierres debout auxquelles on a donné le nom breton de *menhir* ; quant aux *dolmen* ou tables de pierre, M. Truitard en a dé-

couvert, sur la commune de Volnay, une très remarquable dont j'ai donné ailleurs la description. Plus récemment, M. Humbert a reconnu, sur la montagne de *pierre-frite*, (petra fracta), au-dessus de Monthelie, les énormes fragments d'un dolmen brisé.

L'Anjou, la Bretagne et la Touraine possèdent encore un très grand nombre de ces monuments. Il ne faut pas s'étonner si notre Bourgogne en a peu conservé. L'empereur Auguste interdit aux gallo-romains le culte national et Claude le défendit à tous sous peine de mort. Au IVe siècle le concile d'Arles et au VIIe siècle le concile de Nantes prescrivent d'ensevelir les pierres druidiques. Un capitulaire de Charlemagne sanctionna plus tard ces dispositions qui motivèrent très-probablement l'enfouissement du dolmen de Vollenay. La région de l'Ouest, placée plus en dehors du courant civilisateur fut moins *romanisée* que la nôtre.

Un savant danois, M. Worsaae, a prétendu à tort que les dolmens n'existaient que sur les côtes. Le monument de Vollenay vient détruire cette allégation qui avait une portée d'autant plus grande que

le célèbre archéologue partait de là pour prouver l'existence d'une race aborigène antérieure aux Celtes et ne quittant pas les rivages de l'Océan.

Après les dolmens, les plus anciens monuments trouvés dans nos environs sont les tumulus en pierres sèches. Les âpres sommets qui bordent la partie orientale du grand plateau d'Auvenet présentent un assez grand nombre de ces tombeaux répartis sur les Theurots de Bel-air, de Bruilly, de Meloisey et de Mandelot. M. de Saulcy en a fait fouiller plusieurs sur la montagne du Cingle. Ces sépultures semblent préparées pour une famille. Les cadavres, disposés en cercle, n'étaient pas couchés, mais accroupis. Au milieu du cercle était la consécration, foyer funèbre dans lequel on brûlait les animaux et les objets du défunt, et quelque fois les femmes et les domestiques. Une montagne de pierres brutes recouvrait le tout. Les plus anciens tombeaux ne renferment que des armes en silex ; ceux qui leur sont postérieurs contiennent des grains de collier et surtout des bracelets et des torques de bronze.

En 1869 on trouva, dans une province

d'Amérique, des instruments en silex de grande dimension, destinés au labourage et à la culture ; aucune découverte de ce genre n'a été faite dans notre pays, ni même en Europe.

A cette barbarie primitive succède un état plus sociable : les Celtes quittent les cavernes et construisent des demeures auprès des grandes sources. La belle *doix* qui sort de terre au pied de la montagne de Corton dût attirer les habitants. Elle formait une rivière abondante appelée Lauve, mot celtique qui signifie *eau* et qui s'est conservé jusqu'à nous. Les colons grecs qui fondaient dans notre pays des stations commerciales n'avaient garde de laisser inhabité le pays qu'arrose la Doix. C'est sur le monticule où s'élève maintenant Notre-Dame du chemin que ce paysage développe à l'œil toutes ses splendeurs. Notre compatriote Joseph Bard a bien saisi la poësie de ce site enchanteur : « les montagnes qui l'abritent offrent des accidents remarquablement beaux, un jeu extraordinaire de rouges larrés ot de murées, la mosaïque la plus variée de cultures et cet imprévu qui fait le charme des paysages. »

Notre-Dame du chemin avait, comme Chorey, un puits dont les eaux passaient pour miraculeuses : on y éleva plus tard un prieuré dont la riche chapelle existe encore. Deux climats voisins portent les noms de *Valozière* et de *Paulard* et semblent rappeler le culte de Bel-Apollon et d'Osiris. Il est probable que les Kalètes-Edues habitaient ce côteau sur lequel la tradition place un ancien village.

L'art d'employer et de fondre les métaux ayant été introduit dans notre pays, les instruments d'os et de pierre furent abandonnés peu à peu. On a trouvé à Chorey plusieurs objets correspondant à cette époque.

Le plus ancien est un anneau de bronze qui fait partie de ma collection : il a été trouvé au *treugarnier*, dans une vigne maintenant enclavée dans le clos de M. Bigarne. Un autre semblable, découvert prés du chemin de Gigny, a été vendu à M. Léchenaut. La dimension de ces objets exclut l'idée qu'ils aient pû servir de bagues. Quelques archéologues y voient la représentation de la couronne de gui dont se servaient les druides ; d'autres, considérant les boutons dont ils sont ornés à

leur pourtour, ont supposé qu'ils servaient de chapelet pour la récitation de certaines prières ; d'autres encore y ont vû un calendrier, destiné à supputer les jours de la semaine ou du mois ; mais le nombre des boutons étant différent sur tous les anneaux que j'ai eu l'occasion de voir, il est difficile d'admettre ces suppositions.

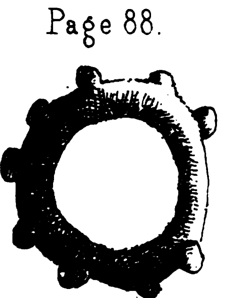
Le troisième objet de cette époque a été trouvé par Pierre Loichet en 1868, au lieu dit *Maladérottes*, dans une vigne appartenant à la famille Collas. C'est une petite monnaie d'argent parfaitement conservée qui appartient vraisemblablement à l'époque de la ligue éduenne dont j'ai parlé. Elle présente à l'avers une tête de Bel-Apollon entourée d'un grénetis. Le profil est tourné à gauche, les cheveux sont frisés et une aile est attachée à l'épaule ; le mot ATEVLA est écrit sur le côté. Au revers un taureau fantastique passant à droite, la tête levée, accompagné d'un ∽ indique la double marche du soleil montant et descendant, c'est-à-dire l'année entière. Entre les jambes du taureau un signe stellaire dénote que cet animal est employé comme symbole astronomique. Devant la poitrine est le mot

VLATOS et, sous le champ, le demi-disque de la lune. Plusieurs pièces semblables ont été trouvées en Bourgogne et ailleurs. M. de Saulcy les attribue aux Kalètes du nord, mais le dessin et l'excellente facture de ces monnaies semblent indiquer une idée artistique plus développée que celle des peuples de la Flandre. Il ne serait pas impossible qu'elles aient été frappées chez les Edues.

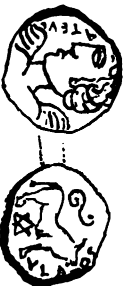
Il est de mode, depuis quelques années, de rejeter, au sujet des monnaies, toute interprétation astronomique et religieuse. Je n'en persiste pas moins à voir dans l'avers de notre pièce la tête de Bel. Les attributs de Bel et d'Isis et notamment la fleur de lotus empreinte sur les monnaies du Languedoc sont une preuve de la haute idée que les Kalètes avaient de ces divinités. Presque toutes les pièces représentent des disques, des croissants et des étoiles. Le type hiératique de ces monnaies s'est conservé dans les ateliers du moyen-âge. Les deniers des évêques, des comtes et des ducs, notamment ceux de Bourgogne de la première race ont porté jusqu'au XIV[e] siècle les signes de la religion druidique.

OBJETS GAULOIS.

Page 88.



Page 89.



Page 146.



J'ai parlé plus haut du peuple celtibérien qui habitait l'Espagne et le midi de la France. Une curieuse monnaie de cette nation a été trouvée près du territoire de Chorey, aux Maladières, sur la route de Dijon à Beaune. Elle représente la tête de Minerve, assimilation de Belisana et au revers un cheval ailé. Cette monnaie de moyen-bronze porte le mot EMPOR, nom de la ville d'*Ampurias*. La même fouille a donné une gauloise en argent portant la tête de Bel et le cheval fantastique, une consulaire de même mêtal où l'on voit une tête de Minerve et les lettres L F L A M. Les Romains qui nous ont pris nos divinités celtiques ont également adopté nos signes monétaires : Lazius assure que le bige et le quadrige sont une imitation gauloise.

Quelques autres monnaies de la première époque ont été trouvées à Chorey et vendues à des orfèvres ; elles étaient d'or ou d'argent et frappées d'un seul côté. Enfin on a découvert sur notre sol plusieurs rouelles à jour en bronze ou en potin. On a prétendu que ces petites roues étaient les premières monnaies des Kalètes ; je crois qu'elles servaient tout sim-

plement d'anneaux pour suspendre des armes ou des bijoux.

On voit par tout ce qui précède que les matériaux de l'histoire celtique locale sont peu nombreux. Les villes d'Alise et d'Autun ne possèdent dans leurs annales qu'un nombre de faits excessivement restreint. Que sera-ce s'il s'agit d'un petit village ? Mais si nous n'avons pu signaler que trois ou quatre objets trouvés à Chorey, nous avons appris à connaître ce qu'étaient nos pères.

Terminons ce chapitre par quelques lignes empruntées à l'histoire des Gaulois de M. Thierry : « Aucune des races de notre occident n'a rempli une carrière plus agitée et plus brillante. Les courses de celle-ci embrassent l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Son nom est inscrit avec terreur dans les Annales de presque tous les peuples. Elle brûle Rome, enlève la Macédoine aux vieilles phalanges d'Alexandre, force les thermopyles et pille Delphes, puis elle va planter sa tente sur les ruines de l'ancienne Troie, dans les places publiques de Milet, aux bords du Sangarius et à ceux du Nil. Elle assiége Carthage, menace Memphis et compte parmi ses tri-

butaiıes les plus puissants monarques de l'Orient. A deux reprises elle fonde dans la Haute-Asie un grand empire et elle élève au sein de la Phrygie cet autre empire des Galates qui domina longtemps toute l'Asie mineure. »

CHAPITRE VIII

LA CONQUÊTE ET L'ORGANISATION ROMAINES.

> « Il ne faut point passer sous silence la vertu, constance et gravité de la province gauloise, car c'est la fleur de l'Italie, la force de l'Empire romain et l'ornement de sa dignité. »

Cette citation ne doit point paraître étrange. La Gaule aux campagnes fécondes et aux riches mines d'or, renfermait, suivant les évaluations de plusieurs historiens de l'antiquité, plus de cent millions d'hommes, divisés en trois ou quatre cents nations. A la vérité, son étendue était beaucoup plus vaste que celle d'aujourd'hui. Trèves, Mayence, Cologne, Liége, la Suisse et une partie de la Savoie étaient comprises dans la Gaule.

Après la défaite des Helvétiens, la rivalité des Edues et des Séquanes engagea

ces derniers à appeler à leur secours les Suèves commandés par Arioviste. Ces Germains s'étant installés dans la Franche-Comté, Divitiacus, le puissant Eduen, demanda l'appui de César qui accourut avec ses légions, s'empara de Besançon et réduisit Arioviste à la plus complète impuissance. Les résultats de cette victoire déterminèrent l'ambitieux Jules César à conquérir toute la Gaule. Il se dirigea chez les Belges, battit les Nerviens, soumit les pays du Hainaut et de Namur et s'empara de la Normandie et de la Bretagne. Après ces expéditions il guerroya sur les bords du Rhin et, passant le détroit, fit la conquête de l'Angleterre.

Ceux du continent profitèrent de l'absence de César pour se soulever. Chartres donna le signal de la révolte et Vercingétorix fut nommé général en chef. Je n'entreprendrai pas le récit de toutes ces guerres ; je dirai seulement que les Edues, ces anciens alliés de Rome, hésitèrent longtemps à se joindre aux autres peuples. La rivalité de deux chefs de parti, Convictolitan et Cottus, amena dans la ville d'Autun Jules César qui prit parti pour le premier, « attendu, disent les commen-

taires, qu'il avait été élu par les prêtres, selon la coutume du pays. » Convictolitan paya ce service par l'envoi de toute la cavalerie éduenne et de dix mille fantassins ; mais poussé par l'opinion publique et par le réveil de toute la Gaule, le vergobret d'Autun finit par se déclarer contre le conquérant, en soutenant dans sa révolte un autre chef éduen nommé Littavicus. Ennemis aussi acharnés qu'ils avaient été alliés fidèles, les Edues envoient des émissaires à tous les peuples de la Gaule « sans épargner ni argent ni crédit. » Après plusieurs défaites, Vercingétorix est obligé de se renfermer dans Alise. César investit cette place et allait s'en rendre maître lorsque les secours arrivèrent.

La réunion générale de ces troupes eut lieu dans les environs d'Autun. Elle se composait de 8,000 chevaux et 240,000 fantassins sous les ordres de quatre chefs : Eporédorix, Viridomare, Côme et Vergasillaune, assistés d'un conseil composé des députés de chaque nation. Cette grande armée se mit en marche pour la délivrance d'Alise. Les fouilles faites depuis douze ans sur le plateau de Sainte-

Reine ont prouvé surabondamment que le véritable théâtre de ce combat gigantesque n'est point Alaise en Franche-Comté, mais bien notre Alise bourguignonne où la tradition, d'accord avec les faits, a toujours placé le grand épisode qui décida du sort de toute la Gaule.

Après des prodiges de valeur, la tactique de 40,000 Romains triompha des 250,000 Gaulois, et Vergasillaune fut pris; le lendemain, Vercingétorix dut rendre la ville et se constituer prisonnier. Afin de se concilier l'affection des Eduens et des Arvernes, César leur rendit les 20,000 captifs qu'il s'était réservés. Il envoya ses légions dans divers pays et vint passer l'hiver à Autun où le sénat ordonna en son honneur vingt jours de prières et de processions publiques.

La statue du grand défenseur de la Gaule domine maintenant le vaste plateau d'Alise. Elle a été érigée il y a quelques années par ordre de Napoléon III, et les voyageurs peuvent apercevoir de loin le héros méconnu qui souleva la Gaule au cri de liberté!

Cette statue, haute de sept à huit mètres et placée sur une colonne, est en cui-

vre martelé, maintenu intérieurement par une puissante armature de fer. Le modèle a été exécuté par M. Aimé Millet. Gustave Aubert a dirigé le travail de martelage et exécuté lui-même les parties les plus difficiles.

Le nom de César est écrit en lettres d'or dans l'histoire et, tout enfant, nous avons appris à l'admirer. Comme capitaine, soit ! mais comme juste, non ! César, homme d'aristocratie par tempérament et de démocratie par nécessité, était épris d'une gloire stérile et toute personnelle à son œuvre. C'est avec raison qu'on a dit de lui « qu'il avait défait les Gaulois avec le fer des Romains et triomphé des Romains avec l'or des Gaulois. » Son retour à Rome fut une entrée triomphale où la Gaule eut le triste honneur de figurer en première ligne. Des statues d'or y représentaient le Rhin, le Rhône et l'Océan captifs. Parmi les prisonniers chargés de chaînes qui précédaient le char du vainqueur figurait le vaillant défenseur d'Alise, le malheureux Vercingétorix que César fit ensuite égorger dans sa prison.

Les Gaulois, domptés par la valeur de Jules, furent amollis et corrompus par la

politique d'Auguste. La Gaule fut partagée en quatre provinces gouvernées par des préfets exerçant un pouvoir souverain. Les Kalètes Edues se trouvèrent compris dans la Lyonnaise et leur capitale céda la suprématie à la ville de Lyon ; mais si la cité de Plancus eut le titre de métropole, Autun conserva le sceptre de l'intelligence et l'académie que les druides avaient fondée.

La répartition des impôts se faisait sous la surveillance des proconsuls ; les recettes étaient effectuées par des intendants, *Procuratores patrimonii*. Chaque province avait en outre un avocat du fisc chargé de contraindre les débiteurs. Il y avait aussi des directeurs de police, *Frumentarii* qui, sous prétexte de s'assurer plusieurs fois par an de l'état des récoltes, étaient de véritables espions de l'empereur ; leur office dégénéra en celui d'exécuteurs de la police secrète.

Tibère, successeur d'Auguste, excita des soulèvements par l'augmentation de l'impôt : Julius Florus à Trèves et Julius Sacrovir à Autun essayèrent vainement de secouer le joug. Celui-ci fit armer la jeunesse des écoles. L'académie d'Autun

comprenait alors près de 40,000 étudiants, mais ces troupes sans discipline furent battues par Silius dans un endroit que plusieurs historiens ont placé près de la colonne de Cussy.

Le règne de Caligula devint fatal à notre pays qui fut littéralement écrasé d'impôts. Celui de Claude fut moins malheureux : cet empereur favorisa les Eduens et rendit, l'an 48 après J. C., un décret qui admit les habitants d'Autun dans le sénat de Rome.

Le règne de Néron vit une tentative aussi malheureuse que les précédentes : Julius Vindex souleva une partie de la Gaule et se mit à la tête de 100,000 soldats parmi lesquels il y avait un grand nombre d'Eduens. Il fut battu à Besançon par Virginius Rufus et se tua de sa propre main l'an 68 de J.-C.

La rivalité de Galba, d'Othon et de Vitellius occasionna dans notre pays une quantité de combats partiels qui se continuèrent, sous Vespasien, par la révolte de Julius Sabinus. Domitien établit une grande fabrique de cuirasses à Autun et une fabrique d'arcs et de flèches à Châlon-sur-Saône ; mais la mesure prise par

cet empereur de faire arracher les vignes causa un grand préjudice à notre *Pagus arebrignus.*

C'est vers cette époque qu'il faut placer l'arrivée chez les Edues des premiers apôtres de l'évangile. Afin de ne pas interrompre notre récit, nous parlerons plus tard de ces origines chrétiennes.

L'empereur Probus repoussa les incursions des Francs et des Bourguignons et permit de replanter les vignes. Notre pays fut ravagé sous son règne par une armée de paysans révoltés, appelés Bagaudes et commandés par Amandus. La ville d'Autun dont les fortifications n'avaient pas été réparées, souffrit énormément de cette invasion. Les mots *Bagarre* et *Baguenauder* conservent le souvenir lointain des Bagaudes.

Avec Dioclétien parut une nouvelle division de la Gaule ; cet empereur la partagea en dix-sept provinces dont les gouverneurs étaient sous les ordres d'un préfet du prétoire résidant à Trèves et assisté de quatre vicaires. La province était divisée en plusieurs peuples, *Civitas* ; chaque canton en vicairie, *Vicaria*, chaque vicairie en villages, *Villa.*

Après la métropole qui était Lyon venaient les *Municipia* ; Bibracte, devenue Augustodunum, fut classée dans cette catégorie. Ces municipia étaient régis par le collége des *Décurions* qui avaient droit à ce poste soit par leur naissance comme fils de décurions soit parce qu'ils possédaient vingt-cinq arpents. Cet ordre, appelé *Curie*, devint l'instrument de toutes les oppressions : il nommait les magistrats municipaux et faisait choix des médecins et des professeurs.

Les fonctionnaires étaient nommés chaque année au mois de mars : c'étaient d'abord les *Duumvirs* dont les fonctions étaient analogues à celles des maires, puis les *Principaux* qui avaient des attributions de police analogues à celles de nos commissaires et de nos agents. Ils étaient nommés pour quinze ans et effectuaient la perception de l'impôt. Les *Ediles* veillaient aux chemins et aux édifices publics. Les *Censeurs* tenaient note du nom et de la fortune des habitants.

Les *Défenseurs* de la cité étaient nommés pour cinq ans par le suffrage universel. Ils devaient protection à tous, à la ville et à la campagne, transmettaient les

plaintes aux juges ou à l'empereur, protégeaient le commerce et vérifiaient les poids et mesures. Tous les gens de métier formaient des corporations et avaient des officiers appelés *Préfets*, *Consuls* et *Curateurs*. Les villes avaient des octrois et des droits particuliers.

Beaune et Dijon paraissent n'avoir été que des colonies habitées par des vétérans et par quelques citoyens romains : toutefois leur organisation était copiée sur celle des métropoles. C'est seulement plus tard qu'elles devinrent chefs-lieux du *Pagus belnensis* et du *Pagus divionensis ;* aussi ne sont-elles desservies directement par aucune voie romaine ni mentionnées dans les itinéraires gallo-romains. La plupart des géographes ont été trop précis en assurant que l'étendue de chaque diocèse correspondait aux anciennes *Civitates*. Les Eduens ont eu dans leur circonscription, non pas un, mais trois siéges épiscopaux : Autun, Châlon et Mâcon.

L'arrivée de Constantin à Autun en 311 fut le commencement d'une ère de prospérité. Cet empereur venait de Trèves et de Langres. Pour se rendre à Autun il passa tout près du territoire de

Chorey, sur la voie qui se trouvait à côté de Notre-Dame du chemin. Il déchargea la ville d'une partie des impôts, fit rebâtir les temples et les édifices publics et favorisa le christianisme qu'il embrassa lui-même l'année suivante. On prétend que la croix lumineuse lui apparut près de Châlon-sur-Saône. Les bois sacrés tombent sous la cognée, les sanctuaires druidiques sont dévastés et d'imposantes basiliques écrasent de tout leur poids les idoles jetées dans leurs fondements.

Cependant les Germains continuaient leurs ravages. Une armée nombreuse vint menacer Autun en 356. Elle fut battue et repoussée jusqu'au Rhin par l'empereur Julien qui s'installa à Paris où il fit bâtir un palais, des bains et un aqueduc.

L'empire romain, affaibli par le partage fait entre les fils de Théodose et par les guerres contre les Allemands, était en pleine décadence. Les barrières qui avaient maintenu les hommes du Nord cèdent sous le poids de leur multitude. Les Alains, les Vandales, les Goths, les Gépides, les Francs, les Bourguignons, se précipitent sur la Gaule et sur l'Italie. La destruction de Rome, consommée par

Alaric en 409, anéantit complétement l'édifice construit par Jules César.

L'historien d'un petit village ne peut avoir à enregistrer aucun des grands faits qui marquent les annales des villes antiques. Englobée dans la banlieue de Beaune, la commune de Chorey n'a servi de théâtre à aucune bataille, de résidence à aucun chef gaulois ou romain. Deux ou trois métairies éparses sur son territoire sont les seules traces de cette époque. J'aurais pu commencer ce livre à l'année 706, par le testament où figure pour la première fois le nom de notre village. Mais en outre du plaisir que j'éprouve à remonter à nos origines nationales, j'ai pensé qu'il était utile de consigner les découvertes faites dans notre pays depuis quelques années. Les faits de l'histoire de France sont enseignés dans toutes les écoles, mais il est difficile, à moins d'en faire dans les bibliothèques une étude spéciale, de se rendre un compte exact de l'état de nos campagnes avant l'arrivée des Francs. Voici quelle était la position sociale de nos ancêtres et l'état de la propriété.

Auguste avait divisé les citoyens en

trois classes : 1° les *Fœderati*, qui ne devaient que le service militaire ; presque tous les Edues et les Rémois étaient dans cette catégorie ; 2° Les hommes libres, se gouvernant par eux-mêmes mais assujettis à un tribut ; 3° Les sujets proprement dits qui étaient soumis aux gouverneurs. Cet état de choses ne dura pas longtemps : le nombre des Romains établis dans la Gaule nécessita bientôt la présence de fonctionnaires spéciaux. Les Romains donnèrent des terres aux officiers et aux vétérans, sans autre charge que celle du service militaire. Telle est l'origine des fiefs exempts de toute redevance. Ils en donnèrent aussi aux officiers barbares qui avaient servi dans leurs armées comme auxiliaires et telle est l'origine des fiefs censables : c'est de ceux-là que notre Eumène veut parler quand il félicite l'empereur Constance d'avoir appelé dans les déserts des Gaules des peuples qui aident la patrie avec la charrue et avec les armes.

Il est certain que les terres données aux barbares par les Romains ont préparé le royaume de Bourgogne. Jornandès, cité par Perreciot, dit que les Francs, les Bour-

guignons et quelques autres se rangèrent sous les étendards romains d'Aetius pour combattre Attila et qu'ils étaient les auxiliaires des Romains après avoir été leurs soldats. Une autre preuve de ce fait se trouve dans une lettre écrite à l'empereur Anastase par Sigismond, roi de Bourgogne : « Vous êtes notre prince et mon peuple vous appartient, *populus meus est vester.* » Une autre fois le même Sigismond, parlant de la mort de son père, dit à l'empereur : *post obitum devotissimi fidelissimi que vobis patris mei.*

Je viens de parler des vétérans auxquels on donnait des terres. Une condition majeure était attachée à ces donations : les fils de ces vétérans portaient les armes fort jeunes. *Vopiscus* assigne l'âge de dix-huit ans, mais S. Martin, dont le père avait été tribun militaire, fut obligé d'embrasser à l'âge de quinze ans la profession des armes à laquelle sa naissance l'assujétissait. Nous savons, par une inscription romaine trouvée ans les murs du castrum, que la ville de Beaune avait un certain nombre de vétérans.

Les guerres de Jules César, les révoltes sanglantes qui éclatèrent sous ses suc-

cesseurs, la rapacité des agents du fisc et les incursions germaniques avaient porté des coups funestes à l'agriculture des Kalètes. Beaucoup de terres restaient incultes ; le métier de laboureur était délaissé ; on rougissait d'être Celte. On en vint, dit M. Salverte, à chercher partout des origines romaines ; on tira vanité d'être né dans une ville qu'un brigand étranger avait doté de son nom quinze ou dix-huit siècles auparavant, plutôt que dans celle dont le nom rappelle la langue nationale : singulier écart de l'orgueil qui, pour mieux s'ennoblir, se complait dans le souvenir des désastres de la patrie et de l'abaissement de nos ancêtres.

La plupart des terres étaient cultivées par des esclaves. On aurait tort de comparer cet état à celui des nègres d'Amérique ; les Gaulois, réduits en esclavage par les droits de la guerre, jouissaient encore d'une assez grande somme de liberté. Un grand nombre d'entre eux avaient des emplois de laquais et de domestique.

Les cultivateurs étaient partagés en trois classes : les *Colons*, les *Inquilins* et les *Tributaires*. Les hommes de la dernière étaient les plus maltraités ; le maître ré-

glait leur redevance à son gré et les enfants suivaient la condition de la mère. Ils ne pouvaient rien posséder en propre. Après l'introduction du christianisme on leur permit de se faire prêtres, mais sans quitter leur résidence. Quant aux inquilins et aux colons, ils n'étaient pas plus malheureux que nos fermiers ; le propriétaire ne pouvait augmenter la redevance annuelle et les colons avaient le droit de l'appeler en justice. Les hommes de ces deux classes pouvaient acquérir des terres ; mais leurs biens retournaient au maître. Dans beaucoup de pays les cultivateurs donnaient au propriétaire une partie de la récolte ; on les appelait alors colons partiaires. C'est de là qu'est venu le mot métairie, *medietas* à cause de la *moitié* du profit laissés au cultivateur. Aucun homme de ces trois classes n'était assujetti au service militaire.

La Gaule ne put recouvrer son ancienne splendeur. Les impôts avaient dévoré la fortune publique dès le commencement de l'occupation. L'esclave Licinius que l'empereur Auguste avait tiré de la domesticité pour le placer à la tête du gouvernement des Gaules s'était particulièrement

attiré l'exécration publique. Prévoyant que les plaintes du peuple allaient amener sa chute, il introduisit l'empereur dans un appartement où il avait rassemblé des trésors incalculables : « Voilà, dit-il, ce que j'ai recueilli pour vous. J'ai cru bien faire en dépouillant les Gaulois de leurs richesses, afin que, devenus pauvres ils ne puissent se révolter. Prenez ces trésors qui ne sont destinés qu'à vous. » Auguste se laissa séduire et le rapace gouverneur continua à pressurer nos ancêtres.

Caligula, Néron, Domitien, Caracalla avaient continué le même système en donnant le commandement des provinces gauloises aux affranchis, aux cochers, à tous les misérables qui avaient partagé leurs débauches.

La corruption avait gagné toutes les classes. Deux soldats font le pari de détrôner Galba et en viennent à bout. Après le meurtre de Pertinax, l'armée met l'empire aux enchères et Julien l'emporte sur ses concurrents en promettant 25,000 sesterces à chaque soldat prétorien. C'était l'argent de la Gaule qui fesait les frais. Malgré leur titre d'alliés, les Edues ne sont pas plus épargnés que les autres ;

Tacite rapporte ces paroles du chef éduen Sacrovir : « On nous livre aux préfets et aux centurions, et lorsqu'ils se sont engraissés de nos dépouilles et de notre sang, ils cèdent la place à de nouveaux tyrans, plus avides et plus cruels. »

A toutes ces exactions il faut ajouter les violences sur les personnes : « La conscription, dit un chef breton, emporte nos fils dans des terres lointaines. Si pendant la guerre, nos épouses et nos sœurs parviennent à échapper à leur violence, elles sont déshonorées par eux quand ils se donnent les noms d'hôtes et d'amis. Non contents de nous enlever tous nos biens par les tributs, ils mettent en réquisition les fruits de nos terres pour la subsistance de leurs armées. » La grande quantité des terrains sans culture rend encore plus terribles les années de disette ; mais alors, comme aujourd'hui il y avait des hommes dévoués qui sacrifiaient leur fortune : dans la grande famine de 450 un sénateur gallo-romain nommé Erdicius envoya, dit un vieil historien, « gens et charriots par » toute la Bourgogne pour amener en sa » maison tout tant de pauvres que l'on » pourrait trouver, et ly en fut amené plus

»de quatre mille, lesquels il nourrit et »repust et les préserva d'inconvénient de »mort. »

Le proverbe grec *galacticos ploutos* ne pouvait plus s'appliquer à notre pays. Sous la grande confédération gauloise l'or s'amassait dans les demeures; sous les romains il se réduisait en feuilles minces que le luxe appliquait à l'extérieur des maisons. Les Celtes gagnent en civilisation mais ils perdent en courage et en dignité. Ils ne pensent qu'aux jouissances matérielles et restent sans force contre les hordes germaniques. La terre de Vercingétorix a été arrosée en dix ans par le sang de trois millions d'hommes; les cent mille exploitants avides déchaînés contre elle l'ont saignée à mort et c'est d'un œil indifférent qu'elle regarde les nouveaux maîtres, Francs ou Burgondes, qui vont effacer jusqu'à son nom!

Quel vaste champ de réflexions, et quelle coïncidence avec l'écrasement germanique que nous subissons!!!

CHAPITRE IX.

LES VOIES ROMAINES DE NOS ENVIRONS.

Statim ab eo flexu militaris via sit confragosa. (EUMÈNE)

Nous connaissons les événements qui ont signalé la trop longue période de l'occupation romaine ; il nous reste à examiner les traces qui existent de cette époque. Nous commencerons par les chemins. La description des voies romaines limitées à l'arrondissement de Beaune demanderait à elle seule un volume ; je parlerai seulement de trois d'entre elles qui se trouvent à proximité du village de Chorey. Il faut avoir étudié le terrain et suivi pas à pas les traces de ces antiques chemins pour les décrire avec certitude : c'est ce que nous allons faire dans ce chapitre.

Ce fut devant le temple de Saturne qu'Auguste fit ériger à Rome la première colonne militaire en bronze doré, *milliarium aureum.*

La métropole lyonnaise devint le centre de plusieurs grandes voies. La principale passait à Mâcon, Tournus et Châlon où elle se divisait en deux branches. L'une se dirigeait sur Auxerre par Mercurey, Autun, Saulieu, Avallon et se rendait à Boulogne-sur-mer par le Beauvaisis. La seconde se dirigeait sur Langres par Villy et Thil-Châtel; elle gagnait le bassin de la Moselle puis Trèves et Cologne. Désignée par Ammien Marcellin sous le nom de *Via solemnis* et dans le testament de St-Remy sous celui de *Via cesarea*, cette grande voie de Lyon à Trèves fut construite l'an de Rome 742, douze ans avant la naissance de J. C., par Marcus Vipsanius Agrippa, gendre de l'empereur Auguste et gouverneur de la Gaule. On employa quatorze ans à ces travaux qui furent terminés la quarante et unième année du règne d'Auguste. Cette voie était divisée en lieues romaines de 1,500 pas, marquées par une colonne indiquant la distance des villes voisines. Sa largeur

était de trente pieds (1). Les postes et relais, *mansiones*, ne servaient qu'au gouvernement et aux armées ; il fallait une permission spéciale de l'empereur ou du préfet du prétoire pour qu'un simple citoyen pût en user.

Agrippa établit sur cette voie des courriers de plusieurs sortes voyageant avec des voitures à deux roues, *birotæ*, qui ne pouvaient porter que cinq cents livres, et des chars à quatre roues appelés *Rhedæ*. Ces courriers ou postillons, *Veredarii*, avaient leurs stations à cinquante mille pas les unes des autres, environ 35 kilomètres. Le code théodosien nous apprend que le nombre des chevaux ou mulets devait être fixé par un réglement spécial, ainsi que le mode de voyage des chevaux de course, *Veredi*, qui, dans certains cas pressés, franchissaient rapidement des distances considérables. Chaque *Mansio* devait avoir vingt chevaux. De loin en loin on y trouvait des hôteliers appelés *Diversores*.

On a beaucoup écrit sur les différentes couches de matériaux. Le *Nucleus*, noyau

---

(1) Le pied romain avait une longueur de 286 milimètres.

inférieur, se composait de pierres mises à plat ; le *Rudus* était superposé, il se composait presque toujours de pierres sur champ, fortement serrées et maintenues par des lices placées dans le sens du chemin. La troisième couche, *Statumen*, était formée par un lit de gravier. Ces règles, suivies dans la confection du chemin dont nous parlons, n'ont pas toujours été observées ailleurs : les constructeurs se conformaient à la nature du sol et aux matériaux fournis par le pays.

Nous allons parcourir la portion de cette voie qui traverse *le Pagus arebrignus*, en passant à sept ou huit kilomètres de Chorey.

En quittant Châlon par la petite porte du pontet que l'on nomma plus tard porte de Beaune, elle traversait l'emplacement où Charles IX fit bâtir la citadelle et où l'on a trouvé, depuis deux siècles, tant de statues, de colonnes, d'inscriptions et de médailles. Elle passait ensuite sur le territoire de St-Jean-des-Vignes et paraît présenter en cet endroit les traces d'une castramétation destinée à contenir une légion romaine. C'est de là que partait l'embranchement d'Autun.

La voie principale se dirigeait sur le village de Fragnes, dans le voisinage de la rivière *Thalie*, près de laquelle on a découvert une grande quantité de statuettes romaines, et traversait une portion du territoire de Virey. On voit près de l'église de ce village un très-beau monument de cette époque.

Après avoir dépassé le bois de Muse, *à Musis*, qui recélait des urnes et des médailles, la voie romaine traversait les hauteurs au-dessus de *Perrey*, entrait à *Chemenot* sur le territoire de Sassenay, par la *Voie ferrée*, et passait à deux kilomètres à l'ouest des Mottes de Bougerot, dont la plus importante, située au bord de la Saône, et détruite il y a vingt ans, contenait une grande quantité d'armes. L'existence d'une chapelle, détruite en 1793 et qui a donné son nom au climat, vient donner à ce polyandre une sorte de consécration posthume. C'est encore dans cet endroit aux *Fossilles*, que l'on a trouvé en 1857, au milieu d'une grande quantité d'ossements humains, un lingot de plomb portant la marque de la fabrique romaine.

La voie d'Agrippa, après avoir longé

les bois de Gergy et les champs de Luchy, *à luco*, où elle reçoit la *Vie du rachat*, laissait à droite le beau village de Gergy, le *Gergiacum* du VIIe siècle, et traversait la *Rèpe des pierres* Les traces du pavé sont très-visibles dans cet endroit.

La voie passait ensuite à l'est de Baignant, dans le climat auquel elle a fait donner le nom *des cailloux*, et venait franchir, sur le territoire d'Allerey, entre ce village et le carrefour des quatre chemins, la route de Beaune à Verdun. Elle se dirigeait de là sur Neuvelle, *Nova via*, puis dans un lieu appelé les trois Marie, ou a existé, dit-on, un petit monastère, descendait, par la *Vie ferrée*, près du moulin d'Hauterive, et remontait, sur des points maintenant cultivés. le climat des *Perrières*, à cent mètres au nord-ouest du port de Palleau. A cette époque les eaux étaient partout plus abondantes ; on faisait embarquer dans ce port le blé destiné aux greniers de Châlon. Il y avait là un cimetière fort ancien et une chapelle, sur l'emplacement de la dernière maison du port de Palleau, du côté de Chevigny. Le chemin gaulois dont j'ai parlé à propos

des Helvètes, croisait la voie dans cet endroit. Elle passait ensuite près du lieu ou Lethbald fonda, au VIe siècle, l'abbaye de *Palluau*, l'ancien *Pulvellum*, franchissait la Bouzaise au gué *des pierres* ou j'ai vu la base de deux énormes fiches en bois destinées à soutenir le pont, traversait la prairie des marauts, puis un autre bras de la Bouzaise, coupait la commune de Corgengoux au bief de la Coudre, à côté de Parrué, autrefois Perrué et Mazerotte, *à Mansione*, que je crois être le Manciacum indiqué dans les Chartes du Xe siècle, et arrivait à Grosbois par le climat du *Fourneau*.

Dans tout ce parcours la voie a été cultivée. J'ai suivi sa trace au moyen des pierres et des débris de tuiles. Après avoir longé la rue principale de Grosbois, ou de nombreux pavés existent encore, le chemin traversait le petit bois des Chèvres, franchissait la route actuelle de Beaune à Seurre, coupait en diagonale l'étang de Champ-jarlé et se dirigeait un peu à l'est de Villy-le-Brulé (*viæ* les voies) où elle était croisée par la voie d'Autun à Besançon par Chorey. Elle laissait à gauche le hameau de Longvuy, *longa via*, ancienne

maison de chasse de nos ducs, passait à Argilly, ce roi des villages de la plaine, comme l'appelle M. Joseph Bard, et arrivait à la ferme de la Chocelle, *A Sacello.* Elle traversait ensuite les vastes forêts que défrichèrent les moines de Citeaux. Le tracé de la voie est presque intact vers le petit Saint-Bernard ou Courtépée place à tort le *Vidubia* de Peutinger, et sur la chaussée de l'étang de Sacquenay, bâtie toute entière par les Romains. La voie arrivait ensuite dans l'endroit appelé Narcandrie ou plutôt *Arcandrie* où se trouvait le point précis de Vidubia. C'est là que venait aboutir le chemin de Savigny et de Bolar dont je parlerai tout à l'heure.

Arrivée sur la cité des Lingons, la voie se poursuivait par les bois des Bruyères, de la Sainte-Chapelle, du *Vichard* (voie des chars) et du *chemin levé*; elle traversait les communes de Saint-Philibert et de *Perrigny*, puis celle de Longvy, *Longa via*, en passant à la ferme de la *Colombière*, dont le nom rappelle un cimetière gallo-romain et à celle de *Romeley*.

Le mot *Ley* ou plutôt *Lée*, anciennement l'*Aige* est une altération de l'*Agger*

des Latins : on appelle encore l'*Aige de Beaune*, le chemin romain qui part de Vidubia et traverse les ruines de Bolar, près de Nuits. Le village de Flagey, peu distant de la voie romaine, possède un bois appelé l'*Aige chemineau* ; Villy a sa rente de l'*Ilée* et Argilly l'*Aige au chat*. Romeley signifie donc le chemin de Rome.

A partir de cet endroit la voie passait entre Dijon et le parc du Mont-Musart et gagnait la ville de Langres.

La seconde voie dont je vais m'occuper, *le chemin ferré*, comme on le nomme à Chorey, intéresse plus directement notre village : c'est celui qui reliait les deux villes celtiques de Bibracte et de Vesontio.

Le bel arc de triomphe de Saint-André, à Autun, servait de point de départ à cette voie de Besançon qui suivait pendant quelques kilomètres la route d'Autun à Epinac. Arrivée à Saint-Pantaléon elle se divisait : le chemin de gauche conduisait à Alise par Arnay, Pouilly et Vitteaux ; celui de droite continuait à suivre la route d'Epinac, passait sur la montague de Descrot, près de Curgy, puis, prenant à gauche, se dirigeait, par Savigny-le-vieux, sur le moulin à vent de Sully ; on sait que

l'historien Ladone attribue au général romain Silius la fondation de ce village.

La voie de Besançon passait ensuite à Uchey, commune de Viévy, puis arrivée au bois des *Mormonts*, sur St-Pierre en-Vaux, elle se divisait en deux. Le chemin de gauche passait à Thomirey, Vic-des-prés et s'enfonçait par les montagnes de Bécoup, Détain et Chambeuf jusqu'au camp du Mont-Afrique, d'où elle descendait à Dijon : c'est là que passa, comme je l'ai dit, l'armée de Jules César, à la poursuite des Helvètes.

La voie de droite, celle qui nous intéresse particulièrement, traverse une partie du territoire de Thury, arrive à cent mètres du moulin-neuf, sur la commune de Champignolle, côtoie un instant l'Ozerain et se dirige sur l'ancienne église de Joursanvaux. Elle coupe ensuite, dans le bois de Garde, la route actuelle de Paris à Lyon, traverse le bois de Périe, à Petris, à deux kilomètres de la colonne de Cussy, puis le village de Monceau, auprès duquel elle arrive par une montée rapide. Le chemin moderne fait un circuit pour éviter cette montée, mais la chaussée de l'ancienne voie a laissé, dans le pré qui

est au bas du village, une élévation très-marquée.

A partir de Montceau, cette voie passe près d'Echarnant, à la ferme des *Levées*, (où M. Guillemot a découvert le beau cénotaphe qui est au musée de Beaune), longe le bois de la Gagère, (corruption de bois de l'*Agger*) et vient rejoindre, à la Bâche, la route de Semur à Verdun avec laquelle elle se confond pendant quelque temps. Les grosses pierres du *Rudus* existent encore sous le gravier de la route.

Arrivée au tournant de cette route du côté de Bouze, elle la quitte en continuant sa ligne droite le long des bois de Viervin, (voie du ravin) et de Corbot. Il y a dans cet endroit une partie admirablement conservée ; le pavé, presque intact est encore bordé de ses *lices* longitudinales.

La voie passe ensuite au nord de la montagne de Rochetin et sert de limite aux communes de Beaune et de Savigny. Elle envoie à gauche une bifurcation dont je parlerai tout à l'heure, traverse le Mont-Battois et gagne la plaine par le climat des Marconnets où le vigneron de M. J. Bigarne a trouvé, il y a quelques années un grand morceau de corniche romaine.

Après avoir coupé la route actuelle de Beaune à Dijon au c os Chameroy, le chemin ferré entre sur la commune de Chorey, dont il forme la limite du côté de Beaune. *La Rochelle* est le nom du premier climat traversé. Il n'y a pas de roches en cet endroit et le nom vient sans doute de l'empierrement de la voie dont les traces sont encore visibles sur la pente qui conduit au Cours de Rhoin. Au bas de cette pente, le long du chemin actuel de Beaune à Chorey, existait à la fin du siècle dernier un abreuvoir romain, sorte de grande auge de pierre, mentionnée par Courtépée. Le terrain sur lequel se trouvait cet abreuvoir fut l'objet d'un long procès entre la commune de Chorey qui y avait fait creuser des *Routoirs* et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Beaune, propriétaire du terrain contigu.

La voie de Besançon remontait par le climat des *Pols* dont le nom semble dérivé d'un *sacellum* placé au bord du chemin sous l'invocation d'Apollon. Elle traversait ensuite les *Chobins* que M. Joseph Bard fait dériver des *bains chauds* ; mais aucune trace de thermes n'existe dans cet endroit élevé et complétement privé d'eau.

Aubain n'est peut-être qu'un nom propre? Un acte du siècle dernier porte *Champ-Aubin.*

Après avoir coupé le chemin actuel de Chorey à Gigny, le chemin ferré traverse le *Pont de pierres*. Cette appellation est tirée du pavé romain disposé en forme de voûte, car il n'a jamais existé de pont dans ce lieu élevé. Au delà de la section faite par la tranchée du chemin de fer, il passe au climat des Fas et pénètre sur la commune de Vignolles dont il forme la limite au pasquier de la Brosse. Il longe le bois de l'Epenault, franchit le ruisseau de la Lauve, traverse la forêt du Grand'Borne qui semble conserver le souvenir d'une borne militaire et vient passer à Villy, au delà duquel il coupe, un peu diagonalement, la *Via cesarea* de Lyon à Trèves. Il y a une dizaine d'années des bûcherons de Varennes découvrirent sur le bord du chemin ferré deux squelettes de grande stature au milieu de débris de charbon.

Plusieurs géographes ont placé à *Villy* la station romaine de *Vidubia.* Les deux mots ont une trop grande différence pour être dérivés l'un de l'autre. D'ailleurs la distance indiquée par les itinéraires ne

correspond pas à Villy. Le nom de ce village vient évidemment de *Viæ*, pluriel de *Via*, à cause des deux chemins qui s'y croisaient. *Vidubia*, la voie douteuse, doit être placée plus au nord ; nous y reviendrons.

Après le passage de la Sereine, le tracé de notre voie n'est pas bien déterminé. M. Laureau de Thorey croit qu'elle va traverser la Saône à Pagny au moyen d'un gué qui est encore pavé de gros quartiers de roche et qu'elle se dirigeait, par Montigny et St-Aubin, sur le village de Tavaux où se rejoignait la voie de Châlon à Besançon. L'existence d'un gué pavé pourrait motiver le circuit indiqué par M. Laureau. Toutefois il est de tradition qu'il y avait un pont sur la Saône entre Pouilly et Glanon. Dans cette hypothèse notre voie aurait traversé la commune de Montmain ; puis après avoir passé la Saône elle se serait dirigée sur Tavaux par les bois de Labruyère et de Tichey.

A partir de Tavaux la voie suit à peu près le tracé de la route actuelle par St-Ylie, Dole et Besançon. Elle ne s'arrêtait pas à cette dernière ville mais se prolon-

geait jusqu'au Rhin par Mandeure, près Montbéliard.

J'ai classé cette voie parmi les chemins romains, mais, selon toute apparence, elle existait antérieurement à la conquête de Jules César. Avant que l'antique Bibracte n'ait pris le nom d'Augustodunum, *Montagne d'Auguste*, elle devait avoir un chemin de communication avec la Vesontio des Séquanais. Les Romains ont sans doute amélioré cette voie en lui donnant une largeur de trente pieds. En 1775, le chemin, mesuré à la hauteur du climat des Fas, sur Chorey, avait encore vingt-huit pieds de large, y compris les fossés.

Le nom de *Chemin ferré* est ancien : une charte du roi Robert, relative au prieur de St-Etienne de Beaune et datée de l'an 1004, emploie les mots *Publica Ferrata*. Cette voie est appelé *la Rouelle* dans un titre de la Maladière. Un siècle plus tard les archives de l'Hôtel-Dieu la désignent sous le nom de *Chemin ferré* qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

Il me reste à parler d'une troisième voie qui passait très près de Chorey sans toutefois pénétrer sur son territoire : cette

bifurcation reliait, par une ligne ob
les deux chemins dont on vient de
description. (Voir la note C à la
volume).

Au commencement du IVe siècle
pereur Constantin fit le voyage de T
à Autun en prenant la grande vo
Lyon. Arrivé à l'endroit ou cette voi
chit le ruisseau de la Berchère sur la
mune de Boncourt, au lieu de desc
jusqu'à Villy pour prendre, à angle
le chemin de Besançon à Autun, il
gagea dans une voie oblique et la
qui abrégeait sa route d'enviro
kilomètres. On avait donné à cette
cation le nom de *Vidubia*, voie dout
comme si, parvenu à cet endroit, le
geur s'était demandé « quel chemin
il prendre ? » La distance de vingt
indiquée sur la carte de Peutinger
Cabillonum et Vidubia correspond
exactement à cet emplacement. Sédu
la ressemblance du mot, d'Anville
cette station au passage de la Vouge
dugia c'est-à-dire un kilomètre tr
nord. Toutefois ce géographe est
coup plus près de la vérité que ceu
placent Vidubia à Villy. En outre de

sons que j'ai données plus haut contre cette opinion, j'ajouterai que l'on n'a découvert à Villy aucune trace de constructions. M. Boudier, ancien maire et amateur d'archéologie, a fait pratiquer des fouilles qui n'ont amené aucun résultat. Plusieurs chemins vicinaux ont été établis pendant son administration ; nulle part on n'a trouvé de fondations ni de sculptures. Enfin Villy est à 17 ou 18,000 pas de Châlon et l'itinéraire de Peutinger porte 20,000.

L'emplacement vrai de Vidubia est appelé au cadastre *en Narcandrie* : en supprimant l'*n*, qui n'est peut-être ici qu'une liaison, il serait facile de trouver une origine grecque à cette appellation. J'ai reconnu, sur une étendue de mille mètres, des vestiges de constructions importantes. Les champs voisins sont remplis de tuiles, de pierres mureuses, de cendres, de poteries. On y a trouvé des ossements d'animaux, des cuillers à sacrifice en bronze et un couteau triangulaire, muni d'une douille en fer dans laquelle on introduisait un manche de bois. Ce couteau est semblable à celui qui se trouve représenté à la main d'un sacrificateur, sur une tom-

be gallo-romaine incrustée dans une maison appartenant à M. Marey de Nuits. Une énorme pierre carrée, enfoncée en terre, pourrait avoir servi de fondation à un autel ou sacellum. A deux cent mètres de là au pré St-Pierre, *à Fetris*, des tronçons de colonne cannelées, des fragments de corniche et de tuyaux en terre cuite font supposer l'existence d'habitations importantes. Le climat du pré Paillot et celui de la grande *Perrière* ont donné une grande quantité de médailles, un pied de statuette en bronze, des fragments de marbre sculpté et différents ustensiles de ménage en métal. Dans les années sèches il est facile de suivre la trace des fondations : les trèfles et les luzernes semées sur ces débris indiquent par leur végétation languissante, la présence de murs souterrains.

L'existence d'un chemin pavé, partant de ce *Vidubia* et formant avec la voie d'Agrippa un angle d'environ 50 degrés, m'est parfaitement démontrée. Cette voie, qui porte le nom de *Chemin à la Reine*, à cause des réparations qui furent faites par Brunehaut, se dirige du Nord-Est au Sud-Ouest et traverse les villages de Boncourt

et d'Agencourt. On a trouvé dans cet endroit une pièce d'or à l'effigie d'Auguste, une quarantaine de bronzes de tout module et deux ou trois monnaies gauloises. Le pavé était composé de pierres fichées debout et recouvertes de gravois ; on en a arraché une grande quantité pour l'établissement d'un chemin de desserte.

La voie *Dubia* vient ensuite effleurer l'extrémité orientale de la petite cité gallo-romaine qui fut le berceau de la ville de Nuits. Le nombre des monuments trouvés dans ce lieu est trop grand pour donner ici leur description. M. Duret, ancien maire de Nuits, a réuni sur ce sujet une foule de notes et de documents dont il a bien voulu me gratifier.

Le musée de cette ville, celui de Beaune et les collections particulières de MM. Marey, Boudier et Méret de Nuits, Changarnier et Ch. Bigarne, de Beaune, contiennent une foule d'objets provenant de cet emplacement dont le nom actuel, *Bolar*, signifie rivière de Bel. Cette rivière n'est autre que le Musin, dont le cours fut divisé en deux de manière à former l'enceinte de la ville. J'espère pouvoir réaliser les intentions de M. Duret, et pu-

blier quelque jour une notice sur cette question importante, au sujet de laquelle on n'a rien ou presque rien écrit.

Après avoir franchi le Musin, cette voie appelée l'*Aige de Beaune* se dirige vers la source minérale de Premeaux où les Romains paraissent avoir eu un petit établissement. C'est là qu'a été trouvé le charmant Silène en bronze du musée de Dijon. L'ancien curé d'Aubaine avait réuni beaucoup d'objets provenant de ces environs et notamment des médailles d'Auguste, de Julie, de Faustine, de Crispus et de Volusien.

La *Via Dubia* passe à Premeaux et rejoint la route actuelle de Dijon qu'elle suit pendant deux ou trois cents mètres; puis, elle traverse la partie orientale de Comblanchien : on ne peut faire un pas dans cette région sans trouver des restes curieux d'antiquités. Le climat de Maizières, *à Maceriis* et ceux des *Perrières* et des Saules Guillaume ont donné des clefs et des médailles de bronze, des débris de statuettes de marbre, de bronze et de pierre, un couteau à manche ouvragé, des stylets, des fibules et des feuilles de plomb. Il est probable que des thermes existaient

au *Bain chaud*, car on y a trouvé des fragments de chapiteaux corinthiens, des conduits en pierre et en terre, des pavés de marbre, un four à potier, des tuyaux de plomb et de grandes salles de pierre où sont creusées des rigoles. Un des plus jolis objets est la tombe d'un vigneron gallo-romain représenté avec une grappe de raisin à la main (1).

Suivant une direction parallèle à la route de Dijon, la voie passe à l'extrémité occidentale de Corgoloin et traverse le climat de la Chapelle où l'on a recueilli des monnaies romaines et le beau bas relief des déesses maires conservé au Musée de Beaune : on l'appelle le Vieux chemin et les pavés, défoncés en partie, sont encore reconnaissables. Une statuette de l'empereur Adrien et un fût de colonne de quatorze pieds de long, mentionnés par le docteur Morelot, ont été trouvés dans cet endroit.

A l'extrémité nord de Ladoix, la voie venait se joindre à la route actuelle qu'elle suivait, le long des *Paulards* et des *Va-*

---

(1) Cette sculpture est encastrée dans le bâtiment d'une ferme, à Comblanchien.

lozières jusqu'à Notre-Dame du Chemin. C'est sur le bord de ce chemin, à cent mètres de la *Douix* qu'a été trouvée, au milieu de nombreuses sépultures, la belle épingle en or déposée au Musée de Beaune. Prenant ensuite sur la droite, elle passait au midi et fort près d'Aloxe, traversait les *Citernes* où l'on a découvert, en 1825, un pot rempli de médailles romaines, et le *Fourneau* dont le sol est rempli de débris, coupait la route actuelle de Pernand dans un endroit désigné en 1433 sous le nom de *Longevoie*, longeait à mi-côte la montagne de *Noël* par les Godeaux et les *Charnières* et arrivait à Savigny par le chemin rural qui aboutit à la maison de M. Bocquet. La voie traversait le village, passait le cours de Rhoin vers les Tilleuls et gravissait la montagne pour rejoindre la voie d'Autun à Besançon, dans un lieu désigné en 1580 sous le nom de *Mollot*.

M. l'archiviste Garnier a signalé le nom de *Moulin Rome*, donné au XII[e] siècle à un moulin de Savigny : ne serait-ce pas celui qui se trouve près des Tilleuls, sur le bord de la voie que nous venons de suivre ?

Je crois être le premier à signaler que

le radical *Mol* a été fréquemment employé en Bourgogne dans le sens de chaussée. Il dérive certainement du latin *Moles* resté en usage dans la géographie maritime. Le hameau de Molaise, près de la Saône, le village de *Molesme*, dans le Châtillonnais, *Molay*, *Molain* et *Molanboz* dans le Jura ; *Moloy*, près d'Is-sur-Tille, *Molphey*, canton de Saulieu, sont traversés par d'anciens chemins pavés. Le village de *Molaise*, près Louhans et la ferme de *Romaine* qui en dépend sont placés sur une voie romaine. Le village de Bouze a un lieu dit la *Molepierre*, sur l'ancien chemin de Beaune à Cussy-la-Colonne ; on découvre journellement dans ce lieu des sépultures en laves. *Moles* correspond au *Street* qui a formé dans le département du Nord les villages d'Etreungt, Etreux, Estrées, etc.

Un texte important du rhéteur Eumène se rapporte à la voie que je viens de décrire : « *Statim ab eo flexu è quo retrorsùm via ducit in Belgicam.... omnia inculta.., etiam militaris via sit confragosa et alternis montibus ardua atque præceps.* » Il s'agit du voyage de Constantin et le récit d'Eumène nous apprend

que la voie dont il s'agit était une route stratégique, *via militaris* ; que son accès était facile jusqu'au changement de direction, *flexus* ; qu'une fois arrivée à la montagne, c'est-à-dire à sa jonction avec la voie d'Autun à Besançon, elle traversait des terrains incultes, remplis de roches et de pierres, accidentés par d'abruptes montagnes : *confragosa et alternis montibus ardua.* Ce passage d'Eumène détruit complètement l'opinion des historiens qui font descendre Constantin jusqu'à Villy. En plaçant dans ce village le changement de direction, le *flexus*, on se trouve en contradiction formelle avec le texte, car il faut faire douze kilomètres avant d'arriver à la montagne ; que devient alors le *statim ab eo flexu... confragosa.*

La chaîne de montagnes traversée par la voie d'Autun est encore désignée sous le nom de Mont-Afrique. Cette appellation est-elle phénicienne ou romaine ? La première hypothèse peut s'appuyer sur la contrée qu'habitaient les anciens civilisateurs de la Gaule, la seconde par l'étymologie qui donneraient pour racine le supin du verbe *frangere.* Les sommets de

nos montagnes sont remplis de roches brisées, de mouvements de terrain qui semblent produits par une commotion violente. Le mot *confragosa* employé par Eumène doit avoir la même origine.

Un ancien camp situé près de Nancy porte également le nom de *Camp d'Afrique.*

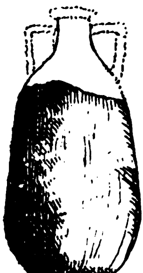
Quelques antiquaires ont cru retrouver dans nos montagnes les traces de lignes télégraphiques sur lesquelles les ordres étaient transmis pendant la nuit par des feux de diverses couleurs. Les terminaisons en *Igny* n'auraient pas d'autre origine et les villages de Maligny, Antigny, Lusigny, Savigny ont été cités à l'appui. Cette supposition n'est que spécieuse : ces villages sont placés sur des montagnes, mais comment l'appliquer à Serrigny, à Marigny et à tant d'autres dont la position exclut toute idée de signaux vus à grande distance. Le nombre des villages terminés en *Igny* est d'ailleurs trop considérable pour admettre cette allégation. La finale *Igny* correspond à celle en *Acum* des Latins, à celle en *Ac* de la France méridionale; à celle en *Ville* de la Normandie, à celle en *Hem* de la Flandre ;

elle n'a pas d'autre sens que celui d'habitations agglomérées, de villages.

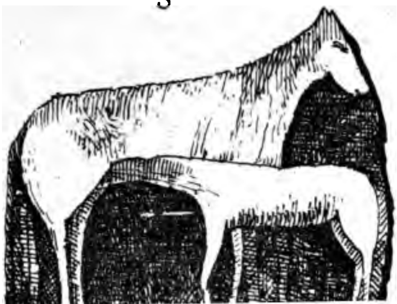
On voit par ce qui précède que les chemins romains étaient assez nombreux dans nos environs. Sur les trois que nous venons de suivre, deux ont été incomplètement décrits ; le troisième était à peu près inconnu. Notre arrondissement en contient beaucoup d'autres sur lesquels on pourrait faire un excellent travail. Dans son *Archéologie celto-romaine de Châtillon-sur-Seine*, M. Leclerc a écrit « qu'il n'y avait pas une commune, pas un hameau qui ne possédât sa route ferrée. » Cette phrase nous parait empreinte d'une grosse exagération. Ce qui est vrai, c'est qu'en dehors des grandes voies citées par Bergier, d'Anville ou Walckenaer, on rencontre, surtout en Bourgogne, une foule de voies secondaires.

OBJETS GALLO-ROMAINS.

Page 142.



Page 140.



CHAPITRE X.

MONUMENTS ET OBJETS ROMAINS TROUVÉS A CHOREY.

> Les lois, les mœurs et les arts se résument dans les monuments ; quiconque veut approfondir l'histoire ne doit pas s'en rapporter témoignage des livres.
>
> (M Bouthors, président de la Société des Antiquaires de Picardie.

Plusieurs monuments de l'époque gallo-romaine ont été trouvés sur le territoire de Chorey. Le coteau exposé au midi qui se trouve entre le village et Serrigny a fourni les principaux objets. Cette partie du territoire est désignée sous le nom général de Grandes-Terres, mais c'est surtout dans la partie orientale, spécialement appelée les Boyaux, que l'on découvre des traces d'habitation.

Le mot Boyau est une altération : un acte de 1734 appartenant à la famille Ser-

rigny, nous apprend que cet endroit s'appelait le *Poilleau*. Il est facile de retrouver le nom de Bel-Apollon que nous avons déjà constaté au climat des *Pols*.

En plantant une terre appartenant à M. Girard, le vigneron Bataut découvrit, il y a une douzaine d'années, des fondations de murailles et un emplacement pavé en pierres debout. Ce pavé appartenait à la cour d'une habitation ou peut être à une *Via vicinalis*. Cette dernière supposition est assez vraisemblable car il existe, par le travers des Champs-longs et sur une ligne droite des débris de pierres et de tuiles qui se prolongent, au climat des Bons Odes jusqu'à la route de Dijon. Au delà et sur le même alignement se trouve un chemin rural qui porte, au cadastre d'Aloxe, le nom de *Cheminromain* et qui rejoint, à peu de distance la voie de Vidubia à Savigny.

Quoiqu'il en soit, l'emplacement pavé du Poilleau était entouré ou bordé de bâtiments. C'est là que M. Bataut a trouvé le bas-relief gallo-romain incrusté dans le mur de la ferme de M. Girard. Ce petit monument est sculpté sur une pierre blanche et tendre longue de trente centi-

mètres et haute de vingt-cinq. Il représente une jument accompagnée d'un poulain qui la tette. Le dessin en est correct mais la pierre n'a pu résister à l'air et les détails sont devenus frustes. Aucune moulure ne sert de cadre à ce morceau qui n'offre pas de traces d'inscription.

Cette sculpture a beaucoup d'analogie avec celle qui se trouve à la métairie de la Serve, commune de St-Romain, au bord de la voie dont j'ai parlé à propos des Helvètes. La longueur de cette dernière sculpture est de trente-deux centimètres. Elle représente une vache passant à droite. Sous son ventre se tient un veau qui tette et derrière elle une femme dont on ne voit que la partie supérieure.

Le bas-relief de Chorey, de même que celui de la Serve, ne me paraissent avoir aucun caractère religieux : c'était une simple décoration, placée, selon toute apparence, au-dessus d'une porte, soit à l'intérieur soit au dehors. A quelques mètres de là M. Henriot Serrigny a découvert la belle amphore que que l'on voit actuellement au Musée de Beaune. Elle était encore fixée en terre par sa pointe inférieure, dans la position qu'elle occu-

pait primitivement. Sa longueur était de 90 centimètres et sa grosseur, au maximum de renflement est de un mètre 20 centimètres de circonférence. Sa capacité est d'environ cinquante litres. Selon toute apparence elle était destinée à contenir du vin : lorsqu'on fit la découverte on trouva dans l'intérieur un moyen-bronze de Tibère, au revers de l'autel de Lyon. A cent mètres de là, dans la direction du chemin supposé dont j'ai parlé, Jean-Baptiste Chevalier a trouvé en 186?, une petite monnaie à l'effigie de Constantin.

L'absence de tout débris d'ornementation et de bijoux fait supposer que la villa gallo-romaine de Poilleau n'était pas habitée par un de ces riches patriciens dont parlent les auteurs ; c'était simplement une colonie, une ferme construite pour des *colons*. Elle aura été détruite à l'époque de l'invasion burgonde, car on n'a trouvé dans cet endroit aucun objet postérieur à l'arrivée des Bourguignons.

Le *Meix Laurent* renferme quelques traces d'habitations gallo-romaines. Sur le bord du chemin qui conduit à Varennes on a trouvé, à la hauteur du pré *Guillemotte*, une aire d'appartement composée

d'un mortier parfaitement nivelé, fabriqué avec de la chaux mélangé de petits fragments de pierres et de briques : c'est ce que l'on appelait *Opus Sigium*. De nombreuses tuiles à rebords peuvent faire supposer que ces constructions remontaient à la période romaine. Toutefois l'absence de monnaies rend cette hypothèse un peu hasardée. L'usage des *tegulœ* et *imbrices* me paraît s'être maintenu pendant l'ère mérovingienne. C'est là que se trouvait le prieuré de Chorey : j'indiquerai, dans la suite de cet ouvrage les différentes trouvailles qui ont été faites dans cet endroit.

Le climat des *Moutots*, autrefois Montot, renferme des tuiles, fondations, fibules, monnaies et sépultures. Ces dernières n'ont fourni aucun objet propre à déterminer une époque, si ce n'est quelques pièces du Bas-Empire, placées probablement dans la bouche du mort pour payer son passage dans la barque du nautonnier. L'usage de cette pièce de monnaie, appelée *Naulus*, s'est conservé jusqu'à nos jours, dans l'Autunois. On remplaça quelquefois le naulus par une hostie consacrée. Les conciles s'élevèrent avec force

contre cet usage et défendirent sous les peines les plus sévères, de donner la communion aux morts.

Au siècle dernier, M. Arnould a trouvé, derrière la maison occupée par ses descendants, une agglomération d'au moins mille monnaies romaines. Les débris de tuiles et de pierre meureuse se continuent, par les plantes des champs et les fas, jusqu'au chemin ferré. On y rencontre fréquemment des morceaux de fer oxydé provenant d'anciens instruments d'agriculture. (1)

Le *Trougarnier*, probablement *treuil de Garnier*, a donné une abondante moisson de fibules, monnaies, bagues et tuiles. Feu le docteur Bard avait réuni dans son cabinet de nombreux objets trouvés dans le périmètre de son clos. Le morceau le plus curieux de cette collection est antérieur à la conquête de Jules César : c'est l'anneau de bronze dont j'ai parlé dans un précédent chapitre.

Dans l'année 1819, une importante dé-

(1) L'exposition universelle de 1860 renfermait une nombreuse collection d'outils agricoles gallo romains recueillis sur le plateau d'Alise par M. Philibert Beaune, de Vitteaux.

converte cet lieu dans la *Champagne de Beaune*, sur le bord de la voie de Besançon, à la limite du territoire de Chorey. M. Girault, président de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, nous a laissé une description détaillée dont j'extrais les lignes suivantes :

Le sieur Clerc, vigneron au faubourg St-Nicolas trouva, en piochant sa vigne, une petite voûte en pierres, soutenue d'un côté par un mur, de l'autre par quatre pierres sculptées. Deux autres stèle étaient placées aux deux bouts d'un cercueil de plomb contenant des ossements de femme, un vase en verre de neuf pouces de hauteur et une fiole en verre. En dehors du monument on trouva deux petites urnes en terre dont l'une contenait quatre épingles en jayet, avec des têtes à facettes ; sept boutons de fer très-oxidés, une douzaine de médailles à l'effigie de Maximin, Constance et Constant et un crâne de femme.

Une des sculptures représentait une femme tenant une quenouille et un fuseau ; elle portait l'inscription MONIMETV SAC· VRF· A· MVACI· E que l'on traduisit par *monimentum sacratum uxori*

Aulus Munacius crexit : monument élevé à son épouse par Aulus Munacius. Le mot VIN· gravé sur une de ces tombes fait supposer à M. Girault qu'il s'agit d'un tonnelier, *Vinarius*, celui qui soigne les vins. Les détails de ces sculptures, la forme des lettres et l'effigie des monnaies, permettent d'assigner le milieu du IVe siècle pour la date de ce tombeau. Le musée de Beaune a conservé la pièce principale, celle qui porte le nom de *Munatius*, le grand vase en verre, les urnes en terre cuite et les épingles.

Quelques années plus tard, M. Chameroy, négociant, fit construire le mur du clos qui existe actuellement. Il trouva, sur l'emplacement du tombeau, la tête d'une statuette en pierre. Cette figure, d'une exécution soignée, mesure huit centimètres : c'est celle d'un homme jeune et sans barbe dont les cheveux assez longs sont rejetés derrière les oreilles ; elle appartient actuellement à Mme Ve Laligant.

Le territoire de Chorey n'a fourni aucune de ces stèles ou tombes gallo-romaines si communes dans les pays de montagne et surtout aux environs d'Autun. Je citerai seulement, dans la région qui nous

occupe, les tombes trouvées à Corcelles-sous-Serrigny, à Comblanchien, à Chenôve, à Savigny, à Echarnant et à Meursault. Quelques unes de ces sculptures ont rapport à la profession de vigneron : une tombe fixée, à Comblanchien dans le mur d'une ferme représente un homme tenant un raisin. Le musée de Narcy en possède une sur laquelle on voit le nom EVOCATVS et la figure d'un vigneron qui tient un cep de vigne.

Parmi les découvertes importantes faites dans nos environs il faut noter celle que le sieur Devevey fit à Combertault le 24 juillet 1803. Il trouva près de l'église priorale, dans une ornière que les pluies avaient ravinée, un pot en rosette contenant un grand nombre de médailles d'un or très-pur, d'une valeur de trente à quarante mille francs. La plupart de ces monnaies étaient à l'effigie de Valentinien III.

On voit par ce qui précède que notre village de Chorey était occupé par les Romains. Toutefois il ne contenait aucune de ces riches villes dont on retrouve les traces dans les environs de Premeaux. La ville de Beaune ne parait elle-même avoir

contenu aucun grand édifice. Les sculptures nombreuses qu'on y a trouvées se rapportent, pour la plupart à des sépultures : quelques unes représentent des divinités et semblent avoir fait partie d'un temple. Mais jusqu'à ce jour on n'a rencontré aucun de ces grands chapitaux, aucune de ces larges frises destinées à l'ornement des palais et des temples. Il faut aller jusqu'à Autun pour retrouver dans les portes d'Arroux et de St André et dans les débris lapidaires, la magnifique architecture romaine qui a servi de type à l'arcature intérieure de Notre-Dame de Beaune. Autun, avec son capitole, ses aqueducs et ses arcs de triomphe, avec ses temples de Janus, de Pluton, de Proserpine, de Minerve, de Diane et de Bel-Apollon : avec son amphithéâtre, aussi grand que le Colysée de Rome, son théâtre où 8,300 spectateurs pouvaient prendre place ; Autun, notre vieille capitale des Kalètes-Edues, méritait le titre de *Soror et æmula Roma* que les historiens anciens lui ont donné.

Qu'étaient devenus les dieux gaulois, dans ce mélange de peuples et de langages ? Ils s'étaient identifiés peu à peu avec

la longue série des divinités payennes. Bel s'était transformé en Apollon et en Mercure, Néanne s'appelait Diane et Belisana, Minerve. Isis continua à être adorée parce que les Romains avaient adopté ses mystères. Mais si les vieux noms furent oubliés, le culte, surtout dans les campagnes resta le même. Les druides, proscrits par les empereurs, se maintinrent jusqu'à la chûte de l'Empire et portèrent dans certaines pratiques, dans certaines formes extérieures du catholicisme la pompe de leurs cérémonies grandioses.



LIVRE II

—

Les Burgondes et les Francs. — Chartes relatives à Chorey. — Les premiers seigneurs.

CHAPITRE I.

—

ORIGINES CHRÉTIENNES.

> Ab Oriente venimus, ego et fratres mei, à sancto Polycarpo missi.
> Actes de St-BÉNIGNE.

Le sacrifice du Golgotha produisit dans l'empire romain une immense révolution. La Gaule reçut une des premières, la foi nouvelle du verbe incarné : peu d'années après la mort du Sauveur, Lazare et Madeleine, ses disciples, apportèrent dans la Provence la bonne semence de l'évangile.

Après les disciples de Jésus-Christ vinrent ceux de St-Pierre et de S.-Paul, qui propagèrent la doctrine catholique dans le midi de la France. Un peu plus tard Pothin et Irénée défrichèrent le sol de la grande métropole lyonnaise.

L'évêque de Smyrne, Polycarpe, fidèle aux ordres donnés par le prince des apôtres, envoya dans tout l'empire des missionnaires de la bonne nouvelle. Bénigne, Andoche et Thyrse remontent le Rhône et la Saône. Arrivés à Châlon, le premier prend la voie de Trèves, traverse le territoire Eduen et s'arrête à Dijon où il est martyrisé sous l'empereur Tibère en 178. Les deux autres se rendent à Autun et reçoivent dans cette capitale la palme des martyrs.

On raconte que l'empereur Trajan, entendant parler d'une nouvelle secte envoya le savant Pline, qui vit dans toutes les provinces les temples remplis de monde et les sacrifices fréquents. L'historien écrivit à son maître : « Cette secte de chrétiens est une plaisanterie ; jamais notre religion ne sera ébranlée. »

C'est surtout dans les classes moyennes de la société que la nouvelle religion se

fit des adeptes. Son action était trop intelligente : elle flattait trop mal les appétits grossiers des castes asservies pour être exclusivement plébéienne. D'un autre côté elle prêchait trop haut l'austérité, le mépris et l'abandon des richesses pour avoir prise sur les races patriciennes, si bien gorgée des trésors du monde. La contrée où se trouve Chorey reçut vraisemblablement les notions de la foi d'un de ces premiers apôtres qui cheminèrent sur ces grandes artères commerciales créées par les Phéniciens et les Grecs. Mais la semence fut minime et ne produisit qu'une faible moisson. Le miracle d'un des premiers évêques d'Autun favorisa les conversions : les légendes rapportent que Simplicius fit tomber, par un signe de croix, la statue de Cybèle que l'on portait en procession.

Les persécutions des empereurs enrayèrent la marche du christianisme. A la fin du IIIe siècle, Dioclétien voulut abolir le nom même des chrétiens. On a trouvé, dans une inscription qui date de son règne les mots NOMINE· CHRISTIANORVM· DELETO. C'était, au dire de ses courtisans, une des gloires de son rè-

gne, une des consolations de sa vieillesse attristée.

Le triomphe de la nouvelle religion eut lieu sous Constantin, son successeur. C'est à Lux, dans le Châlonnais, que ce prince, en allant combattre le tyran, Maxence aperçut dans le ciel la croix lumineuse qui détermina sa conversion. Après cet événement, arrivé en 311, l'évêque d'Autun, Rhétice, enseigna à l'empereur les dogmes catholiques. Constantin devint dès lors un propagateur fervent du Christ.

En 376, St-Martin, le grand destructeur des idoles, au retour d'un voyage à Trèves, s'arrêta chez les Edues. Fils d'un tribun militaire et soldat lui-même, il devint le chef d'un nombreux monastère situé près de Poitiers et fut nommé évêque de Tours presque malgré lui.

Les habitants des grandes villes étaient convertis, mais les paysans, *pagani*, conservaient le culte druidique, légèrement modifié par le polythéisme romain. Martin se voua à la destruction des divinités, à la sanctification des sources et des forêts druidiques. Il en est des idoles, des temples, des bois sacrés comme des payens : on n'extermine pas les derniers,

mais on les convertit, on les change. Chaque divinité fut remplacée par un saint ayant quelque caractére en rapport avec elle. Bel, le premier des dieux, céda sa place à St-Pierre, le premier des apôtres; la vierge mère succéda à l'*Isis paritura*, tandis que les rivières et les eaux, ancien domaine de Néanne, furent placées sous la protection de Ste-Anne. Un exemple frappant du rapport qui existe entre la consécration payenne et le vocable catholique est la chapelle St-Hermés de Villy-sur-Tille. Elle occupe l'emplacement d'un temple de Mercure et renferme encore l'inscription MERCVRIO· ET· MINERVAE· ARNALIAE.

J'ai dit plus haut que St-Martin s'arrêta chez les Edues en revenant de Trèves. Il est probable qu'il quitta la grande voie à Vidubia pour pénétrer dans le pagus arebrignus. L'ancien vocable de St-Martin, donné à l'église de Priscey, fait supposer qu'il sanctifia la source thermale de Premeaux, ainsi que la petite source de Tapete où s'éleva plus tard Notre Dame du chemin. Les fontaines sacrées de Lelisana arrêtèrent quelque temps l'exorciste et l'abbaye de St Martin, placée à la

grêles et maladives, mais revêtus d'habillements somptueux.

A la fin du VIe siècle, un moine du Nord essaya de réformer ce luxe si contraire à la pauvreté évangélique et aux traditions du culte Gaulois. Le christianisme, qui avait épargné les temples de l'Italie et de la Grèce ne porta pas la cognée dans les bois sacrés de l'Irlande. Le grave génie des druides, leur science, leurs cérémonies, passèrent d'abord chez les moines pour s'y purifier. En 590 Colomban, prêtre irlandais, vint à la cour de Gontran pour régénérer les mœurs affaiblies par les désordres de la guerre et par la négligence des prélats. Le roi de Bourgogne donna à Colomban et à ses douze moines trois sanctuaires gaulois qui devinrent des abbayes célèbres ; Anegray ou l'on adorait la déesse des eaux avec l'épithète de *Granna*, guérisseuse ; Fontaine, consacrée au culte de la même déesse et Luxeuil, dont le nom signifie *Bois sacré*.

Les habitants de Constance étaient encore païens. Colomban se rendit dans cette ville et essaya vainement de les convertir ; il dut s'éloigner de « ce nid de

serpents » en secouant la poussière de ses souliers, mais il y laissa un de ses moines malades qui apprit, en jetant ses filets dans le lac, la cause de cette résistance. Les vieilles croyances celtiques lui apparurent sous la forme de l'*Esprit des eaux* et l'*Esprit de la montagne.*

Jonas de Bobio nous apprend qu'en l'année 610 Colomban fit le voyage de Besançon à Autun. Il suivit donc la voie romaine dont j'ai donné la description et passa tout près de Chorey. Il parait même s'être arrêté quelque temps à Beaune. Une tradition, acceptée par l'historien Gandelot, assure qu'il fonda la petite abbaye placée à la source de l'Aigue et qu'il la dédia à St-Martin, en souvenir du grand exorciste qui avait sanctifié cette fontaine deux siècles auparavant.

L'excessive austérité du moine irlandais et les formes druidiques qu'il introduisit dans la liturgie le mirent bientôt à l'index. Le pape Boniface IV qu'il avait osé réprimander se déclara contre lui. Sa règle trop sévère tomba devant celle de St-Benoît.

Depuis la conversion de Constantin, tous les empereurs avaient multiplié les lois en

faveur de l'église et de ses ministres. Les èvêques seuls administraient les biens religieux et distribuaient les revenus à leurs prêtres. Un peu plus tard on attacha à chaque fonction une part fixe de terre ou de revenu destiné à l'entretien du titulaire et aux aumônes qu'il était obligé de faire.

Tel est, dans notre pays Eduen le commencement de la grande révolution religieuse. En morale purement abstraite, l'évangile établit des doctrines bien plus parfaites que celles du paganisme. La pratique de ses préceptes exige des efforts et une abnégation de soi-même que l'on chercherait vainement dans les sages de la Grèce ou dans les philosophes de Rome. Le christianisme a ouvert à la poësie des régions et des ressources inconnues. Il a créé l'éloquence chrétienne qui, au lieu d'émouvoir les passions, tend à les calmer et qui est aussi supérieure à celle des anciens que l'intérêt de notre vie à venir est préférable aux choses qui nous charment le plus sur la terre.

L'influence du christianisme s'est étendue aux arts. Plein de souvenirs et de scènes touchantes il fournit à la harpe d

musicien, au pinceau des peintres, au ciseau du sculpteur et de l'architecte des sujets magnifiques et variés à l'infini. Lulli a dit : « Je donnerais volontiers mes airs d'opéras les plus estimés pour la mélopée antique et simple des *préfaces* du Missel romain. »

CHAPITRE II

LES BURGONDES.

> Je crois cis Borguignons sont de
> fer ou d'acier.
> GÉRART DE ROUSSILLON.

Politiquement parlant l'immense empire romain se désorganisait de toutes parts. Au Ve siècle les Gots et les Huns envahissent toute la vallée de la Saône, détruisent les cités gallo-romaines et bâtissent des fortifications avec leurs débris. Les Arabes font irruption par le Midi, les Burgondes par l'Orient, les Francs par le Septentrion. La malheureuse Gaule, présentait une proie facile : ces barbares achevèrent de ruiner le pays, de détruire les derniers éléments de stabilité que l'avarice de Rome avait laissés debout. Ils apportèrent une nouvelle sève au corps usé de l'empire ; mais cette sève, toute

physique ne pouvait avoir sur la morale et sur les institutions aucune influence heureuse.

Ne suivant d'autres lois que celles de la nature, entièrement novices dans les arts, ces barbares belliqueux répartirent dans la Gaule amollie leur activité, leur force, leur jeunesse ; mais comme ils ne possédaient aucune idée de stabilité, aucun fond acquis d'institutions paisibles, aucun goût pour les lettres ou pour les choses purement scientifiques, la civilisation, au lieu de reprendre immédiatement une marche ascendante, vit éteindre les derniers flambeaux que les fortes idées des druides, adoucies par les mœurs faciles de Rome entretenaient dans notre pays : « Qu'on se figure, dit M. Perreciot, l'état de la Gaule lorsque ces torrents connus sous les noms de Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Visigots, l'eurent ravagée dans toute son étendue. Quelques Gaulois échappés au massacre et épars çà et là en étaient les seuls habitants. »

Les Bourguignons appartenaient à la grande famille germanique. Les travaux les plus récents placent le berceau de ce peuple dans le royaume de Danemark. Un

de nos compatriotes, M. Beauvois, de Corbcron, a écrit à ce sujet un livre fort remarquable. Au premier siècle de notre ère, ils étaient fixés sur les bords de la mer Baltique. Certains historiens reportent à l'année 406 les premières incursions des Bourguignons commandés par Chonodomar. Au commencement du V[e] siècle, ce peuple, sous les ordres de son roi Gondicaire, s'installa chez les séquanais. Il avait été converti par S. Séver, évêque de Trèves, à la fin du siècle précédent. Ammien Marcellin nous apprend qu'ils avaient des rois électifs appelés *Bondins*, des chefs de tribu nommés *Kermans* et une suite de *Leudes* ou fidèles, sorte de noblesse formant l'entourage des chefs.

On a fixé à l'année 456 l'établissement des Bourguignons dans notre pays. Cette date est rapportée par l'historien Frédégaire, qui vivait trois cents ans plus tard. En 473 ils s'étaient emparés de Lyon et l'empereur Majorien leur avait abandonné une partie de la Provence, en récompense de l'appui qu'ils avaient donné à son élection. Après la destruction de l'empire par Odoacre et la déposition de l'empereur

Augustule en 476, les Bourguignons furent les seuls maîtres du pays éduen.

La conquête bourguignonne n'eut aucune ressemblance avec celle que les Romains avaient faite cinq siècles auparavant, non plus qu'avec les irruptions violentes que firent les Francs dans le nord de la Gaule pour y établir leur monarchie : elle s'effectua avec l'autorisation des empereurs, à la condition que les nouveaux venus reconnaîtraient et défendraient la souveraineté de Rome.

L'administration et la religion restèrent les mêmes : tandis que les missionnaires convertissaient les habitants des villes, le peuple des campagnes continua à vénérer ses dieux gallo-romains. Il y eut bien moins de changement chez les Kalètes Edues devenus bourguignons, que chez les Rémois ou les Nerviens devenus francs. Il découle de ce fait que nos mœurs ont dû conserver les traces des civilisations antérieures et que les noms donnés aux villages et aux divisions du sol continuèrent à être en usage. Aussi verrons-nous dans le cours de cette histoire que la région où se trouve Chorey a gardé dans ses termes géographiques, dans son lan-

gage et dans ses mœurs les traditions des premiers âges. Malgré l'invasion de la barbarie, les guerres ne furent ni longues, ni durables. L'immobilité des serfs qui faisaient partie du domaine et qui s'intéressaient médiocrement aux querelles de leurs maîtres fut certainement une des causes de cette persistance des anciens usages et surtout des anciennes appelations. Toutefois ce nom de *serf* ne doit pas être accepté comme synonime d'esclave. Dans la dégradation de la langue latine le mot *servus* n'a plus le même sens que dans le Haut-Empire. Une lettre d'Avitus au roi Clovis qualifie de Servus un grand Seigneur bourguignon nommé Laurent (1). Dans la même charte le roi Gondebaud est appelé *Miles Chlodovei.*

Les terres furent divisées en trois parts : les Bourguignons en prirent deux, ainsi que la moitié des forêts et le tiers des esclaves. Le pays qui forma plus tard le duché et le comté de Bourgogne échut à Gombault, l'un des quatre fils de Gon-

---

(1) Il se pourrait que ce riche personnage ait été le fondateur du prieuré de Chorey, d'où le nom de Meix Laurent qu'il a toujours conservé.

dioc : ce roi édicta un code remarquable qui est venu jusqu'à nous sous le nom de *Loi Gombette.*

L'invasion des Burgondes eut pour résultat de morceler les immenses propriétés du fisc romain, devenues improductives par le dépeuplement des campagnes, à l'époque du Bas-Empire. La division du sol entre les Bourguignons et les gallo-romains, les terres d'alleux, données en récompense par les rois et les comtes ont dû nécessairement amener une grande amélioration dans la culture. Les terrains donnés en récompense du mérite militaire se transformèrent en fiefs et furent l'origine de la noblesse seigneuviale.

La loi Gombette divise les citoyens en quatre classe : *optımates*, *mediocres infimi* et *servi.* Les affranchissements étaient fréquents : le maître d'un esclave se présentait devant l'évêque ou devant le comte, assisté de cinq ou de sept témoins. Il en était de même pour les testaments et les codiciles. Cette forme de procédure est restée dans nos *assemblées de famille* pour les mineurs et les interdits.

Le royaume de Bourgogne avait alors

une étendue considérable : il renfermait sept villes métropolitaines : Lyon, Vienne, Embrun, Arles, Moutiers-en-Tarentaise, Autun et Besançon.

Sigismond, fils aîné de Goudebaut, était plus pieux que guerrier. Sa faiblesse détacha de lui les grands seigneurs bourguignons. Il convoqua, en 517, le concile d'Epaone et prit l'habit religieux à Agaune-en-Valais. Théodoric, le beau-père de Sigismond, s'allia contre lui aux princes français qui se firent livrer le faible roi. Godomar, le frère de Sigismond, essaya de se maintenir en Bourgogne ; mais il fut attaqué dans Autun par Clotaire et par Childebert, fils de Clovis et obligé de se rendre prisonnier.

C'est ainsi que, dans l'année 534, la Bourgogne passa sous la domination des Francs.

Sous les rois bourguignons et sous les rois francs, la Gaule resta divisée, à peu près comme sous la domination romaine : les peuples, les cantons, les villes et les villages conservèrent leurs anciens noms. Les lois gombettes renferment des détails extrêmement curieux : la majorité arrivait à l'âge de quinze ans. Il en était de

même chez les Visigoths ; mais les Anglo-Saxons avaient fixé cette majorité à dix ans. Parmi les pénalités, un simple coup, de quelque manière qu'il fût porté, était puni par un sol d'amende. S'il y avait effusion de sang, on était obligé de payer dix-huit sols. Une fracture d'os avec plaie ouverte était taxée à trente-six sols. Ces sommes étaient considérables, car il s'agit ici du triens d'or, qui vaudrait aujourd'hui plus de 15 francs de notre monnaie. Certaines prescriptions de ce code nous font voir que les Bourguignons s'adonnaient au plaisir de la chasse. Ils avaient au moins dix espèces de chiens. Tout homme convaincu d'avoir volé un chien d'une des trois meilleures races subissait la peine humiliante de rendre l'animal « après l'avoir baisé au derrière » : *Jubemus ut convictus coram omni populo posteriora ipsius osculetur.* Ils dressaient les cerfs à servir d'appeaulx, tendaient, comme aujourd'hui, des piéges à prendre les loups, et se servaient de faucons et d'éperviers ; l'homme coupable d'avoir volé un de ces oiseaux était puni en laissant manger à ce carnassier six onces de sa propre chair.

Les conquérants conservèrent presque toutes les coutumes éduennes : la grande assemblée du Mallum, d'où est venu notre mot *mail*, continua à se tenir au printemps. C'est à cette époque que nos ancêtres faisaient commencer l'année : le premier jour de l'an coïncidait, chez les Bourguignons, avec la fête de l'incarnation du Christ. La grande assemblée du Mallum se tenait au mois de mai ; elle subsista jusqu'en 1790, sous le nom de *Parlement de Bourgogne.*

Les Bourguignons introduisirent dans notre pays le nom et l'usage du mot *ban.* Le chef de chaque canton, comte ou vicomte, levait le ban ou bannière pour appeler le peuple à la guerre ou aux assemblées. Un peu plus tard, on désigna sous le nom de ban toute ordonnance publiée à cors et à cris par un héraut d'armes ; c'est l'origine du *ban* de vendanges et du mot *banal*, qui signifie « commun à tous les habitants d'un village ». Jusqu'à la révolution de 1793, ce mot *banal* est resté appliqué aux cours d'habitation et aux lavoirs ou fours publics pour lesquels on payait aux seigneurs une légère redevance.

Le village de Chorey a conservé quelques souvenirs des Bourguignons dans le nom des *Champ-Varnier* et des *Trogarnier.* Warnaire, Warnier ou Garnier est un nom essentiellement burgonde, et l'habitation gallo-romaine dont j'ai parlé fut sans doute reconstruite par un des nouveaux venus, d'où elle prit le nom de *Treuil de Garnier.* Le précepteur et maire du palais de Thierry, roi de Bourgogne en 597, portait le nom de Garnier. Il serait possible qu'une partie du territoire de Chorey ait appartenu à ce personnage. Un autre souvenir de cette époque, s'est conservé à Chorey jusqu'à la fin du moyen-âge. Nous trouvons au XIVe siècle la famille Lietbault établie à côté du prieuré. C'est la prononciation adoucie du nom bourguignon Lethbald ; or, plusieurs personnages cités dans diverses chartes et mentionnés dans l'*Histoire de Beaune*, de Rossignol, ont joué dans cette ville un rôle important dans le courant du XIe siècle.

En résumé, l'invasion des Burgondes ne fut pas une une calamité pour les Kalètes-Edues ruinés et amollis par l'occupation romaine. Leur conquête fut toute

pacifique, et, malgré le peu de durée
leur domination, le mélange des d
races s'opéra sans aucune difficulté, gı
à la douceur de leur caractère et à l
attachement sincère aux croyances cat
liques : *Burgundiones blande, mansu
innocenter quė vivunt, non quasi ι
subjectis Gallis sed vere cùm fratrı
christianis.* (*Orose*, liv. VII, chap. xx

CHAPITRE III.

LES FRANCS.

> Que nos intérêts soient communs, que le même bouclier nous couvre, que la même lance nous défende.
>
> GRÉGOIRE DE TOURS.

Parmi les peuples d'origine germanique lancés sur la Gaule romaine se trouvait la nation des Francs, qui habitait les provinces allemandes de la Hesse et de Westphalie. L'empereur Constance-Chlore leur avait donné des terres à cultiver sur les rives de l'Aube et de la Somme, et ils s'étaient répandus peu à peu dans toute la région du Nord. Clodion, un de leurs chefs, avait poussé ses conquêtes jusqu'à Cologne ; son fils Mérovée s'avança jusqu'à la Seine. Childéric s'avança jusqu'à la Loire et Clovis jusqu'à Dijon.

Ce guerrier farouche et sanguinaire,

digne chef de ces barbares qui avaient pris leur nom du verbe *fracken*, briser, avait épousé Clotilde, nièce de Gondebaut, roi de Bourgogne. Cédant aux ardents désirs de son épouse, et peut-être à une pensée de conquête, il se mit à la tête d'une armée nombreuse et pénétra jusqu'aux murs de Dijon. Le roi de Bourgogne appela à son secours son frère Godégésile, qui lui avait amené ses guerriers de la Suisse et de la Séquanie ; mais le traître, vendu à Clovis, se joignit à lui pour écraser les Bourguignons dans une grande bataille livrée près de Dijon. L'armée de Gondebaut effectua sa retraite sur deux colonnes : l'une se dirigea le long de la Saône par Longvic, Brazey et Saint-Jean-de-Losne. Les nombreuses sépultures de cette époque trouvées sur ce parcours sont autant de jalons qui indiquent la ligne de retraite.

L'autre colonne s'engagea dans les montagnes qui forment le premier plan de la Côte-d'Or. M. Mignard a indiqué vaguement la marche de cette armée au sortir de Dijon, en se guidant sur les sépultures de Brochon, Meuilley, Chaux et Pommard. Il convient d'ajouter à cette

nomenclature les tombeaux d'Echevronne, les magnifiques sépultures de Sainte-Sabine, dans lesquelles M. Rocault a trouvé de si beaux bijoux, les tombeaux en pierre de Lusigny et surtout le vaste polyandre des Vaselles, près de Painblanc, fouillé par M. Aubertin. Les lignes de retraite de l'armée de Gondebaut sont ainsi parfaitement déterminéés.

La perte de cette grande bataille ne mit pas fin au royaume de Bourgogne, et Clovis fit la paix avec Gondebaut, qui reconnut sa suzeraineté. C'est seulement en 534 que les frères de Clovis, Clothaire et Childebert, vinrent incorporer définitivement la Bourgogne à la France par la prise d'Autun et de Godomar, fils de Gondebaut.

Ce changement de domination ne modifia pas sensiblement la condition de nos ancêtres. Quoique moins civilisés que les Burgondes, les Francs adoptèrent presque tous les usages romains. Toutefois, ils ne soumirent pas tous les fonds à l'impôt public : les terres *allodiales* furent exemptes de cens ou tribut, que leur possesseur fût noble ou roturier, gaulois ou français. De même les propriétés tributaires étaient

sujettes à l'impôt, quel que fût leur détenteur.

Les terres main-mortables furent données, dans l'origine, à la charge du service militaire, et leurs possesseurs étaient les soldats de la nation. Les fiefs furent donnés aux nobles, c'est-à-dire aux officiers de cette milice agricole. En cas de guerrre, tous ces hommes, chefs et soldats, servaient à leurs frais, et, à la fin de la campagne, chacun retournait à son domaine. En acceptant ces propriétés, tous ces hommes avaient reçu d'un seul coup la solde que nos militaires reçoivent en détail.

Peu à peu les rois détachèrent de leur royaume des fiefs considérables et les donnèrent à leurs grands officiers, le plus souvent à vie, à la charge d'un nombre de soldats déterminé. Insensiblement les fonctions, et par suite les donations qu'elles rémunéraient, devinrent héréditaires. Un édit de 877, promulgué par Charles-le-Chauve, confirma les possesseurs de ces fiefs.

Sous les rois francs, où la royauté est presque élective, on prend les leudes et les ministres dans tous les rangs de la so-

ciété. La liberté s'accroît, avec les colons ou cultivateurs libres, par les institutions religieuses qui admettent le principe électif et favorisent les idées d'égalité et d'émancipation. Nous verrons cette démocratie, presque étouffée sous les Mérovingiens et sous la féodalité, se réveiller, au XIIe siècle, par l'affranchissement des communes.

Dans les villes, la justice est rendue par les comtes et les vicomtes ; dans les bourgs et les villages, il y a des tribunaux dont les juges sont choisis parmi les hommes libres. La constitution de Clotaire, en 560, ordonne que chaque nationalité soit jugée suivant ses lois ; que les Francs, les Bourguignons, les Allemands qui seront cités en jugement, se défendront selon leurs coutumes particulières.

J'ai parlé plus haut des tombeaux francs trouvés dans nos environs ; le territoire de Chorey n'en recèle aucun, et les objets de cette époque recueillis dans notre village se réduisent à des agrafes en bronze et plus souvent en potin, destinées à fixer le manteau. Elles se composent de deux petites plaques, de dimensions égales, or-

nées de dessins fort simples entourés d'un listel et terminées, l'une par un crochet, l'autre par un petit anneau. Les endroits où on les trouve en plus grand nombre sont les Maladérottes, le Méix-Laurent, les Fiôtres, les Corvées, les Montots et les terrains avoisinant la voie romaine.

Aucun fait particulier relatif à l'histoire de Chorey ne signale la période occupée par les rois francs de la première race. Nos lecteurs se contenteront d'un résumé rapide dans lequel nous mentionnerons seulement les événements qui intéressent le pays. Ceux qui ne voudront pas s'en tenir à ces généralités pourront consulter les nombreux ouvrages écrits sur l'histoire de France et de la Bourgogne.

Dans le partage qui fut fait entre les fils de Clovis, Théodebert, roi de Metz, eut en propriété Besançon, Langres, Genève, Viviers et Chalon-sur-Saône, où il résidait quelquefois. Childebert, roi de Paris, eut le reste de la Bourgogne ; après sa mort, son frère Clotaire eut toute la France. Chramme, fils de ce dernier, se révolta contre son père, envahit la Bourgogne à la tête d'une nombreuse armée,

pilla la ville de Chalon et vint à Dijon, dont il ne put s'emparer. Il fut fait prisonnier peu de temps après; on l'étrangla dans une cabane et on mit le feu au bâtiment. Sa femme et ses filles furent consumées avec lui.

Gontran, second fils de Clotaire, eut Orléans, Sens et toute la Bourgogne. Il résida souvent à Chalon et fonda, près de cette ville, le monastère de Saint-Marcel, où il fut inhumé. Ce prince donna de grands biens à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, à celle de Tournus et à celle de Saint-Symphorien d'Autun.

Nous trouvons, dans les édits de cette époque, une ordonnance concernant les vignobles : chaque arpent de vigne devait l'impôt d'une mesure de vin. Il est impossible aujourd'hui d'apprécier cette quantité. Le terme *modius* a dit-on, formé plus tard le mot *muid;* il s'agirait, dans ce cas, de deux ou trois cents litres.

Childebert, fils de la reine Brunehaut et neveu de Gontran, gouverna la Bourgogne pendant trois ans. Le jeune Thierry, son fils, élevé par Syagre, évêque d'Autun, sous la tutelle de son aïeule Brune-

haut, hérita du royaume de Bourgogne et fit sa résidence à Chalon et au château de Rouvres. La vie déréglée de ce personnage révolta ses sujets. D'autre part, l'ambition et la cruauté de sa tutrice ensanglantèrent la Bourgogne et allumèrent des guerres et des convoitises dans toute la France. Saint Colomban, le moine austère dont j'ai parlé, fut exilé pour s'être élevé contre les prostitutions de la cour de Bourgogne. A côté de ces débauches et de ces crimes se placent quelques faits utiles. Les anciennes voies romaines, réparées par Brunehaut, ont perpétué dans nos campagnes le nom de cette reine indomptable.

Après la mort de Thierry, arrivée en 613, Brunehaut voulut faire passer notre pays aux mains de son fils Sigebert; mais le roi de France, Clotaire II, le fit égorger et livra au plus affreux supplice la vieille reine. Promenée pendant trois jours dans le camp français, liée sur un chameau, elle fut attachée à la queue d'un cheval fougueux qui réduisit son corps en lambeaux. Ses restes furent inhumés dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, dont elle était la fondatrice.

Dagobert, fils et successeur de Thierry, vint dans notre contrée pour réparer les ruines amoncelées par des guerres barbares et par les déprédations des maires du palais. Langres, Auxerre, Dijon, Saint-Jean-de-Losne et Chalon furent successivement visités, dans l'année 629, par ce bon roi, qui s'efforça de réprimer les abus et de ramener la prospérité dans nos campagnes.

Clovis II, Clotaire III et Chilpéric sont successivement rois de France et de Bourgogne ; le dernier, dit Courtépée, dut son élection à Saint-Léger, évêque d'Autun, qui devint son premier ministre. Rien d'intéressant à noter sous ces rois fainéants gouvernés par des maires du palais et des favoris aux noms barbares : Œga, Flaochat, Wuilbaut, Erchinoald, Ebroïn. Au milieu de l'ignorance où la France est plongée, le clergé seul conserve, au fond des monastères et des cloîtres, les restes d'une civilisation qui se noie. Dans les premiers temps de la monarchie franque, les barbares étaient exclus des prélatures, réservées aux seuls Gallo-Romains.

Saint-Léger, aussi grand politique qu'é-

vêque éclairé, fut un des hommes les plus remarquables de son siècle. Le souvenir de ses talents, de ses vertus et de son supplice est resté populaire dans toute la Bourgogne. Un grand nombre d'églises furent mises sous son patronage, et notamment celle de Ruffey-les-Beaune. Victime de la jalousie d'Ebroïn, il fut assiégé en 676 dans sa ville épiscopale et se livra à ses ennemis pour épargner la vie de son peuple, après avoir fait distribuer tous ses biens aux pauvres. On lui fit crever les yeux, arracher la langue, et on l'emmena dans l'Artois, où il fut décapité. Son frère Guérin fut lapidé à Saint-Vivant-sous-Vergy, près de Nuits.

La royauté n'est plus qu'un jouet entre les mains des ministres omnipotents. On fait sortir le jeune Thierry de son abbaye de Saint-Denis pour l'asseoir sur un trône qui n'a de royal que le nom. En 690, son fils Clovis III, aussi imbécile que lui, laisse à Pépin d'Herstal, son maire du palais, le soin de poursuivre les Suèves et les Saxons ; il est remplacé par son frère Childebert II.

C'est pendant le règne de Childebert que se place le premier fait relatif à Cho-

rey, fait capital dont nous parlerons bientôt. Mais avant d'entrer en plein dans l'histoire de notre village, nous consacrerons quelques pages aux recherches étymologiques du nom de Chorey.



CHAPITRE IV.

ÉTYMOLOGIES DE CHOREY.

> Faire des recherches sur l'antiquité, ce n'est pas conclure absolument, c'est noter tout ce qui peut conduire à une conviction.
>
> (Autun archéologique.)

Rien n'est aussi difficile à détruire qu'une erreur; pendant un siècle on a admis qu'une sorte de station ou plutôt de remise, située sur la voie romaine d'Autun à Besançon, avait déterminé le nom du village de Chorey. Je suppose que la principale cause de cette opinion est l'existence signalée par les historiens locaux d'un abreuvoir romain placé à La Rochelle, au bord du cours de Rhoin. Il est évident que, pour faire boire les chevaux il faut arrêter les chars; mais le mot *carretum* n'a jamais désigné l'endroit où se faisait cette station. On n'a découvert sur

la voie aucune trace de fondations, aucun emplacement susceptible de recevoir un bâtiment. D'autre part, la voie romaine est trop éloignée du village, surtout à la hauteur de cet abreuvoir, pour avoir motivé le nom de Chorey. J'ajouterai que l'expression de *carretum* n'a pas été en usage : d'Anville, Bergier, Walkenaer, se sont particulièrement occupés de la géographie et des routes de la Gaule ; ils ne font mention d'aucun établissement de ce genre, et le nom de *carretum* n'est pas une seule fois venu sous leur plume.

Une autre objection tout aussi importante, c'est que le nom de *carretum* donné par Gandelot et répété par Courtépée n'est écrit dans aucune charte. A la vérité, beaucoup de titres, de documents et de livres ont disparu à la fin du siècle dernier, et il ne serait pas impossible que Gandelot ait relevé quelque part cette appellation. J'ai eu trop souvent l'occasion de constater la véracité de ce consciencieux écrivain pour supposer que le chapelain de Notre-Dame ait sciemment avancé un fait controuvé ; mais je crois qu'on aurait tort de s'appuyer sur une orthographe défectueuse ou sur une citation

mal reproduite pour étayer une opinion peu soutenable.

On m'accordera bien qu'il faut, autant que possible, s'appuyer sur les plus anciennes dénominations. Or, la charte d'Ansebert, reproduite dans les pièces justificatives, est bien antérieure à celles que Gandelot et Courtépée ont mentionnées. La liste suivante fera connaître les transformations successives du nom de Chorey :

En 667	Hauriaco....	Testament de l'évêque Ansebert.
879	Auriaco......	Charte d'Adalgaire.
1004	Cariacum....	Chronique de Saint-Bénigne.
1150	Cherriacum.	Cartulaire de Notre-Dame.
1190 / 1200	Cherriacum.	Cartulaire de Moutiers-St-Jean.
1207	Charrère.....	Archives de la Côte-d'Or.
1223	Charre.......	Inventaire des biens nationaux.
1237	Charey......	Inventaire des biens nationaux.
1256	Charreinm..	Charte de l'évêque Gérard.
1304	Cherriey....	Archives de l'Hôtel-Dieu.
1437	Chorrey....	Archives de la Maladrerie.

Les archives de Beaune contiennent plusieurs fois le nom de notre village ; il est toujours écrit *Chorey*. Les deux plus

anciennes mentions sont de 1260 et 1283.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des pièces qui servent de base à cette liste ; la suite de cet ouvrage en donnera des extraits ou des analyses ; mais j'écarterai de prime-abord les noms de *carretum* et *casletum* donnés par les historiens précités et que je n'ai trouvés nulle part.

Les deux plus anciens noms, *Hauriacum* et *Auriaco*, sont identiques, car l'aspiration H, qui devait plus tard prévaloir et se changer en C, était assez fréquemment supprimée dans la prononciation.

La terminaison *acum*, qui, chez les Gallo-Romains, signifiait habitation, a été remplacée, dans le midi de la France, par la terminaison en *ac*, comme Aurillac ou Montagnac. Elle est devenue *iat* et *ieux* dans les plaines du Lyonnais et de la Bresse, comme Viriat, Méziriat, Maximieu, Migieu. Dans nos régions éduennes, cette terminaison *acum* s'est changée le plus souvent en *ay* ou *ey*. Nobiliacum a fait Nolay et Cariacum, Chorey.

Les langues germaniques remplaçaient le mot *acum* par l'équivalent *hem*, maison, habitation, qui se retrouve dans une foule de noms flamands, ou par celui de *ig*, dé-

rivé du saxon *ing*, qui a le même sens. Dans le nord de la France et dans la Belgique, cette désinence s'est transformée en *ignie* ou *egnie*, comme dans Bellignies, Haudregnies, et notre Bourgogne renferme une grande quantité de villages dont les noms ont été formés par cette racine germanique. Il me paraît évident que tous ces noms ont été imposés par les Burgondes. Il y a donc, après la chute de l'empire romain, deux courants distincts : l'un primordial, le celtique ; l'autre fortuit et secondaire, l'allemand. Arnay et Santenay sont gaulois, Savigny et Serrigny sont bourguignons.

Il ne faut pas conclure de cette explication que les villages terminés en *igny* sont tous contemporains de l'invasion allemande. Malgré leur forme germanique, Beligny, Aubigny, Marigny existaient vraisemblablement à l'époque gallo-romaine : leur radical est évidemment celtique ; le premier est l'habitation consacrée à Bel, le second l'habitation élevée (alb), le troisième l'habitation du Marais.

Dans beaucoup de cas, les Bouguignons ont habillé certains noms gaulois à la mode de leur pays.

Une troisième forme très-usitée en Bourgogne, et placée, non pas à la fin, mais au commencement des mots, a le même sens d'habitation, mais elle semble s'appliquer plus particulièrement à une exploitation rurale, à un enclos : elle se traduit par la syllabe *cor* ou *cour,* restée en composition dans le vieux mot *cortil* ou *courtil,* qui signifie jardin ; Corcelles et Corgoloin en sont dérivés. Cette forme est postérieure aux précédentes, et nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Donc, si nous supprimons la terminaison *acum*, qui signifie habitation, nous aurons, pour notre village, le mot Hauri ou Cauri. C'est dans ce radical qu'il faut chercher le sens primitif.

Il serait facile de donner à cette étymologie une couleur romaine en la faisant venir d'*aurum*, d'*aura* ou de *caurus;* mais on n'a trouvé, dans notre village, ni mines d'or, ni temples élevés aux divinités de l'air. On pourrait choisir entre le verbe *haurio* et le substantif *caurium*, entre *Orion* et *Oriens*. Cette dernière pourrait être admise avec quelque vraisemblance : nous verrons plus loin que le domaine primitif du prieuré était exposé

au levant. Mais tous ces efforts de lexique n'aboutiraient à aucune certitude.

Le nom d'*Horus* a un rapport très-direct avec *Hauriacum*. Nous avons vu que la religion des Kalètes était un mélange de divinités orientales et phéniciennes. Nous avons montré le culte d'Isis répandu avec profusion dans notre pays. Un village voisin, celui d'Aloxe, nous offrirait, dans son radical et dans celui de Valozières que porte une partie de son territoire, le culte d'Osiris à côté de celui d'Horus. Mais cette supposition, ne reposant sur aucun monument, sur aucun fait historique, semblerait fort hasardée et ne paraîtrait pas plus fondée que les précédentes.

Il en est une autre, beaucoup plus simple et plus naturelle, qne je suis disposé à adopter : c'est celle qui ferait dériver Chorey du mot grec *chôra*, village. J'ai déjà parlé de l'influence grecque sur notre civilisation. Le passage, dans notre pays, des caravanes marchandes de Phocée et de Massilie, a laissé des traces qu'il est impossible de nier.

L'opinion que j'émets est d'autant plus admissible que le mot chôra est entré en

composition dans plusieurs mots anciennement usités, et notamment dans celui de corrévêque, qui signifie proprement *évêque de village* ou des campagnes, en opposition à l'évêque qui administrait les grandes villes.

Laissons de côté cette question si controversable et constatons l'antiquité de quelques lieux qui paraissent avoir une origine commune avec le nôtre.

L'ancienne station romaine de *Chora* se trouvait dans les environs d'Auxerre : l'abbé Lebœuf et Pasumot ont écrit des dissertations sur son emplacement. On a trouvé à Charrette, près de Mussy (Aube), des cercueils ciselés du VIe siècle ; il y avait dans ce village un pélerinage fort ancien à la fontaine Saint-Hilaire. Charigny, dans l'arrondissement de Semur, dépendait de Saint-Rigaud ; on y a trouvé, près du canal, des objets en silex et des ruines gallo-romaines. Charrey, près Saint-Jean-de-Losne, appartenait à l'abbaye de Saint-Vivant, et son église fut donnée, au XIIe siècle, à la collégiale de Beaune ; le cimetière de ce village renferme des cercueils de grès fort anciens. *Carilocus,* Charlieu, près de Roanne,

avait un prieuré dépendant de Cluny. Carré-les-Tombes, placé sur le bord d'une voie romaine, possédait une fabrique de cercueils de pierre qui faisaient l'objet d'un commerce étendu.

La Cure, *Chora*, est un hameau situé entre Saulieu et Château-Chinon ; il fait partie de la commune d'Anot, où existait un ancien prieuré. On fait remonter au Vᵉ siècle la fondation de l'église de Chéroy, autrefois placée dans la forêt de *Chereyo*, au diocèse de Sens ; elle a été bâtie sur l'emplacement d'un temple de Diane.

On trouve, dans l'arrondissement de Vesoul, un lieu appelé *Corre*. On y a découvert des statues, des inscriptions, des bas-reliefs, des ornements et ustensiles en bronze, des médailles, des cercueils de grès et un aqueduc. Enfin, Coriallum est le nom d'une station romaine indiquée sur la carte de Peutinger et placée près de Cherbourg.

Ces citations suffiront à démontrer l'origine reculée du radical *chorre*. Il nous eût été facile d'allonger cette liste bien au-delà des limites de la Gaule. Pour ne

pas entraver notre marche, nous reléguerons dans les *pièces justificatives* une série de noms que les chercheurs trouveront peut-être quelque intérêt à consulter.

(Voir la note D à la fin du volume.)



CHAPITRE V.

TESTAMENT D'ANSEBERT. — DONATION D'ADALGAIRE.

> In Christi nomine, Ansebertus peccator, episcopus, hanc epistolam scripsi.
> (Gallia christiana.)

Les misères du bas-empire, l'invasion des peuples du Nord et la conquête des Bourguignons, suivies de près de celle des rois francs, retardèrent dans notre pays l'extension du catholicisme, dont les commencements avaient eu tant d'éclat chez les Kalètes-Edues et chez les Lingons.

Léodégaire, le savant conseiller des rois, devenu si populaire sous le nom de Saint-Léger, étant monté sur le trône épiscopal d'Autun, s'appliqua de toutes ses forces à relever la relgion. Il s'attacha particulièrement à l'instruction des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique. Le

prieuré de Saint-Symphorien, où ces lévites étaient formés, devint une pépinière de sujets distingués, parmi lesquels il faut citer Saint-Germain de Paris, natif d'Autun, Virgile, archevêque d'Arles, Commenaire et Ansebert, évêques d'Autun.

La plus ancienne charte de cet évêché est la donation faite par Léger, en 677, des terres de Marigny-sur-Yonne, de Chenôve, de Tillenay et d'Ouges ; la seconde est le premier document connu où il soit question de Chorey. Son importance mérite une attention et des détails particuliers.

Cette pièce est le testament de l'évêque Ansebert dont je viens de citer le nom ; il date de l'année 706. Les secrétaires de la société éduenne pensent que l'évêque Racho, mort en 825, est le premier Franc qui ait occupé ce siége et que tous ses prédécesseurs étaient gallo-romains. Le mot Ansebert me paraît cependant avoir une origine germanique : la terminaison *ber* est synonyme de chef ou de prince.

Quoi qu'il en soit, Ansebert lègue à sa cathédrale le village de Chorey, *cui voca-*

bulum est Hauriaco, situé dans le canton de Beaune, *in pago belnense.* Notre ville avait pris de l'importance : après avoir servi de garnison à quelques vétérans romains, elle avait attiré, par le charme de sa situation, une population nombreuse. Afin de résister aux invasions sarrasines ou gothiques, les Burgondes avaient jeté, dans les fondements de ses murailles énormes, les statues et les tombes gallo-romaines.

Beaune était devenu un castrum et, en même temps, la petite capitale d'un pagus démembré de l'Arebrignus des Eduens.

Ansebert donne le village entier, le fond et la superficie, *cùm soliditate et appenditiis.* Il abandonne à sa cathédrale les champs, les prés, les bois, les vignes, les pâturages et les eaux ; il lui cède les esclaves, les hommes libres et les colons ; se dépouille de tout ce qu'il possède au temps présent et de ce qu'il acquerra dans l'avenir, en un mot de tout ce que contient le village, *quidquid dici aut nominari potest.*

Le testament de l'évêque fait revivre comme dans un tableau les temps primi-

tifs de Chorey en nous initiant aux usages de cette époque lointaine. Il nous apprend que le jeune Ansebert, dont les parents habitaient peut-être Chorey, avait été élevé dans ce prieuré de Saint-Symphorien d'Autun, fondé en 421 par l'évêque Euphrône et devenu en peu de temps si nombreux qu'on y pratiquait la psalmodie perpétuelle. Il nous décrit l'oratoire ou crypte renfermant le tombeau de Saint-Léger, au-dessus duquel l'évêque veut être enterré. Les cryptes de la Gaule, construites à l'imitation des catacombes de Rome, étaient disposées pour recevoir dans leurs murailles plusieurs rangs de cercueils de pierre, ce qui explique la clause relative à sa sépulture.

Cet acte nous fait voir la famille d'Ansebert possédant à titre d'alleud le village de Chorey, *de alodo parentum meorum.*

Il n'y avait pas alors de droit d'aînesse; mais les femmes paraissent exclues des héritages.

Ansebert reconnaît que son frère Autarius a droit à la moitié de la succession, mais il espère qu'il ne voudra pas diviser les domaines et qu'il acceptera *tout Bé-*

coup en échange de tout Chorey. La douce Sicoline, leur sœur, *dulcissima Sicolina*, aura l'usufruit de tout le mobilier et veillera à ce que les volontés du défunt soient exécutées.

Le testament nous initie à l'état des personnes : il veut que les esclaves, *mancipii*, achetés des deniers de l'évêque, soient déclarés affranchis, *ingenui*. Il s'agit sans doute de sa maison d'Autun et de ses serviteurs particuliers ; nous sommes encore dans les termes et dans les usages de Rome. Mais la famille d'Ansebert est, semble-t-il, d'origine burgonde, puisqu'elle a eu sa part des alleuds. Dans les villages peuplés de Bourguignons, l'état des personnes n'est plus le même. A la place des mancipii et des ingenui, nous trouvons les différentes classes des cultivateurs : les colons, *coloni*, espèce de chefs de culture ; les hommes libres, *liberti*, qui sont sous la dépendance des premiers, malgré leur apparence de liberté ; les serfs, *servi*, attachés à la glèbe, que l'on doit considérer comme des immeubles par destination. Nous apercevons les maisons de maître, *domus*, et celle des paysans, *villæ*. Enfin, chose bien im-

portante pour notre histoire locale, nous apprenons que la culture des vignes était pratiquée à Chorey avant le huitième siècle.

Le testament d'Ansebert ne parle pas seulement de Chorey et de Bécoup, car la fortune du testateur est considérable ; on y voit figurer le village de *Tagetès*, qui est peut-être une altération du mot *Tapete*, aujourd'hui Notre-Dame-du-Chemin, et celui de *Solempniaco*, Sampigny, près Santenay. Il mentionne plusieurs fermes isolées, *coloniæ*, qui n'ont pas encore de nom particulier et ne sont désignées que par celui du *pagus*.

Il y en a *in pago Magnimontense*, Mémont ; *in pago Autissiodorense*, Auxerre; *in pago Vertudensi*, Verdun. Ansebert lègue spécialement à cette crypte de Saint-Léger, creusée sous l'église de Saint-Symphorien (1) : il y fonde une lampe perpé-

(1) Le prieuré de Saint-Symphorien fut comme le confluent où vinrent se mêler les deux grandes sources de la vie monastique, la règle de saint Bazile arrivant de Cappadoce, et celle de saint Antoine, qui venait d'Egypte. C'est là qu'on vit se fondre, dans une harmonieuse unité, la vie cénobitique et la vie solitaire. *(Histoire de Saint-Symphorien*, par M. Dinet.)

tuelle et une messe ; il y institue quatre bedeaux, *matricularios*, pour la desservir. Si quelqu'un veut attaquer le testament, qu'il soit comme le traître Judas : *Judæ traditori similis efficiatur*, et qu'il paye une amende de six livres d'or ou soixante livres d'argent.

C'est surtout lorsqu'il parle de Saint-Symphorien que le pieux évêque laisse voir ses sentiments affectueux : c'est dans ce couvent qu'il a puisé la science et la piété, c'est de lui que vient toute sa substance intellectuelle, *unde substantia mea processit*.

Deux évêques paraissent comme témoins, Adoneus et Aglius ; mais leur domicile n'est pas indiqué : c'est le scribe Winebert qui a été chargé de rédiger cette charte, d'après les ordres d'Ansebert, *jubento domno Ansberto*, le cinquième jour du mois d'août, la onzième année du règne de Childebert.

L'analyse que nous venons d'esquisser a fait connaître l'homme et son œuvre : l'homme, le prêtre riche et libéral, dotant les séminaires pour sauver la civilisation, affranchissant ses esclaves, l'évêque savant, assis sur l'un des plus anciens sié-

ges de France, dans cette église Saint-Nazaire, qui inscrivit sur ses monnaies : HEDVA. CHRISTI. CIVITAS; l'œuvre, qui consacre à l'entretien des chanoines et à l'éducation des pauvres clercs une partie du riche patrimoine transmis par un *leude*, compagnon du législateur Gondebaud.

La religion catholique commençait à l'emporter sur le paganisme et sur le druidisme. Si elle n'avait pas encore de temple dans l'intérieur du castrum de Beaune, elle avait élevé, au pied des murailles, l'église de Saint-Etienne et l'immense cimetière où l'on inhumait tous les chrétiens des environs. Le testament d'Ansebert était destiné à favoriser ce mouvement religieux.

Pendant plus d'un siècle les ravages des Normands ruinèrent la France : leurs vaisseaux et leurs barques longeaient les côtes et remontaient les fleuves et les rivières. Malgré leurs hautes murailles et leurs portes massives, les couvents étaient pillés. Les religieux portaient leurs reliques et leurs trésors dans les villes fortes.

Le corps de saint Baudèle fut apporté

derrière les murs du castrum et déposé dans une petite église souterraine qui subsiste encore en partie. Le corps de saint Jean de Réôme, dont nous parlerons à propos du prieuré de Chorey, fut porté au château de Semur en 888. Il serait possible que tous ces événements eussent empêché l'exécution du testament d'Ansebert. Nous savons que certains legs ont eu leur effet ; mais les chartes autunoises et les comptes de la cathédrale sont muets à l'égard de notre village.

L'absence de toute indication relative à la possession de Chorey par les chanoines pourrait faire supposer qu'Autarius, le frère d'Ansebert, n'avait pas ratifié ces dispositions. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que nous allons retrouver, dans le même village, des donations importantes, émanant de personnes considérables par leur naissance. Il semble que, si le legs d'Ansebert avait été exécuté dans son entier, on ne verrait pas, dans les siècles suivants, le village partagé entre plusieurs grands propriétaires.

Poursuivons notre tâche à l'aide des rares documents, et laissons le lecteur adopter les conclusions qu'il jugera convenables.

Il faut franchir l'espace de près de deux siècles pour retrouver la trace de Chorey. M. Bulliot, le savant président de la société éduenne, mentionne, dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Martin*, une donation sans date, faite à son église par l'évêque Adalgaire. Parmi les différents legs qui y sont relatés, on remarque un moulin situé sur Chorey : *In Auriaco molendinum I.*

J'avais d'abord eu quelques doutes sur l'identité du nom. Il fallait aller chercher le moulin à l'usine actuelle de Bouillot, sur le cours de Rhoin, à deux kilomètres de Chorey. Il y a plus : le ruisseau du cours de Rhoin passait, *par cours naturel*, dans la champagne de Beaune et traversait le faubourg Saint-Nicolas ; cela résulte de textes positifs. Il ne pouvait donc y avoir, au moulin Bouillot et à la Rochelle, qu'un filet d'eau à peine suffisant pour alimenter l'abreuvoir romain dont j'ai parlé. Ce moulin me semblait impossible ; mais j'ai retrouvé, à l'extrémité du village, le long de la route de Dijon, l'emplacement d'un moulin à vent dont es ruines ont subsisté jusqu'au siècle dernier.

L'archiviste de la Côte-d'Or, M. Joseph Garnier, dont l'opinion a une valeur inco testable, est persuadé que l'Hauriacum d'Ansebert et l'Auriacum d'Adalgaire ne peuvent être que Chorey. Ce dernier personnage a voulu sans doute compléter le domaine de son église en ajoutant le moulin dont il s'agit aux vastes propriétés léguées par son prédécesseur. Une circonstance semble prouver également en faveur de Chorey : c'est que les autres villages cités dans cette pièce font partie de la même région. Le point imimportant est Aloxe, *Alussam cùm omni integritate;* à côté se trouvent : *Scabrona*, Echevronne; *Bolianthum*, Bouilland; *Arcegnacum*, Arcenant; *in Crispeis*, Crépée ; *Magnacum*, Magny.

La date de cette donation, dont l'original existe à Autun, peut être fixée à l'année 879.

Le nom de l'évêque y est indiqué de cette manière ;

« *Ego Adalgarius, sanctæ matris ecclesiæ Augustodunensis episcopus subscripsi.* »

La lumière apportée dans l'obscurité barbare de notre région par les deux ac-

tes qui précèdent s'éteint subitement. Il faut attendre plus d'un siècle pour voir reparaître le nom de Chorey.

Reprenons donc succinctement la suite des faits historiques qui intéressent notre pays.



CHAPITRE VI.

VIIe, VIIIe, IXe ET Xe SIÈCLES. — MOEURS ET COUTUMES, DUELS.

;Por deu amor e por christian poblo e nostro commun salament.

Premier document écrit en langue romane : c'est le partage fait à Mâcon entre les fils de Louis-le-Débonnaire.

Le roi de France, Childebert II, fut remplacé en 711 par son neveu Dagobert, deuxième du nom, qui ne régna que cinq ans.

Clotaire IV, Chilpéric II et Thierry II vinrent ensuite : ombres de rois qui ne gouvernaient que de nom.

Cependant une nouvelle invasion s'apprêtait à fondre sur la France à la faveur des désordres amenés par l'incapacité de ses rois. Les Sarrasins ou Maures d'Espagne envahissent nos provinces méridionales sous la conduite d'Abdérame. En 731,

ces Musulmans remontent le Rhône et la Saône, s'emparent de Tournus et de Chalon, et font subir à la ville d'Autun des pertes considérables. Beaune et la contrée qui l'environne eut aussi la visite de ces étrangers ; mais elle eut moins à souffrir que les pays voisins, parce qu'en sortant d'Autun le gros de l'armée poursuivit sa route par Saulieu, Auxerre et Sens. Cette dernière ville leur résista avec succès : l'évêque Elbon leur fit lever le siége et les rejeta dans la Touraine, où ils furent complétement battus en 732 par Charles Martel, fils du maire du palais, Pépin de Herstal.

En 768, Charlemagne, fils de Pépin, maire du palais, monta sur le trône de France et fut nommé peu de temps après empereur d'Occident par le pape Léon III. Depuis un demi-siècle la religion catholique s'était affaiblie. Charles Martel, importuné par les *leudes*, leur avait jeté les crosses des évêchés et des abbayes. Les pratiques druidiques avaient reparu en dépit des réglements élaborés dans le synode d'Auxerre. Les Bourguignons s'étaient remis à sacrifier des boucs et des taureaux. Dans son *Essai historique* sur

Paris, Sainte-Foix prétend qu'à la fin de la première race plus d'un tiers des Français était encore idolâtre. Charlemagne réprima ces abus et rétablit partout le culte catholique : un de ses édits punissait de mort toute personne qui mangeait de la chair pendant le carême.

Jusqu'alors il était admis que tous ceux qui n'appartenaient pas à l'état religieux devaient rester dans l'ignorance : on était obligé d'appeler un moine pour rédiger les contrats. Le palais de Charlemagne devint l'asile des talents échappés de cette nuit barbare, et des écoles furent ouvertes dans toutes les cathédrales de son empire : « Nous trouverions utile que dans les évêchés et les monastères on s'appliquât à enseigner les lettres, car les épîtres que nous avons reçues de plusieurs monastères contiennent des expressions barbares. »

Le concile tenu à Chalon-sur-Saône en 813 s'occupa principalement de la question d'enseignement. Veut-on avoir une idée des connaissances astronomiques de cette époque :

« Le soleil se nourrit d'eau ; il est plus grand que la lune et la lune plus grande

que la terre ; celle-ci est un miroir... Les étoiles brillent de leur lumière ; elles ont chacune une couleur que l'éloignement empêche de distinguer. Le ciel est un feu subtil ; il est rond, concave, et la terre seule est immobile. »

Dijon avait un comté et Beaune une vicomté dont les titulaires, nommés par les rois depuis le VIIe siècle, n'avaient pas tardé à devenir héréditaires. Mais ces fonctions étaient mal remplies. Les officiers qui en étaient chargés avaient des tribunaux dans les villes ; dans les campagnes, la justice était rendue par des hommes libres désignés à cet effet. Ces cours n'existaient guère que de nom. Charlemagne, pour réformer ces abus, édita une sorte de code appelé *les Capitulaires*. Il institua des inspecteurs de tribunaux et de finances appelés *missi dominici*, et chargés de parcourir toutes les provinces; il créa les cours ecclésiastiques et délimita leurs attributions. En 853, on trouve, parmi les *missi* du pays beaunois, *Tutbaldus*, episcopus ; *Jonas*, episcopus; *Abbo* et *Izembardus*, abbés. Soixante-dix ans plus tard, un diplôme du roi Raoul cite le comté de Beaune, *comitatus Belnensis*.

Charlemagne mourut en 814, laissant à son fils, Hugues, le titre de duc bénéficiaire de Bourgogne. Le règne de Charles le Chauve fut marqué par les invasions terribles des Danois, des Suédois et des Norvégiens, connus sous la dénomination générique de Normands ; les longues barques de ces barbares paraissaient sur la Manche et l'Océan, puis remontaient le Rhin, la Seine et la Loire : « Alors, dit M. Ozanam, les moines fuyaient, emportant sur leurs épaules les reliques des saints, tandis que les pirates, accroupis dans les ruines des abbayes incendiées, vidaient ensemble la coupe du dieu Thor. »

Les environs de Beaune eurent beaucoup à souffrir de cette invasion.

Jusqu'alors la Bourgogne était restée, géographiquement parlant, dans les limites tracées par Gondebaud ; elle fut divisée sous le règne de Louis-le-Bègue, fils et successeur de Charles-le-Chauve. Bozon eut la Provence et Rodolphe le Valais ; la Bourgogne proprement dite continua à être gouvernée par des ducs bénéficiaires.

Le flambeau civilisateur allumé par Charlemagne s'éteignit sous la faiblesse

de ses successeurs et sous la barbare puissance des gros propriétaires du sol. Les comtes, les seigneurs, voilà les véritables héritiers de Charles-le-Chauve ; la féodalité fut créée par le besoin de sauvegarder sa vie, car les peuples n'avaient que haine et mépris pour des rois qui ne savaient pas les défendre.

Après l'invasion des Normands vient celle des Ogres ou Hongrois dont le nom est resté l'épouvantail des enfants. Toutes ces dévastations avaient rendu le pays inculte. Les souverains donnèrent de grandes terres à leurs soldats et favoris. Presque tous les héritages libres des pauvres et des affranchis tombèrent ainsi sous la main des grands propriétaires et devinrent *terres censables*, c'est-à-dire soumises à un cens ou redevance, tandis que les biens immeubles des gens aisés furent transformés en *fiefs de reprise*, c'est-à-dire que ces biens revenaient, faute d'héritiers, aux grands propriétaires. De même les petits nobles, ne pouvant se défendre par eux-mêmes, donnaient leurs biens aux grands nobles qui les leur rendaient à titre de fief. Malgré toutes ces donations et tous ces contrats,

une portion de la terre resta sous le nom de *francs-alleux*.

Les *hommes de fief*, dont les propriétés immobilières n'étaient, dans l'origine, que le paiement des services militaires, constituaient une milice permanente personnelle ; mais les hommes libres de la campagne, propriétaires de francs-alleux, devaient fournir un soldat lorsqu'ils possédaient au moins trois *meix*. S'ils n'en avaient qu'un ou deux, ils s'associaient à une autre famille pour fournir ensemble un soldat.

Le clergé ne fut pas toujours exempt du service militaire et de ses charges : au milieu du IXe siècle, Loup, abbé de Ferrières, se plaignait d'avoir perdu huit chevaux dans la guerre de Bourgogne.

A partir de la fin du VIIIe siècle, la puissance du clergé, déjà si considérable, s'accrut par les donations : il était permis à tout homme noble ou libre de se donner, lui, sa femme, ses enfants, ses biens, à un saint ou à une église. Un homme censable ne le pouvait pas,[1] attendu que le cens aurait été perdu pour le roi ou pour le duc.

Les disputes sur la propriété des biens,

quand le droit n'était pas clair, se terminaient en combat singulier : les deux champions se battaient à l'arme blanche ou payaient des gens qui se battaient à leur place.

Il y a, dans notre beau pays de France, un préjugé universel que je voudrais bien voir anéanti ; ses racines séculaires ont tellement envahi le sol que toutes les classes de la société en sont infestées. Ce préjugé, qui a pris naissance à l'époque dont nous parlons, est celui des duels, des défis ou des combats de citoyen à citoyen. On se croit obligé de répondre à une injure par un coup d'épée ou par un soufflet. Une sorte de point d'honneur a décidé que celui qui se laisserait injurier ou frapper sans se battre contre son provocateur devait être traité de lâche.

Les Grecs et les Romains n'ont jamais connu cet usage insensé. Plutarque nous a conservé un trait que je veux rapporter : au milieu d'un conseil de guerre, un chef de l'armée grecque, Euribiade, leva son bâton et menaça de frapper un autre chef nommé Themistocle, qui était d'un avis contraire. Un Français de nos jours eût

immédiatement porté la main à son épée, Themistocle courba le dos en disant: frappe mais écoute. Ce n'était pourtant pas un lâche, ce guerrier qui gagna la bataille de Salamine.

Les Bourguignons ne connaissaient pas, dans l'origine, cette folie qu'on appelle « le point d'honneur. » Les coups portés avec la main, le fouet, le pied, le bâton étaient punis comme coups et non pas comme outrages, car ils ne flétrissaient pas ceux qui les recevaient. Les législateurs ne punissaient que le préjudice réel et ils n'ont jamais eu la pensée de considérer comme des délits les démentis, les injures légères et les propos inconvenants.

Avec nos idées modernes, un soufflet est un outrage plus sanglant qu'une volée de coups de poing, et cependant l'humiliation ne devrait pas être plus grande... au contraire.

Malgré les progrès de l'instruction et des sciences, malgré l'adoucissement des mœurs et la diffusion des connaissances, la coutume abominable des combats singuliers est toujours pratiquée. Dans l'affreuse anarchie où ils vivaient, nos ancêtres, ne pouvant obtenir justice de

personne, se crurent autorisés à se la rendre à eux-mêmes : le duel avait sa raison d'être ; mais aujourd'hui que les lois veillent sur la fortune et sur l'honneur de tous les citoyens, il n'y a aucune raison plausible qui puisse justifier les voies de fait. Arrière donc à ces préjugés d'un autre âge qui font qu'on se croit offensé parce qu'on a reçu un démenti ; arrière à cette sotte et cruelle manie qui nous fait jouer, pour une cause futile, une existence que nous devons à notre famille et à la société.

J'espère que les lecteurs me pardonneront cette digression philosophique, et je reprends la suite de mon histoire.

Les fantômes de rois qui succédèrent à Charles-le-Chauve n'eurent aucun pouvoir sur les provinces. La Bourgogne commença à se faire une existence à elle, à vivre d'une vie propre, sous l'omnipotence de ses ducs et de ses comtes.

A l'heure où tout était ténèbres et chaos dans le pays qui avait été l'opulente Celtique, quelques lueurs de liberté brillaient encore dans notre contrée. St-Julien de Baleure nous apprend que sous l'administration de Richard, en 809, la

Bourgogne avait chaque année une réunion délibérante qu'on appelait déjà *les Etats*.

Richard, surnommé le Justicier, était comte d'Autun lorsqu'il fut nommé par le roi Carloman duc bénéficiaire de Bourgogne. Cette province comprenait alors les villes d'Autun, Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Nevers, Auxerre, Sens et Langres. La Bresse, le Beaujolais, la seigneurie de Salins et tous les pays entre la Saône et le Doubs se trouvaient compris dans ce duché. En 887, ce duc Richard battit les Normands, qui venaient de dévaster l'abbaye de Bèze. Vingt-quatre ans après, il les culbuta de nouveau, dans les environs de Chartres, avec l'aide de la noblesse de la Bourgogne et en particulier de Manassés de Vergy, comte d'Auxois et de Dijon, dont le donjon en ruines domine encore, à deux lieues de Nuits, la pittoresque vallée du Musin.

Raoul-le-Noble succéda à Richard et s'empara de la couronne de France au détriment de Louis. Il résida souvent à Auxerre et quelquefois à Autun : c'est lui qui reprit la ville de Dijon à Bozon, roi de Provence.

En montant sur le trône, Raoul avait cédé la Bourgogne à Gilbert de Vergy, son beau-frère, qui administra pendant quelques années et fut remplacé par Hugues-le-Noir, frère de Raoul, mort sans enfants en 951.

Au milieu du pouvoir despotique des grands vassaux, les principaux fiefs restèrent à peu près en dehors de l'action gouvernementale des rois et des ducs. Le comté de Beaune, dans lequel se trouvait Chorey, était échu par succession à la seconde fille de Raoul, Alix, qui épousa Robert de Vermandois, comte de Troyes.

Hugues-le-Blanc, comte de Paris, de Nevers et d'Autun, obtint de Louis d'Outremer le titre de duc bénéficiaire de Bourgogne.

Pendant la triste période que nous venons de traverser, notre riche contrée conserva quelques vestiges de l'ancienne civilisation apportée par les Phéniciens, les Grecs et les Romains. Parmi ces maires du palais, ces ministres tout-puissants, ces évêques qui conservent le dépôt sacré de la science et de la littérature, le plus grand nombre sort de notre glorieuse province, mais la masse du peuple est

plongée dans la plus complète ignorance et c'est seulement au XI[e] siècle que l'on voit poindre l'aurore de la civilisation.

Il est remarquable que cet aurore coïncide dans notre pays avec la construction de la basilique de Notre-Dame. Dans les premiers siècles du christianisme, les chrétiens de Beaune et des environs se rendaient à Autun pour les fêtes principales de l'année et se faisaient porter après leur mort dans le cimetière de cette ville. Au cinquième, le nombre des fidèles ayant augmenté, on avait construit, en dehors du castrum, sur l'emplacement actuel du palais de justice, une église consacrée à Saint-Etienne. A l'entour se trouvait un immense cimetière compris entre les rues des Tonneliers, St-Etienne, des Buissons, Poterne, des Bouchers et St-Pierre. Aucun village ne possédait encore d'église, et tous les chrétiens des environs étaient inhumés dans ce polyandre. Le retour à la barbarie et au druidisme rendit presque inutile ce temple primitif qui fut, d'ailleurs, ruiné par les Sarrasins dans le VIII[e] siècle. On construisit alors dans l'intérieur la petite église de Saint-Baudèle, qui devint bientôt insuffisante.

Le fils d'Hugues-le-Blanc, Henri, duc de Bourgogne, dont les sentiments religieux se sont traduits par une foule de pieuses fondations, commença en 976 la construction de la collégiale de Beaune, qui ne devait être achevée qu'un siècle et demi après.

La renaissance artistique du moyen-âge s'essayait sur les édifices, en attendant qu'elle puisse créer la statuaire et la peinture. Mais l'état de liberté ne progressait pas encore. Au X[e] siècle, nous trouvons une masse de droits seigneuriaux : *albergas*, droit de gîte chez le vassal ; *segnis*, droit de mener le vassal à la guerre ; *venationes*, droit de chasse ; *firmanciœ*, amendes ; *persulira*, contributions extraordinaires ; *usatici*, les rentes d'usage ; *questus*, les quêtes qui obligent à donner ; (1) On y voit le terrage, *solagium* ; la redevance en blé, *balagium :* et le droit de mutation, *acceptatio.*

Le droit de juger, qui appartenait à la royauté, fut usurpé par les propriétaires

---

(1) Donation faite en 936 par Raymond, comte de Toulouse.

de fiefs. Un des plus anciens titres relatifs aux procès se rattache à l'histoire de notre village : c'est un diplôme de Clovis qui exempte de la juridiction des juges publics le monastère de Saint-Jean-de-Réôme. (1) Ce couvent a possédé pendant sept siècles une partie du territoire de Chorcy. Nous en parlerons bientôt.

Cependant, les inféodations et sous-inféodations multipliées à l'infini, anéantissaient toute liberté : les sujets étaient devenus aussi esclaves que les serfs. Nous voyons Eudes, vicomte de Beaune, donner en 1006 à St-Bénigne de Dijon le village d'Ampilly-le-Sec avec les esclaves de l'un et de l'autre sexe, les censes et les prestations que devaient les hommes libres. (2)

En l'an mil, dit M. Rossignol, la solitude est autour de Beaune. Les Bourguignons, venus avec le consentement des Romains, avaient eu les deux tiers des terres, mais des terres incultes. Depuis la décadence de l'Empire, les pilleries des Bagaudes, les dévastations des

---

(1) *Histoire de France* de Dom Bouquet.
(2) *Recueil de Pérard*, p. 170.

Barbares, les incursions des Sarrasins et des Normands avaient arrêté le développement de la culture. Les villas romaines cachaient leurs débris sous les ronces. La *colonie du Poilleau* avait disparu. La voie romaine, réparée par Brunehaut, était envahie par les épines et les mûres sauvages. Les maisons des Pols et des Chaux-Bains étaient en ruines. Le treuil de Garnier et celui d'Ansbert n'existaient plus : quelques terres que les maîtres cultivaient à la hâte, des cabanes de peu de durée, car il fallait fuir à chaque instant, tel était le village de Chorey.

Il est à croire cependant que notre territoire était moins désert que d'autres à cause du voisinage de la ville : l'abbaye de St-Jean-de-Réome possédait vraisemblablement une partie des terres, et des familles burgondes l'autre partie ; nous verrons que les premiers seigneurs de Chorey ont conservé leur nom d'origine allemande.

CHAPITRE VII.

DONATION A SAINT-BÉNIGNE DE DIJON. — LE PRIEURÉ, PREMIÈRE ÉGLISE DE CHOREY.

> Petrus de Belnâ recognovit quod prioratum Charreio tenebat a religiosis viris, abbate et conventu reomense.
> Reomaus.

Au commencement du XI[e] siècle nous trouvons le nom de Chorey dans une charte extrêmement importante de la chronique de Saint-Bénigne.

Il y avait alors à Dijon un grand personnage appelé Othe-Guillaume. Il était fils d'un Piémontais auquel les historiens donnent indifféremment les noms de marquis d'Ivrée et de duc de Lombardie. Sa mère Gerberge avait épousé en secondes noces Henri, frère de Hugues Capet, le premier duc héréditaire de Bourgogne, le fondateur de Notre-Dame de Beaune.

Adopté par son beau-père, Othe-Guil-

laume avait été créé comte de Dijon et doté de propriétés immenses. Après la mort du duc Henri, ce personnage, fort de l'appui de son beau-frère, l'évêque de Langres, se fit déclarer duc de Bourgogne, malgré l'opposition de Robert, roi de France, qui partit à la tête d'une armée et vint ravager les rives de la Saône. Landry, comte de Nevers, gendre d'Othe-Guillaume, obligea le roi et son allié, Richard de Normandie, à lever le siége d'Auxerre et à retourner à Paris. Il revint deux ans après, s'empara d'Avallon, mais ne put entrer à Dijon défendu par Humbert de Mailly.

Plusieurs réunions tenues à Verdun et à Beaune eurent pour résultat de pacifier la Bourgogne ; le roi Robert prit le titre de duc et Othe-Guillaume celui de comte de Dijon.

La puissance des abbayes était grande; Saint-Etienne, la plus ancienne de Dijon, venait de recevoir par donation le vaste cimetière de Beaune et l'église en ruines qui s'y trouvait. Mais une nouvelle abbaye allait dominer Saint-Etienne. L'abbé Wilhelm, le beau-frère d'Othe-Guillaume, s'était installé avec ses douze moines

près du tombeau de saint Bénigne. Le roi de France et le vicomte de Beaune Oddo comptaient au nombre de leurs partisans les moines de Saint-Etienne, il fallait au comte de Dijon, son compétiteur, une puissance rivale ; le fils adoptif du duc Henri, Othe, *l'étranger,* n'eut garde de négliger la précieuse influence de Saint-Bénigne à laquelle il donna de grands biens parmi lesquels se trouvait une partie de Chorey.

On verra, dans les pièces justificatives, un extrait de la donation du comte Othe-Guillaume. Il suffira de noter ici que la principale cession est celle de Veuvey-sur-Ouche, *Vivariensis*, et que le village de Chorey, *in Cariaco*, ne figure qu'en seconde ligne avec ceux de Commarin, Labussière, Colombier, Crugey, Lusigny, Détain, Chaudenay, Thury, Puligny et Aubaine. On remarquera qu'une partie de ces terres se trouve dans la région signalée par le testament d'Ansebert. Il est possible que les domaines de cet évêque et ceux de son frère Autarius aient passé, par succession ou autrement, dans la famille du comte de Dijon. (Voir la note F à la fin du volume.)

Ces libéralités sont faites pour le repos de l'âme du duc Henri, qui l'a adopté, de sa mère Gerberge, de son fils Wido et de son épouse Hermentrude.

Il est fâcheux pour l'histoire que le chroniqueur n'ait pas spécifié la nature des propriétés de Chorey données à Saint-Bénigne en 1004. Aucun document n'indique que cette donation ait été exécutée ; aucun acte de possession n'a été fait par l'abbaye de Saint-Bénigne pendant les siècles suivants. Il y a de lieu de croire que la majeure partie de Chorey resta entre les mains de ce fils d'Othe-Guillaume, de ce Wido-le-Riche, marié à Hermentrude, dont la fille épousa Lethbald, dit le sage, vicomte de Beaune.

Lethbald-le-Sage, à l'exemple d'une foule de riches seigneurs, résolut de donner une partie de ses biens aux églises et de se consacrer à Dieu. Tandis que sa femme s'enfermait dans un cloître, après avoir donné à Saint-Bénigne le village de Chaignay (1), il adopta la réforme de l'abbé Wilhelm, se fit moine à Moutiers-

(1) Histoire de Beaune, de Rossignol, page 92.

persuadés qu'on aura de la pluie le jour de la fauchaison de ce pré.

Revenons à l'histoire de ce prieuré et aux documents qui nous sont restés sur son administration.

La qualification de prieur paraît pour la première fois dans une charte datée du mois de janvier 1223. Girarde, veuve de Girard Petterer, abandonne au *prieur de Charre* le droit qu'elle a dans une vigne joignant celle de *Constant de Charre*, moyennant quinze livres dijonnaises et douze mesures de froment. Cette vente est faite avec le consentement de *Jehan Cornillat* et de *Marion* (1). La même année, *Pierre Hodomare* cède audit prieur son droit dans une vigne proche de celle de *Hubert de Charre*, ayant appartenu à *Wilhelm*, fils du seigneur de Brie. Le village de *Brie*, ou plutôt *Bray*, n'est autre que le hameau de Gigny, et la seigneurie est celle de la motte qui devint plus tard la propriété des moines de Citeaux.

(1) Jean Cornillat, *aliàs* Curmille, était de la famille de Henri, qui fut maire de Beaune en 1247.

Les notes qui précèdent sont intéressantes en ce qu'elles nous donnent les noms de deux habitants de Chorey ; celui d'Hubert nous fait voir que la dévotion locale envers le patron des chasseurs remonte à une époque bien éloignée de nous ; elles sont extraites des pièces à l'appui d'un inventaire des propriétés de Moutiers-Saint-Jean, lors de la vente des biens nationaux faits par le district de Beaune. Les deux notes qui suivent ont la même provenance.

Poursuivons nos investigations et constatons qu'une habitation a existé dans la partie inférieure de ce terrain. Il ne s'agit plus ici de mortier romain, et les débris de tuiles antiques sont moins nombreux ; mais on a trouvé une marche de cave, une épée à poignée de cuivre, des burettes d'étain, une croix en métal, une marmite de cuivre à goulot, un médaillon avec bélière, de la largeur d'une pièce de cinq francs, un fût de croix ou de colonnette et des fragments de carreaux vernissés. La plupart de ces objets ont été vendus à des brocanteurs (1). A l'est,

(1) Je mentionnerai pour mémoire une médaille trouvée dans cet endroit, bien qu'elle ne se ratta-

sur le bord du chemin actuel le vigneron Battaut a découvert des traces de sépultures, et M. Jean Bard a déblayé un mur épais qui passe sous le chemin et qui se dirige dans le pré voisin.

Passons aux étymologies ; les appellations géographiques survivent aux désastres des invasions ; elles défient les révolutions, les guerres et les inceudies. C'est l'histoire locale écrite dans les noms des terres et des vignes, et le cadre de ce petit livre montrera, dans ces dénominations, la trace des Romains, des Burgondes, des moines et des seigneurs. Il est probable que le nom de Meix-Laurent vient d'un prieur de l'abbaye. Suivons ces fondements de murailles qui traversent le chemin vicinal ; nous sommes ici au *pré Guillaume*, et la propriété a pris le nom d'un abbé de Moûtiers-Saint-Jean, de Guillaume II, qui vivait en l'année

---

che pas à l'existence du prieuré ; c'est un sol du Valais frappé au commencement du dernier siècle. Il représente un écu sommé d'une mitre, d'une crosse et d'une épée. et chargé de chevrons et d'étoiles. Légende F. FRID. AMBEL. ET. SE. Au revers, un écu sommé d'une aigle à deux têtes avec la légende COM. ET PRÆ. REIP. VA

1200, vers l'époque présumée de la construction de la chapelle. *capella de Cadriaco*; on vient de voir que cet abbé fit un accord avec le desservant de Chorey. Cette petite source, obstruée par les matériaux du chemin, se nomme le *puits Renaud*. Or, le prédécesseur de Guillaume II était précisément Renaud, abbé en 1182, et c'est vraisemblablement à cette date qu'on peut fixer la construction du prieuré.

En 425, selon quelques auteurs, en en 448, suivant d'autres, le fils d'un sénateur de Dijon, nommé Hilaire, avait fondé, près de Semur, une abbaye qui suivait la règle de saint Macaire. Cet abbé, nommé Jean, donna à son couvent le nom de Réôme, emprunté au ruisseau qui le traverse, et, dans peu d'années, un nombre considérable de moines vint peupler ce premier monastère de la Bourgogne. Au commencement du VIIe siècle, cette abbaye adopta la règle de saint Colomban, abbé de Luxeuil. L'immense renommée de saint Benoît et de ses monastères de Lérins et du Mont-Cassin donna une nouvelle impulsion aux couvents et introduisit l'agriculture parmi ces hom-

mes voués jusqu'alors à la vie contemplative : « La culture, dit avec raison M. de « Saint-Aiglan, était une forme de prière, « une aumône sans mesure faite à une « contrée entière. »

Le jeune Lothaire, fils de Charles-le-Chauve, avait été élevé à Réôme, et devint, en 864, abbé de ce monastère.

Cependant d'autres monastères avaient été bâtis. Lupicien et Romain s'étaient installés dans le Jura, à l'endroit qui fut appelé plus tard Saint-Claude. Gontran, roi de Bourgogne, avait construit une abbaye, près de Chalon, sur le tombeau de saint Marcel. Par les soins de Brunehaut, l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun avait pris la place du temple de Bérécynthe. Enfin, Gérard de Rossillon avait fondé, vers 860, les couvents de Vézelay et de Pothières.

La barbarie, les malheurs des temps, l'avidité et l'omnipotence des seigneurs firent tomber l'abbaye de Saint-Jean-de-Réôme aux mains des laïques, et c'est seulement en 984, sous Mayeul de Cluny, qu'elle se releva de son abaissement.

Nous avons vu le redoublement de ferveur qui marqua le commencement du

cle; les plus grands personnages
t leurs biens aux religieux. Mais
ont pas seulement les ducs et les
; il n'est pas rare de voir des culti-
, ces *liberti*, dont parle le testa-
'Ansebert, se donner corps et biens
int vénéré. Ne nous étonnons pas
l'empressement de ces hommes à
leur liberté pour devenir serfs
glise ou d'un monastère. Dans ces
de guerres et de pillages féodaux,
la justice n'était qu'un mot, le
qu'une prérogative, ils étaient à
l'un puissant voisin, d'un seigneur
, d'un souverain ambitieux ou
it. Ils étaient traités avec douceur,
ennemi semait dans la contrée l'in-
et le meurtre, les murs solides de
ye les garantissaient; si la maladie
sinistres survenaient, ils trouvaient
ns pour eux et mouraient tranquil-
le sort de leurs enfants.

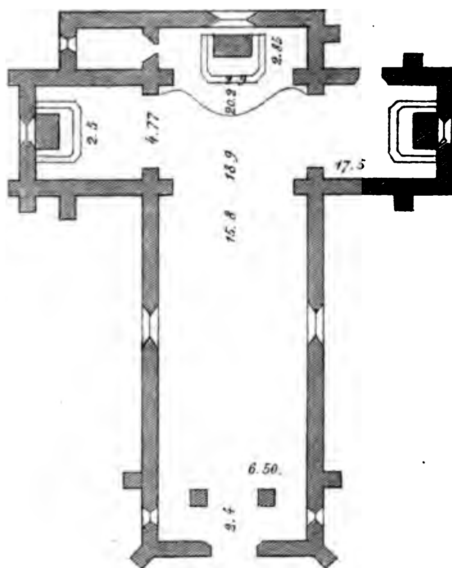
sque chacun des grands monastères
reçu dans un village des terres
certaine importance, il y établissait
curé. Le plus ancien que l'on con-
, dans nos environs, est celui de
Hippolyte, à Combertault, confirmé

en 1030 par une charte du roi Robert. Vers le même temps, les moines de Moutieramey, au diocèse de Troyes, fondèrent à Savigny le prieuré de Saint-Maurice, qui n'a laissé d'autre trace que son nom conservé à un moulin. Le prieuré de Saint Hilaire, au village de Saint-Romain, fut fondé, un peu plus tard, par les seigneurs de ce village ; celui d'Arcenant, établi par les moines de Saint-Vivant, date à peu près de la même époque. Enfin, vers le milieu du XII[e] siècle, les religieux de Saint-Seine firent élever le prieuré de Serrigny, que l'on suppose avoir été remplacé par Notre-Dame-du-Chemin.

Nous avons attribué àLethbald, de Beaune, la donation faite aux moines de Moûtiers-Saint-Jean d'une partie des terres de Chorey ; mais il ne s'ensuit pas que le prieuré ait été construit à cette époque. Les religieux, fort éloignés de notre village, ne pouvaient cultiver par eux-mêmes ; ils avaient sans doute des colons ou fermiers qui venaient leur apporter chaque année le prix ou les redevances convenus.

La propriété s'était divisée. Le voisi-

ÉGLISE DE CHOREY.





Echelle de 3 millimètres par mètre.

nage de la ville avait nécessairement favorisé les ventes et les échanges, amélioré la culture et attiré de riches particuliers, séduits par la position et la salubrité du lieu. De nombreux laboureurs et vignerons avaient morcelé l'ancien domaine de l'évêque Ansebert, défriché et planté de nouvelles vignes. Au milieu du XIIe siècle, le nombre des habitants était assez grand pour nécessiter la construction d'une église. L'insigne collégiale de Beaune venait d'être achevée; il fallait créer des revenus pour l'entretien de ses chanoines et pour sa décoration intérieure. La nouvelle église, que les habitants de Chorey construisaient, parut, à l'archidiacre Radulphe, devoir donnér de bons revenus. Dès l'année 1148, le pape Eugène IV avait abandonné à Notre-Dame vingt églises des environs dont les vocables sont indiqués. En 1150, l'évêque d'Autun, Henri, accorda à l'archidiacre les trois églises de Meursanges, de Marigny et de Chorey, *ecclesiam de Cherriaco*. Aucune de ces églises ne porte le nom d'un saint; elles n'étaient sans doute ni achevées ni consacrées. Les chanoines de Beaune mirent celle de Meursanges sous le voca-

ble de saint Pierre et celles de Marigny et de Chorey sous le patronage de l'évangéliste saint Luc. C'est donc dans l'intervalle de ces deux chartes, entre les années 1148 et 1150, qu'il faut placer la première église de Chorey. On trouvera, dans les pièces justificatives, à la note G, la lettre de donation de l'évêque Henri, extraite du cartulaire de Notre-Dame de Beaune.

Cette église de Chorey était fort petite, et son architecture rudimentaire accuse l'économie apportée par les habitants et par les chanoines. L'ancien chœur existe encore en partie ; il forme le transsept oriental et de l'église actuelle.

Les moines de Moûtiers Saint-Jean considérèrent le don fait aux chanoines de Beaune comme une atteinte à leurs droits, un préjudice à leurs intérêts. Ils réclamèrent contre les prétentions de la collégiale sur une population dont le plus grand nombre était sous leur dépendance. Il y eut résistance de part et d'autre; chacune de ces deux puissantes parties fit valoir ses moyens et ses titres. Quarante ans après la lettre de l'évêque Henri, Notre-Dame abandonna ses pré-

tentions et résigna, entre les mains de l'abbé Hugues, tous les droits qu'elle pouvait avoir sur l'église de Chorey : *Si quia juris habebant in ecclesiâ Cherriaci.*

Cependant les donations continuaient à affluer ; on ne donnait pas seulement des terres, mais des hommes. En 1196, le duc Eudes III donne à Moûtiers *quemdam hominem apud Belnam, Bricium cognomine, tabernarium et ejus hœredes.* Ce tavernier vint peut-être se fixer sur les terres de l'abbaye, à Chorey ou à Gigny ; le nom de *Bissey*, qui subsiste encore, pourrait être une altération de Bricius.

Il paraît que les moines de Moûtiers-Saint-Jean négligèrent d'établir un desservant à Chorey ; car le chapitre de Beaune continua à envoyer un prêtre ou chapelain pour exercer les fonctions paroissiales. Naturellement ce chapelain s'adjugea une partie des oblations et des redevances. Nouvelle réclamation des moines, nouvelle résistance des chanoines. Le recueil des chartes de Moûtiers-Saint-Jean nous a conservé le texte curieux d'une transaction datée de 1200. (Voir note I, aux pièces justificatives.)

Guillaume II était alors abbé de Moû-

tiers, et Gauthier, évêque d'Autun. C'est ce dernier qui termina la contestation entre les religieux et les desservants, *presbyteros Cadriaci.* On décide que le chapelain, *capellus de Cherriaco,* prendra la moitié des revenus et qu'il conservera pour lui le denier du baptême, de la communion et du pain bénit. Si le chapelain a un vicaire et qu'on donne à celui-ci douze deniers à titre d'aumône, il les conservera. Au-delà de douze deniers, la somme sera partagée. Les moines ne transignent pas sur leur droit primordial; ils se réservent formellement l'acceptation du curé, *jus instituendi presbyterum in predictâ ecclesiâ Cherriaci.*

Dans le courant de la même année, un arrangement eut lieu au sujet des dixmes de Gigny; l'abbé percevait, dans ce hameau, la redevance annuelle de trois mesures d'avoine et une mesure de froment.

Nous avons supposé que les moines ne cultivaient pas eux-mêmes les terres de Chorey; cette opinion est appuyée par un acte de l'année 1206. Le fermier de l'abbaye avait nom Pierre Laccordé, et sa femme s'appelait Ségille; l'abbé

Hugues lui donna la moitié des terrages de *Taiy* et de *Charrère*. C'est la seule fois que nous ayions rencontré le village de Tailly à propos de Moûtiers-Saint-Jean ; mais la charte ne nous dit pas si Pierre Laccordé habitait Tailly ou Chorey.

Jusqu'ici il n'a pas été question de prieuré proprement dit. Mais voici une bulle d'Innocent III qui nous parle de deux édifice consacrés au culte. Il s'agit d'une confirmation de privilèges pour toutes les propriétés de l'abbaye dans l'année 1211, et la charte cite *ecclesiam de Cadrico cum capellâ ejusdem villæ*. Il y avait donc deux églises distinctes : celle du *prioratus regularis* et celle de l'*ecclesiæ parœcialis*. Nous savons que celle-ci occupait la place de l'édifice actuel ; essayons de déterminer le lieu où se trouvait la chapelle et les bâtiments du prieuré.

A l'extrémité du village de Chorey, du côté de l'est, existe un vaste terrain limité au nord par le chemin qui descend au lavoir, au midi par la rue et le chemin de desserte qui tire à Varennes par les *Moutots*, à l'ouest par les maisons bordant

une des rues du village, à l'orient par le chemin vicinal qui longe le pré Guillemotte et se dirige vers le passage à niveau du chemin de fer. Ce quadrilatère irrégulier porte le nom de *meix Laurent.* C'est là que s'élevait le prieuré de Chorey, exposé aux rayons du soleil levant près du petit ruisseau qui devait avoir plus de volume qu'aujourd'hui. Voyons si l'état du sol peut appuyer ces indications.

On a découvert, il y a quelques années, dans la partie la plus élevée de ces jardins, derrière la maison Terrand, une aire en béton dont le travail paraissait antérieur au VIe siècle. Toute l'étendue de ces jardins est semée de pierres mureuses et de tuiles à rebords. Le terrain, très-fertile et de couleur noire, renferme des traces évidentes de fondations, de cendres, de charbon, de débris de toute espèce. N'est-ce pas là que se trouvait le centre primitif du village, la *colonie*, fondée par les ancêtres de l'évêque Ansebert, est peut-être la maison de ces Lethbald qui ont tenu une place si importante au XIe siècle.

En 1246, le 7 janvier un accord fut

fait entre Pierre, dit *de Chalemont* et et Allix, sa femme, de Beaune, d'une part, et *frère Lambert, prieur de Charey*, d'autre part, au sujet d'une vigne située en *Belle-Paume.* Vingt-deux ans plus tard, nous trouvons une note indiquant la présentation à l'évêque d'Autun de la personne de *Dom de Charre.* A cette époque, les prieurs faisaient réellement partie de la manse abbatiale.

Le Reomaus renferme, à la date de juin 1257, une charte fort curieuse à raison des détails qu'elle contient et du soin minutieux que les moines apportaient à leurs intérêts. Voici l'extrait sommaire de ce document dont on trouvera le texte latin parmi les pièces justificatives. (Note J.)

Pierre de Beaune, dit d'Arnay, clerc, reconnaît, par-devant Gérard, évêque d'Autun, qu'il tient à vie des moines de Réome, *la maison et prieuré de Charrey, près Beaune.* Cette maison doit, après sa mort, retourner au couvent avec toutes ses dépendances, appartenances et améliorations, avec tous ses ustensiles et tous ses meubles. Le contractant promet de conserver et d'améliorer les édifices,

maisons, vignes, prés et autres biens qu'il laissera quittes et libres de toutes charges. Il s'engage à une rente annuelle de vingt livres dijonnaises et de deux muids de vin, payables à la fête de tous les saints. Ces redevances doivent profiter au moine de Réôme, qu'il y réside ou qu'il n'y réside pas « monaco réomacensi in loco prædicto commoranti vel non commoranti. » Par réciprocité, Pierre d'Arnay fait donation aux religieux, « pour le remède de son âme et en aumône perpétuelle » de tous ses droits sur la dîme de *Sarrignei,* en retenant toutefois l'usufruit pendant sa vie.

Il ressort de tout cela que le prieuré de Chorey se composait d'un ensemble de bâtiments assez importants; les termes de la charte *ædificia* et *domos* semblent se rapporter à la chapelle et à la maison d'habitation. Celle-ci devait être assez spacieuse pour loger non-seulement Pierre de Beaune, mais le moine de Moûtiers, c'est-à-dire le prieur. Ce Pierre de Beaune, qui donne les dîmes de Serrigny, ne serait-il pas le prieur de ce village que des circonstances majeures auraient obligé à quitter sa résidence. Nous voyons,

peu de temps après la date de cette donation, la chapelle de Notre-Dame-du-Chemin prendre de l'importance, grâce à la libéralité des ducs de Bourgogne ; Pierre de Beaune fut peut-être le dernier sur la liste des prieurs de Serrigny, au sujet desquels nos archives renferment si peu de documents.

Les moines de Moûtiers ne tardèrent pas à jouir de la donation du clerc, car celui-ci mourut quatorze ans après : au mois de septembre 1273, *Jacques Canquins, de Beaune, et Sybille, sa femme,* donnent à l'abbaye leur vigne *en Champimont* et deux ouvrées *ès prévôtes*, à la condition de jouir, leur vie durant, « des dixmes de Sarrignei qui appartenaient à cette abbaye. »

Le lecteur me permettra de donner quelques lignes d'une charte de Moûtiers-Saint-Jean concernant un village des environs de *Nuid;* elles nous montreront les mœurs d'une époque éloignée et les changements que notre langue a subis : « Milon li fis au Baut de Quincé a re-
« congnu de sa propre volunté, sans nule
« force, sans contraignement et sans paor
« que il est homs à l'abbé et au convent

« de Moustier sainct Jehan taillable et es-
« ploitable hault et bas, en la main
« morte de la dicte église aux us et aux
« coutumes des autres homs que li dis
« abbé et lis convent ont en la dicte ville
« de Quincé..... » Cette curieuse pièce est du mois de mars 1270. Quelquefois le *serf* s'affranchissait au moyen d'une redevance; un acte de 1351 constate que Thomas Garnon, de Réôme, Jehannette, sa femme, et leurs héritiers, *nés ou à naître de leur propre corps*, sont affranchis par l'abbaye de toutes tailles, quêtes, corvées, moyennant une livre de cire annuelle.

Le 2 mars 1392, nous trouvons une transaction entre le prieur de Chorey et les chanoines de Notre-Dame au sujet des dîmes de Gigny ; c'est la dernière fois qu'il soit question du chapitre dont les desservants continuaient à remplir les fonctions paroissiales. L'insigne collégiale était alors à l'apogée de sa puissance. La prospérité des manufactures, l'établissement de la commune de Beaune par le duc Eudes III avaient accru ses revenus en augmentant la population. Le nombre des habitants de Chorey

ne paraît pas avoir augmenté ; le faubourg Saint-Nicolas, ou plutôt le bourg neuf, donné par Gérard de Réon à Notre-Dame, s'était peuplé rapidement. Les habitations, groupées autour de la belle église de Saint-Nicolas, formaient une paroisse importante et les vingt-quatre chanoines de Beaune avaient des revenus considérables.

Le 19 janvier 1438, Jean Bonnin prend, à titre de cens, des abbé et religieux de Moûtier-Saint-Jean, une maison et des vignes situées à Beaune. moyennant dix livres par an ; quinze ans plus tard, le 31 mars 1453, le prieur de Chorey amodie, moyennant une rente annuelle, huit ouvrées de vigne à *Huguenin Gilliot, de Chorrey.*

Les revenus du prieuré de Chorey paraissent avoir été très-considérables à cette époque ; aussi les religieux qu'on y envoyait appartenaient-ils à des familles de distinction. A la fin du XV[e] siècle, nous trouvons Guillaume de Rabutin installé dans notre village ; ce prieur était parent de Sébastien de Rabutin, abbé de Moûtier-Saint-Jean, en 1492. Guillaume fut remplacé à Chorey par le frère

Pierre d'Aligny ; la lettre de provision de ce religieux lui fut donnée par l'abbé Guy de Lugny. Les bâtiments du prieuré existaient encore ; ils devaient même comporter un certain luxe, puisque des personnages comme les d'Aligny et les Rabutin ne dédaignaient pas d'y faire leur résisidence. Les guerres de la succession de Bourgogne, après la mort de Charles-le-Téméraire, furent fatales aux manoirs féodaux, comme nous le verrons en parlant du château; mais le petit cloître du Meix-Laurent, caché au pied de l'éminence où les sires de Frolois avaient bâti leur castel, resta encore longtemps debout.

Au commencement du XVI[e] siècle, Georges de Vingle était prieur. En 1503, il reçut de l'Hôtel-Dieu de Beaune deux sols tournois pour la dîme des vignes sur *Chaurey*. Trente ans plus tard, un de ses parents, Edme de Vingle, chambrier de Saint-Seine, prend le titre de prieur de Beaune et de Combertault. La famille de Vingle portait *d'or à la fasce d'azur ;* elle posséda les seigneuries de Drée, Culêtre et Cussy-le-Châtel. Les archives de l'Hôtel-Dieu font mention de Jeanne de Longvic, relicte de Georges de Vingle, cheva-

lier, gouverneur de Dijon à la fin du XVI° siècle.

J'ai parlé de la maison que les moines de Moûtier-Saint-Jean possédaient à Beaune. Un acte, reçu Vernet, le 6 mars 1517, nous apprend que les abbé et religieux abandonnent cet immeuble avec le jardin à Edme et Edmée de Collonges, moyennant une rente de quatre livres et deux blancs. En 1713, elle était occupée par un M. Bouchin qui payait chaque année au monastère, le jour de la Saint-Martin d'hiver, le loyer de cette maison. Elle était située entre celle de Philibert Delamare, au nord, et l'Hôtel-Dieu, au midi. Elle fut vendue à M. Brunet, d'Anteuil, seigneur de la Courtine, qui la vendit à Jean Torchin, boulanger, moyennant 6,200 livres. Cette maison, qui porte le n° 13, rue Bretonnière, appartenait en 1790, à M. Guyard, de Bâlon.

Nous avons laissé Georges de Vingle dans son prieuré. De grands changements s'étaient opérés dans les mœurs et les institutions. Enrichis par de trop nombreuses donations, les moines avaient négligé l'agriculture. Les abbés avaient perdu leur prestige, et le temps était loin

où ils siégeaient au Parlement à côté des plus grands personnages. La naissance et la fortune étaient, pour les fonctions d'abbé et de prieur, des titres plus certains que les talents et la piété. Il est probable qu'une partie des bâtiments de Chorey, surtout celle qui servait à l'exploitation du domaine, était tombée en ruines, et que la maison du prieur était fort négligée par suite de l'absence prolongée des titulaires. La chapelle elle-même était restée sans entretien. Le centre du village s'était déplacé, se reportant du côté de Beaune et de Gigny, et l'église paroissiale avait fini par annihiler l'oratoire isolé dans son marécage. On peut supposer que l'abbé de Moûtiers vendit en détail les jardins du Meix-Laurent et du pré Guillaume. On sait que les grands monastères furent taxés à des sommes considérables pour la rançon de François Ier. C'est à cette occasion que les moines de Cîteaux vendirent à M. Vergnette, maître des requêtes, leur fief de la Motte-de-Gigny. Fort éloignés de Chorey, les religieux de Moûtiers imitèrent probablement ceux de Cîteaux en aliénant des bâtiments dont l'entretien était une charge

sans compensation. Toujours est-il qu'après Georges de Vingle les prieurs ne résidèrent plus dans notre village. Le seul nom que j'aie retrouvé postérieurement est J. Morelet, doyen de Notre-Dame de Beaune et de Chorey, élu du clergé aux Etats de Bourgogne en 1668.

A partir de la réunion de Moûtier-Saint-Jean à l'évêché de Langres, au milieu du siècle dernier, les prieurs furent à la nomination du roi. Une partie des terres leur resta jusqu'à la révolution de 1789 ; nous retrouverons plus tard les derniers morceaux qui furent vendus comme biens nationaux par le district de Beaune.

CHAPITRE VIII.

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUNE. LA MAISON ÈS MEZEAULX.

J'ai doné et accordé aux homs de Beaulne le droiet d'avoir une commune à toujours.

Le duc Eudes III.

Nous avons laissé la Bourgogne entre les mains du roi Robert de France. Ce prince confia cette province à son fils, le duc Henri. Celui-ci, étant monté sur le trône de France, céda la Bourgogne à son frère Robert « pour jouir en toute propriété. »

Toute cette période est marquée par une série d'affreux désastres ; les années 1005, 1010, 1015 et 1017 virent mourir de la famine une foule de personnes ; mais la plus épouvantable arriva en 1031. On fut obligé de se nourrir avec les rac

nes de certaines plantes des forêts, avec les herbes des marécages. Dans une forêt du Mâconnais, un malheureux avait bâti une maisonnette d'où il assommait les voyageurs. Hugues de Flavigny, qui s'est fait l'historien de ces événements épouvantables, écrit, dans sa chronique, que l'on trouva chez ce misérable les têtes de quarante-huit victimes.

Le nom d'Eudes III restera célèbre dans nos annales locales par les libertés que ce duc accorda à la ville de Beaune.

Pendant le cours des XIe et XIIe siècles, un travail immense s'était fait dans la société française. Les races romaine, gauloise et germanique s'étaient fondues l'une dans l'autre ; une langue nouvelle et véritablement nationale commençait à se former.

Dans quelques villes, les gens du peuple se réunissaient et prêtaient le serment de se soutenir les uns les autres, ce qui les fit appeler conjurés, confrères et communiers. Ils se choisissaient un chef, nommé *major* ou *maïeur*, et obligeaient le seigneur à traiter avec eux ; telle est l'origine des premières chartes d'affranchissement. Les ducs et les comtes,

voyant qu'ils ne pouvaient résister à ce mouvement populaire, voulurent, dans beaucoup d'endroits, avoir le bénéfice de l'initiative.

Le départ de la noblesse pour les croisades fut aussi une des causes de ces libéralités. Il lui fallait batire monnaie et ramasser, pour ces dispendieuses expéditions, le plus de numéraire possible.

Mais la cause principale, celle qu'il est utile de proclamer bien haut, pour protester contre les injustes attaques livrées à la religion et à ses prêtres, c'est l'effort du clergé tout entier. Nous avons vu, au VII[e] siècle, notre évêque Ansebert affranchir ses esclaves. Depuis longtemps, prêtres et religieux cherchaient à relever la dignité humaine, à prêcher la vraie liberté.

Les évêques avaient fait entendre à Louis-le-Gros qu'il fallait, pour la sûreté du trône et la tranquillité des provinces, à opposer un contre-poids à l'énorme puissance de la noblesse. Il aida les classes inférieures à se réhabiliter, et l'édit de Philippe-le-Bel, en 1301, admit enfin le peuple dans la politique en le faisant entrer aux Etats-Généraux.

Le mouvement, commencé dans le Nord, se propage dans la Bourgogne. Après Laon et Beauvais, nous voyons Sens, dont la charte fut octroyée en 1188, Auxerre, en 1194 ; Dijon, en 1187 ; Avallon, en 1200

Cette dernière fut accordée aux habitants « en l'an du verbe incarné mil deux cens trois, sous le règne de Philippe, roi des Francks. Elle fut copiée presque textuellement sur celle de Beauvais. Le préambule de cet acte est digne de remarque : « Que tous présens et futurs apprennent que moi, Oddo, duc de Bourgogne, j'ai doné et accordé aux homs de Beaulne le droict d'avoir une commune à tousjours sans rien toucher aux libertés qu'ils avaient antérieurement dans la ville de Beaulne. » Quelles étaient ces libertés, c'est ce que la charte ne spécifie pas ; mais il est utile de constater ce que nous disions plus haut qu'il y avait depuis assez longtemps une organisation communale jouissant de certaines prérogatives.

Mais cette liberté, écrite en tête de la charte communale, atteignait seulement les hommes de l'intérieur. Le vaste faubourg Saint-Nicolas, le *Bourg*-Neuf,

comme on l'appelait alors, resta sous la dépendance de Notre-Dame.

Presque tous les villages des environs restèrent sans commune. On voit cependant, en 1183, Aymon, maire de Bèze; en 1224, Maliot, maire de Meloisey. Le maïeur suppose la commune. Notre village de Chorey n'eut pas le bonheur d'obtenir une charte de franchise. Néanmoins, il échappa en partie au joug féodal, grâce à la fermeté d'Eudes IV, qui reçut *en sa commandise* tous ceux qui voulaient y entrer.

La liberté des villes voisines aurait pu occasionner le dépeuplement des campagnes ; les seigneurs furent obligés d'être moins exigeants, et les campagnes, loin de devenir désertes, virent augmenter leur population, Chorey surtout, dont la situation était un attrait pour les riches bourgeois de Beaune. En 1285, nous y voyons un total de quarante-huit feux, c'est-à-dire de deux cent quarante personnes. Tous ces hommes n'appartenaient pas au seigneur ; il y en avait un assez grand nombre à Moûtiers et quelques-uns aux chevaliers de Malte.

Notre village doit en partie son exis-

tence à l'affranchissement de Beaune. Avant cette date mémorable, il ne s'y trouvait vraisemblablement qu'un petit nombre d'habitations groupées autour de la maison de Moûtiers-Saint-Jean, près du puits Renaud et du pré Guillaume, et quelques constructions plus récentes élevées dans la partie haute du village, auprès d'une maison qui devint plus tard seigneuriale.

La certitude d'une possession tranquille livra à la culture beaucoup de terres en friches. Un riche habitant de Beaune, Gillot Bauduin, parvint à acquérir à Chorey un domaine assez important pour mériter le nom de seigneurie, qui lui fut donné à la fin du XIIIe siècle, soixante ans après l'érection de la commune.

Avant de commencer l'histoire du château et de ses différents propriétaires, nous parlerons de la léproserie dont la fondation est contemporaine de l'affranchissement de Beaune. Le principal revenu de cet hospice portait sur des terres et vignes sises à Chorey.

Le duc Eudes III, animé du désir de soulager les misères du peuple, fonda, pour les pauvres lépreux, une maladrerie

placée fort en dehors de la ville, du côté de Dijon, sur les ruines de constructions romaines, à côté des sépultures qui bordaient l'ancienne voie d'Autun à Besançon. La maison et le jardin de M. Flasselier occupent l'emplacement de la maison du recteur ; la salle et le jardin des malades se trouvaient de l'autre côté de la route.

L'affreuse maladie de la lèpre était signalée à Autun dès l'année 448. En 582, le concile de Lyon ordonne que les lépreux seront nourris par les églises. A la fin du IX[e] siècle, un hôpital pour ces malades existait près de Chalon-sur-Saône. C'est donc à tort que certains historiens ont prétendu que cette terrible maladie avait été importée d'Asie par les croisés.

Le testament de Louis VIII nous apprend que, dans l'année 1226, il y avait en France deux mille léproseries ; Nolay, Gevrey, Pouilly-en-Auxois, Châteauneuf, Meursault et Pommard en possédaient chacun une.

Les mesures les plus rigoureuses furent prises pour limiter autant que possible cette contagion. Les lépreux pouvaient sortir et mendier dans les villages à la condition de ne jamais s'approcher d'un

être humain ; ils avaient un costume spécial, composé d'une longue robe et d'un capuchon jeté par-dessus. On voyait à leur ceinture une tasse en bois et des *cliquettes* qu'ils faisaient sonner fréquemment pour éloigner les passants de leurs personnes maudites : « En allant quérir les aulmônes, ils auront une cliquette, chemineront par le milieu de la charrière et *au-dessus* du vent, afin que aulcun ne puisse pis valoir. Ils ne laveront mains, pieds, robes, draps, linges à puits et fontaines communes. Ils avertiront les magistrats s'ils savent que certaines gens veulent empoisonner les eaux, les vivres ou aultres chouses qui puissent grever le corps humain. »

Dans la plupart des villages on avait désigné une source spécialement affectée aux lépreux. Nous avons à Chorey une de ces fontaines que l'on appelle encore *des meuzias :* le nom vulgaire de ces malheureux était *ladres* et *Mézeaux.* Bouze avait également sa fontaine des *ladres* sur laquelle on a construit un lavoir il y a quelques années.

En outre de la fontaine, le village de Chorey a conservé le souvenir des lépreux

dans le nom de *Maladèrotte* donné à un climat, du côté de la route de Dijon. Il ne faut pas conclure de là qu'un hôpital a existé dans cet endroit : Chorey et Bouze n'ont jamais eu de maladrerie.

L'acte le plus ancien concernant la maison *ès-mézeaux* est une donation faite vers le milieu du XIIIe siècle, par les époux Laurent de Beaune, d'une parcelle de vigne *en la Champagne* et d'une autre *en Baumont.* Vient ensuite un arrêt du bailli de Dijon, daté de 1260 qui condamne la veuve Girard, de Beaune, à rendre *à la maladrerie* trois pièces de terre près de la croix de Vignolles. En 1301 le duc Robert II confirme les biens de cet hôpital et lui donne la propriété entière du hameau de Buissons, à la charge de dire trois messes le Jeudi-Saint, et d'augmenter de vingt sols l'aumône qui se faisait ce jour là après l'office « de sorte que les ladres qui n'avaient qu'une maille puissent avoir chacun un denier. »

La maladière possédait des vignes à Gigny et à Chorey à la fin de ce même siècle : les archives de Beaune contiennent la reconnaissance faite par Jehan Naudin, clerc, des cens qui lui étaient dûs dans

ces deux villages. Nous trouvons, à la date du 12 juillet 1673, un marché « pour rebâtir et faire la maison ès-mézeaux, au lieu appelé la Maladière. » L'administration était réservée à la collégiale : le 29 juillet 1697 le doyen de Beaune donne à bail pour dix année ; une partie des bâtiments et des vignes. Il y avait une chapelle dont la place exacte est inconnue ; le clergé et le magistrat de Beaune y faisaient chaque année, le lundi de Pâques une procession solennelle. Elle fut démolie en 1710 avec la permission de l'évêque.

En 1423 Nicolas *Chevalier* et Guillaume *Podechard*, de Gigny, prennent à bail un champ appartenant à la maladerie et situé « près du pasquier de Cîteaux, avec les saulces. » Il s'agit d'un terrain voisin du château de la Motte à Gigny. Trois ans après eut lieu l'amodiation « d'une soyture de pré sise à Chorrey, près la planche ; » l'Hôtel-Dieu de Beaune possède encore cette propriété qui aboutit à l'ancien chemin d'Autun à Besançon. En 1468 nous retrouvons ce même « *pré de la Rochelle*, férant d'un bout de dessus au *chemin ferré* et du bout Dessouby sur *l'eau du Cours-*

de-Roin. » La maladerie avait une autre propriété dans le même climat : « L'an 1454, Jeannin Haudebert, coutelier à Beaune, prend une toppe de huit ouvrées, assise au finage de Chorrey, auprès la toppe de Me Regnault-Brenot d'une part et la toppe de Pierre Villers, d'autre part. aboutissant du bout dessus à la vigne de Perrault Poiset et du bout dessous sur le cours de Rouin. » Quatorze ans plus tard, Jean Calardot prenait à bail la moitié de cette toppe « pour mettre en vigne. » Une troisième propriété de la léproserie se trouvait dans la même région : le 6 décembre 1478 le *recteur de la maison ès-mézeaux* passe avec les frères Coquehier un bail de vingt-neuf ans pour six ouvrées de vigne *ès-crais*, moyennant seize gros par an. En 1530 la même pièce de vigne était louée à J. Leblanc.

Des lettres-patentes de 1639 confirmèrent à l'Hôtel-Dieu la propriété de la léproserie de Beaune. C'est seulement en 1696 qu'intervint l'arrêt du Grand-Conseil ordonnant la réunion immédiate à cet hôpital des biens meubles et immeubles des maladeries de Beaune, Pomard et Nolay.

L'affreuse maladie avait disparu de nos contrées et les grands bâtiments restaient vides. Une grande partie était en ruines : on y prit des matériaux « pour parer la route » lors de l'arrivée du roi en 1701. La chapelle fut démolie en 1710 et l'année suivante l'Hôtel-Dieu amodia les fonds à Vivant-Bornier, son successeur, Philibert Cornée, les cultivait encore en 1721.

CHAPITRE IX.

FAITS HISTORIQUES. — PREMIERS SEIGNEURS DE CHOREY.

Gillot Bauduin possède la terre de Chorey, une maison à Beaune et le quart du four de Savigny.

Archives de la Côte-d'Or.

Sous le règne du duc Hugues IX, la Bourgogne fut ravagée par des bandes de paysans révoltés appelés *pastoureaux*. Ce duc habitait souvent la ville de Beaune, d'où il allait, dit un vieil historien « se promener dans sa maison de *Muserange*.

Robert II succéda à son père et résida presque toujours à Argilly dont il fit rebâtir le château en 1294. Ce duc chargea Jean Bernier, bourgeois à Beaune, de fabriquer sa monnaie et donna à la léproserie le hameau de Buissons. Il fit son testament à Brazey et son codicile à Ar-

cenant et mourut en 1305 à Vernon-sur-Seine.

Pendant toute cette période la haute Cour de justice de notre province se tint à Beaune, sous le nom de Parlement ; ses séances avaient lieu dans la grande salle de l'ancien palais de justice.

Le 19 septembre 1356, le roi Jean fut fait prisonnier à Poitiers. Flavigny, Brion-sur-Ource et Châtillon furent pris et occupés par les Anglais. « Les trois ordres des deux Bourgogne, dit Courtépée, s'assemblèrent à Beaune pour délibérer sur les moyens de se délivrer d'hôtes si dangereux. Ils offrirent 200,000 moutons d'or qui valaient trente sols pièce, ce qui ferait aujourd'hui deux millions deux cent mille livres, dont on paya une partie comptant en on donna des otages pour le reste. » Cette somme représenterait aujourd'hui une valeur de six à sept millions ; un riche Beaunois, Philibert Paillard, fut au nombre de ces otages. Le duc Philippe, à peine âgé de seize ans, mourut à Rouvres en 1360, et termina la série des ducs de Bourgogne de la première race.

Retournons un peu en arrière pour re-

chercher l'origine du château de Chorey dont l'importance, au commencement du XIVe siècle était beaucoup plus grande qu'on ne le suppose généralement.

La famille Baudoin est une des plus considérables de notre pays dans le cours des XIII et XIVe siècles, et il est étonnant qu'aucun historien n'en ait parlé. La plus ancienne trace de cette maison est la mention faite par Gandelot d'un archi-prêtre de Notre-Dame nommé Baudoin, qui vivait en 1212. Un peu plus tard nous trouvons une reprise de fief inscrite sur les registres de la chambre des comptes de Bourgogne : Gillot Baudoin « possède la terre de Chorey, une maison à Beaune et le quart du four de Savigny. » Cette mention sans date ne doit pas être antérieure à 1260. Il ne serait pas impossible que cette famille descendit de Bauduin, chancelier du duc Eudes III, cité dans une charte de 1182 et dans l'histoire de Dom Plancher ; il est à remarquer que la charte communale de Beaune fut précisément octroyée par ce duc et que les fonctions de maïeur ont été exercées par plusieurs personnages du nom de Bauduin. En ce qui concerne Chorey, le clos

du *meix Gillot*, conserve encore le nom de ce plus ancien seigneur connu. Moins de vingt ans après, en 1278, *Guy Baudoin* était maire de Beaune : les listes données par Gandelot et par Rossignol sont fort incomplètes et j'ai retrouvé beaucoup de noms unis par ces deux auteurs.

Les archives de Beaune possèdent une liste de répartition d'impôts de 1283 : nous y voyons figurer *Guy fils de Baudoin, seigneur de Chorey* et ancien maire de Beaune. La taxe qui lui fut imposée était assez considérable : elle s'élevait à un marc d'argent, mais il fut stipulé que cet impôt ne pourrait jamais être augmenté, ni pour lui ni pour ses héritiers.

Vers le milieu du XIIIe siècle on trouvait, parmi les docteurs éminents de l'Université de Bologne, maître *Jacques Bauduin* qui attira auprès de lui Jacques de Ruvigny, langrois, l'un des premiers maîtres de cette école universitaire qui fit revivre en France l'étude des littératures grecque et romaine (1). Il n'y aurait rien d'impossible à ce que le célèbre professeur bolonais, appartînt à notre famille

(1) *Histoire de l'instruction publique*, par M. Vallet de Viriville.

beaunoise, ce qui expliquerait l'affection qu'il eut pour Jacques de Ruvigny.

La reprise de fief de Guy Baudoin pour la terre de Chorey fut faite en 1283. Il ne jouit pas longtemps de cette seigneurie et mourut peu de temps après ; le cartulaire de Notre-Dame porte cette note : *Oct. kal. sept. obiit Guido, præpositus belnensis.* En 1326 Hugues Baudoin fut élu maire de Beaune. C'était peut être le fils de Guy ; nous le retrouvons en 1337. Onze ans après nous rencontrons le nom de *Girart Baudoin, seigneur de Chorey*, qui mourut dans le courant de cette année après avoir légué, dit le cartulaire précité « une somme de quinze livres pour la construction du portail de Notre-Dame. »

L'existence à Beaune de plusieurs financiers nous donne une idée du commerce. En 1336 Guillaume-le-Changeur avait porté *son arche* aux Cordeliers et Jeoffroy Barroz avait confié la sienne au prieur de St-Etienne : les comtois ayant à leur tête Jean de Chalon, s'étaient révoltés contre le duc et la terreur qui régnait sur les rives de la Saône, avait gagné les montagnes de la Côte-d'Or. Un an après la donation de Girart

Baudoin, Oudot-le-Changeur donne douze livres tournois pour l'œuvre du portail « en compensation des dixmes qu'il a mal payées. » C'était en 1349, l'année de la *grande mort*.

En 1367 *Jean Bauldoin* étoit maire de Beaune : une pièce du cartulaire de Notre-Dame, datée du 5 mai de cette année, relate une distribution de pain et de vin accordée aux chanoines par Hugues Aubriot, *de divione*. L'acte est passé par Aliet Jacquelin, de Chassagne, coadjuteur de Guy Rabby, de Dijon, notaire de Beaune, en présence de *Johannis Baulduin. maioris Behræ* et de Rémond, châtelain de Pomard. L'année suivante nous trouvons quelques détails intéressants. Jean, fils de *Jehan Baudoin* commande un anniversaire pour dame Guillaume ou Guillemette de Pomard, veuve de Jehan de Muissey, chevalier, seigneur de Savigny en partie. A cet effet, il hypothéque « une pièce de vigne assise au finage de Chorey, contenant huit ouvrées, Delz le chemin commun d'une part et la veuve Johannette, femme de feu Grenot Litard, de Beaune. — Item, une pièce de vigne contenant dix ouvrées delz la vigne

mons. Philibert Paillart. — Item, une autre pièce de cinquante ouvrées sur Sauvigny, *en Chaulois.* » Le même acte mentionne une vigne *ès-blanches fleurs* et une autre au mont de *Pierre-Blanche,* joignant celle de Guyot Ranvial.

Cette même charte de 1368 nous apprend que la femme de Jean Baudoin s'appelait Marguerite et qu'ils eurent un fils nommé Jean : c'est celui qui administra la ville de Beaune depuis 1383 jusqu'en 1393. Il survint, pendant son administration, un fait relatif à la famille : un mandement de Philippe-le-Hardi renvoie à la justice du maire « Thevenin Bauduin, bâtard de Beaune, accusé d'homicide. Les détails et les suites du procès n'ont laissé aucune trace dans nos archives. Onze ans après, le 28 août 1394, *Jehan Bauduhin, naguère mayeur* est assigné à payer au duc deux cents livres *sur les fouaiges.*

Au commencement du XVe siècle nous trouvons trois ou quatre personnages de ce nom :

1° Etienne Bauduin, fondateur de la chapelle Saint - Liénard dans l'église

St-Pierre, de Beaune (1) ; en 1402 il affecte à cette fondation un pré situé à Chevigny-en-Valière; 2° Robert Bauduin qui fut maire de Beaune de 1411 à 1414 : il figure sur la liste de Rossignol sous le nom altéré de B*audung ;* 3° Jean, qui possédait en 1415 une vigne *ès-Prévôtes*, à côté de celle d'Aubert Charretier. Nous voyons, dans le cartulaire de Notre-Dame que cet Aubert donne à la collégiale de Beaune *quatuor operatas vineæ, in loco dicto es prevotes juxta vineam Johannis* B*auduyn*. Ce nom de *prévôte* vient peut être de Guy Bauduin, prévôt de Beaune, dont j'ai parlé ci-dessus.

Le maire Robert Baudoin, seigneur de Chorey, habitait la maison patrimoniale de la famille : cette maison existe encore. Elle porte le numéro 1 de la grande rue et est actuellement occupée par M. Trapet, pâtissier.

L'hôtel Baudoin passa entre les mains de la famille Jacquelin, sauf la partie septentrionale qui avait été donnée en dot

---

(1) Les vignes données à Chorey par ce fondateur, restèrent jusqu'en 1791 dans la possession de cette chapelle de St-Léonard.

à la fille d'Huguenin Baudoin, lors de son mariage avec un nommé Pétral, riche bourgeois de Beaune qui possédait déjà deux maisons voisines.

Les auteurs de la *noblesse aux Etats de Bourgogne* citent, pour l'année 1789, M. Guy-Bernard Baudoin, de Chamoux, comme faisant partie de l'assemblée de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux : il serait possible que ce personnage appartînt à une branche de notre famille beaunoise. Ses armoiries, bien postérieures à l'époque ou Gillot Baudoin était seigneur de Chorey, sont : *d'argent à l'arbre au pied coupé de Sinople, au chef de gueules chargé d'un croissant et de deux étoiles du champ.*

L'histoire de ces importantes familles beaunoises exigerait des notices particulières que nous publierons quelque jour. Quant aux vastes domaines des Beaudoin, les Pétral en conservèrent une partie et notamment le *clos Baudoin* qui est peut-être le clos St-Baudèle.

Qu'était devenue, au milieu de toutes ces mutations, la seigneurie de Chorey : depuis longtemps elle n'était plus aux mains des Baudoin. Par vente ou par ma-

riage, elle appartenait à un puissant personnage, favori de ces grands-ducs d'Occident qui portèrent si haut la renommée de la Bourgogne.

Quant au château, il nous est impossible de savoir en quoi consistaient ses bâtiments et ses dépendances.

CHAPITRE X.

NOTICES SUR LES SIRES DE FROLOIS. — LA MAISON FORTE DE CHOREY.

Le dernier décembre 1348 Jehan de Frolois, sire de Mulinet recognoit tenir du duc de Bourgogne sa maison forte de Chorey, emprès Beaune, close de fossés.

Archives de la Chambre des Comptes.

Le village de Frolois, dans l'arrondissement de Semur, a donné son nom à une ancienne famille qui a jeté un vif éclat pendant plus de cinq siècles.

Saint-Julien de Baleure a avancé que les sires de Frolois sont de la race des premiers ducs de Bourgogne, ce qui expliquerait la ressemblance des armoiries : celles de Frolois sont *bandé d'or et d'azur de six pièces à la* bordure engrêlées de gueules. Le plus ancien personnage connu est Miles de Frolois, dont le fils parut

comme témoin en 1038 dans l'acte de fondation de Citeaux. Nous donnerons dans les pièces justificatives la généalogie de cette famille, et nous parlerons seulement du seigneur de Chorey.

Eudes de Frolois eut cinq enfants : Jean le plus célèbre, nous intéresse particulièrement à raison du château de Chorey dont il a été le propriétaire et probablement l'édificateur. En 1315, la duchesse Agnès, par ses lettres datées de Volnay envoie *Jehan de Frolois* et Guillaume de Mello à Paris, « tous deux en grand renom d'éloquence et de prudhomie. » C'était après la mort de Louis-le-Hutin, et les Bourguignons voulaient donner la couronne de France à Jeanne, la petite-fille d'Agnès. L'éloquence des deux ambassadeurs fut vaincue par les exigences de la loi salique, mais elle valut à Jean de Frolois la charge de Bourgogne qu'Eudes IV lui donna à son avénement. L'année suivante, *le lundi après la Saint-Hilaire*, le duc, par ses lettres datées du château de Volnay, donne à ce maréchal qui était déjà chevalier et seigneur de Molinot, les fiefs et arrière-fief de madame Marguerite de Gergy. Cette noble cousine d'Eudes

IV était alors veuve de Hérart d'Arcies, ou d'Arcey ; une partie de la seigneurie de ce village resta à son fils Jean de Darcey, que nous retrouvons conseiller du duc au parlement tenu à Beaune par le roi Jean en 1361.

Ces seigneuries dont le duc de Bourgogne disposait en faveur de Jean de Frolois, du vivant de la propriétaire étaient situées à Gergy, *Sarrigny* et dépendances. Une contre-lettre du sire de Frolois portait que « dans le cas ou madame Marguerite ne voulut entrer dans ma foi, monseigneur le duc puisse ordonner et faire dudit don à sa volonté. »

Ceci a tout l'air d'une intrigue de famille : le maréchal convoitait la riche veuve, mais celle-ci repoussait ses prétentions. Pour la décider à conclure cette union le duc retira à sa cousine Marguerite les fiefs qu'elle tenait de lui. Il est probable que le mariage eut lieu puisque les propriétés conditionnellement accordées restèrent dans la famille de Frolois.

Il serait possible que la terre de Chorey ait fait partie du douaire de Marguerite ; d'autre part il se pourrait qu'elle ait été dès lors comme elle le fut dans la suite,

une dépendance de celle de Savigny ; Milon, le grand-père de Jean de Frolois, était seigneur d'une partie de ce village.

L'époque où vivait Jean de Frolois fut à la Bourgogne ce que le siècle d'Auguste fut à l'Italie. L'architecture militaire était arrivée à son apogée. Les plaines se peuplent de maisons fortes, les montagnes se hérissent de châteaux : Argilly, Mont-Saint-Jean, Corabeuf, Antigny, Meursault, Villers-la-Faye, Thil, Chaudenay, Chateauneuf, nous montrent, dans leurs parties anciennes, le type du XIVe siècle. Jean de Frolois fit construire en 1340 le beau château de Savigny. Quelques vestiges de celui de Serrigny semblent indiquer la même époque. La maison forte de Chorey date du même temps. Il est certain qu'elle existait en 1348. Les registres de la chambre des comptes vont nous donner des indications positives.

« Le dernier décembre 1348, Jehan de
« Frolois, sire de Molinot reconnaît tenir
« du duc de Bourgogne la ville et chastel
« de Molinot, les villes et appartenances
« de Pernant et de Cucey-la-Colonne, sa
« maison forte de Sarrigny, sa maison
« forte de Chorey, emprès Beaune, close

« de fossés, plus le chastel de Pousanges « et le tiers des appartenances étant à « Mlles de Frolois son frère, et promet « le dit duc ne les ôter ni démembrer par « aucun acte que ce soit que du propre « consentement de Jehan. »

Le duc Eudes IV habitait souvent son château de Beaune d'où il allait en retraite à la chartreuse de cette ville. Jean de Frolois, son parent et son grand maréchal avait un hôtel à Dijon et un autre à Beaune. Courtépée, qui nous a laissé des détails intéressants sur les résidences seigneuriales de ces deux villes ne fait aucune mention de ces demeures. En ce qui concerne Beaune, l'ancienne habitation des Damas, qui fut plus tard celle des Bourrée me paraît avoir antérieurement servi d'hôtel à Jean de Frolois et à sa femme Marguerite de Gergy. Après l'extinction des Frolois, les familles Damas et Bourrée ont possédé, comme nous le verrons, la terre de Chorey : l'hôtel aura suivi la destination de la seigneurie. Cette maison, achetée dans la suite par les Ursulines, occupait une partie de l'Hôtel-de-ville actuel.

Courtépée prétend que Jean de Frolois

Page 277.



construisit en 1346 le château fort de ce village. Le château de Molinot était placé au milieu de la vallée, sur un petit monticule entouré par le ruisseau de Belle-Combe. Il ne reste de cette forteresse que la base ruinée d'une tour, dans laquelle M. de Charodon, propriétaire actuel, a fait disposer, au milieu d'une niche, la statue du fondateur placée dans l'église de Molinot et mutilée en 1793. Cette statue à laquelle manquent les bras et la partie inférieure est une des belles œuvres de la statuaire du XIVe siècle. Le grand maréchal est dans son costume de cour. Une riche ceinture ornée de petits quatre-feuilles inscrits dans des carrés retient sa longue tunique fermée. Une couronne de baron, finement travaillée, enserre ses grands cheveux qui se déploient sur un coussin ouvragé. L'expression de la figure est d'une fermeté et d'une noblesse incomparables. Les détails des cheveux et de la barbe et le fini du modelé font de ce débris l'un des plus remarquables objets d'art qu'il y ait dans les environs de Beaune.

Le grand maréchal eut deux fils : Guy, l'aîné, hérita de la seigneurerie de Molinot.

Lorsque les Anglais eurent fait prisonnier le roi Jean le 19 septembre 1356, la Bourgogne était gouvernée par Jeanne de Boulogne, mère et tutrice du jeune Philippe de Rouvres. Pendant trois mois les troupes étrangères tinrent leur quartier général à Flavigny et ravagèrent tous les environs. Pour se débarrasser de ces hôtes dangereux, la Bourgogne offrit 10,000 moutons d'or et vingt-trois ôtages parmi lesquels fut Guy de Frolois qui resta à Londres jusqu'en 1358, en la compagnie de Philibert Paillart, riche bourgeois de Beaune. Guy était chevalier banneret, c'est-à-dire qu'en temps de guerre il avait sous ses ordres un certain nombre d'écuyers. Le 3 juillet 1359, sa compagnie fut reçue à Dijon : parmi les nobles qui figurèrent dans cette montre se trouvait Poinceot de Sarrigney. En 1363 nous voyons Guy de Frolois transiger avec les moines de Saint-Bénigne au sujet de la seigneurie de Crugey.

Nommé gouverneur de Bourgogne, Guy prit part à la bataille de Cocherel en 1364 et mourut peu de temps après.

Guy de Frolois n'ayant pas eu de postérité la terre de Molinot appartint en en-

tier à son frère Jean, deuxième du nom, seigneur de Chorey. C'est en 1347 que ce personnage nous apparaît pour la première fois aux noces de Jeanne de Bourgogne avec Amé, comte de Savoie : il est alors qualifié d'amé et de cousin du duc Eudes IV. Je crois pouvoir lui attribuer la construction de la ferme de Neuvelle-sous-Serrigny dont il possédait la seigneurie. On voit encore dans ce bâtiment une belle fenêtre à tête d'ogive, construite vers le milieu du XIVe siècle. Une stèle gallo-romaine, incrustée dans le mur d'une petite tour, est encore appelée Saint-Feurlat par les habitants du village. Ce mot ne serait-il pas une altération de Frolois. Lors de sa découverte, ce bas-relief a dû passer, dans l'esprit des paysans, pour la statue de l'un des anciens seigneurs du lieu.

Jean de Frolois fut un des chevaliers d'honneur aux Grands jours du parlement de Beaune, au mois de décembre 1357. La fleur de la noblesse bourguignonne fut alors réunie dans l'ancienne résidence des ducs. Hugues de Vienne, Eudes de Montaigu, Geoffroy de Blaisy, Etienne de Musigny, y figurèrent à côté

de Guillaume de Thury, évêque d'Autun, et de Jean de Rougemont, abbé de Cîteaux.

Deux ans après, Jean II assiste à la confirmation de la charte communale de Beaune, faite sur l'autel de Notre-Dame par le jeune duc Philippe. Les autres témoins de cet acte important sont Eudes de Grancey, Hugue de Vienne et Eudes de Montaigu. Les propriétés de Jean II étaient considérables ; elles se composaient du château et d'une partie de la terre de Savigny, des châteaux et seigneuries de Molinot, Posanges, Cussy-la Colonne, Bouey, Pernand, Aloxe, Serrigny, Neuvelle, Chorey, Demigny, Gergy, Montigny-Montfort et Rougemont. On ne connaît pas la date précise de sa mort ; cette date doit être antérieure à 1366 puisque c'est cette année-là que son gendre fit sa reprise de fief.

Jean de Frolois n'eut pas d'enfant mâle et la terre de Chorey revint à sa fille unique, femme de Jean, sire de Chatillon-en-Bazois, d'une ancienne famille du Nivernais. C'est le 29 août 1366 que ce seigneur entra en possession. L'acte de cette reprise, déposé aux archives de la

Côte-d'Or, contient le scel de ce sire de Châtillon qui portait *lozangé d'argent et de sable.*

Jean de Châtillon mourut en 1371. Le 5 novembre de cette année, nous trouvons une lettre de Marguerite de Frolois, dame de Châtillon et de Molinot, qui reconnait tenir du duc de Bourgogne « le château et la ville de Molinot mouvant du chastel de Salmaise. — Item les villes de Pernant et de Cucey-la-Colonne mouvant du chastel de Frolois. — Item le fief de la terre de Gergy. — Item la moitié de la maison forte de Bouex. — Item la maison forte de Sarrigney et tout ce que j'ai en la ville de Demigney, plus tout ce que j'ai à Charrey-sur-Saône et à Arconsey. Item le fief de la maison forte de Pousanges que tiennent les hoirs de Miles de Frolois. »

L'année suivante Marguerite de Frolois épousait en secondes noces Guichard Dalphin, sire de Jaligny, baron de la Feurtey-Chauderon, sénéchal du Nivernais ; la reprise de fief de ce seigneur est du 14 mars 1372. C'était le frère de Louis Dalphin, chevalier, qui devint en 1385 chambellan du Philippe-le-Hardi. Un acte de

1382 assigne à Guichard Dalphin de
gny les villes de Sarrignei, de la Doi
Navelles et de Courcelles ; ces trois
nières sont actuellement des hameai
Serrigny. Tous ces villages jouiss
alors d'une sorte de commune : ils ét
abonnés à la dixme, de même que
nand et Aloxe qui appartenaient ai
Guichard. L'abonnement d'*Alousse*
de dix livres dijonnaises par année.
rey n'était pas affranchi : le docui
porte « Chaurrey est taillable et
main-mortable. »

Les armes de Dalphin étaient : *d'*
à un dauphin d'argent, à la bordur
grêlée de sable. L'héritage des Frolo
resta pas dans la famille Dalphin. I
immenses propriétés revinrent aux
fants de Geoffroy de Frolois. Vaut
seigneur de Saint-Germain eut le châ
et une grande partie des terres de
linot, de Cussy et de Bouey ; Alix, fe
d'Etienne d'Oyselet, hérita de Gei
Charrey-sur-Saône et Demigny ; les
teaux et seigneuries de Chorey, Serri
Pernand, Aloxe et la sixième partie
Molinot devinrent la propriété de Hu
de Frolois, veuve de Berthault de C

tres. Cette dame se remaria à Thomas de la Rochette ; un acte de 1407, cité par Dom Plancher, contient la cession faite par ces époux de la troisième partie de la terre de Molinot. La famille de la Rochette en Mâconnais est fort peu connue. Quand à Berthault, il était fils de Philippe de Chartres, chambellan du duc, seigneur de Saint-Marc vers 1376.

L'arbre des Frolois touchait à sa fin. La sève puissante qui avait produit les gouverneurs et les maréchaux ne donnait plus de rejetons mâles ; les hauts donjons et les immenses propriétés de ces favoris des ducs *tombaient en quenouille* et la puissante féodalité disparaissait dans l'omnipotence des princes. Le centre de gravité était déplacé : les commerçants et les artistes de la Flandre supplantaient les âpres barons de nos montagnes bourguignonnes.

Il serait difficile de se faire une idée exacte de ce qu'était la maison forte de Chorey construite par les Frolois. Les fossés existent encore, mais les bâtiments ont disparu, à l'exception peut être des deux tourelles placées dans la cour et servant de colombier. Il n'y avait aucun

de ces *hauts pignons* aux riches sulptures, aucune de ces salles somptueuses surmontées de lucarnes fleuronnées qui caractérisent les châteaux gothiques de Thoisy-la-Berchère et de Chateauneuf. Les seigneurs y résidaient peu ou point, et le but principal de ces forteresses était de servir de retraite aux paysans et aux denrées. Le château de Posanges, possédé par les mêmes seigneurs peut être pris comme terme de comparaison avec le nôtre ; c'est un quadrilatère assez régulier, flanqué aux angles par des tours à peine éclairées. De hautes murailles, appelées *courtines*, au sommet desquelles circule un chemin de ronde relient ces tours entre elles. Un bâtiment d'habitation et d'exploitation renfermait le logement du principal fermier plus une ou deux chambres pour servir de pied-à-terre aux maîtres. Il était adossé intérieurement à cette courtine, de même que les granges, les écuries et les pressoirs.

L'entrée principale du château de Chorey était du côté l'ouest, vers le jardin anglais actuel. La *rue de Serrigny*, dont la largeur est hors de proportion avec celle d'un simple chemin de desserte était l'an-

cienne voie de Beaune à Notre-Dame-du-Chemin et au château ; une petite avenue s'ouvrait à droite et pénétrait dans la maison forte par le pont qui se trouve sur le fossé, du côté de l'Ouest, et qui était alors mobile. L'allée de buis n'existait pas et la porte actuelle du château n'était qu'une sortie donnant sur le clos et le jardin. La petite source qui sort de terre à l'angle nord-ouest des fossés était bien plus abondante qu'aujourd'hui. Il y a quarante ans son volume d'eau était encore assez considérable. Après avoir rempli le fond du fossé elle servait sans doute à l'alimentation d'un vivier, puis elle allait mêler ses eaux vers le prieuré, à la fontaine du lavoir.

Les dimensions de la maison forte de Chorey, mesurées à l'intérieur des fossés étaient de 53 mètres de long, sur 30 mètres de largeur.

CHAPITBE XI

MŒURS ET COUTUMES. — PRIX DES DENRÉES.

> Aucune personne, hommes ou femmes, sains de leurs corps, qui demeurent oiseux en tavernes ou autre part, qu'ils vident la ville dans trois jours.
> (Le roi Saint-Louis.)

La longue période historique dont le commencement est marqué par les testaments de l'évêque Ansebert et d'Adalgaire est empreinte, jusqu'a l'époque où nous sommes arrivés, d'une foi vive et d'un amour excessif pour les fondations religieuses. A l'appui de cette assertion, voici quelques détails propres à initier les lecteurs aux mœurs et aux usages de ce moyen-âge si calomnié.

Au commencement du XIIIe siècle, un seigneur nommé Arnould, habitait près d'Ivry le village de *Corraboi*. A la mort de ce personnage, sa veuve Gillette donne aux chanoines de Beaune la taille de Merceuil pour l'anniversaire du sire. Cette dame fit son testament le 11 octobre 1253. Elle commence par doter ses parents :

Ansêric de Paimblanc, les trois filles d'Hugue de Yvry, chevalier, Agnès de Santenay, la fille de Guy de Chavillon, Alaïs de la Roche et la fille d'Odon de Mavilly. Elle donne à maître Bernard son chapelain une pièce de grand ordinaire, et à l'église de Saint-Aubin d'Ouroux deux pintes d'huile. Guillaume de Clamerey, chanoine d'Autun, aura pour sa peine *pro pœna sua,* deux pièces de vin, mesure de Beaune. Toutes les églises des environs ont part à ses largesses : la chapelle de Gamay, l'hospice d'Echarnant, les curés de Monteeau, d'Ivry, de Saussay, de Saint-Romain, d'Auxey, de Monthelie, de Puligny, de Corpeau, de Nolay, de Molinot, de Sainte-Sabine et de Viévy. Les fils de cette dame, Hugues de Corrabeuf, clerc, Pons, chevalier, Guy, chanoine d'Autun et son frère, l'écuyer Arnould, *filii fratres mei,* donnent leur consentement et font abandon d'une partie de leur fortune.

Voici un autre testament qui se rattache à notre sujet par le nom d'un sire de Frolois, seigneur de Molinot et de Chorey et qui date de la même année que le précédent. Guillaume de Vauthiau, châtelain

de Saint-Victor-sur-Ouche, donne à Jean son domestique, un palfroi en échange du cheval qu'il a perdu : *meum palfridum pro equo suo quam pro me amisit* ; à Alix, sœur de Jean, dix livres dijonnaises pour lui faire une dot, *pro ipsa maritanda* ; à Saint-Lazare d'Autun ses habits et son meilleur cheval avec les harnais : *equum meum meliorem cum armaturis mei et equi.* Il reconnaît devoir quarante-sept livres dijonnaises à Viévigne de Beaune, soixante livres à Pierre d'Arnay, quatre-vingt livres à Arvay de Nuits, soixante-dix livres à Thibault, sellier à Dijon. Voici le détail de ce qui lui est dû : Pons, de Corrabœuf, quinze livres et le seigneur de Marigny quarante ; le sire de Frollois en doit cent, de même que celui de Vergy. Marguerite, la fille du seigneur, vient la dernière ; il lui donne soixante *livrées* de terre pour la marier. Quant à ses fils, ils héritent de tout le reste : Guy de Corabœuf et Jean de Salins sont ses exécuteurs testamentaires.

Ces citations nous instruisent mieux que bien des pages et tout commentaire serait superflu. Voulez-vous connaître à fond cette curieuse époque ; Gauthier de

Saint-Symphorien, abbé de Saint-Pierre-l'Etrier, donne à un hôpital deux lits garnis d'oreillers, de coussins, de rideaux, de draps et de couvertes : *munitos culcitra et tussino, pannis, lyntheis et coopertis.* Il veut qu'on distribue aux pauvres ses nappes, ses essuie-mains, ses serviettes et toute sa garde-robe : *mappas, manutergia, pannos linneos, totam vestem meam.* Ailleurs c'est la tasse à pied dont nos vignerons ont conservé le type traditionnel : *cyphum argenteum cum pede.* Celui-ci donne à chacun de ceux qui porteront son corps en terre, une cuiller d'argent ou cinq sols. Un autre lègue à une église une somme de quatre-vingts livres destinées à acheter de la bure pour faire cent tuniques aux pauvres.

Les lois du Moyen âge étaient très-sévères contre les fainéants et les ivrognes ; une vieille ordonnance, attribuée à Charlemagne, les condamne pour un premier délit de vagabondage à perdre un œil, pour le second à subir la mutilation du pied, pour le troisième à mourir de la main du bourreau. Voici le texte d'une ordonnance édictée par le roi saint Louis : « Si aucun qui soit dans la ville sans rien

gaigner, s'il hante tavernes, la justice doit prendre et jeter hors de la ville. » I siècle plus tard le roi Jean ordonne qu'a cune personne, homme ou femme, sai de leur corps, qui demeurent oiseux taverne ou autre part, qu'ils vident ville en trois jours. En cas de refus, i étaient mis en prison et en cas de récidi attachés au pilori, puis bannis après avo été marqués d'un fer rouge. Violence dévotion, iniquité et grandeur d'âme, ra pines et générosité, tout était contras dans ces temps singuliers qui nous pa raissent si pittoresques à distance.

On a singulièrement exagéré l'état d'a servissement des hommes de travail pen dant la féodalité. Pendant plusieurs siècle les cultivateurs ont occupé une positio presque indépendante. Malgré les empié tements des seigneurs la propriété d notre terre resta partiellement entre le mains des cultivateurs libres, sauf un redevance qui fut, dans l'origine, offert à un seigneur puissant. C'est ce qu'o appelait « la recommandation ; » mais comme l'a dit M, Perreciot dans son *Eta civil des personnes* ; celui qui était ven aider gratuitement les ouvriers du châ

teau, retourna chez lui corvéable. L'hommage libre de quelques produits des champs ou de la basse-cour se transforma en une redevance annuelle. Ce que le respect avait conseillé, la crainte le fit faire.

On appelait *grosse* dixme celle qui portait sur les vins, les blés, les seigles, les orges et les avoines ; les *menues* dixmes s'appliquaient au chanvre, aux fèves, aux lentilles ; les dixmes *de charnage* avaient trait aux bestiaux et aux viandes. Les *novales* étaient perçues sur les terres nouvellement défrichées. Dans certains pays les seigneurs exerçaient des droits de succession sur les bâtards et sur ceux qui mouraient sans confession. La Bourgogne fut moins malheureuse à cause de son parlement ; plus qu'ailleurs, l'autorité resta dévolue moins au seigneur qu'au juge ducal ou royal. « Lorsqu'on entre un peu avant dans le commerce du moyen-âge, disent les auteurs de la noblesse aux États de Bourgogne, l'esprit est surtout frappé de la large place qu'y occupe l'individu. Malgré son impitoyable hiérarchie, la société y est hérissée de libertés, tout y respire la franchise, la force et la vie ; tout y est plein de sève et de

jeunesse. » L'avilissement de l'agriculture ne date que de la fin de la féodalité. On a repoussé avec tant de dédain les cultivateurs qu'ils ont fini par se regarder eux-mêmes comme des êtres très-abjects. Voyant les habitants des villes enrichis par le commerce et relevés dans leur dignité par les franchises communales ils ont déserté les campagnes pour prendre des états industriels.

La première indication que nous ayons trouvée sur la population de Chorey remonte à l'année 1285. Les archives de Beaune possèdent une liste de recensement sur laquelle figure Chorey avec le chiffre de quarante-huit feux, soit environ deux cent quarante habitants. Gigny avait alors dix-neuf feux ou quatre-vingt-quinze habitants. Après les désastres des XIe et XIIe siècles, le pays commençait à se repeupler ; la population s'accrut jusqu'au milieu du XIIIe siècle : c'est alors que le duc Hugues V, rebâtit son château de Volleney : mais peu d'années après ce chiffre baissa subitement. Dans les années 1347 et dans les suivantes, l'affreuse maladie appelée la peste noire enleva plus des trois quarts des habitants :

En mil trois cent quarante-neuf,
De cent ne demeurait que neuf.

Après la peste vint la guerre ; les pilleries des bandes indisciplinées ruinèrent le pays. « Pendant l'anarchie de 1358, dit Mézeray, les gens de guerre exerçaient toutes sortes de violences sur les pauvres peuples de la campagne. Ces malheureux, battus, pillés comme des bêtes sauvages, s'attroupèrent en grandes bandes et résolurent d'exterminer les gentilshommes. » On appela cette révolte *la jacquerie.* Cet état de choses était occasionné par la guerre contre les anglais. L'impôt de deux cent mille florins d'or au moyen duquel on avait acheté une trêve de trois ans causa la ruine de l'Etat et des particuliers. La guerre finie ou du moins apaisée, les soldats, déshabitués au travail, formèrent de véritables bandes de brigands, désignées sous le nom de *routiers, tard-venus* et *malandrins.* Lorsque le calme fût un peu rétabli, on replanta les vignes, et la découverte d'une nouvelle variété, *le gamay*, permit d'utiliser, pour cette culture, certains assolements rebelles au *noirien.*

Les seigneurs de Chorey mirent en vigne une grande partie de leurs domaines.

Le nom de *Clos Margot* vint très certainement de Marguerite de Frolois, dame de Chorey en 1371. De même le climat encore appelé *Meix à Gotte* tire son nom d'Hugotte de Frolois, veuve de Berthault de Chartres et dame de Chorey dans les dernières années du XIVe siècle. On voit avec quelle persistance se maintiennent les dénominations appliquées à la topographie locale.

Pour compléter autant que possible le tableau de notre pays pendant la domination des sires de Frolois, je vais indiquer, d'après des documents certains, le prix des terres, du bétail et de quelques subsistances.

En 1277, le prieur de Saint-Etienne de Beaune achète à raison de neuf livres l'ouvrée une vigne aux *Theurons*.

En 1305 un journal de terre était amodié sept ou huit sols. Un char de foin coutait onze sols. Pour six sols on avait huit grosses miches de pain, pour douze deniers un lapin de garenne et une poule pour un sou. Les commerçants de Châlon achetaient dix sols un tonneau de vin de Beaune et vingt sols les premiers crûs de Beaune, Pommard et Volnay. Les têtes

de cuvées de Vosnes et de Nuits coûtaient quarante sous. En 1316, le vin de Savigny fut vendu douze livres la queue. C'est dans l'année 1323 que l'on commença à percevoir à l'entrée des villes des droits d'octroi sur les denrées de consommation.

Les vins de Champagne n'étaient pas considérés et la plupart des grandes maisons de cette province tiraient les leurs de notre pays. En 1326, les gens de Reims achetèrent à Beaune beaucoup de vin fin à raison de cinquante-six livres la queue, transport compris.

Vers le milieu du XIVe siècle un cheval valait quinze livres, un bœuf neuf livres, un porc deux livres, un veau une livre et douze sols, un mouton neuf sols, une poule huit deniers. On avait un septier de froment pour quinze sols et un setier d'avoine pour cinq. On payait un cent d'œufs trois sols et un cent de pommes un sol. La livre de beurre coûtait huit deniers ainsi que le riz ; la livre de pain un denier, la pinte de vin rouge trois deniers. Les gages annuels d'un valet de ferme étaient de sept livres et ceux d'un berger de trois livres dix sols. On donnait deux livres dix sols à une nourrice et une livre dix sols à unechambrière.

Le bichet de froment se composait de douze mesures; il valait vingt sols en 1346. Dans la même année les ouvriers ordinaires étaient payés six deniers, mais les *chapuis* qui réparaient les cuves gagnaient quinze deniers. En 1362, l'évêque de Metz payait à ses maçons trois deniers et un oignon par jour; les ouvriers du même état se fesaient payer trois et quatre sols à la fin de XIV[e] siècle et cinq sols en 1550.

En 1450 la quarteranche de blé coutait vingt gros. Elle contenait environ vingt-sept litres; il en fallait seize pour faire une émine.

De prime abord ces chiffres nous paraissent bien minimes, mais la réflexion ne tarde pas à nous convaincre qu'en réalité toutes ces choses étaient payées aussi chèrement que de nos jours. Le prix du blé, sauf dans les années de disette, ne varie pas énormément; c'est donc sur lui que l'on doit se baser pour les estimations. Dans le cours de XIV[e] et XV[e] siècles, le *niquet* était la plus petite monnaie; il en fallait huit pour faire une *obole*. Il fallait deux oboles pour faire un *denier* et douze deniers pour faire un *sol*. Le *franc* ou *li-*

vre tournois valait douze sols. Comme terme de comparaison on peut ajouter que le denier équivalait à vingt centimes de notre monnaie actuelle : un sol valait donc deux francs quarante centimes, et une livre quarante-huit francs de notre monnaie actuelle. Cette comparaison s'applique seulement à l'époque antérieure à 1300.

Nous nous plaignons beaucoup de la cherté des subsistances sans nous rendre compte que c'est la valeur monétaire qui décroît. Un savant statisticien, M. Paul Dupont, a prouvé que le prix des denrées a doublé, par chaque période de soixante ou soixante-dix ans avec une régularité mathématique ; à l'exception de la fin du XVe siècle, lors de la découverte de l'Amérique, et du milieu du XIXe après les expéditions d'or de la Californie et de l'Australie.

En réalité, ce n'est pas le prix du pain qui a augmenté, mais c'est le prix du métal qui a baissé.

CHAPITRE XII.

L'HOTEL-DIEU ET SES PROPRIÉTÉS DE CHOREY.

Pierre Paillart d'Alesse, donne un terrain sis aux Champs-Longs, qu'il a achete de Oudotte, vesve de Guyot Boudrot de Chorrey et de Estienne Lionnet, de Pernand.

(Archives de l'Hôtel-Dieu — Année 1478.)

Nous avons laissé la Bourgogne entre les mains du roi de France. Après la mort de Philippe de Rouvres, arrivée en 1361, le roi Jean s'était emparé du pays non pas par le droit de sa couronne, mais par sa qualité d'héritier, *ratione proximitatis non coronæ nostræ.* Il fit, cette même année, le voyage de la Bourgogne, et vint jurer, sur l'autel de Notre-Dame de Beaune, de respecter et de maintenir les libertés de la commune. Cette cérémonie imposante eut lieu « le XXe jor de janvier, l'an de grâce mil CCC soixante et ung. »

Le roi Jean donna notre province, à titre d'apanage, à son quatrième fils, Philippe, que sa valeur à la bataille de Poitiers avait fait surnommer le Hardi.

Philippe-le-Hardi mourut en 1404 et fut remplacé par son fils Jean-sans-Peur, mari de Marguerite de Bavière. La postérité a jugé sévèrement ce prince qui fit assassiner le duc d'Orléans et qui s'allia aux Anglais par le traité de Calais ; il fut tué sur le pont de Montereau, dans une entrevue qu'il eut avec le Dauphin de France. Philippe-le-Bon lui succède en 1410 et continue son alliance avec les Anglais.

Au milieu de ces calamités les campagnes étaient désertes et les terres en friches. Une horrible famine survint pendant les années 1436, 1437 et 1438 : « et mouroient les povres gens de faim par les rues et par les champs ; et en fut tant de povres gens à Beaulne, à Chalon et à Mâcon, que firent les bourgeois maisons communes pour loigier tous les povres. » On fesait du pain avec des glands et de l'argile. Pendant ce temps les *écorcheurs* continuaient leurs ravages ; en 1440, ils vinrent camper entre Nuits et Beaune.

M. Rossignol a raconté tout au long les curieux détails des efforts et de la résistance des Beaunois.

Il était grand temps de soulager toutes ces misères. Les hôpitaux de la Léproserie et du Saint-Esprit étaient trop petits et trop mal dotés pour recevoir les malades et pour faire des distributions aux indigents. Pour le bonheur et pour l'honneur de la Bourgogne il se trouva un homme capable par sa fortune, par son influence et par ses capacités, de fonder, dans notre ville de Beaune, l'un des monuments les plus curieux de France. Nicolas Rollin, autunois, avocat et conseiller de Jean-sans-Peur, chancelier de Philippe-le-Bon, était attaché à notre pays par la famille de sa seconde femme, Guigonne de Salins. Il se décida à sacrifier une partie de sa fortune au soulagement des pauvres et des malades. Le grand politique était aussi un grand artiste, travaillant par lui-même, corrigeant les plans et surveillant les travaux. En 1443, l'admirable édifice qui fait la gloire de notre région, élevait dans les airs ses lucarnes dentelées et son aiguille suraiguë.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail

de ce palais des pauvres sur lequel on a déjà beaucoup d'écrit. M. Joseph Bard nous a laissé sur ce sujet des pages éloquentes. Nous avons nous-même complété sa monographie dans notre *Etude* sur *le chancelier Rollin* et dans notre *Guide à Beaune*. On pourra consulter ces opuscules en attendant la publication d'un remarquable ouvrage préparé par M. l'abbé Boudrot, aumônier de l'Hôtel-Dieu.

Nous publierons ici quelques documents inédits relatifs aux anciennes propriétés que l'Hôtel-Dieu possédait à Chorey.

Le premier août 1470, Germain Merlin de Beaune, prend à bail de vénérable et discrette personne maître Jehan Grignard prêtre, licencié ès-lois, chanoine de la collégiale de Beaune, stipulant pour lui et ses frères et sœurs, fils et filles de feu noble Jehan Grignard, six ouvrées de vigne ès *Closeaux*, devant ceps à l'Hôtel-Dieu.

Pierre Paillart d'*Alousse*, donne à l'hôpital, en 1478, un terrain situé aux *Champs longs*, qu'il a acheté de Oudotte, veuve de *Guiot Boudrot de Chorrey*, et à

Estienne Lyonnet, de Pernand, son gendre. La même année, Philippe Saillant, d'*Alouxe*, fait don d'un journal de terre, sis au même lieu, qu'il a acheté à ces mêmes héritiers, moyennant quatre francs et neufs gros.

Il y avait à l'Hôtel-Dieu deux sœurs nées à Gigny : elles se nommaient *Marguerite* et *Symonne Maufoux*. En 1489, elles donnent à leur hospice quatre ouvrées de vigne *en Beaulmont* et ès *Forints* et quatre ouvrées sur Gigny, en *Pomerot*

Si nous ne connaissions pas la haute valeur de l'argent à cette époque, nous trouverions bien minime la valeur des terreins : « Le jour de Sainct Paoul, 24 janvier 1502, Jehan Sulliot, maître de l'Hostel-Dieu et sœur Jehanne Morin, maîtresse, pour le prouffit et utilité dudit hospital, vendent à Guillaume Belin mareschal à Beaulne deux ouvrées de vignes et toppes sur *chorrey*, en *champ long*, moyennant quatre francs. » Guillaume Rollin, le petit fils du fondateur acheta, dans ce même climat des Champs-longs, moyennant la somme de quatre francs deux ouvrées de vignes qu'il remit à l'Hôtel-Dieu ; cette mention porte la date de 1503.

La famille Carillon, qui a subsisté à Beaune jusqu'au siècle dernier possédait sur Chorey des propriétés grevées de cens dûs à l'Hôtel-Dieu. En 1470, le chanoine Grignard donne à bail à Germain Merlin des vignes au *Poirier mal chaussé* moyennant une rente qui passa à *Millot Carillon.* Trente-cinq ans après, nous retrouvons les descendants et les héritages : « Messire Jacques Carillon, prebstre, Benoist de Cluny et Symonne sa femme, Jehan Valleby et Pierre Pignet, tuteurs de Catherine Carillon *moindre d'ans* tous enfants de feu Millot Carillon, en son vivant demourant à Beaulne, font partage de succession entre eux. » La mineure eut pour sa part six ouvrées de vignes aux *crays* ; la rente de ces six ouvrées fut vendue à Jean de Massol procureur du roi, puis elle advint à l'hôpital par la riche donation de M. Massol de Loisy. Ce partage porte la date de 1505. La même année nous trouvons un acte par lequel *Jehan Clère*, vend à l'hopital la moitié d'une vigne blanche de sept ouvrées située en *chaume* sur Chorey.

En 1503, la donation des sœurs Maufoux s'accrut par le don de quatre jour-

naux de terre *ès Pourtées*, un journal sur chorey, *ès Cotterottes*, trois journaux *en Presles* et quatre journaux *ès poirets*. Le 27 juin de la même année, *Dymenche*, femme de Jehan Millot de Beaune, donne sept ouvrées de vigne *en champlong*. Cette pièce devait un cens à Claude Dumay écuyer ; cette redevance fut rachetée neuf ans après par Pierre Bouchin, en sa qualité de maître de l'Hôtel-Dieu. Ces champs longs formaient à eux seuls la moitié du domaine : en 1515, l'hopital de Beaune y possède « huit ouvrées de vigne blanche, emprés *Pierre Bourgeois*. » Ce vigneron devait en outre « ung franc de rente que donna feu Charles Faultrey. »

A propos du prieuré de Chorey, j'ai parlé de Lethbald et de Liébault ; mais l'orthographe change et s'adoucit comme le langage : *Huguenin et Jean Lebault*, de Chorey, reconnaissent devoir sept fr. et quatre gros de rente.

Le 30 mars 1526, Jacob Ledoc, tonnelier à Beaune donne cinq ouvrées *en Beaulmont*. Dix-sept ans plus tard Jean et Guiot *Houdelot*, *d'Aloxe* vendent à Pierre Lemaidon, greffier de la chancellerie de Beaune « un journaul de terre

sur Chorrey, assis en *Tue-bœuf* pour le prix et somme de douze francs payés en cinq escus au soleil pris et comptés pour 45 sols. » Cette pièce de terre devait un cens à l'Hôtel-Dieu.

A la fin du XVIe siècle nous trouvons un nom qui a disparu de Chorey depuis deux cent cinquante ans : Martin et Claude Berger desservent à l'hôpital de Beaune deux mesures de blé comme amodiataires d'un journal de terre situé aux Champs-Longs. En voici un autre qui subsiste encore : le 27 janvier 1692, Symonne Gagnerot veuve de *François Vautheleret* vend à l'hôpital, moyennant dix-huit livres, deux ouvrées de vignes sises au même climat.

En 1724, l'Hôtel-Dieu amodia à *Antide Maufoux* six journaux et trois ouvrées de terres labourables et trois ouvrées de chenevière sur Beaune, Chorey et Gigny.

Au milieu du siècle dernier surgit une contestation qui intéresse notre village. Les habitants de Chorey ayant, à l'insu de lHôtel-Dieu et par la négligence des fermiers, labouré deux ouvrées de pré provenant de la Maladière et situées *à la*

planche de la Rochelle, le maître de l'hôpital fit sommation d'avoir à délaisser ce terrain et à payer des intérêts. Le procès dura longtemps ; en 1760, le 3 aout, Sébastien Loichet, procureur de la Commune fit assembler les habitants au son de la cloche pour délibérer au sujet des *rutoirs* faits au pré de l'Hôtel-Dieu. Sébastien Loichet, Antide Bourgeois, Louis Arnould et Jean Guyot reçurent plein pouvoirs pour traiter et planter les bornes. Le traité qui s'en suivit fut homologué le 7 janvier 1762.

En 1750, Pierre et Etienne Henriot étaient vignerons de l'Hôtel-Dieu à Chorey. J'ai retrouvé une note qui constate l'avance de 545 livres un sol et deux deniers, « déduction faite de leur portion de vin; » il est probable qu'ils cultivaient à moitié fruit. En 1766, Guy, fils d'Etienne Henriot, continua la culture de ces vignes.

Le 26 septembre 1782, on fit la délimitation et le bornage entre les propriétés de l'Hôtel-Dieu et celles du Seigneur. L'administrateur délégué fut M. Boussard de la Chapelle ; les notaires Debard et Renfer opérèrent pour le compte de « M. Michel-Laurent de Migieu, chevalier

de Saint-Louis, demeurant à Dijon, paroisse de Saint-Médard. » Maître Morelot fut chargé de dresser l'acte de ce bornage.

La famille Henriot conserva la culture des vignes pendant la période révolutionnaire : le 28 frimaire an II Louis Henriot et François Battier d'Aloxe, Pierrette Poignon, veuve de Jean Henriot, mère et tutrice de Louis, Marie et Jean Henriot, demeurant à Chorey, reconnaissent devoir à l'*Hospice d'humanité* une rente foncière de quatre hectolitres 53 litres de vin rouge, envaisselé en tonneaux d'un vin, du crû des assignaux, et livrables à l'hôtel, à leurs frais. Ces assignaux, c'est-à-dire, les vignes cultivées par la famille Henriot, se composaient d'un journal de vigne aux Champs-Longs, deux ouvrées aux Crais, six ouvrées au Poirier-Mal-Chaussé et deux ouvrées au Poirier-Vigner sur Gigny.

Afin de grouper tous les faits relatifs à l'Hôtel-Dieu, j'ai continué jusqu'à la fin du siècle dernier la série des actes et documents qui s'y rapportent ; quant à l'Hospice de la Charité, il possédait peu

de chose sur notre territoire : je n'ai trouvé qu'une indication mal définie au sujet d'un champ situé *aux Bernia.*

Reprenons le fil de notre histoire générale que nous avions arrêtée milieu du xv° siècle.

Après un règne long, glorieux et surtout paternel, le bon duc Philippe mourut à Bruges en 1467 et fut inhumé provisoirement dans l'église Saint Donat de cette ville ; « Il y eut plus de larmes que de paroles, car il semblait que chacun eut enterré son père. » Cette phrase de l'historien Paradin vaut mieux qu'un long panégyrique.

Nous sommes arrivés à l'apogée de la puissance bourguignonne. Philippe-le-Bon souverain de cinq duchés à haut fleuron, de quinze comtés et d'une foule de seigneurie était plus fort que beaucoup de rois. Ce grand politique qui osait s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, sût ramener par une longue paix la prospérité dans ses états. Si l'on en croit Saint Julien de Baleure, il laissa la Bourgogne en si haute paix et tranquillité, qu'il n'y eut si petite maison bourgeoise où l'on ne bût en vaisselle d'argent.

Charles, comte de Charollais, que son ambition et son goût pour les batailles fit surnommer le Téméraire, termina la série des ducs ; après avoir guerroyé dans le pays de Gand, il voulut s'assurer une communication libre entre la Flandre et la Bourgogne et s'empara de Nancy et de toute la Lorraine. Il marcha ensuite contre les Suisses et perdit la bataille de Granson, puis, en 1476, celle de Morat près de Berne. C'est là qu'on vit pour la première fois l'usage de la poudre à canon. Il essaya de recouvrer Nancy, mais la perfidie de Campo-Basso lui porta le dernier coup : Charles-le-Téméraire tomba de cheval et fut tué dans un fossé : c'était le 5 janvier 1477. Les somptueuses dépouilles de sa garde robe furent dispersées et le musée lorrain conserve encore les splendides tapisseries de haute-lisse qui décoraient sa tente. Ces admirables tapisseries ont heureusement été sauvées lors du grand incendie de 1871, que l'on suppose avoir été allumé par les Prussiens.

Marie de Bourgogne, fille du second mariage de Charles avec Isabelle de Bourbon, épousa, le 18 août 1477, l'archi-

duc d'Autriche Maximilien. Cette union se fit à Gand sans grande pompe. L'épouse fut obligée de faire faire des habits de noce à son époux. Elle mourut le 27 mars 1482, des suites d'une chute de cheval arrivée dans une chasse au héron; un sentiment exagéré de pudeur lui fit refuser le pansement des médecins.

Le renard n'avait pas attendu la mort de Marie pour manger les poules : « Je n'ay pas dans l'imagination d'autre paradis que celuy-là, » écrivait Louis XI, au comte de Dammartin. Enchaînant par ses présents et par ses intrigues une partie des nobles, Louis XI se déclara seul maître et seigneur. Il avait pour lui le droit de sa couronne, car le duché était *réversible faute d'hoirs mâles ;* mais il avait contre lui tous les parents et alliés de la race ducale, et surtout l'immense majorité du peuple qui voulait conserver son autonomie. Moitié de gré, moitié de force il finit par être le plus fort. A partir de ce moment, notre pays n'a plus d'existence politique. Ce n'est plus une tête c'est un membre du grand corps de la monarchie française. Le détail de ces guerres et de ces négociations ne peut se

placer ici : on le trouvera dans des livres spéciaux. Avant de quitter cette nationalité qui s'éteint, jetons un dernier coup d'œil sur les mœurs et les usages de nos ancêtres pendant cette période qui a précédé la renaissance.

Les proverbes et les surnoms donnés aux villes et à certains villages ne datent pas d'hier. La qualification d'*ânes de Beaune*, faussement attribuée à Piron, remonte au moins au XVIe siècle ; mais il y en a une autre plus ancienne. Voici ce qu'on disait vers 1380 : *escuyers de Bourgoigne, sergents de Hainaut, li musards de Verdun, li mocqueurs de Dijon, li buveurs de Béâne.* Ce nom de Béâne, encore en usage dans nos campagnes se rapproche, beaucoup plus que le français du nom primitif: c'est une altération de *Bealna* qui lui-même est dérivé de *Belisana.* Une cession faite au duc Hugues IV, en 1250, par les neveux de Philippe d'Antigny porte *Biane.*

On lira sans doute avec intérêt quelques détails complétement inédits sur les exécutions des criminels dans le bailliage de Beaune : ils sont extraits des comptes d'Adam Canet, châtelain de Beaune et *de Pommard pour* les années 1424-1425.

« XVIII gros à Robert Leroy, exécuteur demeurant à Ostun pour ses peines d'avoir mené Thibaud, marchand de Provins, prisonnier, aux fourches de Pomart pour illec le vouloir exécuter, lequel Thibaut s'advoua clerc et incontinent fut amené et reconduit et ne fut pendu ne exécuté. — Item pour cordes et gants, III gros. »

Les clercs ne jouissaient pas seuls du privilège de grâce. Un usage constamment suivi en Bourgogne autorisait les juges à relaxer tout criminel qu'une jeune fille réclamait pour l'épouser : « Pour les sergents qui menèrent Perrin Goix de Couches à Vergy à cause du peu de seureté des prisons de Pommart et pour ce que les habitants n'étoient pas contents qu'ils fussent exécutés audit Pomard pour le doubte des gens d'armes et des maulx qui se pouvoient en suyvre ; mais sur le refus de ceux de Vergy ils le ramenèrent à Pomart . . . . 1 franc. »

« Item à Raoulet Roy, entrepreneur de la haute justice du bailliage d'Ostun pour ses peines d'être venu à Pomart pour vouloir *exécuter à mort* le dit Perrin pour ses démérites, lequel fut mené jusques aux fourches, mais pour ce que une pu-

celle le requist et demanda, *Girard Mignot,* lieutenant de M. le bailly de Dijon à Beaulne le fist ramener et mettre ès prisons de monsr audit Beaulne, et depuis mis hors ne fust point mis au darrenier supplice. . . . . 11 f.

Je ne sais rien d'aussi touchant que cette coutume où l'innocence est chargée de purifier le vice, où la candide jeune fille devient physiquement et moralement le sauveur d'un condamné à mort.

Parlons de choses plus gaies.

La cérémonie religieuse du mariage se faisait aux portes des églises. Un missel de 1550 indique le cérémonial ancien, la bénédiction de l'anneau et celle des pièces d'argent. Voici ce que le prêtre disait aux assistants : « Bonnes gens, nous avons fait les bans trois fois de ces deux gens et encore les faisions nous que s'il y a aucuns ou aucunes qui sachent empeschement si le dit. — Les assistants répondent : nous n'y scavons que bien. — Alors le prêtre dit : vous N. et vous N. promettez, fiancez et jurez l'un et l'autre à garder la foy et loyaulté de mariage et garder l'un et l'autre malade à tous les jours de vostre vie, si comme Dieu l'a

establi et l'escripture le témoigne et la saincte Eglise le garde. Après quoy l'époux dit à l'épouse : *De cet anel je t'épouse et de mon corps je t'honore* et te donne le douaire qui a été devisé entre tes amis et les miens. On les fait entrer dans l'église et après la messe le prêtre bénit le pain et le vin que l'on fait manger et boire à l'époux et à l'épouse : *tunc sponsus mordet in pane, posteà sponsa; tunc sponsus bibit, posteà sponsa.* »

Jusqu'en 1539 les notaires dressaient exclusivement les actes de mariage; une ordonnance de François Ier exigea que les curés tinssent un registre.

Nous avons donné, dans le cours de cet ouvrage, quelques échantillons de l'ancien langage. Au XVe siècle la langue française s'épure et se débarrasse des mots et des tournures du latin. Martin Lefranc, le secrétaire d'Amédée, duc de Savoie, qui devint pape sous le nom de Félix V, a composé un livre curieux pour réfuter les attaques dirigées contre les femmes par l'auteur du *Roman de la rose*, « ce vilain qui a dict tant de mal des dames. » Voici la terminaison de son poëme ; elle nous

servira d'exemple pour le style de cette époque :

. . . .

Je prie à tous ceulx humblement
Lesquels vouldront cet œuvre lire
Qu'ils me pardoinnent pleinement
Si riens y treuvent à redire.
Si j'ay bien faict, Dieu l'a fait dire
Si j'ay mal dict, songe l'a dict.
Songe l'a dict et fait escripre,
Mais je n'en cuyde estre dédict.

Je cite ces vers avec d'autant plus de plaisir que ce livre fut dédié au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon.

La cour ducale était la plus lettrée de l'Europe; elle était aussi la plus luxueuse. En 1383 la veuve du sire de Saulx-Ventoux donne à sa fille « sa grande robbe de Bruxelles de trois garnements, ensemble les pennes et fourrures d'icelle pour elle vêtir avec son coursot de tanné tout fourré. » Voici ce qu'on lit dans *les diverses leçons* du sieur de la Nauche, réimprimées à Lyon en 1626 : « Robbes de femmes amples et plissées dont les manches estoyent si amples qu'un bouc eust bien entré dedans, et une queue à leur robe qui étoit communément longue de

six pas et assembloyent derrière elles quand elles les traisnoyent par les grandes salles ou églises force stercores ou crottes de chien, poussières, fanges et aultres saletez, ou si elles ne laissoyent traisner quand elles estoient au bal, on leur attachait ceste inutile queue sur le cropion avec un crochet de fer ou un bouton d'os ou d'yvoire. Et d'avantage, fust-il hyver ou esté il fallait par honneur les porter fourrées d'hermine ou de martres zubellines. »

Mais ce luxe cachait bien des misères. Tandis que les bourgeois de Gand faisaient couvrir de lames d'argent le toit de leurs maisons, le paysan de la Bourgogne, décimé par la guerre, la famine et la peste, avait à peine la force de cultiver son sol fécond. L'affreux hiver de 1480 vint mettre le comble à ces désastres. Les rivières furent gelées et les ponts rompus ; le bétail manqua complétement, les femmes et les enfants durent s'atteler à la charrue comme des bêtes de somme. Les plus malheureux ou les plus faibles s'enivraient pour oublier ces malheurs. Le médecin Arnauld, en soumettant le marc du raisin à l'action d'un feu ardent et en

recueillant la vapeur qui s'en échappait, avait inventé la liqueur corrosive qui fut d'abord appelée *brandevin.*

Nous sommes arrivés à la fin de ce moyen-âge qui coïncide, dans notre pays, avec la fin de notre autonomie. La Bourgogne, réunie à la France, conservera son nom jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; mais son administration fera partie de la grande unité que nos souverains, aidés de fortes institutions, ont donnée à notre pays, arrivé, sous Louis XIV, à l'apogée de sa gloire.

LIVRE III

La Bourgogne sous les rois de France jusqu'en 1789. — Les noms de famille de Chorey. — Suite des seigneurs

CHAPITRE PREMIER

LE ROI LOUIS ONZIÈME. — FRANÇOIS Ier. — NOTICE SUR LES FAMILLES DE MAILLY, MALION ET JOLY.

« Tu nourris un renard qui ung jour mangera tes poules. » (Paroles de Charles VII à Philippe-le-Bon qui avait donné l'hospitalité à Louis XI, alors dauphin.)

M. Rossignol, auteur de l'*Histoire de Beaune*, a fait les recherches les plus complètes sur l'état des forces militaires de notre pays à l'époque des guerres de Louis XI. Dans l'énumération donnée par cet écrivain, on voit paraître les seigneurs de Ruffey, de Vignolles et de Serrigny, Antoine de Rossillon et sa maison forte de Savigny, Jean de Varennes, Jean de Villers-la-Faye, Jean de Fussey, etc. Ces châtelains devaient fournir un certain

nombre d'hommes d'armes. Mais nous chercherions en vain le nom de notre village. La race des Frolois est éteinte et nous ne savons dans quelles mains est passée la seigneurie de Chorey. Est-elle retournée dans le domaine ducal ou bien, divisée par le fractionnement des successions, appartient-elle à plusieurs propriétaires ? Cette opinion est la plus vraisemblable. Quant à la *maison-forte*, elle est tombée en ruines par suite de l'absence des maîtres, et les *grandes compagnies* ont sans doute bivouaqué dans ses murs abandonnés.

Au mois de janvier 1478 la ville de Beaune se dispose à soutenir les droits de l'héritière de Bourgogne. Malgré les menées de Philippe Pot, de Jean Jacquelin, d'Antoine d'Oysolet et de l'abbé de Cîteaux, ardents royalistes achetés par l'or de Louis XI, le parti de Marie resta le plus nombreux. Les chanoines, le maire, les échevins, le commandeur de Malte, les sires de Fussey et de Brazey et surtout un riche bourgeois de Beaune, Jean de Raviaux, ou plutôt Ranvial, stimulent l'esprit national en distribuant du vin et de l'argent aux ouvriers des fortifications.

Après avoir pris Verdun, le gouverneur d'Amboise vint occuper tous nos environs et se disposa à faire le siége de la ville. Les châteaux de Meursault, de Savigny, de Bligny-sur-Ouche, d'Ivry furent démantelés. On ne parle pas de Chorey; il est probable que les gens du roi rasèrent le reste de ses fortifications.

Le 2 juillet 1478, Beaune se rendit après six semaines d'investissement, et la construction du château-fort de la porte Saint-Jean enleva aux habitants toute velléité de révolte. Les Choresiens dûrent énormément souffrir; ils étaient astreints, à raison de la proximité de la ville, au service de *guet* et *garde* sur les remparts de Beaune, ainsi que le constate un mandement de Philippe Bouton en date du 10 juillet 1475. Le moment fut rude à passer, car le pays était appauvri par une série de mauvaises récoltes occasionnées par les écrivains.

Un grand nombre de paysans s'étaient réfugiés dans la ville pendant que les hommes d'armes saccageaient les vignes et détruisaient les moissons.

Les règnes de Charles VIII et de Louis XII n'offrent aucun événement à signaler.

si ce n'est l'affreuse peste qui vint décimer la Bourgogne dans la dernière année du xve siècle, et le siège de Dijon par les Suisses en 1513.

Notre pays fut assez tranquille pendant la rivalité de Charles-Quint et de François Ier, grâce au traité de neutralité que Marguerite d'Autriche parvint à négocier entre les deux Bourgognes. La bataille de Pavie ou *tout fut perdu fors l'honneur* eut pour résultat le traité de Madrid dans lequel la Bourgogne fut cédée au roi d'Espagne. Mais les Etats assemblés à Dijon refusèrent la ratification.

Voici les fières paroles que les Bourguignons adressèrent au roi de France : « Si vous persistez à laisser des sujets fidèles, il ne vous appartient plus de disposer de nous ; nous adopterons telle forme de gouvernement qui nous plaira et nous déclarons d'avance que nous n'obéirons jamais à des maîtres que nous n'aurons pas choisis. » Cette énergique protestation maintint à la Bourgogne son autonomie. Elle n'est pas un fait isolé de notre histoire et les politiqueurs de cabaret qui égarent les masses en leur parlant de l'état d'abaissement, de l'esclavage grossier

de nos ancêtres devraient mieux connaître et mieux apprécier l'état véritablement libre de notre pays. A la fin du XVe siècle, les Etats de Bourgogne avaient fait aux ambassadeurs du duc Charles cette noble réponse : « Dites à Monseigneur que nous lui sommes très-humbles et très-obéissants serviteurs, mais que, pour ce que vous nous proposez de sa part il ne se fit jamais, il ne se peut faire, il ne se fera pas. » Il s'agissait de nouveaux impôts que Charles-le-Hardi voulait établir.

Il serait facile de continuer ces citations et de prouver qu'à l'époque la plus autoritaire, sous le règne de l'omnipotent Louis XIV, la volonté du peuple était consultée avec beaucoup plus de sincérité qu'elle ne l'est sous le gouvernement soi-disant libéral qui nous régit.

Etrange dérision ! Toutes ces franchises provinciales, tous ces droits, toutes ces garanties disparurent en 1789 au cri de *Vive la liberté !*

Notre pays fut préservé de la guerre, mais d'autres fléaux vinrent l'assaillir :

La ville d'Autun fut atteinte une des premières et perdit un grand nombre d'habitants ; un manuscrit dressé par Jean

Desplace, notaire à Autun, dit que cette maladie appelée *trousse-galant* fit mourir M. de Ganay et sa mère, M. Joseph Parpas *et beaucoup d'autres gens de bien.* Trente-cinq ans après il y eut une nouvelle invasion : l'archidiacre de Beaune décida les magistrats à faire enlever les immondices « afin d'éviter les *fétulences* de l'air. » M. le docteur Guyton pense que cette peste n'est autre chose que le choléra.

Vers le milieu du XVI[e] siècle nous retrouvons la seigneurie de Chorey. Les registres de la chambre des comptes mentionnent la vente *de la taille de Chorey* faite à Jean Malion par Hélion de Mailly.

La maison de Mailly, originaire de Picardie, vint se fixer en Bourgogne à la fin du X[e] siècle. Humbert de Mailly défendit courageusement la ville de Dijon en 1103, et obligea le roi Robert de France à lever le siége. Garnier, abbé de Saint-Etienne de Dijon, mort en 1050, était le fils de ce gouverneur.

Au commencement du XIII[e] siècle nous voyons Hugues de Mailly, mari d'Alix de Frolois, dont j'ai parlé précédemment.

La généalogie de cette famille allonge-

gerait trop ce chapitre. Nous la donnerons dans les pièces justificatives.

En 1468, Claude de Mailly et Agnès de Perrigny, sa femme, étaient seigneurs d'Arcelot. Ce personnage prit le parti de Louis XI qui lui donna les terres confisquées sur un sieur de la Baulme.

Il eut pour fils Hélion, seigneur d'Arceau, d'Arc-sur-Tille, de Clomot, de Savigny et de Chorey, chevalier d'honneur au parlement en 1545. Le château de Savigny ne possédait plus alors que les quatre tours qui subsistent encore. C'est en 1538 qu'Hélion de Mailly avait fait la reprise de fief pour la terre de ce village, mais il revendit une partie de cette seigneurie que nous trouvons quelque temps après entre les mains d'Hédouart, seigneur de Jouvancy, famille anglaise installée en Bourgogne au commencement du XVIᵉ siècle. Une portion de la terre de Chorey, qui était en 1402 la propriété de Hugote de Frolois, avait dû passer par héritage dans la maison de Mailly. J'ai indiqué précédemment plusieurs alliances entre les deux maisons ; une reprise de fief de 1473 nous apprend que les sires de Mailly possédaient la terre de Vaubuzin qui avait

également appartenu aux Frolois. Toutefois il me paraît plus vraisemblable d'admettre que Savigny et Chorey en partie ont été donnés par Louis XI au père d'Hélion pour le récompenser de ses services, ou plutôt pour payer sa défection : une *cherche de feux* de l'année 1450 mentionne tous les châteaux et maisons-fortes des environs de Beaune : nous y trouvons les anciens fiefs de Frolois, Molinot, Savigny, Villers-la-Faye ; le registre ne fait aucune mention de la vieille *maison forte clouse de fossés.*

En 1474, Charles-le-Téméraire fit une levée dans toute la province. Des commissaires furent chargés de relever les fiefs, arrière-fiefs et francs-alleux afin de déterminer le nombre des gens de guerre que chaque seigneur devait fournir.

La *ville* de Savigny est à Claude de Poquiéres et son château à Antoine de Rossillon ; Cussy-la-Colonne et une partie de Molinot appartiennent à l'écuyer Claude de Layé ; Aloxe et Serrigny sont entre les mains de Marie, comtesse de Charny, fille naturelle de Philippe-le-Bon, dont le mari, Pierre de Beaufremont était mort l'année précédente. Dix-huit

ans après, en 1492, je retrouve encore la terre de Serrigny : la fille de la comtesse de Charny, Jeanne de Beauffremont, femme de Guillaume de Longvy, en avait échangé la seigneurie à Jean de Fussey dont nous parlerons plus loin. Les registres de recensement et de reprises de fief sont muets à l'égard de Chorey.

Dans l'année 1422, si fatale à la Bourgogne, le Dauphin de France, marchant à la conquête de son royaume envahi par les Anglais, mit sur pied une armée de 20,000 hommes et envahit la Bourgogne, du côté du Midi. La ville de Beaune se mit promptement en défense ; elle répara ses fortifications et fit restaurer quelques châteaux voisins, en même temps qu'elle faisait démolir les plus rapprochés de la ville ; il est possible que celui de Chorey ait été du nombre de ces derniers.

Je n'ai pu découvrir aucun document relatif à la gérance des sires de Mailly. La seule trace de leur possession est une note constatant que « Hélion de Mailly, chevalier en la Cour du parlement, seigneur d'Arc-sur-Tille, Savigny-sous-Beaulne et Chorey et dame Catherine

.énct son épouse (1), vendent à Jean Malion, marchand à Dijon, vingt-quatre soytures de pré et la taille à volonté sur es habitants de Chorey. » L'acte a été passé le 10 mai 1559, par Lemuet notaire à Dijon.

Il semble résulter des termes de cet acte qu'Hélion ne possédait pas le château et ses dépendances, mais seulement le droit de lever des impositions et quelques propriétés éloignées du village. La seigneurie avait été divisée; nous verrons plus loin que la famille Damas en avait une partie, probablement le château et les terres les plus rapprochées. Toutefois Hélion de Mailly ne vendit à Malion qu'une partie de ce qu'il possédait à Chorey. Il s'agissait de payer ses dettes : le marchand de domaines auquel il céda les prés et la taille était également banquier. Quelques années après les héritiers de Mailly vendirent ce qui leur restait à la famille de Villers-la-Faye.

(1) La famille Lenet, descendait de Guillaume, commensal du duc Philippe-le-Bon. Elle n'a jamais rien possédé dans nos environs. Ses armes étaient *d'azur, à la face ondée d'argent accompagnée de trois quinte-feuilles d'or.*

Les Mailly possédaient et habitaient, à Dijon, l'hôtel d'Arcelot, situé rue Vannerie. Il ne paraissent pas avoir eu d'hôtel ni de pied à terre à Beaune ; leurs armes étaient *de gueulles à trois maillets d'or.*

Jean Malion conserva seulement pendant trois années *la taille* de Chorey. Malgré la briéveté de cette possesion, j'indiquerai ce que j'ai pu recueillir sur ce personnage dont les généalogistes se sont fort peu occupés.

De même que les Massol de Beaune, les Malion de Dijon étaient des bourgeois enrichis par le commerce et se livrant à de grandes spéculations. Jean Malion, abbé de Bullion et prieur du *grand Vaux des Choux*, mourut à Dijon en 1547 ; il fut inhumé dans l'église qui devint plus tard celle de l'Oratoire.

Bénigne Malion était en 1554 administrateur de la mairie de Dijon. Son fils ou son frère, Jean Malion, est qualifié de *marchand bourgeois* dans les pièces d'un procès qu'il soutint en 1557 au sujet du droit qu'il prétendait avoir sur la seigneurie du Meix, près Dijon. Jean eut une sœur nommée Anne, désignée dans les mêmes actes comme veuve de *Jean de*

Poulligny; ce dernier est sans doute Jean Jacquot seigneur de Puligny, maître des comptes à Dijon en 1553. Jean Malion, l'acquéreur des prés et de la taille de Chorey avait donc déjà des alliances dans le pays Beaunois.

Ce riche personnage qui trafiquait sur les ventes de domaines eut une fille nommée Bénigne, mariée à André Moisson, célèbre avocat au parlement de Dijon.

Une autre fille du seigneur de Chorey, Henriette Malion se maria avec un noble beaunois, Pierre Legouz, seigneur de Vellepêle, qui devint maître aux comptes et qui acheta en 1577 à François Chabot l'hôtel que les Mailly avaient possédé dans la rue du Vert-Bois. Les registres de paroisse de la ville de Beaune mentionnent le baptême d'un de leurs enfants, Pierre Legouz, qui eut lieu le 17 septembre 1576.

La descendance masculine de la famille Malion était éteinte.

Le 14 juillet 1562 les prés et la taille de Chorey furent vendus à Maître Barthélemy Joly, de Dijon.

Les auteurs de *la noblesse aux Etats de Bourgogne* font remonter cette fa

à Démongeot-Joly qui habitait Nuits à la fin du XIXe siècle. Ce personnage que Courtépée appelle *Moingeot* n'a d'autre rapport avec les Joly que celui d'une alliance de famille (1); Demongeot n'a jamais été un prénom. La famille Joly qui prend son origine à Beaune est bien plus ancienne; elle remonte pour le moins au commencement du XIIIe siècle : c'est à cette époque que ces bourgeois, enrichis par les manufactures de notre ville, commencèrent à occuper un rang de quelque importance.

En 1226, Pierre Fleury, *Bourgeois de Beaune* donne à l'abbaye de Citeaux sa vigne de *Laperrière* à Aloxe. Quatre ans après il ajoute à cette donation plusieurs vignes sur Pommard *en l'Epenault*, *en Noison* et *au Clou de lai courvée*. Jean Joly, *drapier à Beaune*, lègue des fonds à l'Hôtel-Dieu en 1437.

(1) Les Moingeot sont d'origine Beaunoise; le nom a toujours été très-commun dans notre ville. Vers le même temps une autre demoiselle Joly épousa un nuiton, Jean Michel dit Légouz, lieutenant au bailliage de Nuits. Leurs descendants vinrent se fixer à Beaune, puis à Dijon où ils se sont fort distingués.

Barthélemy Joly fut d'abord greffier criminel au parlement de Dijon, puis conseiller et procureur du roi aux bailliage et chancellerie de Beaune. « Le 14 juillet 1562, Jean Malion, marchand à Dijon cède à Maistre Barthelemy Joly, commis au greffe du parlement, vingt-quatre soytures de pré et la taille *à volonté* sur les habitants de Chorey. » Cet acte fut passé par M. Moret, notaire à Dijon. La même année, ce procureur du roi acheta d'Antoine de Damas, dont nous parlerons ci-après une autre partie de la seigneurie de Chorey. Il n'est toujours pas question du château : rien, dans les papiers publics ou particuliers n'indique que de nouvelles constructions aient été élevées par aucun des seigneurs dont nous parlons. J'ai inutilement cherché à découvrir quelle était la maison que cette famille Joly habitait dans la ville de Beaune.

Les armes des Joly sont d'*azur au lys épanoui d'argent ; au chef d'or chargé d'une croix de Malte de sable*, avec la devise MAGNUS AMORIS AMOR.

On trouvera, dans les pièces justificatives quelques détails sur cette famille, essentiellement beaunoise.

CHAPITRE II

LES DAMAS ET LES VILLERS-LA-FAYE, SEIGNEURS DE CHOREY, FAMILLES DE CORCELLES ET DE FUSSEY.

« Si vous étiez en vie vous seriez noté de félonie ; mais attendu votre trépas, le chef de l'ordre et les chevaliers laissent à Dieu le jugement que vous méritez.

(Chapitre de la Toison-d'Or.)

La seigneurie de Chorey n'était pas toute entière entre les mains de Barthélemy Joly. Claude de Mailly, l'une des créatures de Louis XI s'était engraissé des dépouilles du sire de la Baulme ; il y avait joint la portion de la terre de Chorey qui avait appartenu à Hecgote de Frolois. L'autre portion, celle de Marguerite de Frolois appartenait à Jean de Damas, autre favori de Louis XI ; dans ce lot se trouvait vraisemblablement l'emplace-

ment du château. Après avoir acquis de Jean Malion les prés et les redevances, Barthélemy Joly acheta à Jean de Damas une partie de ce qu'il possédait à Chorey. Cette vente eut lieu dans la même année que celle faite par Malion, c'est-à-dire en 1562.

On croit que la famille Damas portait anciennement le nom de Châtillon. Au retour de la croisade du duc de Bouillon, à la fin du XIe siècle, elle changea son nom en celui d'Amas, ou par altération Damas du nom de la province d'Amasie conquise par ces seigneurs. C'est alors qu'elle prit pour armes l'écusson *d'or à la croix ancrée de gueules,* tenant *deux sauvages*, et pour devise ET FORTIS ET FIDELIS. Cette maison vit accroître sa fortune par le mariage de Hugues Damas-Cousan, vicomte de Châlon avec Jeanne de Bourgogne, fille du duc Eudes III et d'Alix de Vergy.

L'histoire généalogique de la famille si nombreuse des Damas ne peut entrer dans le cadre de ce chapitre. Je me bornerai à mentionner ceux qui se rattachent de plus près à l'histoire de Chorey.

Jean Damas, marié à Claude de Saint-

Amour fut un des favoris de Charles-le-Téméraire qui lui donna la charge de bailli du Mâconnais et le collier de la Toison-d'Or. Malgré ces bienfaits l'ambitieux Jean de Damas se rangea l'un des premiers sous la bannière de Louis ; il reçut pour prix de sa trahison la ville de Montcenis et le titre de chambellan. Le roi lui fit une pension de 12,000 livres à la condition qu'il surveillerait les passages et le cours de la Saône. Laissant à Louis Duboys, son lieutenant, la garde de cette rivière, Jean de Damas se mit à parcourir la Bourgogne dans tous les sens, distribuant à pleines mains les écus et les faveurs. Le Châlonnais, le Morvand, l'Auxois, le Châtillonnais, firent leur soumission. Dijon était à la Trémouille, gouverneur du roi, Nuits appartenait à son chancelier ; mais la ville de Beaune, véritable cœur de la nationalité bourguignonne résistait encore. Ancienne résidence des ducs, notre vieux castrum gallo-romain conservait l'amour de la patrie et le culte des vieux souvenirs, tandis que Dijon, la nouvelle reine séduite par l'ordre du roi, se francisait de plus en plus. Cette dernière ville ne formait pas le centre d'une

puissante noblesse et les montagnes du Dijonnais renfermaient peu de places fortifiées. Il n'en était pas de même de Beaune où les donjons et maisons-fortes de Volnay, Meursault, Montaigu, Couches, Larochepot, Antigny, Ivry, Thil, Thoisy, Châteauneuf, Chaudenay, Savigny, dressaient dans les airs leurs grands donjons et leurs murailles crénelées. Un grand nombre de ces châtelains restèrent fidèles à la fille de Charles-le-Téméraire. Retranchés dans leurs manoirs ou réunis sur les remparts de Beaune assiégés, ils résistèrent jusqu'au bout, insensibles aux belles promesses de Louis XI et soutenus par la bourgeoisie dont la puissance était déjà très grande. Du sommet de leurs guettes aériennes les beaunois apercevaient au loin les uniformes des soldats royaux commandés par Jean de Damas, ils voyaient fumer les maisons incendiées, car l'investissement de la ville exigeait la suppression de toutes les maisons fortes du voisinage. Mais cette glorieuse résistance devait être inutile ; la ville de Beaune se rendit *vies et baigues sauves.* Lorsque le roi de France fit son entrée à Dijon, le 31 juillet 1479 on vit à ses côtés tous

ceux qui étaient devenus ses créatures. Parmi eux se trouvaient les sires de Villers et de Saint-Seine, Jean Jacquelin, l'insolent parvenu que nous avons vu rue Saint-Pierre, dans l'antique demeure des Frolois et qui fut assez intrigant pour obtenir d'emblée la charge de président au parlement de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay et notre Jean de Damas.

Lors du grand chapitre de la Toison-d'Or tenu à Bois-le-Duc en 1481, l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne fit déclarer de l'ordre ceux qui avaient déserté la cause de son beau-père. Jean de Damas était du nombre. On plaça sur son écusson un écriteau ainsi conçu : « Messire Jehan de Damas, seigneur de Clessy et de Saint-Amour, si vous étiez en vie, veu et considéré les grâces, biens, honneurs et avancement que vous avez reçus du défunt duc Charles, vous seriez noté de félonie et dégradé. Mais attendu votre trépas, Monseigneur, le souverain chef de l'ordre et les chevaliers, frères et compagnons laissent à Dieu tout puissant le jugement que vous méritez. »

Jean de Damas était mort l'année précédente. Son testament, daté de 1480, partagea sa fortune entre ses deux fils, Philibert et François, issus de son premier mariage avec Catherine de la Guiche.

François de Damas épousa Jeanne de Sainte-Palaye en 1497.

En 1520 nous trouvons un acte de tutelle passé à Charolles pour ses enfants. L'un d'eux, nommé Jean, se maria en 1532 avec Jacqueline de Lévis, de la famille des barons de Lugny en Charollais. Antoine, son fils, paraît pour la première fois aux Etats de 1560. Nous savons positivement qu'il était seigneur de Chorey et qu'il vendit une partie de cette terre en 1561, à Barthélemy Joly qui venait d'acheter à Jean Malion une autre portion de la même seigneurie.

Nous avons déjà parlé de la persistance des appellations géographiques. Nous avons vu les noms des moines de Moûtiers, restés au pré *Guillemotte* et aux meix *Laurent* ; celui de Jean de Frolois, donné à la *Combe Frelais*, aujourd'hui Confrelin ; ceux de Marguerite et de Hugote, laissés au clos *Margòt* et au meix

Agotte. Nous trouvons ici le meix *Damas* dont le nom a persisté jusqu'au commencement de ce siècle.

Antoine de Damas assista au mémorable siége de Saint-Jean-d'Angély en 1569. Après la prise de la ville, le roi Henri III le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ce personnage figure sur la liste des états de 1561 et de 1572 avec le titre de chevalier de l'Ordre. Dans l'année 1573, il vendit encore à Pierre de Corcelles une autre partie de la terre de Chorey; l'acte de cette vente le qualifie de chevalier de l'Ordre du roy, baron de Digoyne, Clessy, Saint-Boy, Chaussy et Savigny.

En 1576 il assiste aux Etats généraux, en même temps que deux Damas, seigneurs de Meilly et que Jean Damas, seigneur de Saint-Riran, gouverneur de Beaune, ses cousins.

Antoine épousa Philiberte Bernault le 27 juin 1577 ; il était alors seigneur de Clessy, qu'il vendit aussitôt après son mariage. La famille Bernault, originaire du Châlonnais, était connue depuis la fin du XIII[e] siècle ; Jean Bernault, chevalier de l'Ordre du roi, était le père ou le frère de cette dame de Damas. Il portait

de sable à la croix d'or. Antoine de Damas assista aux Etats de 1579. Onze ans après il remplit les fonctions d'élu aux Etats royalistes convoqués à Semur. On sait qu'il y eut cette année là une scission dans la noblesse de Bourgogne ; les seigneurs qui tenaient pour la ligue s'assemblèrent à Dijon sous la présidence du sire de Lestouf, seigneur de Poinsson; les autres se réunirent à Semur.

En 1608, nous voyons encore Antoine de Damas au nombre des commissaires chargés de vérifier les lettres de noblesse. Après cette date nous ne trouvons plus de documents sur ce personnage qui tint une si grande place en Bourgogne pendant plus d'un demi-siècle.

La seigneurerie de Chorey passa presque entièrement aux mains des Villers La Faye. Sébastien de Villers, membre des Etats généraux de 1547, 1554, 1557 et 1560, était l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi. C'est à sa veuve que les héritiers de Mailly vendirent des fonds à Chorey en 1562. Son frère, Gaspard, paraît aux Etats assemblés en 1560.

Le fils aîné de Sébastien, Louis de Villers, seigneur de Chorey, était chevalier de l'Ordre et gentilhomme de la chambre: en 1559 il épousa Françoise de Brancion, d'une très illustre famille du Mâconnais; cette dame lui apporta en dot les seigneuris d'Aloxe et de Pernand. Les Brancion font remonter leur origine à l'année 960. Plusieurs d'entre eux ont assisté aux croisades. Ils étaient alliés aux ducs de Lorraine et portaient *d'azur à trois fasces ondées d'or.*

Louis de Villers figure aux Etats généraux de 1570, 1572 et 1577. En 1578 il prend le titre de baron et en 1579 celui de seigneur du Rousset. En 1589 il assiste, à Dijon, aux Etats de la Ligue.

Louis de Villers ne garda pas la terre de Chorey : il la revendit à Pierre de Courcelles en 1573. Celle de Pernand resta entre ses mains; elle passa à son fils, François, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, puis au fils de celui-ci, Louis de Villers, baron de Pernand, marié à Madeleine de Bourbon-Busset. Michel, fils de ce dernier, habitait Beaune; il fut parrain à l'église Saint-Martin en 1624. Il passa en Franche-Comté où ses

descendants ont subsisté pendant de longues années.

J'ai parlé, dans mon *Histoire des rues de Beaune*, de l'hôtel que les Villers possédaient dans la rue du Lieu-Dieu. Leurs armes étaient *d'or à la fasce de gueules* et leur devise : LES FIDÈLES.

La terre de Chorey, que nous avons vue divisée et subdivisée depuis deux siècles, rassemble enfin ses tronçons épars. En 1573, Antoine de Damas, qui en avait conservé une partie, et Louis de Villers, qui la possédait presque en entier, *vendent* et *cèdent* Chorey à Pierre de Corcelles et à Jeanne des Loges, son épouse. La famille de Corcelles portait *de.... à trois lions de.... chargés chacun de deux besants, avec un filet mis en bande brochant sur le tout.*

Les auteurs de la noblesse de Bourgogne croient avec raison que Guillaume de Corcelle, conseiller du duc et vicomte-maïeur de Dijon en 1418, est issu d'une ancienne famille dijonnaise différente de celle qui nous occupe. Arnould, *alias* Renault, qui reprend de fief en 1259 pour la *maison-forte de Courcelles*, jurable au duc *Hugues IV*, est de la même branche

que Jean de Corcelle, maréchal de Bourgogne en 1311, dont les armes sont blasonnées ci-dessus. Le château de Corcelle-les-Ars, au bailliage de Beaune est le berceau de ces derniers, ce qui nous porte à croire que Pierre de Corcelle, l'acquéreur de la terre de Chorey, descendait de cette famille du Beaunois, dont un descendant, Philiberte de Corcelle, épousa, le 22 septembre 1532, Charles de Fussey, seigneur de Serrigny.

D'un autre côté, nous trouvons, parmi les successeurs de Guillaume, maire de Dijon, un Pierre de Corcelle, chevalier de l'Ordre du roi, et chevalier d'honneur au parlement en 1571. Cette date coïncide avec la reprise de fief de Chorey, mentionnée au commencement de ce chapitre, et les prénoms sont les mêmes ; il est donc impossible de savoir avec certitude à quelle famille appartenait le seigneur de Chorey. J'ajouterai qu'une partie de la terre de Serrigny porte le nom de Corcelle ; il se pourrait que ce hameau ait donné son nom à d'anciens seigneurs.

Ce qui est certain c'est que Pierre de Corcelle, seigneur de Chorey, avait épousé Jeanne des Losges, d'une ancienne

famille de la Bresse dont un des ancêtres, Guillaume des Loges, était venu habiter Dijon en 1400. Simon des Loges figure aux Etats généraux de 1473 ; un siècle après nous voyons N. des Loges, seigneur de Laboulaye, bailli d'Autun : c'était peut-être le frère de la dame de Corcelle. Les armes des Loges étaient *d'or au sautoir d'azur* ; devise : A. CE· COVP. Quelques généalogistes blasonnent *de sable au lion d'or*. Quant à la famille des Corcelles, maires de Dijon, elle portait : *d'azur à la fasce d'or et en chef trois étoiles de même*. Devise : POVR IAMAIS.

Pierre de Corcelles habitait Beaune : il avait acheté de Jacques de Touloujon, seigneur de Commarin, son hôtel de la place Saint-Martin, moyennant trois mille livres. Cette maison, qui était un démembrement de l'hôtel d'Harcourt fut achetée par les Minimes qui y constuisirent leur couvent.

Ce personnage était chevalier de l'Ordre du roi, baron d'Auvillars, Glanon, Chazelle et Grosbois. Il figure aux Etats de Bourgogne en 1570 et 1576, et me paraît être le fils de Jean, seigneur d'Auvillars en 1539.

Pierre de Corcelle, écrit quelquefois Courcelle, mourut sans postérité ; il laissa par testament la terre de Chorey à Jean de Fussey, conseiller au parlement en 1566, qui possédait déjà la seigneurie de Serrigny.

Le village de Fussey, situé à trois lieues au Nord-Ouest de Beaune, occupe le sommet d'un plateau aride et fort élevé : un amas de murs écroulés indique l'emplacement de son manoir féodal.

Le plus ancien seigneur connu est Jean de Fussey, dit Sécheux, possesseur du village en 1257. On voyait à l'abbaye de La Ferté la tombe de Sybille de Fussey, morte en 1300. En 1446 Etienne était seigneur en partie de Savigny.

J'ai mentionné précédemment la donation de Serrigny, faite en 1316, par le duc de Bourgogne à son maréchal Jean de Frolois. Au siècle suivant ce fief important fit retour au domaine ducal, et Philippe-le-Bon le donna à Marie, sa fille légitimée, lors de son mariage avec Pierre de Bauffremont, gouverneur de Bourgogne en 1448. Dans l'année 1492 Jeanne de Bauffremont, comtesse de Charny épouse de Philippe de Longvy, échangea

Serrigny à Jean de Fussey. Ce seigneur fut l'un des fondateurs du couvent des Jacobins de Beaune, dans lequel il avait sa chapelle et sa sépulture ; ses armes se voient encore aux angles de cette chapelle et sur les entraits en chêne de la grande voûte. Les Damas, les Villers et les Fussey, ces 3 bienfaiteurs du couvent dont nous parlons, tous trois co-propriétaires de la seigneurie de Chorey étaient sans doute unis par des liens de parenté et d'alliance.

Jean de Fussey laissa ses biens à Jacques, mort en 1530. Celui-ci eut pour fils Charles, marié le 22 septembre 1532 à Philiberte de Courcelle, dont j'ai parlé précédemment. Deux ans auparavant il avait hérité de toutes les propriétés de son père. La reprise de fief mentionne *La Doiz, Notre-Dame-du-Chemin, le vieil châtel de Serrigny qui est en ruines, et la maison de Neuvelle où il fait sa résidence.* Cette habitation que nous avons dit avoir appartenu aux Frolois conserve une vaste cheminée construite par Charles de Fussey ; les armes de cette famille y sont sculptées : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes de sable, trois en chef et trois en pointe.*

Charles de Fussey eut une sœur nommée Claude, mariée à Philippe de Mypont, seigneur de Puligny ; nous trouvons dans les archives de la Côte-d'Or une reprise de fief de la terre de Savigny, faite par cette veuve de Mypont en 1533. Ce Philippe ne serait-il pas le même personnage qu'Alain de Mypont, qui fut condamné à mort et décapité en 1532 par arrêt du parlement. La coïncidence de cette date avec celle de la reprise de fief de la veuve ne doit pas être fortuite.

Jean de Fussey, fils de Charles, était seigneur de Savigny et chevalier des ordres du roi ; il devint propriétaire de la terre de Chorey qui lui fut léguée par son cousin Pierre de Courcelle. Il avait épousé en 1555 Françoise de Vaux, fille de Jean, seigneur de Menesserre qui porta la terre de ce nom dans la famille de Fussey. Le fief de Vaux, près d'Antigny, a donné son nom à cette maison qui remonte à Jean de Vaux, qualifié d'écuyer à Vollenay en 1295. Les armes de Vaux étaient *d'azur à la croix d'or*.

Les registres de la Cour des comptes mentionnent l'opposition faite par Jean de Fussey « seigneur de Savigny, Chorey,

Neuvelle, Corcelle, Meuilley, Marey et Varennes » à une vente, par décret, des biens saisis sur Martin Loichet, de Chorey, et acquis par Jean Vachet ; cette pièce qui porte la date de 1590 nous fait connaître un des anciens habitants de notre village, dont la famille existe encore. Ce seigneur de Chorey habitait, dans la ville de Beaune, la maison qui appartient actuellement à MM. Moisseuet frères, petite rue Saint-Martin ; cette maison était un démembrement de l'hôtel de Courcelle.

Jean de Fussey eut pour fils Bernard, seigneur de Chazelle, membre des Etats en 1602. Il épousa Claude de Trestodan.

Bernard de Fussey mourut à la fin de 1603. Le 26 février de l'année suivante les seigneuries de Chorey et de Varennes furent vendues par décret à Abraham Bourrée. La veuve de Bernard, Yolande de Trestodan est encore qualifiée de dame de Serrigny en 1605. Elle maria sa fille à Philibert Bernard, sieur de Montessus, qui essaya de reprendre Chorey en interjetant appel du décret. Il ne put obtenir gain de cause : après un long procès, un arrêté de l'année 1615 reconnut Abraham

Bourrée, bourgeois de Beaune, seigneur de Tailly en partie, propriétaire de Chorey et de Varennes.

Pendant toutes ces ventes et successions notre seigneurie est restée, matériellement parlant, dans l'état où nous l'avons laissée après les guerres de Louis XI. Les fossés, à demi comblés, se cachent sous les ronces et les sureaux, et les habitants ne connaissent que de nom les maîtres qui les taillent à volonté.

L'histoire du château a trois périodes : la féodalité avec les Baudoin et les Frolois, la décadence et le morcellement pendant le XVI[e] siècle, la renaissance avec les Bourrée et les de Migieu. Les deux premières n'avaient laissé aucun souvenir local, si ce n'est quelques noms des *lieux-dits* dont l'origine était complétement perdue : les traditions de la dernière sont arrivées jusqu'à nous par les récits que nos pères nous ont fait. Notre tâche devient plus facile.

Mais avant de reprendre le *fil seigneurial*, passons en revue les évènements qui ont signalé si malheureusement la fin du XVI[e] siècle.

HISTOIRE DE CHOREY

HISTOIRE

DE

CHOREY

ET DE

SES SEIGNEURS

Par Ch. BIGARNE

Membre de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de
Littérature de l'arrondissement de Beaune,
Membre correspondant de la Commission
des Antiquités de la Cote-d'Or et de
la Société archéologique
d'Avesnes.

TOME DEUXIÈME.

BEAUNE

Ed. BATAULT-MOROT, édit. rue St-Etienne.

MDCCCLXXV

CHAPITRE III

LES GUERRES DE LA LIGUE

Adveniet Gallis nova secta sophorum
Germanis oriunda frequens è montibus aurum.
(Centuries de Nostradamus).

A peine Léon X eut-il signé le concordat avec François Ier, que Martin Luther, moine augustin, natif d'Issèbe au comté de Mansfeld, professeur de théologie à l'Université de Wittemberg, se déchaîna contre l'église. La même année, c'est-à-dire en 1520, Zuingle, curé de Zurich, introduisit la réforme dans plusieurs cantons suisses. Un peu plus tard Jean Calvin dogmatisa contre la présence réelle, supprima les cérémonies, brisa les images et renversa de fond en comble l'ordre hiérarchique.

En 1525 quarante mille paysans allemands, soulevés par quelques fanatiques, se jettent sur l'Alsace, la Lorraine et les Vosges, inaugurant, par le pillage, le meurtre et l'incendie, le *règne de Dieu sur la terre et la communauté des biens.*

« C'est toujours à la faveur des embarras politiques et des grandes guerres que les passions individuelles se soulèvent et que les folies de l'imagination se font un trône. »

Ce que notre compatriote Rossignol écrivait il y a bientôt vingt ans a reçu depuis la chute de Napoléon III la confirmation la plus éclatante : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de raconter en détail les graves évènements de la Ligue. Je dirai seulement que les guerres de religion ne furent pas uniquement fatales aux villes ; les campagnes obligées de nourrir et de loger les troupes souffrirent énormément. Dès l'année 1568, les gens de Chorey et des pays voisins avaient été obligés par l'ordre de M. de Ventoux, gouverneur du château de Beaune, d'amener dans la ville leurs vins et leurs blés et de fournir des soldats. L'année suivante, le 26 avril, 40,000 Allemands ravagèrent tous les environs de Beaune et mirent le feu à la Chartreuse. Au mois de juin 1570, l'amiral de Coligny brûla toutes les églises et les châteaux qui sont autour de Beaune.

C'est cette année-là qu'eut lieu *au Pasquier au-Roi*, près d'Arnay-le Duc, la bataille où le jeune roi Henri IV fit ses premières armes. Le 15 janvier 1575, M. de Charny, lieutenant du roi en Bourgogne, donna l'ordre à tous les villages retrayants de Beaune de s'y rendre en armes dans les vingt-quatre heures. En 1585, Montmoyen fit ordonner par la mairie la démolition des faubourgs et des églises Saint-Martin et de la Madeleine.

Cinq ans après, le capitaine Laplanche tint la campagne entre Beaune et Dijon. Chorey eut à souffrir de ces excursions, pendant le siége du château abbatial de Gilly.

L'été de 1591 fut désastreux ; de rudes et sanglants combats furent livrés dans les faubourgs ; les troupes ravagent la campagnes : « Nous n'avons personne pour leur résister ; ils gastent toutes les vignes et logent par tous les villages, emmenant les vendanges et les raisins du pauvre peuple. »

Une des plus anciennes et des plus riches familles de Chorey fut ruinée par les désastres de la Ligue ; une sentence de la chancellerie de Beaune fit vendre les

propriétés de Martin Loichet. Jean Vachet, avocat à Beaune, se rendit adjudicataire, mais il y eut un grand nombre d'opposants. Un acte appartenant à M. Hubert Girard nous fait faire connaissance avec tous ces créanciers : on y voit Dambrun de Serrigny, Poidechard de Gigny, messire Jean Collot, ancien curé de Virey, messire Jean de Fussey, seigneur de Serrigny et de Chorey, les chanoines de Notre-Dame, dame Philiberthe Pitois de Rouvray et la fabrique de Saint-Pierre de Beaune. Les propriétés de Martin Loichet étaient grevées de rentes ou cens dûs à tous ces personnages, Ceci se passait en 1590.

La reddition de Beaune mit heureusement fin à toutes ces dévastations et termina le cycle des évènements désastreux du XVIe siècle. Les campagnes reprennent leurs travaux et la paix ramène l'abondance. Notre village de Chorey semble renaître ; plusieurs familles étrangères dont nous parlerons plus loin viennent s'y établir. Toutes les terres de la seigneurie vont se retrouver entre les mains d'un personnage riche et intelligent.

CHAPITRE IV

LA FAMILLE BOURRÉE. — LES CORVÉES DIXMES ET REDEVANCES

> Ceux qui ont deux chevaux, c'est-à-dire une demie charrue doivent une corvée ou bien une livre quinze sols. Ceux qui n'ont aucune charrue doivent deux corvées de bras racheptables pour dix sols.
>
> (*Registre de la seigneurie de Chorey*).

La chute de la puissante féodalité bourguignonne fut amenée progressivement par l'établissement des communes, par l'abandon que firent les grands seigneurs de leurs résidences rurales et par le séjour des ducs dans les pays de Flandre. Au XVe siècle on voit surgir, au milieu de la classe plébéienne, parmi les bourgeois que la fabrication et le négoce avaient enrichis, des hommes de loi intelligents et hardis qui donnèrent naissance à cette noblesse de robe si nombreuse en Bourgogne et dans les autres pays d'Etats. Les *Jeannin et les* Thiroux à Autun, les Du-

may, les Fremiot et les Godran à Dijon, les Joly et les Delamarre à Beaune, appartiennent à cette souche populaire.

Les petites villes eurent leur part dans cette révolution nobiliaire : Nuits eut ses Macheco et ses Despringle, Arnay ses Lacurne et ses Langlet, Saulieu ses Bretagne et ses Burteur, Seurre ses Bossuet et ses Berbis. Les bourgs même produisirent des illustrations parlementaires : Ivry eut les Blondeau, Meursault les Grozelier, Pouilly les Comeau, Bligny-sur-Ouche les Bouchin et les Bourrée. Les nombreux descendants de ces deux dernières familles ont occupé des fonctions importantes ; ils se sont alliés aux plus puissantes maisons de Bourgogne et leur généalogie offre un grand intérêt pour notre province.

J'ai dit dans un autre chapitre que les Bourrée avaient été seigneurs de Chorey.

L'histoire complète de cette famille ne peut entrer dans le cadre de ce livre ; je m'attacherai particulièrement à la branche qui a possédé la seigneurie de Chorey. On trouvera dans les pièces justificatives une notice plus détaillée.

La maison Bourrée existe encore à Bligny-sur-Ouche, à gauche de la rue qui monte à l'église. Les profils de ses ouvertures irrégulières accusent la fin du XVe siècle : cette date coïncide avec la résidence de Philibert, le maître aux comptes.

Vers la fin du XVIIIe siècle, nous trouvons à Beaune deux frères Bourrée : Antide, fortement attaché au parti de la royauté, avait d'abord habité Dijon. Tandis que son frère Jean cherchait dans le négoce une compensation au mince patrimoine dont il avait hérité, Antide, veuf en premières noces de Marguerite Chanut, doublait la fortune de sa maison en épousant Barbe, fille de Melchior Espiard, bailli du comté de Charny.

Il m'a été impossible de trouver la date de l'arrivée à Beaune de ce personnage ; il est certain qu'il habitait cette ville avant 1595, puisque la liste de proscription dressée par le duc de Mayenne contre les principaux bourgeois contient son nom, celui de son fils Abraham et celui de son gendre Jean Taveau. Ce dernier avait épousé Georgette Bourrée ; Pierre Taveau *conseiller et* receveur du grenier à sel de

la même ville s'était marié à Marguerite Bourrée : les deux frères avaient épousé les deux sœurs. Pierre Taveau fut l'aïeul de Françoise, femme du célèbre médecin beaunois Hugues de Salins.

Au milieu des grands évènements qui signalèrent la dernière période de la Ligue, Antide Bourrée avait fait entre ses huit enfants le partage anticipé de ses biens : cet acte porte la date de 1593. C'est en 1604 qu'il écrivit son testament et il est probable qu'il mourut peu de temps après.

Nous venons de parler des deux filles aînées ; le troisième enfant, Jacob Bourrée, s'était marié le 21 juin 1587 avec Bénigne Renault ; dans l'année 1605 il épousa en secondes noces Nicole Guisain. Ses trois filles s'allièrent à Jacques Goureau, seigneur de la Forge à Bouilland, Jean Guyon, bourgeois et Pierre Midan, avocat à Nuits.

Nous reviendrons ci après sur Abraham Bourrée, seigneur de Chorcy.

Le cinquième enfant d'Antide, Isaac, fut tué au service du roi le 15 juin 1586. Daniel, le sixième, « bourgeois et échevin de Beaune, » se maria le 9 novembre

1596 avec Madeleine, fille de Jean Bouchin, seigneur de Varennes, et de Françoise de Souvert : j'ai donné dans ma notice des *Plaidoyers de Bouchin*, l'historique de cette famille. Daniel Bourrée était, en 1586, receveur des deniers royaux à Beaune, et maître-recteur du grand Hôtel-Dieu. Une de ses petites-filles, Léonarde, fut la mère de Melchior Cochet de Saint-Vallier, célèbre auteur beaunois. Le frère de cette dernière, Marc Bourrée, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu, fut empereur de l'Arquebuse de Beaune en 1677.

Les deux derniers enfants d'Antide Bourrée furent Marie, femme de Jean Regnault, lieutenant-criminel à Nuits en 1597, et Marguerite, qui épousa Emiland Blondeau. Revenons maintenant à Abraham, le fougueux royaliste que les ligueurs avaient essayé d'emprisonner le 2 février 1595.

L'année même de la mort de son père, c'est-à dire en 1604, Abraham Bourrée acheta, comme nous l'avons dit, la terre de Chorey, mais c'est seulement en 1615 que fut ratifiée la vente de *ladite terre en toute justice et y avait environ vingt-*

cinq feux. La maison forte clouse de fossés n'existait plus ; ses tours et ses cortines avaient été détruites en partie dans la guerre des Armagnacs en 1422. Il est probable qu'une seconde démolition eut lieu lors du siége de Beaune par Louis XI; enfin, ce qui avait pu rester debout fut anéanti pendant les guerres de la ligue. Il n'y avait aucun logis de maître et c'est à peine si le fermier, Etienne Cachon, pouvait remiser ses instruments et son bétail dans les hangars mal assujettis sur des parapets en ruines.

Le domaine de Chorey se composait de deux mille journaux de terre, de cent dix huit ouvrées de vignes en noirién, de cinq cent cinquante-six ouvrées en gamay, de quatre-vingt-dix soitures de pré et d'un bois appelé *la Trembleroye*. La dixme payée par les habitants était de treize gerbes l'une et de six deniers par ouvrée, mais le seigneur ne touchait qu'un seizième de cette dixme : les quinze autres étaient partagés entre le curé et le prieur. En compensation les maîtres de la seigneurie avaient droit à une taille de quarante-cinq livres et à la redevance annuelle d'une poule que chaque ménage

pouvait racheter moyennant la somme de dix sols.

Ces détails pourront paraître futiles à certains lecteurs, mais je pense qu'ils intéresseront le plus grand nombre. L'histoire locale se compose d'une infinité de petits faits que les écrivains auraient tort de négliger. Il importe de connaître l'état des personnes dans nos villages et les notes que nous consignons ici nous font voir comment les choses se passaient il y a deux siècles et demi : « Les laboureurs qui ont charrue à quatre chevaux doivent deux corvées de charrue ou bien trois livres dix sols pour chacune ; ceux qui ont deux chevaux, c'est à-dire une demie-charrue doivent une corvée et ceux qui n'ont aucune charrue doivent deux corvées de bras rachetables pour dix sols. »

En dehors de ces impôts communs à tous les habitants, les seigneurs accordaient quelquefois des terres en friche ou des parcelles de terrain propres à bâtir, moyennant une redevance convenue. Ces sortes de rentes formaient, pour Chorey, un total de quarante et une mesure de froment, évaluées à trois livres chacune, quarante-sept mesures d'avoine à trente-

trois sols l'une, neuf chapons à trente sols la pièce et dix mesures de *voisses* pour les pigeons, estimées à trente-deux sols la mesure. Le hameau de Gigny devait au seigneur de Chorey vingt livres en argent et une poule pour chaque habitant.

Le premier octobre 1590, Abraham Bourrée avait épousé Suzanne, fille d'Antoine Virot et de Bénigne Richard, seigneurs de Tailly. Cette dame était la sœur d'Elizabeth Virot, zèlée royaliste, mariée à Bénigne Saumaise et mère du célèbre critique et littérateur Claude Saumaise.

En 1520, Abraham hérita de son beau-père et devint ainsi possesseur de deux seigneuries. Ce personnage marchait de pair avec les premières familles de Beaune et de Dijon. En 1618 il fut parrain d'une fille de de Jean Saumaise, avocat à Dijon, et de Théodorine de Lamare.

La maison occupée à Beaune par les Bourrée était située rue Dijonnaise, près de l'auberge du *Chapeau-Rouge*, à l'entrée de la rue des Ursulines, dont le couvent était voisin. Avant l'établissement du couvent cette dernière s'appelait rue du Change, à cause d'une maison de banque placée à son extrémité septentrionale.

L'hôtel Bourrée, dont la façade seule a été rebâtie, est inscrit sous le n° 2 de la rue de l'hôtel de ville ; il fait partie des dépendances de la mairie et est affecté au logement et aux bureaux du commissaire de police. On y voit encore de belles poutres profilées supportées par d'élégantes consoles et, dans la cour, une tour ronde surmontée d'une girouette ouvragée. Ces constructions accusent la fin du XV° siècle ; elles précèdent donc l'époque d'Antide et d'Abraham Bourrée. Cette maison ne renferme aucune armoirie. Malgré sa fortune et ses alliances, Antide n'appartenait pas encore à la noblesse. Le roi Henri IV fit une loi qui anoblissait les officiers du Parlement. Il est probable que le seigneur de Chorey, qui avait pris si chaudement le parti du roi pendant l'occupation du château de Beaune par les Ligueurs, profita de cette loi pour acquérir un titre de noblesse en s'appuyant sur les fonctions de Maîtres aux comptes, occupées par ses ancêtres. Il prit alors pour armes parlantes : *d'azur à trois bourrées ou sarments d'or.*

Abraham mourut à Beaune le 2 avril 1625 ; il fut enterré le lendemain dans la

chapelle que son frère avait fait ériger à l'église Saint-Pierre de Beaune ; l'acte mortuaire de cette paroisse le qualifie de « seigneur de Chorey ».

Antide, fils aîné d'Abraham Bourrée, hérita des seigneuries de Chorey et de Tailly. Il était avocat à Beaune et se maria le 16 juillet 1620 avec Françoise, fille de Pierre Brunet, conseiller du roi, et d'Anne de Lamare.

Les seigneuries de Vaublanc et de Mimande, commune de Chaudenay-sur-Dheune, furent achetées aux héritiers Filzjean par Antide Bourrée qui alla se fixer à Dijon où il obtint la charge de trésorier des Etats de Bourgogne. L'abbé de La Bussière vendit à ce conseiller l'hôtel qu'il possédait à Dijon, rue du Grand-Potet ; cet hôtel avait été bâti en 1380 sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Juifs. En 1626 Antide vendit sa maison de Beaune aux Ursulines.

Avant de parler de la descendance de ce personnage, disons quelques mots de ses deux frères. Pierre, né le 14 août 1610, fut pourvu de la charge de conseiller au bailliage de Beaune ; il mourut sans postérité. Bernardin, le plus jeune,

était né à Beaune le 14 octobre 1612, et mourut célibataire. En 1628, il fonda à l'hôpital de Beaune une grand'messe avec vigiles et un déjeuner pour les pauvres. Son testament, daté du 16 août 1639, donne au même hospice : « quatre mille livres, qui seront prises dans un coffre étant au château de mon frère Antide à Chorey, le reste de l'argent devant revenir à mondit frère. » Bernardin voulut être enterré dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu et institua son oncle Daniel, seigneur de Varennes, son exécuteur testamentaire. Dans cet acte, dressé par Forest, notaire à Beaune, Bernardin prend le titre de seigneur de Tailly.

Antide Bourrée-Virot, seigneur de Chorey, eut quatre enfants : 1° Marguerite épousa, vers 1620, Abraham Ganiare, seigneur de Charnay ; 2° Anne, né le 24 mars 1630, se maria, vers 1650, à Guy de Migieu ; 3° Abraham-François, dont il va être parlé ; 4° Marc Bourrée, né vers 1633, épousa Anne Suremain, *aliàs* Sormain, fils de Hugues, avocat et maire d'Auxonne, élu du tiers-état en 1653.

Le registre paroissial de Chorey mentionne le baptême d'Antide Guiot, qui eut

pour marraine cette dame Bourrée-Suremain.

Marc Bourrée hérita des terres de Mimande et de Vaublanc. Il acheta la seigneurie de Corberon et forma une branche importante et illustre.

Abraham-François, l'aîné des fils d'Antide Bourrée, eut la terre et le château de Chorey. Il était né à Dijon le 22 mai 1627, et passa dans cette ville la plus grande partie de sa vie, exerçant les fonctions de conseiller au Parlement. En 1670, il se fit représenter au baptême d'Abraham Guiot, fils de son jardinier de Chorey, par Jean Paillard, son *homme de chambre.*

Les registres de la Chambre des comptes mentionnent le dénombrement fait par Abraham-François Bourrée de la terre de Chorey que son père lui avait donnée en mariage: Les héritages mouvant de la seigneurie doivent vingt deniers par franc et sont affectés de rentes foncières portant lods. L'abbé de Cisteaux doit à la seigneurie de Chorey dix sols pour l'exemption du droit de garde de ses vignes. » Le terrier de la seigneurie fut établi en 1672 par Maistres Humbert et Estienne, tabellions à Beaune.

Abraham-François avait épousé Jeanne Le Maire, nièce de Robert Le Maire, aumônier de Saint-Bénigne, en 1602. Cette famille, peu connue, paraît remonter à Gillot Le Maire, qui vivait à Bligny-sur-Ouche en 1350. Jean Le Maire, anobli en 1469, était procureur de Charles-le-Téméraire. En 1586, Jules Le Maire était trésorier de France et général des finances. Leurs armes sont : *d'or à deux fouets mis en pal et adossés, d'azur, au chef du même chargé de deux estoilles d'or à six pointes.*

Ce seigneur n'eut pas d'enfants ; il mourut au mois de septembre 1687, laissant sa fortune à Antide de Migieu, le fils de sa sœur Anne. Ainsi s'éteignit la branche des Bourrée, seigneurs de Chorey.

CHAPITRE V

LA FAMILLE DE MIGIEU. — RECONSTRUCTION DU CHATEAU. — LA JUSTICE DE CHOREY.

Et moi, fit-y, je le nomme
Mosieu demi-Dieu.
(La Monnoye).

Le hameau de Migieu dépend de la commune de Nattage, à une lieue de Belley, dans le Bugey. Le plus ancien seigneur que l'on connaisse est Léonard de Migieu, anobli en 1520 par le duc de Savoie. Un de ses fils, Hugues, se maria en 1546 à Guillemette Dyenne. Son testament, daté de 1572, nous apprend qu'il eut quatre fils nommés François, Charles, Jean-Claude et Hugues. La branche dont nous allons parler descend du premier de ces enfants dont le fils, Antide de Migieu, était, en 1621, receveur des finances à l'élection de Belley.

Le fils unique d'Antide, Guy de Migieu, fut pourvu en 1643 d'une charge de président aux requêtes du palais à Dijon. An-

tide Bourrée-Brunet, trésorier des Etats de Bourgogne et seigneur de Chorey, habitait alors son hôtel de la rue du Grand-Potet. C'est là que le jeune président fit la connaissance de Jeanne Bourrée et qu'il se maria le 13 février 1650. Le contrat lui donne les titres de « seigneur d'Andert et de Beauregard, comte de la Bourellerie et de Rossillon-en-Bugey.

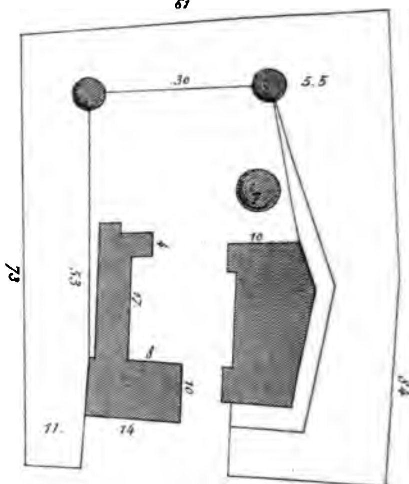
Les armes de Migieu, blasonnées dans l'armorial de Bourgogne, sont : *de sable à trois étoiles d'argent*. Une autre branche de cette famille portait : *d'or à trois étoiles de sable*, ainsi que cela résulte des documents de la bibliothèque de Troyes, relatifs aux preuves de noblesse. Anthelme de Migieu et sa femme, Jacqueline de Bavon, tous deux demeurant à Belley, fournirent, en 1760, à l'intendant Bouchu différentes pièces où leurs armes sont ainsi blasonnées.

Je n'ai pu découvrir à quelle époque mourut Guy de Migieu et j'ai tout lieu de croire qu'il n'eut qu'un fils nommé Antide, auquel son oncle Bourrée donna la terre de Chorey. Cet Antide épousa Jeanne, fille de feu Philibert de Lamare et de Jeanne Bouchin. Cette demoiselle lui ap-

porta en dot une partie de la seigneurie de Varennes. Philibert de Lamare, maire de Beaune, favorisa l'établissement des Carmélites de cette ville. J'ai donné dans mon *Histoire des Rues de Beaune* quelques notes sur cette famille, dont le plus célèbre fut Pierre de Lamare, ambassadeur du roi Louis XIV à Venise. Leurs armes étaient : *de gueules au chevron d'or*, accompagné de *trois coquilles d'argent*, et leur devise : NEC · SPE · NEC METV.

En 1797 Abraham Bourrée, son oncle maternel, légua à Antide de Migieu la seigneurie de Chorey dont il reprit le fief en 1687. Il était alors plus ancien président aux requêtes du palais. Nous voyons, par une reprise de fief du 3 juillet 1686, que Marie de Sayve, veuve de Girard Richard, élu du roi en Bourgogne, lui rétrocéda la quatrième partie de la terre de Varennes. Au commencement de l'année 1689 il acheta la seigneurie de Savigny à son parent, messire Bénigne Bouhier, et à Madame Claire de La Toison, son épouse ; le vendeur se démit en même temps de sa charge de président à mortier en faveur d'Antide. C'est dans cette splendide de-

CHATEAU DE CHOREY



Echelle d'un à 1250 mèt.

meure, nouvellement réparée, qu'Antide de Migieu reçut le gouverneur duc de Bourgogne, le 21 septembre 1703. La Monnoye et Courtépée nous ont conservé le souvenir de cette visite et le mot du gouverneur à propos des excellents vins offerts par un *demi-Dieu*. Ne serait-ce pas à l'occasion de cette fête qu'Antide aurait fait graver l'inscription encore visible : LES · VINS · DE · SAVIGNY · SONT NOVRRISSANTS ·THEOLOGIQVES · ET MORBIFVGES.

Cependant le château de Chorey, plusieurs fois ruiné et reconstruit, prenait la forme gracieuse qu'il a conservée jusqu'à nos jours. Le bâtiment chétif, occupé par le fermier Vacher, fit place à un élégant pavillon devant lequel le président fit jeter un pont-levis, réminiscence féodale de la maison forte. Une longue terrasse, desservie par de larges escaliers, fut élevée dans le jardin, et la petite source du château vint alimenter le vaste bassin qui est à sec depuis quelques années. L'entreprise de tous ces ouvrages fut faite par Philippe Buisson, tailleur de pierres à Dijon ; le maçon Lazare Gaudry « de la paroisse de Saint-Jean-le-Grand, à Autun », fut char-

gé de la main d'œuvre. Les travaux durèrent plusieurs années et les registres de la paroisse mentionnent l'état civil des ouvriers. C'est alors que M. de Migieu fit bâtir pour ses fermiers la maison occupée actuellement, près de l'église, par MM. Arnoux et Antoine Henriot.

J'ai sous les yeux un livre de comptes du seigneur de Migieu ; sa tenue témoigne de l'esprit d'ordre qui l'animait : « Pour douze cailles envoyées à ma tante, trente sols. » — Pour deux perdrix et deux levrauts, trois livres dix sols. » Les droits dûs par les paysans étaient alors fort variables : une vigne de six ouvrées, *en la Roye*, devait six livres en argent, une demi-mesure de *voisses* et six deniers de rente. On payait en moyenne une livre par ouvrée ; c'était beaucoup pour l'époque. Antide avait alors pour receveur un de ses cousins, le notaire Philibert Bourrée, fils d'Antide Bourrée-Richard.

En 1706 Antide de Migieu obtint du roi l'érection en marquisat de la terre de Savigny. Vers le même temps il vendit à M. de la Loge de Châtellenot son hôtel de la rue du Grand-Potet et en acheta un autre dans la rue Saint-Jean. Il avait

alors pour fermiers à Chorey maître François Routy et sa femme Philiberthe Pâris. On doit supposer que ces fermiers ne cultivaient pas eux-mêmes. La famille Routy tenait dans notre pays une place très-importante. L'acte de naissance d'un fils de François porte les noms du parrain, Antoine de Sarcy, capitaine au régiment du Poitou; de la marraine, Anne Lorenchet, veuve de Pierre-Antoine Leblanc, avocat à la cour.

Antide de Migieu, mourut à Dijon le 11 novembre 1717, laissant trois filles et un fils. Barbe avait épousé en 1708 Charles Févret de Fontette, petit-fils de l'auteur du *Traité de l'Abus*. Cette famille qui remonte à Claude Févret, habitant de Semur en 1383, portait pour armes : *d'azur à une bande d'or de trois pièces*. La seconde fille, Anne de Migieu, entra au couvent des Visitandines de Beaune ; en 1744, elle était assistante et conseillère sous le nom de sœur Angélique. La troisième se fit religieuse aux Bénédictines du Puits-d'Orbe, à Châtillon ; elle était encore, vers 1750, abbesse de cette communauté.

Abraham-François, conseiller au parle-

ment, devint président à mortier à la mort de son père. Ce marquis de Migieu obtint la sortie de prison de Louise de Bourbon, duchesse du Maine, qui avait été enfermée au château de Dijon, en 1718, pour avoir fait partie de la conspiration de Cellamare. « C'était, dit un historien du temps, une femme de beaucoup d'esprit et d'une grande élévation de sentiments.» Le président lui offrit l'hospitalité dans son château de Savigny. La chambre qu'elle a habitée pendant dix mois a été soigneusement conservée, et la tradition rapporte qu'elle regrettait de ne pas avoir dans son parc de Sceaux la splendide vallée et la belle source de la Fontaine-Froide.

Abraham-François de Migieu avait épousé Marie-Nicole de Chevrière, dont je n'ai pu découvrir la famille. Il mourut dans la force de l'âge, en 1735, et fut remplacé au parlement par un de ses parents, M. de Bourbonne, mari de Jeanne-Guilhelmine Bouhier.

L'aîné des fils d'Abraham-François portait le nom de Michel-Laurent ; il fut officier aux Gardes-Françaises, chevalier de St-Louis et marquis de Savigny, et habita souvent la ville de Paris où il s'était

marié en secondes noces. Je possède dans ma collection une lettre datée de cette résidence, 28 décembre 1771, et adressée à M. Ganiare de la Motte, seigneur de Bessey. L'extrait suivant donnera une idée du caractère de l'auteur et du style épistolaire de l'époque.

« Votre amitié est toujours la même et je souhaite pendant cent ans pouvoir vous en remercier pour le bien de l'un et de l'autre. Madame de Migieu est arrivée en Bourgogne, mais la campagne leur fait peur dans les mois de Janvier, Février, Mars et Avril; elle est sujette à des fluxions et vous savés que l'air de Savigny est très-mauvais..... Vous croyez badiner ; les gens d'épée ne sont pas les plus mauvais juges ; ils ne laissent pas languir les affaires et les trois quarts du temps un mal jugé vaut mieux pour les parties qu'une longue procédure...... La constance de M. de La Motte fait honneur à Mademoiselle Gombaut et aux gens de Beaune. Tout mariage à mon advis est un miracle. J'aime beaucoup voir des personnes qui s'ayment tendrement ; cela est plus rare qu'on ne pense. Mon frère a été amoureux de sa femme huit ans de-

vant que de l'épouser. Je suis très-persévérant, mais je n'oserais asseurer que j'eusse voulu tenter une si haute entreprise; je craindrais de manquer d'haleine. Mon premier mariage a été l'affaire de trois semaines et celui-ci de quinze jours. Je pense que dans ces occasions il faut attaquer vivement et ne pas laisser le temps à trop de réflexions. »

L'auteur de cette lettre, Michel de Migieu hérita du marquisat et de la terre de Savigny.

Le second fils d'Abraham François fut Abraham Guy de Migieu ; il reprit la place de son père aussitôt qu'il eut atteint l'age requis, c'est-à-dire le 19 juillet 1738. Il était né le 4 avril 1748 et se maria le 8 janvier 1718 à la veuve du président Joly de Bévy. Il mourut sans postérité le 8 février 1749, laissant pour héritier son frère Anselme.

Ce troisième fils du président de Migieu était né en 1723. Il épousa vers 1750 Suzanne Morelet. La famille de cette dame remontait à Guillaume Morelet qui se croisa en 1346. Jean Morelet était chanoine de Beaune en 1669 ; son frère Bénigne possédait la seigneurie de Con-

chey. Il portait de *gueules à une tête de Maure d'argent liée de gueules.* Le nom de cette dame de Migieu inscrit, avec la cotisation annuelle de trois livres sur un registre de l'Hôtel-Dieu, nous fait voir qu'elle faisait partie de la confrérie du Saint-Esprit.

Anselme de Migieu devint aussi président au parlement de Bourgogne. Ses actes d'administration en ce qui concerne Chorey sont empreints d'un esprit d'ordre qui touche de fort près à l'avarice. Les habitants conservent encore le souvenir de la raideur qu'il apportait dans ses relations d'affaires. Il cherchait constamment à augmenter son domaine. Le 21 janvier 1771 nous le voyons acheter à M. de Pezerolle, héritier de Mlle Brunet, onze ouvrées de vignes *aux Crais,* moyennant 1,800 livres. En 1785 il loue à M. Morelet pour une rente de mille livres toutes les acquisitions nouvelles qu'il avait faites à Chorey.

Les grands bâtiments dits *de la ferme*, appartenant actuellement à M. James Girard, ont été bâtis par ce seigneur en 1779. Ils furent occupés par Edme Debard, fermier. Ce personnage prenait le

titre d'écuyer secrétaire du roi.

Le château de Chorey avait alors le même aspect que celui qu'il offre actuellement. Le seul changement qu'il ait subi est la suppression des ouvertures destinées aux chaînes du pont-levis, la construction d'un balcon dont la mesquinerie est en désaccord avec le pavillon, et l'élargissement du pont jeté sur le fossé. Par suite de cette modification, l'entrée principale se trouve dans la cour au lieu d'être à la grande porte du pavillon. Ces mutilations ont été faites vers 1835. Ajoutons qu'une des salles du château de Chorey fut convertie en chapelle et que l'on y fit pendant deux années le service paroissial durant la construction de l'église en 1778.

Voici le portrait d'Anselme de Migieu écrit par le president de Brosses son contemporain : « il aime assez les bonnes choses et s'y entend. Il a du fonds dans l'esprit, beaucoup de connaissances et un grand attachement à l'étude. Il est froid et son abord ne prévient pas, mais il a le cœur bon, franc, plein de droiture et désintéressé autant qu'il soit possible. »

M. de Migieu n'eut que des filles.

L'une d'elles épousa M. de Courtivron et eut sa dot en argent.

Une autre se maria avec M. de Ganay, chevalier seigneur de Lusigny et de Chassenay en Autunois. Ses armes étaient *d'or à une aigle mornée de sable.* Cette dame partagea la seigneurie de Savigny avec la suivante.

Anne Barbe Charlotte, troisième fille de M. de Migieu épousa le 5 février 1782 M. Richard de Montaugé, conseiller laïque au parlement. Cette famille, originaire de Beaune, s'est partagée en plusieurs branches; elle a donné naissance à un grand nombre d'hommes distingués dans la magistrature et dans l'armée. ses armoiries sont *d'azur au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.* M. Paul Richard d'Ivry, propriétaire du château de Corabeuf, est de la même famille. La branche de Montaugé, remonte à Nicolas Richard, seigneur de Ruffey près Beaune, qui vivait au milieu du XVIe Siècle.

A l'occasion du mariage de cette dame de Montaugé, son père, le président de Migieu voulut remettre en vigueur l'ancien droit *d'indire* que possédaient les seigneurs de Chorey. Ce droit consistait à

exiger pour une année le doublement des rentes, cens, dixmes et redevances. Les vassaux du marquis crièrent et protestèrent en vain: l'heure de *l'égalité* n'avait pas encore sonné. Un notaire de Beaune, Emiland Ranfer, fut chargé de la liquidation de ce droit qui fut bel et bien acquitté. C'est peut-être en représailles de cet acte que les habitants de Chorey brûlèrent, en 1791, presque tous les terriers et manuels de la seigneurie. Le président de Migieu ne vit pas cette profanation qui suivit de près la déchéance de la noblesse et la destruction de tous les droits féodaux : il était passé de vie à trépas dans l'année 1788.

La quatrième fille d'Anselme de Migieu, celle qui hérita de Chorey et de Varennes, se nommait Amélie Josephine Catherine.

Elle épousa M. Etienne Gassot de la Vienne, propriétaire à Ribécourt (Oise). Ce seigneur de Chorey suivit en Allemagne la foule des gentilshommes français, ce qui le rendait passible de la confiscation de tous ses biens. Mais il eut soin de se faire porter présent à Chorey, grâce à l'adresse de Denizot son homme d'affaires, et à la complaisance du notaire

Maldant, de Savigny. Il arriva que le certificat de présence ne put être présenté et la République fit saisir le château de Chorey. Une somme de trois mille livres donnée en gratification à certain personnage influent empêcha l'exécution de cette mesure ; mais il fallut aliéner une partie du domaine, M. de la Vienne fit vendre le 12 nivôse an IX les terres les plus éloignées.

La seigneurie de Chorey acheva d'être démembrée par la vente que fit madame de la Vienne, après la mort de son mari. M. Girard-Frapillion, fils de M. Claude Girard et de Anne Fournier, acheta la plus grande partie.

La famille Girard, originaire de Savigny, avait affermé les terres du marquisat depuis 1693. Après la mort du fermier Debard, en 1780, Claude Girard était venu habiter la ferme de Chorey où il resta jusqu'en en 1793. Il fut alors remplacé par un sieur Denizot, fils du jardinier du château.

Etienne Girard-Frapillion vendit à MM. Lagarde et Bonnard une partie de l'immense jardin seigneurial. Il conserva le château, la ferme et une portion des

terres. Son fils Claude Girard, mort à Chorey au mois de septembre 1870, avait depuis quelques années partagé son bien entre ses enfants. M. Chauvelot-Girard est actuellement propriétaire du château et de ses dépendances.

Nous ne quitterons pas la seigneurie de Chorey sans parler de son administration judiciaire. Nous avons dit que les villages de Savigny, Chorey et Varennes avaient été érigés en marquisat dans l'année 1706. Il y eut alors pour ces trois villages une seule juridiction composée d'un juge ordinaire, choisi parmi les avocats conseillers du roi. Ce magistrat dont les fonctions ressemblaient beaucoup à celles de nos juges de paix portait le nom de bailli. Il était assisté d'un greffier et d'un procureur d'office qui représentait le seigneur.

Les appointements du bailli de Savigny et Chorey étaient de douze livres par an. Le procureur touchait dix livres et le greffier huit livres : ces sommes leur étaient payées par le fermier de la seigneurie. En dehors de leur traitement, ces officiers de justice avaient droit à des *épices* et honoraires pour la délivrance des grosses.

Simon Champagne était, en 1671, procureur d'Abraham François Bourrée. En 1750 nous voyons paraître en qualité de bailli, maître Jean Garnier, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie près la chambre des comptes de Dôle et avocat à la cour. Quinze ans après, ce tribunal était composé de Nicolas Pothier, avocat au parlement, demeurant à Beaune, bailli ; François Decologne notaire à Beaune, procureur, et Sausset notaire à Beaune, greffier. M. Pothier resta en fonctions jusqu'en 1789.

En dehors de la justice ordinaire dont le siège était dans la salle du bailliage de Beaune, le marquisat de Savigny, Chorey et Varennes avait annuellement ses Grands-Jours. Cette cour d'appel, composée de l'avocat du roi et de plusieurs juges de Beaune, tenait ses séances dans la grande salle du château de Savigny. Le fermier devait fournir la nourriture pendant toute la durée des assises.

Les causes motivées par un simple délit, refus d'obéissance, une anticipation ou un *mésus* étaient portées devant la justice ordinaire et passibles d'amende envers le seigneur ou de dommages-intérêts en-

vers des tiers. Les cas plus graves d'assassinat, de vol, de coups, d'injures grossières étaient réservés pour la tenue des Grands Jours : ils étaient passibles de confiscation, d'emprisonnement, d'exposition publique au pilori et même de mort.

Afin de ne plus revenir sur les seigneurs de Chorey, nous avons anticipé sur les événements. Retournons en arrière pour voir ce qui s'est passé dans notre village pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles.



CHAPITRE VI

FAITS D'HISTOIRE LOCALE. LA FAMILLE BARD. — LE XVIII[e] SIÈCLE.

Ex Bardorum stirpe,
(LE CHEVALIER Jh. BARD).

Nous avons vu Martin Loichet ruiné par les désastres du XVI[e] siècle ; à toutes les époques il se trouve des gens assez adroits pour faire leur fortune avec les épaves des naufragés. En 1589, un personnage, dont l'influence fut grande en Bourgogne, achetait des vignes au *Closeau* et au *Poirier mal chaussé*. Ce marchand de domaines, Pierre Massol, devenu seigneur de Loisy, prenait le titre d'écuyer et mettait sur son blason la massue avec laquelle il écrasait ses clients les emprunteurs. Flattant tour-à-tour le catholicisme et la réforme, il était le banquier des villes et des gouverneurs.

En regard de cette ambition démesurée il est consolant de placer les œuvres de miséricorde : un autre enfant de Beaune

fondait la *Chambre des pauvres* et donnait à cet effet une pièce de vigne sise au *Poirier mal chaussé*, sur le territoire de Chorey. La mémoire de Vivant Gardin, l'ancien enfant chœur de Notre-Dame brille encore d'un vif éclat, tandis que celle du millionnaire Massol est éteinte depuis longtemps.

Cependant les famines et les pestes continuaient leurs ravages. De 1628 à 1645 la mortalité fut énorme. Les gens riches s'étaient retirés à la campagne, dans les châteaux et dans les fermes ; on ne trouvait plus de notaire pour écrire les testaments. En 1628 la cour des Aydes de Dijon vint siéger à Autun d'après l'ordre de Louis XIII, mais elle dût se retirer à Beaune, à cause de la peste. L'année suivante, un nommé Choillot, malade à l'Hôtel-Dieu, fit son testament « pardevant maître d'Audrigny, frère mineur, cordelier et vicaire, institué par la collégiale à défaut de notaire pour le temps de peste. »

Les maladies contagieuses ayant enlevé un grand nombre de pères de famille, les orphelins restérent à la charge des habitants. C'est alors que le greffier Anthoine Rousseau fonda l'hopital de la Cha-

rité « pour les enfants orphelins natifs originels de Beaune sauf une partie qui seront natifs des villages circonvoisins ou d'autres lieux. » En ce qui concerne Chorey, cette donation comprenait huit soitures de prés, 450 livres de rente et cent et trente-cinq mesures de froment livrables sur le grenier de l'hospice.

Notre village eut moins à souffrir que les pays voisins. L'air extrêmement salubre qu'on y respire ne fut pas vicié par les maladies épidémiques. La grande peste de 1645 fit très-peu de victimes à Chorey; aussi voyons-nous les principales familles de Beaune y envoyer leurs petits enfants.

Le 19 janvier 1658, le roi Louis XIV, accompagné de la reine, de Mademoiselle et du duc d'Anjou, arriva à Beaune par la route de Dijon. Deux compagnies d'hommes et une compagnie des enfants de la ville vinrent à sa rencontre jusqu'au territoire de Chorey, vers le Cours de Rhoin.

Relatons en passant un fait qui intéresse notre village. Le seigneur de Chorey fit rendre, en 1672, une sentence décrétale ordonnant la vente des biens appartenant à Louis Lepeintre, de Beaune,

propriétaire à Chorey. Ce domaine fut acheté par le procureur François Boillot. Lepeintre était le neveu de François Lepeintre, curé de Chorey. Etiennette Boillot donna la moitié de ce domaine à l'Hotel-Dieu et vendit le reste, en 1708, à Claude Vautheleret, moyennant vingt livres de rente.

Le 12 mai 1681, entre deux et trois heures du matin, on ressentit à Chorey un tremblement de terre assez considérable. Le château de Vaux près d'Arnay fut complétement détruit par cette secousse.

En 1688 les récoltes furent dévastées par des bandes de sangliers sortis des forêts de Citeaux et de Villy. Antide Cachon, fermier de la seigneurie de Chorey, obtint une réduction notable sur le prix de son bail.

Deux ans après, la culture du maïs ou blé de Turquie fut introduite en Bourgogne par Etienne Junon, de Neuilly près Dijon. Le village de Chorey ne renfermait alors que vingt-trois feux, ainsi que le constatent les procès-verbaux dressés en 1680 par l'intendant de Dijon : cela ferait 100 à 120 habitants, en tenant compte du nombre d'enfants, plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui.

La fin de ce siècle vit augmenter la population : quelques familles nouvelles étaient venues s'installer à Chorey. La principale devait étendre ses ramifications nombreuses dans les villages voisins. La place que tient la famille Bard depuis près de deux siècles, ses alliances avec tous les habitants de notre village et une curiosité bien légitime chez un descendant m'ont engagé à faire des recherches minutieuses sur sa généalogie. Je ne doute pas que le résultat de ces recherches ne soit lu avec intérêt.

Les Bard, qu'il ne faut pas confondre avec les Debard, fermiers de la seigneurie, tirent leur origine et leur nom du village de Bard-le-Régulier. En 1397 Pierre Bard figure parmi les francs-solvables d'Arnay-le-Duc. Regnaud Bard était, en 1413, bourgeois de la même ville. Il fut le père de deux enfants : Jehannot Bard, capitaine-châtelain de la ville d'Arnay dans l'année 1440 et Pierre Bard, notaire, dont le nom figure, deux ans après, dans les actes publics. En 1470, un autre Pierre Bard était échevin de la même ville.

Au milieu du siècle suivant, une branche de cette famille vint se fixer à Beaune ou dans les environs. Les archives de l'Hô-

tel-Dieu nous apprennent que Claude Bard du Vernoy et Jehanne Naudey, sa femme, achetèrent, en 1566, une ouvrée de terre *en Curtil*, sur Challanges, qui devait six blancs de rentes à cet hôpital.

A la même époque Pierre Bard et Claudine Tripont sa femme habitaient le faubourg Saint-Martin : leur fille Pierrette se maria en premières noces, le 18 septembre 1602, avec Gabriel Mugnier et secondes noces avec Denis Goichot, vigneron au même faubourg. Dom Bard, procureur et célérier des Bénédictins d'Autun, était de la même famille;le 30 avril 1747 il acheta à M. Gauvain, écuyer à Beaune, moyennant 2400 livres, une maison avec jardin située au faubourg Saint-Martin.

Le registre de la paroisse Saint-Pierre de Beaune mentionne, à la date de 1627, le décès de Marie Bard, femme Lochardet. En 1631, nous trouvons le mariage de Claudine Bard avec Jean Podechard, de Gigny ; cette dame épousa en secondes noces le vigneron Pierre Dorlin et mourut à Saint-Martin le 30 avril 1656.

Le seul descendant mâle de cette famille vint se fixer au faubourg St-Nicolas ; son fils, Pierre Bard, épousa Claudine Riger et fut le père de deux enfants :

Philibert, l'aîné, marié 16 janvier 1685, à Claudine Podechard, de Chorey, vint s'installer dans ce village et devient la souche de tous les Bard qui existent actuellement à Chorey, Ruffey, Beaune, Bligny-sous-Beaune et Nolay. Jean, le second, épousa aussi une chorésienne, Jeanne Duban, mais il continua à demeurer dans le faubourg Saint-Nicolas où il mourut, ne laissant qu'une fille, mariée à Pierre Chenu de Savigny.

La maison habitée à Chorey par Philibert Bard-Podechard se trouvait entre les rues désignées actuellement par les noms de rue Cochey et rue Rossignol. M. Bourrée, le seigneur, céda un terrain avec obligation de bâtir, moyennant une faible redevance annuelle. Après la mort de Philibert, arrivée le 3 janvier 1719, sa veuve continua à habiter la maison. Elle mourut le 25 janvier 1720 et les bâtiments ou plutôt le terrain, fut partagé entre les six enfants survivants. Par suite de ventes successives aucun de ces lots n'est resté aux descendants directs de la famille.

Parlons maintenant des six enfants de Philibert Bard.

1° Pierrette, née en 1686, épousa Philibert Loichet et mourut à Chorey le 12 août 1746,

2° Philibert, né le 17 décembre 1687, se maria vers 1712, à Marguerite Girard, de Savigny. L'une de ses filles épousa Philibert Bourgeois, l'autre, Joseph Arnoux. Il eut trois fils, Louis, marié en 1750 à Marie Arnoux, fut le père de Philibert Bard-Corcol dont les descendants sont éteints dans la branche masculine, et de Louis Bard Loichet, père de Francis Bard-Gavinet. Jean se maria en 1754 à Claudine Loichet, dont le fils, Jean Bard-Forneret, mourut sans enfants en 1835. Philibert, le troisième, épousa en 1755, Jeanne Buisson, il fut le père de Thédore Bard-Podechard, de Gigny; de Luc Bard-Henriot, mort en 1837, dont les descendants habitent Chorey de Philibert, qui a fait souche à Nolay.

3° Pierre, né à Chorey le 21 mai 1697, se maria à Jeanne Arnoux le 19 novembre 1720 et mourut en 1755. Une de ses filles épousa Pierre Cornu, une autre, Philibert Bourgeois ; une troisième fut domestique du curé Blanchard. Il laissa trois fils ; Simon marié à Anne Joigneaux, de Varennes, habita Ruffey et fut la tige des Bard de Beaune, Ruffey, Varennes et Bligny.

Pierre, le second, fut messager de Dijon à Beaune et habita cette dernière ville ; sa descendance masculine est éteinte. Benoit, marié en 1763 à Jeanne Bourgeois, eut pour fils Antoine Bard-Mathouillet dont les descendants habitent Chorey.

4° Jean Bard, né à Chorey en 1698, se maria en 1714 avec Françoise Girard de Savigny et mourut le 5 décembre 1719; il ne laissa qu'un enfant, Jean, marié à Pierrette Gillotte, dont le fils, Jean Bard-Chevalier fut agent municipal à l'époque de la révolution. Sa descendance forme deux branches qui habitent toutes les deux Chorey : celle des Bard-Chicotot et celle des Bard-Béranger.

5° Claude, né le 4 juillet 1701, se maria le 21 novembre 1724 à Catherine Arnoux et mourut le 11 juillet 1745. Une de ses filles épousa Pierre Arnoux ; une autre devint la femme de Charles Masson, tanneur à Beaune ; une troisième se maria avec Jean-Baptiste Concé, tanneur. Claude Bard n'eut qu'un fils nommé Joseph, qui exerça à Beaune, pendant quelques années, la profession de tanneur. Il revint habiter Chorey, avec Marie Dorey, sa femme, et prit une part directe, mais

modérée, aux événements qui suivirent la chûte de Louis XVI. Il fut pendant longtemps, fermier de la seigneurie de Varennes, achetée plus tard par son fils. Ce dernier nommé Jean-Baptiste-Joseph Bard, fut reçu docteur en médecine le 20 fructidor an XII et se maria avec Agnès Gillotte. Doué d'une science profonde et d'une grande fermeté de caractère, le docteur Bard, membre de plusieurs sociétés savantes, mourut à Beaune le 11 novembre 1844, et fut inhumé à Chorey. Joseph Bard-Dorey eut deux filles : Claudine mourut célibataire, Françoise épousa Antoine, fils de Philibert Bigarne, docteur en médecine à Beaune ; elle est la mère de l'auteur de cette notice. Le fils du docteur, Joseph Bard, mari d'Elisa Vaudrey, archéologue et monumentaliste distingué, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de poésie, d'histoire, et surtout d'architecture du moyen-âge. Il mourut à Beaune le 21 octobre 1851 et fut inhumé près de son père, à Chorey. Les deux enfants de Joseph Bard étant morts en bas-âge la descendance masculine de cette branche est éteinte.

6° François Bard, né à Chorey le 8 avril

1704 se maria avec Pierrette Arnoux le 21 novembre 1724; sa fille unique, Jeanne Bard, épousa, le novembre 1751, Pierre Jeanniard, tonnelier à Beaune.

Les lecteurs excuseront l'aridité de cette nomenclature par l'intérêt qu'elle présente aux habitants de Chorey. Les descendants de Philibert Bard à la huitième génération demeurent toujours dans notre village.

Le village de Chorey se peuplait de plus en plus et de nombreux forains y possédaient des fonds. En 1704, maître Jacques Boillot, mari d'Antoinette Delaplace, donna 2000 livres à l'Hôtel-Dieu, avec substitution de ses biens de Chorey dans le cas où sa nièce, Elizabeth Rousseau, femme de maître Guyard, mourrait sans enfants. Cette famille Boillot était riche : Etiennette. la sœur de Jacques, prêta, en 1728, une somme de six cents livres à Jean Arnoux et à son gendre, Claude Bard, moyennant une rente de 30 livres.

Au milieu du siècle dernier, la partie cultivée de Chorey se composait de 750 journaux de terre, dont 200 au seigneur ; 90 soitures de prés, tous au seigneur ; 4124 ouvrées de vignes, dont 674 au sei-

gneur. Tous les fonds particuliers, à l'exception de 50 journaux nouvellement défrichés et appelés les *novales*, payaient la dixme à raison de treize gerbes l'une pour les champs et de six deniers par ouvrée pour les vignes. Le seizième de ces dixmes était pour le seigneur, le reste se partageait entre le prieur et le curé : la dixme des novales appartenait au curé seul.

L'interminable procès entre la commune et l'Hôtel-Dieu au sujet des près de la Rochelle avait commencé en 1742, il fut terminé, le 3 août 1760, par une plantation de bornes ; l'intendant accorda à l'hopital la propriété du *chemin ferré* et, à la commune les *routoirs*.

Un fait intéressant est consigné dans les registres de l'église de Chorey. Le 13 avril 1755, Gaspard Monge fut parrain de Gaspard Dubois. Cet enfant, dont l'illustration devint si grande, était né à Beaune le 10 mai 1746 ; il avait donc neuf ans lorsqu'il vint à Chorey. C'était le fils de Jacques Monge, marchand dans la rue couverte, membre de la confrérie des Merciers établie dans l'église des Cordeliers (*). On a dit que Jacques Monge

(*) M. Perny-Grapin possède le registre de cette confrérie ; on y voit la signature de Jacques Monge, qui était alors bâtonnier.

était *Gagne-Petit*, le fait est qu'il vendait toute espèce de marchandises. Un livre de ménage, tenu par Claudine, sœur de Philibert Bigarne, docteur et échevin, porte cette mention, à la date du 8 juin 1770 : « Payé à monsieur Monge, 7 livres 15 sols pour du lard. »

En 1775, nous trouvons sur le registre paroissial de Chorey le nom de Marguerite Monge, qui fut également marraine. C'était la sœur de Gaspard, mais sa signature ne figure pas au bas de l'acte, tandis que celle du petit Gaspard, qui devint plus tard le grand Monge, est écrite tout au long.

La délimitation entre les territoires de Beaune et de Chorey eut lieu dans l'année 1760 ; on planta vingt-huit grandes bornes dont quelques unes existent encore. Le climat des *Beaumont* appartenait alors à la commune de Beaune.

Deux ans après les seigneurs firent construire l'étang du *Canard*, pour l'arrosement de leurs prés. La plupart des maisons de Chorey appartenaient à la segineurie ; celle de Philibert Bard payait dix-huit livres de loyer. Le même Philibert devait en outre quinze livres de

beurre « pour une commandise de vaches. »

Chorey avait au moins deux cents habitants ; le dictionnaire d'Expilly, imprimé en 1764, y compte quarante-sept feux. La Bourgogne avait alors 810,000 habitants ; sa superficie était de 1315 lieues carrées.

Un essai, dont les résultats n'ont pas été heureux, fut tenté sur le territoire de notre village. En 1772, M. de Migieu fit semer de châtaignes deux journaux de terre, *en la pauvelotte*, joignant le bois de la *trembleroye*. Trembles et châtaigners ont disparu depuis longtemps.

L'année 1774 vit le grand procès intenté par MM. Forest, Routy, Berthelot et autres à M. de Migieu et à ses ouvriers. Ce seigneur, propriétaire de la terre de Varennes et amateur d'archéologie, avait entrepris de restaurer la voie romaine qui reliait ses châteaux et propriétés de Varennes, Chorey et Savigny. M. de Migieu fut assez malmené dans cette affaire et condamné à payer toutes les parcelles qu'il avait prises pour l'élargissement de la voie ; les comptes de son fermier Debard en font foi. La largeur du pavé

ait de douze pieds, mais, d'après les an-
ens titres, elle devait être portée a vingt-
ux, non compris les fossés. Le défen-
eur s'appuyait sur l'ordonnance de Blois :
tous les grands chemins seront remis à leur ancienne largeur, nonobstant toutes usurpations, par quelque laps de temps qu'elles puissent avoir été faites. »

Ce procès, mené de juridiction en juridiction, fut interrompu par les grands événements de 1789. L'élargissement complet ne put avoir lieu, mais la voie romaine que, dans certains endroits, les oignants avaient entièrement envahie, fut rétablie dans toute sa longueur.

En 1779, M. Pothier, avocat au parlement, bailli et juge de la seigneurie de Chorey et dépendances, et M. Sausset, notaire et greffier, approuvent un réglement relatif aux bancs de l'église qui venait d'être reconstruite. Chaque paroisse avait alors un collecteur principal et un collecteur adjoint ; ces charges publiques étaient exercées à tour de rôle.

C'est vers cette époque qu'il faut placer l'introduction d'une nouvelle plante qui devait modifier et améliorer sensiblement la culture et l'alimentation de

l'Europe. La pomme de terre avait été apportée en France peu de temps après la découverte du Nouveau-Monde, mais elle était restée à l'état de fleur exotique. Parmentier, professeur de botanique au Jardin des plantes de Paris, étudia pendant plusieurs années ses propriétés nutritives et acquit la certitude que ce précieux tubercule serait d'une immense ressource pour le consommateur. L'intervention de Louis XVI fit tomber les préjugés qui fesaient regarder cette plante comme un poison ; le roi parut un jour en public portant une fleur de pomme de terre à sa boutonnière. Les seigneurs de la cour firent cultiver sur leurs domaines cette plante à la mode et dix ans après tous les villages de France la connaissaient.

Une secousse très-violente de tremblement de terre se fit sentir à Chorey et dans les environs. Cet événement eut lieu le 5 juillet 1783, à dix heures du matin.

Cependant le crédit public était grandement affaibli. Les guerres de Louis XIV et de Louis XV avaient endetté la France. La banque générale créée en 1716 par les assignats du système de Law avait occasionné l'énorme déficit de cinq millards.

Les Etats- généraux de 1787 ne parvinrent pas à s'entendre. MM. de Brienne et Necker, successivement ministres des Finances, ne purent sauver la situation. Le 5 mai 1789 eut lieu, à Versailles, l'ouverture des Etats-Généraux ; mais l'esprit public excité par des publications subversives, paralysa les efforts des représentants.

La révolution commençait !

CHAPITRE VII

LE VILLAGE

Quantùm mutatus ab illo

Les choses se modifient comme les hommes : il y a vingt ans, l'aspect du village était fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les rues n'ont pas changé, mais les constructions nouvelles ont bien modifié notre village. Remontons au siècle dernier, cette différence est bien plus sensible. Poursuivons notre marche rétrograde, nous ne reconnaîtrons plus rien de ce qui existe aujourd'hui.

Qu'est-ce que Chorey au XII[e] siècle? Une seule rue qui commence au Nord-Est par les bâtiments et le clos du prieuré pour se terminer à cent mètres de là par une petite et grossière église que les chanoines de Notre-Dame viennent de faire bâtir.

Au milieu des chétives maisons qui bordent cette rue où l'eau ruisselle dans

les ornières, s'élève une habitation assez solide : c'est celle de la famille Gillotte, ou plutôt Gélyot, dont le nom est resté au meix qui l'entourait. En face d'elle, un amas de pierres amoncelées indique la villa ruinée d'un leude bourguignon dont un des fils était devenu évêque d'Autun au VIIe siècle.

Auprès de l'église, à la place de ces vastes jardins du château, il n'y a rien encore, si ce n'est peut-être la ferme d'un sieur Bauduin, riche beaunois, qui prendra bientôt le titre de seigneur de Chorey.

En dehors du village, beaucoup de terres incultes, au milieu desquelles s'éparpillent les vignes et les terres des moines de Moutiers S. Jean ; ces religieux cultivent eux-mêmes leurs propriétés : c'est seulement en 1207 que l'on trouve leurs fermiers. Pierre L'accordé et sa femme Sybille sont les premiers habitants dont le nom ait été conservé. Vingt ans après nous trouverons Hubert de Charre, Constant de Charre, Wilhelm, *seigneur de Brie*, c'est à dire de Gigny.

Au sud, est une antique colonie Burgonde, avec un pressoir à moitié rui[illegible]

bâti sur des fondements romains et possédée par une famille Warnier. Un peu plus loin, les ronces couvrent les pierres ravinées de la voie romaine.

Au levant, les *Brosses* ou *Epeneaux*, appelée plus tard la *Cerisaie*, la *Chaintre Robert*, la *Trembleroye*. Près de là, des monceaux de pierres marquent la place de la colonie du *Poilleau*. Tel est l'ensemble du tableau, d'après les documents historiques que nous possédons.

Deux siécles plus tard, ce tableau n'est plus le même. *La Maison forte, clouse de fossés* par le sire de Frolois, domine la hauteur, allongeant ses courtils et son meix du côté du soleil levant. Le principal fermier du château occupe une vaste maison derrière le castel, vers le chemin qui conduit *derrière la Velle*. La famille Arnoux cultive les terres du prieuré, près duquel elle s'est installée.

Une seconde rue s'est alignée parallèlement à la première. Parmi les maisons qui commencent à la peupler on remarque celle de l'ancienne et assez opulente famille Henriot. Vers l'extrémité occidentale de cette rue, à l'angle des chemins de *Bidne* et de *Bray*, s'élève une petite mai-

son nouvellement construite ; derrière elle est la vaste pièce des Chartreux, ancienne fondation donnée, vraisemblablement par le duc Eudes IV, en 1332, à la Chartreuse qu'il venait d'établir au faubourg Perpreüil de Beaune. Au bout de cette pièce des Chartreux, un terrain rempli de ronces et de débris indique la place du pressoir de Warnier.

Avançons encore de deux siècles et transportons-nous en 1690. Les *haults pignons* des Frolois ont disparu. La terre de Chorey, divisée par les successions et morcelée par les ventes, est reconstituée à nouveau. Abraham Bourrée, seigneur de Tailly et de Chorey, a fait construire au milieu des vastes fossés du moyen-âge, le pavillon et l'escalier monumental que nous voyons encore aujourd'hui. L'entrée princicipale du château est changée de place et une avenue de peupliers se profonge du côté de Beaune jusqu'à la Croix rurale. Quelques ruelles ont relié les deux grandes voies du vliiage, mais ce sont plutôt des sentiers que des rues. Le *Chapiteau* de l'église n'est séparé des maisons que par un étroit passage, et les paysans appelés par le nouveau seigneur, ont bâti leurs demeures,

sur des parcelles qu'il leur cède moyennant une faible redevance.

Au nord de l'enclos muraillé du château, dans le voisinage du meix Damas et du chemin de Serrigny, s'est élevé un autre groupe de pauvres maisons, et trois fours banaux viennent d'être construits par le seigneur. Les bâtiments et la chapelle du prieuré ont disparu. L'énorme contribution, imposée aux couvents pour la rançon de François Ier, a obligé les moines de Moutiers à vendre une partie de leurs domaines. Les excellentes terres de leurs jardins sont divisées entre huit ou dix familles, et, dans la partie supérieure, un des plus riches habitants de Chorey, Sébastien Podechard, vient d'élever, sur les ruines de la villa Ansbert, une habitation dont la belle cheminée existe encore.

La grande pièce des Chartreux a été démembrée : Arnoux, l'ancien fermier, en a acheté une partie. Les religieux ont fait comme leurs frères de Moutiers, car alors le roy était la France.

Pendant le siècle suivant, aucun changement important ne se produisit. C'est seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, que de nouvelles rues furent

ouvertes. La reconstruction de l'église vint modifier complètement l'aspect de Chorey.

Essayons de décrire les anciennes maisons ; ces détails d'histoire locale intéresseront tous les habitants de notre village.

Il ne reste aucune trace de l'habitation de la famille Gélyot ; nous savons seulement qu'elle occupait la cour où résident Béranger, la veuve Chevalier et Battault. En 1750, la moitié de ces bâtiments était habitée par Jean Madon ; cette portion fut vendue 520 livres, avec la moitié de la chappe et une demi-ouvrée de chenevière. La famille Gilliotte, altération de Gélyot, est éteinte à Chorey, mais elle s'est continuée d'une façon indirecte par celle des Gillotin : l'histoire de cette adoption est assez curieuse : Le 28 juin 1679, on trouva, dans le climat des Cras, un enfant emmailloté. Le curé le baptisa et lui donna pour parrain celui qui l'avait recueilli, Jean Gillotte, l'un des derniers de cette antique famille. L'enfant trouvé devint homme, mais il conserva le nom de Gillotin à ses descendants.

La rue Gaufre n'a été ouverte qu'en 1760. Avant cette époque, c'était une

cour vaste et irrégulière occupée par deux anciennes familles : les Podechard et les Chevalier.

Sébastien Podechard, laboureur, et sa femme, Anne Madon, firent bâtir, vers 1670, la maison qui appartient aujourd'hui aux héritiers Terrand. On y voit une grande cheminée de pierre supportée par deux colonnes sculptées.

La famille Podechard, autrefois *Pot-de Chair*, est ancienne : Guillaume était vigneron à Gigny en 1423. Claudine, fille de Sébastien, épousa, en 1685, Philibert Bard, dont j'ai parlé. Louis Podechard hérita de la maison paternelle qui passa un peu plus tard dans la famille Chevalier.

Vers le même temps, Jean Chevalier, dont le père habitait Gigny, vint occuper dans la même cour une partie de la maison de son beau-frère Podechard. Après la mort de ce dernier, Jean eut la maison entière, c'est-à-dire les deux côtés de la rue qui était alors une cour. Cette famille Chevalier était originaire du Périgord ; elle vint s'installer à Beaune au commencement du XVe siècle ; une des branches resta longtemps dans le faubourg St-Martin, une autre s'était fixée à Gigny.

Chevalier-Arnoux eut trois enfants ; Claudine, l'aînée, épousa Jean-Baptiste Guillemot, de Savigny, et porta dans cette famille, qui les possèdent encore, les grands bâtiments et le jardin occupés maintenant par Foutot et Ratheau. Le second enfant, Philibert, se maria avec une demoiselle Henriot, puis, avec Pierrette Loichet ; enfin, en troisièmes noces, avec Françoise Girard, veuve de Jean Bard. Ce Philibert eut une partie du clos et fit bâtir avec un luxe relatif, la maison possédée et habitée par MM. Durandin et Simonnot.

Le troisième enfant, Jean, reçut une éducation assez soignée ; on le désignait à Chorey sous le nom de *monsieur Chevalier*. Il épousa la fille de Claude Bard-Arnoux, qui leur donna une portion de maison en face de l'église. Après la mort de sa femme, il se remaria, âgé de quatre-vingts ans, avec Jeanne Forneret, sa domestique, sur les instances du curé Blanchard.

Philibert Chevalier-Henriot eut un seul fils, Luc, qui épousa Pierrette Bard, le 5 janvier 1760, et une fille, Jeanne, mariée le même jour à Jean Bard ; il y eut un

double mariage. Luc fut, pendant de longues années, fermier et vigneron des Ursulines de Beaune, (*) Il eut trois garçons qui partirent tous à l'armée lors de fameuse levée de dix-huit à vingt-cinq ans. Pierre et Claude moururent sans postérité.

La portion de maison occupée par cette branche des Chevalier fut vendue par licitation pendant la période révolutionnaire ; elle a été habitée pendant un grand nombre d'années par feu M. Gras-Mutin, ancien maire de Chorey.

Au siècle dernier, on ouvrit au fond de cette vaste cour, un passage sur la rue des Juhées ; le plan d'alignement lui donna le nom de rue Gaufre.

Le four banal qui existe encore près de la maison Guillemot a été construit par l'ordre du seigneur, au commencement du siècle dernier.

Dans le voisinage de l'église se trouvait la grande conr occupée par la famille

(*) Son fils, Luc Chevalier, m'a raconté bien souvent les visites qu'il faisait au couvent, dans son enfance. Un jour, la supérieure le fit descendre dans le caveau sépulcral placé sous l'église, les cadavres des religieuses étaient assis le long des parois. Cette chapelle est devenue salle des concerts ; elle est affectée maintenant au musée de peinture.

Bourgeois, l'une des plus anciennnes de Chorey. Ce quartier est maintenant habité par Luc Podechard et par les frères Cornu.

En 1515, Pierre Bourgeois possédait, aux Champs-Longs, une vigne grevée de la rente annuelle d'un franc, au profit de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Cinquante ans plus tard Martin Bourgeois, *de Chorey*, devait au même hôpital deux mesures de froment et deux mesures d'avoine, « pour un journeaul de terre ez champs longs. » En 1720 la maison dont nous parlons était occupée par Jean Bourgeois et par Anne Courot, sa femme. Leur fils Antide, le filleul du seigneur, se maria le 13 janvier 1739, à Madeleine, fille de Philibert Bard. Il mourut à Chorey le 9 mars 1764, Un seul de ses onze enfants eut une postérité masculine : Antoine, né le 26 novembre 1759 se maria en 1778 à Marie Grillet. Il eut quatre filles et trois garçons dont un seul Antoine Bourgeois-Guyot est resté à Chorey, et n'a eu que des filles. Il existe dans notre village une autre famille Bourgeois, alliée avec celle-ci, et descendant probablement de la même souche.

La rue qui longe le jardin de M. Lagarde et les maisons Serrigny est restée pendant bien longtemps à l'état de sentier. Une partie des propriétés qui la bordent aujourd'hui appartenaient à M. de Migieu. Le seigneur désirait depuis longtemps l'ouverture d'un chemin, mais l'obstination des héritiers Tartarin retarda l'exécution de ce projet ; il fallut un decret d'expropriation et c'est seulement en 1772 que fut ouverte cette indispensable voie,

A la fin du XVIIe siècle, le propriétaire du château avait cédé à son vigneron, Philibert Bard, moyennant une rente assez minime, le vaste terrain occupé maintenant par les héritiers Serrigny. Après la mort de Philibert, ses enfants vendirent le fonds à Philibert Loichet-Bard, leur beau-frère, qui parvint à s'affranchir de la rente dûe au seigneur. Loichet céda cette propriété à un nommé Larbalestier ; mais elle ne resta pas longtemps entre ses mains. En 1768 il la revendit à Louis Arnoux. Ce dernier fit bâtir une partie de la maison actuelle.

Il y avait pour lors un fermier avare et dur, M. Debard, dont j'ai déjà parlé.

Un vieux registre lui apprit que la propriété dont nous parlons avait été grevée d'une rente. En 1780 il assigna le sieur Arnoux qui appela en garantie tous les héritiers Bard. Le procès se termina par sentence de non-lieu ; Arnoux resta paisible possesseur de l'immeuble dont la valeur venait d'être augmentée par l'ouverture de la nouvelle rue.

A l'extrémité de ce chemin, on voyait, à la fin du siècle dernier, une petite maison appartenant à M. Lagarde, notaire à Beaune. Cette propriété lui venait du chef de sa femme, N. Podechard, fille de Jean, mercier à Beaune, et sœur d'un M. Podechard qui exerçait, à Dijon, les fonctions d'avocat. Ce Jean Podechard descendait de la famille dont nous avons parlé précédemment. Il consacra une partie de la fortune amassée dans son commerce à acheter des propriétés dans le village d'où il tirait son origine. En 1757, Claude Lardillon lui vendit une vigne aux *Ratosses*. L'année suivante, M. Févret, seigneur de Bligny, lui céda plusieurs autres proprietés. Son gendre, le notaire Lagarde, était originaire de Monthelie ; le fils de ce dernier fut avoué à Beaune. En 1821, il acheta de

M. Girard, ancien fermier et acquéreur des biens de la seigneurie, une portion du jardin du château. M. Victor Lagarde possède maintenant cette belle propriété dont il a fait agrandir les bâtiments.

Lors de la confectiou du plan d'alignement, on donna à ce chemin le nom de rue *Serrigny*.

La cour Vautheleret est à côté de chez M. Lagarde. Les maisons qui l'entourent ont été occupées pendant deux siècles par cette ancienne famille de Chorey sur laquelle j'ai trouvé fort peu de documents. Le 27 janvier 1692, Simonne Gagnerot, veuve de François Vautheleret, vend deux ouvrées de vigne *aux Champs longs*. On voit à l'église la tombe de Jean Vautheleret, mort le 13 septembre 1726. Son petit-fils Jean épousa, vers 1795, Françoise Denisot, fille du jardinier du château ; Jean-Baptiste, Louis et Simon sont ses trois fils.

Au milieu de cette cour se trouve un des trois fours banaux bâtis par M. de Migieu. Ces fours étaient à l'usage de tous les habitants du quartier. Dans certains villages il fallait payer une redevance : les gens de Gevrey donnaient au

seigneur le seizième pain. Il n'en était pas de même à Chorey ; les comptes du fermier ne font aucune mention d'un impôt de cette nature.

La cour Vautheleret prenait son entrée sur la rue *de l'Ey*, habitée principalement par les laboureurs. La plupart des maisons qui se trouvent dans ce quartier sont anciennes ; la principale est la ferme de M. Arnoux.

Cette famille cultivait autrefois le domaine de Moûstier-Saint-Jean ; aussi s'était-elle installée près du prieuré. Après le démembrement de ce domaine, elle conserva la ferme des redevances et continua à labourer les quelques journaux de champs que les religieux s'étaient réservés. Elle cultivait en même temps les vignes des Chartreux.

En 1660 Abraham François Arnoux occupait cette maison. Il était le filleul et le fermier d'Abraham Bourrée, seigneur de Chorey. Ses deux fils, Pierre et Claude, ont formé plusieurs branches. Jean Arnoux paraît, avec son gendre Michel, dans un acte de 1728. Vers le même temps, deux D[lles] Arnoux épousèrent deux frères, Claude et François Baid. Le mariage eut

lieu le même jour et le même jour aussi naquirent deux enfants : ces deux cousins étaient Claude et Jean Bard.

En 1752, un autre Pierre Arnoux épousa Catherine Bard. Son frère Jean épousa une D^lle Robelin et n'eut que deux filles mariées à Mathouillet, de Pernand, et à Serrigny, de Gigny. Les différentes branches de cette famille s'étaient disséminées. L'une d'elles fit construire une petite maison au coin de la rue de Gigny ou des *Chobains*, sur le bord de l'ancienne pièce des Chartreux ; une autre, celle de Pierre Arnoux-Bard, bâtit une maison dans la rue Chopin. Elle est encore occupée par ses descendants.

A la fin du siècle dernier la ferme de la rue de l'Ey était habitée par Louis Arnoux-Dorey, qui fut le père de sept enfants. Quatre de ses filles entrèrent en religion, l'une à l'Hôtel-Dieu de Beaune, une autre à Sainte-Anne de Dijon, la troisième à l'hopital de Nuits dont elle fut nommée supérieure, la quatrième à l'hospice de la Charité de Beaune ; elle est actuellement à la tête de cette communanté. La cinquième fille épousa M. Fournier, de Monthelie.

Un des fils de Louis, Gaspard Arnoux, se fixa à Travoisey ; l'aîné, Claude-Louis Arnoux-Roger, conserva la maison paternelle, habitée maintenant par son fils Charles. Pendant la période révolutionnaire, cette ferme servit d'asile à l'abbé Arnoux, frère de Louis, dont je parlerai plus tard.

Au commencement de ce siècle, tout ce quartier fut détruit par un violent incendie.

Je n'ai retrouvé aucun document sur les maisons Bourgeois, Patriarche et Bourgeot. Je noterai seulement que la première renferme, incrusté dans la muraille, un débris de sculpture en pierre du commencement dc XVIe siècle.

Essayons de rétablir par la pensée l'état des lieux vers 1760. Au coin de la maison bâtie récemment par M. Jacotot, de Ruffey, se trouvait, comme aujourd'hui, un carrefour de trois rues. Celle de l'*Ey* descendait vers chez M. Arnoux, mais elle ne communiquait avec la rue du *meix Gillotte* que par un sentier longeant le jardin du château. Le chemin qui conduit aux *Saussoitots* et aux *Grandes-Terres* n'était occupé par aucune maison. La troi-

sième s'appelait rue Boudrot ; la famille de ce nom occupait précisemeet l'emplacement actuel de M. Jacotot. Cette rue Boudrot longeait, du côté du nord, le jardin seigneurial et allait aboutir, près de la grande ferme du château, sur la route de Notre-Dame du Chemin, appelée aujourd'hui rue des Tue-bœufs. Cette rue, peu fréquentée depuis la reconstruction du château et l'ouverture de la rue de M. Lagarde, fut barrée par M. Girard au commencement de ce siècle.

Tout le terrain environnant faisait partie de l'ancien domaine des Frolois. Il passa, vers 1570, au seigneur Antoine de Damas dont il a conservé le nom puis à Pierre de Corcelles qui le légua à son neveu Jean de Fussey. En 1615, Bernard de Fussey vendit la seigneurie de Chorey à Abraham Bourrée, mais le *meix Damas* ne fut pas compris dans cette vente. On le vendit en détail et dans l'année 1680 nous trouvons, parmi les propriétaires, M. Voillot, notaire à Beaune, Claude Guyot, vigneron, et Barolet, curé de Chorey. Les huit ouvrées du curé joignaient un bosquet appelé *Cérisaie*, sur l'emplacement actuel de la maison Gantheret. Le

14 juin 1690, M. Barolet donne ce terrain, à titre de bail à rentes perpétuelles, à Jean Arnoux et à Bouzereau, de S. Romain, moyennant quinze livres un denier et deux chapons de cens. Les locataires eurent la permission d'y construire des habitations.

Nous savons peu de chose sur les Boudrot qui ont été fermiers des Baudoin, premiers seigneurs de Chorey : cette famille a disparu depuis longtemps. En 1470, la maison qui nous occupe était habitée par Guyot-Boudrot, dont la fille épousa Estienne Lyonnet, de Pernand. Huit ans après, Oudette, veuve Boudrot, vend à Pierre Paillard, d'Aloxe, une vigne située aux Champs-longs.

Au midi du château se trouvait, dans les dernières années du XVII[e] siècle, la maison de Philibert Bard, ce riche vigneron qui avait quitté Saint-Nicolas pour habiter Chorey. Le seigneur lui avait cédé une partie d'un meix situé en avant du château : Philibert y bâtit une maison qui fut partagée entre ses six enfants le 25 juin 1720. Ces héritages se trouvent entre la rue Rossignol et la rue Cochey.

Les deux maisons situés près de l'église et possedées par Louis Arnoux-Boiret et par Nicolas Henriot formaient une seule habitation ; elles présentent ce qu'il y a de plus ancien et de plus uriceux dans notre village, car leur construction primitive n'est guère postérieure à l'année 1620. Elles furent construites par Antide Bourrée, seigneur de Chorey et, destinées vraisemblablement à son fermier Etienne Cachon. Elles passèrent ensuite à la famile Chevalier : Jean, dit le Monsieur, les habita jusqu'à sa mort. Elles furent divisées en 1761. Une partie devint la propriété de Lambert Perronnet et de Claudine Damoiseau qui payaient chaque année vingt-deux sols de cens à Mlle Loppin-Berbis. Cette rente venait d'un M. Parisot, chanoine, auquel les de Migieu l'avaient cédée en 1712. Cette portion de maison passa dans la famille Rossignol par le mariage de Claude avec Rose Perronnet. C'est celle qui appartient maintenant à Antoine Henriot.

Deux cheminées en pierre, adossées l'une à l'autre, mais séparées par un gros mur, existent dans cette maison.

Le manteau, d'une lougueur de deux mètres 30 centimètres, est supporté par deux grosses consoles renflées et sculptées en feuilles de fougère. Il porte sur sa face antérieure des têtes ou mascarons couronnés de lauriers et de fruits. Au milieu se trouve un écusson ovale divisé en deux parties : d'un côté *les trois gerbes* des Bourrée, soutenues d'un croissant ; de l'autre la *tête de Maure* des Brunet accompagnée de deux raisins. C'èst en 1620 qu'Antide Bourrée épousa Françoise Brunet. Ces deux cheminées sont presque semblables.

La maison habitée par M. Gruyer-Girard n'a pas une origine fort ancienne. Pendant la période révolutionnaire, l'ex-seigneur de Chorey, M. de la Vienne, fit vendre par Denizot, son homme d'affairse, une partie de son domaine et notamment le meix du château, déjà fort entamé par la construction des maisons de vigneron. Gaspard Baudot, cordier au faubourg Saint-Nicolas, acheta quatre ouvrées de terrain sur lequel il fit bâtir une maison avec escalier extérieur et galerie de bois M. Gruyer l'a fait reconstruire il y a une vingtaine d'années.

Gaspard Baudot fut maire de Chorey en 1813.

La famille Arnoux possédait, depuis fort longtemps, une partie du clos de M. J. Bigarne. L'origine de cette propriété remontait vraisemblablement à l'aliénation faite par les Chartreux sous le règne de François 1r ; les Arnoux, comme je l'ai dit, cultivaient anciennement les fonds du prieuré et des Chartreux.

Jean Arnoux, l'ancien, maria sa fille Catherine à Claude Bard en 1724. Il lui donna pour dot « une petite maison consistant en une chambre basse, grenier dessus, une écurie joignant, un petit jardin d'üne ouvrée joignant de levant le chemin de Gigny et de septentrion la rue du village. » Cette maison avait été bâtie par Jean Arnoux, le jeune, qui l'avait donnée à son frère par testament. Le beau-père se réserva *la vigne derrière le jardin* et une autre vigne joignant la maison au couchant. Après sa mort tous ces fonds revinrent à Claude Bard qui les partagea plus tard entre ses trois enfants : Joseph Bard-Dorey, le père du docteur, eut la maison, Madeleine, mariée à Jean-Bte Concé eut la vigne derrière le jardin ; l'autre

igne advint à Claudine, épouse de Char-
s Masson, chamoiseur. A la fin du siècle
ernier, M. Masson fit bâtir un pressoir et
ne cuverie. En 1808, ce fonds passa à M.
atriarche ; il fut racheté en 1829 par le
octeur Bard qui construisit la maison
ctuelle de M. J. Bigarne. Joseph Bard-
lorey avait modifié l'ancienne habitation.
In premier étage y fut ajouté, on bâtit le
ressoir à l'angle des deux rues, puis un
iagasin à la suite. Ces agrandissements
irent nécessités par l'achat que fit Joseph
ard, le 23 vendémaire an VII, du do-
iaine de M. Parizot, ancien chirurgien à
eaune. Cette maison devint la propriété
e Françoise Bard, mariée à Antoine Bi-
irne. Le docteur Bard, son frère, en fit
lus tard l'acquisition ; elle fut alors
iglobée dans le vaste clos qui appar-
ent aujourd'hui, par succession, à M. J.
igarne-Lavaytte.

La rue des Moutots, à laquelle le plan
'alignement donne le nom de *rue
'hopin*, était encore bien vide au milieu
u siècle dernier. Le côté gauche, c'est-à-
ire la maison et le jardin actuel de M.
éry appartenait à la famille Henryot,
ine des plus anciennes de Chorey. Pier-

re et Etienne étaient, en 1750, vignerons de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Nous trouvons, cette année là, un compte qui mentionne l'avance de 545 livres, un sol et deux deniers. Guy, fils d'Etienne, continua la culture des vignes. Ses enfants et petits-enfants conservèrent le domaine de l'hôpital pendant toute la période révolutionnaire. Le 23 frimaire an II, les héritiers Henryot reconnaissent devoir à *l'Hospice d'humanité* une rente foncière de quatre hectolitres 53 litres de vin rouge, du crû des assignaux. (*)

Peu de temps avant le Révolution, le curé Blanchard avait acheté la maison des Henryot. Il la fit reconstruire telle qu'elle existe vers 1780. Il pensait y finir ses jours et la meubla avec un grand luxe. Un marchand de Châlon se chargea de fournir, moyennant 290 livres, trois pièces de tapisserie pour *la chambre haute* ; les six fauteuils furent vendus 240 livres par le sieur Guy. Le *miroir* de cette même chambre coûta 150 l., celui de la petite, 36, et celui de la chambre de ménage, 24 livres. Le marchand Royer, de la rue de

(*) Ces héritiers étaient Louis Henryot, François Battier d'Aloxe, Pierrette Poignon veuve de Jean, mère et tutrice de Louis, Marie et Jean Henryot, demeurant à Chorey.

Griffon à Dijon livra le *trumeau* pour 170 livres et la commode en marqueterie pour 90. Je pourrais vous dire le prix du lit, *couleur jonquille*, des girandoles et des flambeaux *d'argent haché ;* mais ces détails nous mèneraient trop loin ; (*) nous reviendrons d'ailleurs sur M. Blanchard, qui vendit sa maison à M. Verry, négociant à Beaune, le 28 septembre 1792. M. Louis Verry a fait construire récemment de vastes caves surmontées d'un pressoir et d'une fort belle cuverie.

Louis Arnoux-Mathouillet, fils de Pierre Arnoux-Bard, fit construire la maison actuellement occupée par ses descendants. Il eut pour frères Simon, ancien soldat de la République, mort sans postérité, Pierre qui alla s'installer à Chagny, et Charles, marié à une D[lle] Perronnet. Le dernier eut pour fils Charles Arnoux-Vautheleret, mort sans postérité, et Edme Arnoux qui habite actuellement le faubourg Perpreuil de Beaune. Louis Arnoux-Mathouillet eut trois fils: Michel alla habiter Serrigny ; Pierre et Louis se partagè-

(*) Livre de comptes de ménage du curé Blanchard, aux archives de la Charité.

rent la maison occupée par eux et leurs enfants. Le terrain où elle fut bâtie appartenait jadis à un M. Pain, de Beaune, qui vendit ses vignes à Louis Arnoux et à M. Forget.

Le côté droit de la rue *des Moutots* n'eut pendant longtemps qu'une maison : celle des Bourgeois, à la place des maisons Collas, Cornu et Béranger. C'est là que mourut, le 16 janvier 1767, Anthide Bourgeois, fermier de M. de Migieu, dont la fille, Jeanne se maria avec Jean-Bapiste Béranger le 28 janvier 1777. Une autre fille Madeleine épousa Sivry de Ladoix ; un fils, Jean-Baptiste, alla habiter Noirmoutiers. Le second, Louis Béranger, mari d'Anne Chevalier, fut le père de Louis et de Pierrette, mariée à Claude Serrigny. Ces deux derniers occupent toujours la maison qui a été divisée. Jean Bard acheta une portion de vignes et fit bâtir la maison Cornu. M. Collas, épicier à Beaune, acquit une autre portion sur laquelle il construisit plus tard la maison possédée par son fils.

La maison, habitée par M. Cornu et par son gendre M. Prost, est une des plus importantes de Chorey : elle a été cons-

truite dans ce style rural de la fin du siècle dernier, resté en usage jusque vers 1830. Ce style, caractérisé par un escalier extérieur revêtu d'un auvent et par une galerie en bois couverte de vigne et de plantes grimpantes, joint à une certaine élégance les dipositions les plus favorables pour les besoins d'un ménage. Aussi éloigné des sombres et humides demeures du siècle précédent que des quadrilatères élevés par nos modernes entrepreneurs, ce genre de construction réunit l'agréable à l'utile et constitue l'idéal du campagnard aisé.

La maison de M. Cornu a été bâtie vers la même époque et dans le même style que celle de M. Baudot dont j'ai parlé, par Jean Bard qui administra la commune pendant plusieurs années, et qui passa toute sa vie dans cette demeure. Il accrut considérablement sa fortune par son mariage avec Françoise Forneret, veuve et héritière de Pierre Chevalier. Plusieurs objets de l'église furent cachés, pendant la période révolutionnaire, dans la cave de cette habitation.

Ce personnage, distingué de tous ses homonymes par le nom d'*Oncle Jean Bard*,

mourût le 10 décembre 1835. Comme il ne laissait aucun héritier, sa fortune fut partagée entre ses petits-neveux. La maison dont nous parlons fut achetée et habitée par M. Gras-Mutin qui mourut sans enfants en 1856. M. Cornu propriétaire actuel s'en rendit l'adjudicataire six ans après.

Nous avons fait le tour de notre village, chers lecteurs. Nous avons vu la formation successive de ces maisons, de ces familles aux quelles nous tenons par les liens du sang. Nous avons levé ce grand linceuil que les siècles ont étendu sur Chorey. Au fond de cette petite nécropole nous avons vu, dans le lointain des âges, le groupe primitif formé par le prieuré. Un peu plus tard le pouvoir féodal a rassemblé vers le nord, à l'ombre de ses tourelles, un nouveau groupe de cultivateurs et de vignerons. Puis, les grauds domaines se divisent, les monastères vendent une partie de leurs biens et les héritages des paysans s'arrondissent d'autant.

Les guerres et les pilleries du Moyen-Age, les pestes et les famines de la Renaissances se sont éteintes. Un nouveau seigneur, qui n'a de féodal qu'un pont-levis

de fantaisie, donne l'impulsion à la culture eu appelant des laboureurs et des vignerons étrangers. Les maisons s'éparpillent au dehors, mais chaque famille a sa cour particulière, son petit monde à elle, son village dans le village même. Les différents groupes ne communiquent entre eux que par des sentiers ou des chemins dont le circuit est considérable.

Nous avons retrouvé le berceau de nos familles les plus connues ; mais, dans cette poussière que nous avons remuée, une foule de débris ont disparu sans retour !

Qu'est devenue la maison de Jehan Naudin, fermier de la Maladière en 1374 ; le meix d'André Faisande, qui vivait à Chorey en 1487 ; la cour de cette famille Millot, signalée depuis 1503, alliée aux Bard et disparue dans la seconde moitié du dernier siècle ? (*) Où chercherons-nous la trace de Huguenin et de Jean Liébault, qui payaient en 1515 des rentes à l'Hôtel-Dieu ; la demeure de Martin et de Claude Berger, fermiers de l'hôpital en 1580 ?

(*) Louis Millot était cordonnier à Chorey en 1750.

Que de choses nous ont échappé dans cette excursion archéologique ! Et cependant que de veilles et de recherches nous avons dû faire pour retrouver ces lambeaux d'histoire locale !

Voici une petite liste qui contient les noms des plus anciens habitants de Chorey.

1207. Pierre L'accordé et Sigille, sa femme, fermiers du prieuré, (Reomaus)

1237. Constant de Charre, Hubert de Charre, Wilhelm, seigneur de *Bris*, c'est-à-dire de Gigny. (archives de la léproserie)

1438. Huguenin Gilliot, censier du prieuré.

1457. Guillemette Leverrier.

1478. Oudotte, veuve de Guiot Boudrot. (archives de l'Hôtel-Dieu).

1487. André Faisande et Pierre Gélyote. (archives de l'Hôtel-Dieu).

1489. Simonne et Marguerite Maufoux de Gigny (archives de l'Hôtel-Dieu)

1470. Germain Merlin. (idem)

1515. Pierre Bourgeois (idem)

1515. Huguenin et Jean Lebeault (idem)

1590. Martin et Claude Berger. (actes particuliers)

1590. Martin Loichet. (idem)

Je vais tacher de compléter cette liste et d'indiquer les familles nouvelles en suivant l'ordre de leur apparition dans les registres et les actes que j'ai consultés.

Les Guyot sont mentionnés dans les premières années du XVIe Siècle. Dans les dernières, c'est-à-dire vers 1580, nous trouvons Podechair, Henriot, Gillotte, Rabideau, Beaulnit, Bourgeois, Tartarin, Joffroy, Madon, Vautheleret, Duband et Débois. A ces noms dont la moitié subsistent encore il faut joindre Cachon, le fermier du château, Mancey, Bouzereau, Leblanc, Maufoux, Nudant, Robillard, Robelot, Michelot, Loisot, Dorlin, Sardiau, Sigoillot. Toutes ces familles ont habité Chorey de 1600 à 1700 ; elles ont disparu de notre village.

Avec le XVIIIe siècle arrivent les Gagnerot, les Rigey, les Robelin, les Lhuilier, les Chaponneau, les Boisseau, les Briotet et les Bourgogne. Vers 1705, une veuve Cornu, de Sondebois, vient se remarier à Chorey ; elle est accompagnée de son fils, Claude Cornu qui épousa Pierrette Arnoux. Un sieur Perronnet quitte

Savigny en 1713 pour venir habiter notre village. (*)

Nous trouvons ensuite Larbalestier, Michaud, Coqueugniot, Rossignol, Régnot, Beauclerc, Thomas et Veniot. Presque toutes ces familles ont disparu de Chorey ; il en est de même de Lalouette, Liger, Leflaive, Lambert, dont les noms figurent dans les actes vers 1760.

Les registres de cette époque nous montrent des alliances avec les Courtépée et les Gandelot. J'ai déjà parlé des rapports des gens de Chorey avec la famille Monge ; on est surpris de trouver ici les noms de trois grandes illustrations de notre pays.

Les Gauffre sortent de Chaublanc : ils arrivent à Gigny vers 1780, en même temps que les Rousseau et les Mairel, originaires de Bar-le-Duc. Serrigny, Reuchin, Chopin, Peste et Collonge datent de la fin du dernier siècle. On remarquera que la plupart de ces nouveaux venus n'ont pas fait souche tandis que les anciennes familles forment encore aujourd'hui les trois quarts de la population de Chorey.

(*) La famille Perronnet existait à Savigny depuis l'année 1253.

D'où viennent toutes ces appellations, cet assemblage de noms dont le sens nous échappe et dont quelques uns remontent à la plus haute antiquité?

Les noms de Béranger, Bard, Bardin sont celtiques : ils dérivent de *Ber* qui signifie *chef* ou *seigneur*. Baudement, Belin, Bard, Terrand, me paraissent d'origine gauloise. Pendant la période romaine, les noms latins viennent se mélanger aux nôtres. Ils sont d'abord individuels et le seul moyen d'éviter la confusion est d'ajouter le nom du père. Une tombe de cette époque, trouvée entre Nuits et Quincey, rappelle *Bellina, fille de Bellus*. Ce sont des noms gaulois latinisés. Les diminutifs s'exprimaient par l'intercalation d'un I : Marcius, *fils de* Marcus ; Sextius, *fils de Sextus*. Ce moyen devenant insuffisant, on donna à chaque personne plusieurs noms, sans préjudice de celui du père.

Après l'anéantissement de l'empire la kyrielle des noms romains est emportée, et nos contrées bourguignonnes, malgré le grand nombre de villas et de colonies ont à peine conservé la forme latine. On peut citer Germain, qui vient évidemment

de *Germanus*, Caillet, de *Caïus*, Julliot de Julius, Pinguet de *Pinguis*. Les noms chrétiens commencent à paraître ; on engage les convertis à prendre ceux des martyrs des catacombes. Au IV° siècle, saint Jean-Chrysostôme se plaint de la résistance des néophytes à cet égard.

La conquête bourguignonne a laissé dans les appellations des traces fort reconnaissables : Gauffre vient de *Gauffrid* ; Gombault, de *Gondeboald* ; Liébaut et Lebaut de *Lethbald* ; Vautheleret de *Walter* ; Garnier, de *Warnhaire*. *Bauduin* a fait *Baudot ; Arnoald*, Arnoux ; *Gerhart* Girard ; *Ruthger*, Riger. Les incursions normandes ont pu laisser quelques noms dans notre pays et je ne serais pas surpris que Rollin soit dérivé de *Rollon*.

Pendant tout le moyen-âge on ne trouve aucune trace d'état civil. les familles seigneuriales possédaient des registres généalogiques ; mais la bourgeoise et la classe ouvrière n'ont pas d'autres titres que la *possession d'état*, par notoriété publique ou par témoins. Pendant les croisades, les nobles commencèrent à prendre des noms de famille. Les habitants des villes, affranchis par Louis-le-

Gros et par les ducs de Bourgogne suivirent cet exemple et se distinguèrent des villageois en adoptant un nom patronymique. Le cartulaire de notre-Dame de Beaune fait mention d'une vente aux *Beaumonts* et *aux quart-sextiers* à la date de 1388. Nous y voyons Humbert Gaulmier, Gérard Valot, Girard Le Costelier, et Jacob Bon-valot; mais la plupart des paysans n'avaient que des noms propres. Où était la propriété? Où étaient les droits qui auraient pu donner naissance à une convention, à un acte conservateur du nom? On désignait chaque individu par le nom de son père : un tel, fils d'un tel, comme chez les Romains.

Les habitans se connaissaient ; s'il y avaient plusieurs François, l'un était désigné sous le sobriquet de *le brun* ou *le noir*, un autre sous celui de *le blanc*, un troisième sous celui de *le riche*. L'état physique de l'individu fournit les premiers noms de famille. Pour nous en tenir à Chorey, il est évident que les noms suivants n'ont pas d'autre origine : Rousseau, Petit, Chopin, Boiteux, Gras, Cornu, Gorget, Blanchot, Maufoux, (mal fait), Sardiau, (sourd) Maupied.

Les étrangers qui venaient s'installer dans un pays recevaient le nom de celui d'où ils sortaient : Bourgogne, Manceau, Bretin, Chalon, Beaulnit, Bouzereau, Prâlon, Serrigny, Gamay. D'autres tiraient leur nom d'une habitation : Lagrange, Meurger, Vallon, Dumeix, Dubois, Duban, Reuchin, (habitant de la roche) Madon, (habitant du Ma ou meix.) Ceux qui sortaient d'une ville érigée en commune étaient appelés Dubourg, Bourgeois ou Bourgeot.

La profession servait très-souvent à désigner les personnes : Berger, Couvreur, Clerc, Masson, Maréchal, Forget, Lamugnière, Lagarde, Cellérier, Chevalier, Rouhier ou Royer, (charretier) Flasselier, (fabricant de fléaux), Lhuilier, Ratheau, Larbalestier (fabricant d'arbalètes.)

Les qualités et les défauts des enfants ont été la cause de beaucoup de noms : Robillard était un petit voleur, Roberdet, Robelin, Roblot, Gonnet, étaient vêtus de petites robes, Gantheret portait des mitaines, Podechard était dodu comme un pot de chair, et Labonde était ventru comme un poinçon. Dorlin était l'enfant gâté; les termes caressants de la mère de-

venaient les noms des enfants : Rossignol, Loiseau, Lacaille, Tartarin, Lalouette, Chaponneau, Cochet en sont des preuves.

Il y a des noms qui se refusent à toute interprétation comme Gavinet, Voillery, Pallegoix, Frapillon, Bigarne, mais les plus anciens de tous, ceux qui forment le noyau de notre population Chorésienne, sont des diminutifs de noms propres : Gilliotte, *fils de Gille*, Guyot, *fils de Guy*, Henriot, *fils de Henri*, Gautherot, *fils de Gauthier*, Hudelot, *fils d'Eudes* ; il en est de même de Durandin, Perret, Simonnet, Michelot, Guillemot, Denizot et Vautheleret, fils de Wauthier.

Les noms de baptême n'ont guère varié : ce sont toujours des Philibert, des Jean, des Pierre, des Claude. Les seigneurs considéraient comme un honneur d'être les parrains de leurs fermiers ; aussi trouvons-nous à Chorey des Guy, des Hugues, des Antide, Le nom féminin de Gotte ou Gotton vient plutôt de Huguette que de Marguerite ; celui de Dodi ou Dodot dérive plutôt de Eudes que de Claude : Eudes et Huguette sont les Frolois qui possédaient Chorey au XIVe siècle. Aujourd'hui on ne se contente plus de ces

grands saints ; ce qui suffisait à nos ancêtres ne nous satisfait plus. Emile, Alexis, Mariette ont détrôné François, Martin ou Catherine.

Pour compléter la revue de notre village il est utile de connaître les forains, c'est-à-dire les propriétaires qui n'habitaient pas le pays.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles Chorey se trouvait dans une situation prospère. Au plus fort de la domination seigneuriale du Moyen-âge, le métier de cultivateur, si honoré sous les rois bourguignons, fut avili à ce point que les paysans n'étaient guère mieux considérés que les animaux servant à la culture. Depuis l'affranchissement des communes, sous Louis-le-gros, des améliorations progressives avaient relevé la dignité et la fortune des laboureurs et des vignerons. On aurait tort de croire que la révolution de 1789 a seule détruit l'état de servage des siècles féodaux. Beaucoup de gens, surtout dans les campagnes, sont persuadés que leurs grands pères étaient esclaves ; ils se trompent. Il y a cent ans les droits abusifs des seigneurs étaient tombés en désuétude, et la soi-disant rénovation a moins porté sur

les personnes que sur les faits généraux. A part quelques corvées et quelques poules les Chorésiens ne donnaient pas beaucoup au seigneur et au curé. Il est certain que le total des dixmes, tailles et redevances n'atteignait pas le chiffre actuel des impôts.

Les bourgeois de Beaune s'étaient enrichis. Grâce au morcellement des propriétés, ils avaient acheté des fonds dans les communes voisines et notamment à Chorey. C'est ce qu'on appelait les forains.

Au XVII[e] siècle on voit, parmi ces propriétaires Edme Lebeau, avocat à la cour de Beaune, qui possédait une vigne *ès plantes*. Il descendait probablement des Lethbald du XI[e] et des Liébaut du XIV[e] siècle. Jean Millot, marchand à Beaune avait une vigne au même lieu, ainsi que le curé de Savigny, Jean Genot, Bernardin Brunet et Anne Delamare avaient un champ au *Clou Garnier*. Un de ses parents, N. Brunet, lieutenant général de la chancellerie de Beaune et seigneur de Bessey, possédait une terre aux Breneaux. Une partie du meix Damas avait été achetée par M. Voillot, procureur et notaire. Les autres noms connus sont ceux de Loren-

chet, de Morizot, *sergent roïal*, et de Louis Estienne, notaire, qui fut parrain à Chorey en 1668.

Au siècle suivant nous trouvons quelques nouveaux propriétaires : Isaac Carillon, chantre de collégiale en 1725 ; François Parigot, apothicaire en 1727 ; Pierre de Villars, conseiller au grenier à sel de Châlon ; Bernard Goudier, notaire royal et procureur ; Jacques Philibert Parigot, officier au régiment de Bretagne et seigneur de Santenay. Ce dernier fut parrain, en 1752, de Jean Gavinet, fils de son vigneron de Chorey.

Quelques années plus tard nous trouvons M. Denuys, procureur ; Jean-Baptiste Morelot, notaire et M. Févret, seigneur en partie de Bligny-sous-Beaune, qui vendit un terrain à Jean Podechard, beau-père de M. Lagarde.

M. Leroux, avocat à Beaune, possédait en 1764 un arpent de bois appelé *Buisson de l'Epenault*, qu'il vendit à Sébastien Loichet. A la même époque un sieur Doullot acheta le *pré saint Félix*, clos de murs et situé *derrière la velle*. Ce M. de saint Félix était receveur du grenier à sel de Beaune ; c'est à lui que le chef de

bande Mandrin s'adressa pour les réquisitions d'argent qu'il fit dans cette ville.

Madame Berbis, veuve Loppin, avait des fonds *aux longues roies* ; M. Gauvain-Courtot en avait *en Perthusot*. En 1735 les héritiers du chanoine Payen vendirent, à Chorey, un domaine assez important dont une partie fut achetée par Anne de L'Autel : cette D[lle] était la fille de Jean de L'Autel qui fit construire l'ancienne salle de comédie du quartier des Jacobins. Tous ces noms appartiennent aux premiéres familles de Beaune.

Le village de Chorey possédait alors une source de revenus assez importante. Le registre paroissial mentionne les noms d'un grand nombre d'enfants riches placés en nourrice : Gauvain, Dorisy, Loppin, Antoine Esmonin, commissaire d'artillerie et sa femme, Françoise Gauthier, Pierre Gillet, maire et prévôt de la ville, y ont envoyé successivement leurs enfants. En 1775 mourut la fille de M. Bénigne Delafoly de Joux, chevalier de saint Louis. et de Françoise Routy de Charodon. Elle fut inhumée dans le *charnier des innocents.*

Chorey avait alors une réputation de salubrité parfaitement justifiée, les Beaunois s'y réfugiaient pour fuir les épidémies. On y vit même une dijonnaise, Jeanne Tainturier, femme de Jean Juvernot, capitaine, concierge de la maison du roi à Dijon, en 1775.

Au milieu du dernier siècle un domaine assez important appartenait à un sieur Thomeret dont les fils étaient bien connus des bons bourgeois de la ville de Beaune. L'ainé, Laurent Thomeret, était officier de suite, c'est-à-dire valet de chambre chez le comte de Courtamer, lieutenant général des armées du roi ; Jean Baptiste, le second, était cuisinier chez M. Rigollet de Juvigny, conseiller à Dijon ; le troisième, Edme, était marchand savetier à Beaune. En 1752, après la mort de leur père, ils vendirent leur maison de la rue des Jacobins. Edme conserva le domaine de Chorey et amassa une petite fortune. En 1773 il quitta la boutique et loua à la ville, moyennant 277 livres, la salle et le café du jeu de paume qui se trouvait en face de l'église de la Charité. La famille Thomeret est éteinte.

CHAPITRE VIII.

LES FERMIERS DU CHATEAU. — LA ROUTE DE DIJON. — LE COURS DE RHOIN ET LES LIEUX DITS. — PAYSAGE.

> **Nescire quod antea quam natûs sis acciderit id est semper esse puerum.** *Cicéron*

Je n'ai trouvé aucun document relatif aux fermiers de la seigneurie, pendant tout le Moyen-âge. C'est seulement après la réunion des fragments entre les mains de M. Bourrée que j'ai pu trouver quelques indications.

En 1628 le fermier Etienne Cachon habitait Chorey, avec sa sœur Marie et son beau-frère Pierre Leblanc, dans la maison aux cheminées dont j'ai parlé. Ce M. Cachon se retira à Gigny où ses descendants sont restés jusqu'en 1730.

En 1697 parait M. Vacher. J'ai retrouvé un compte qu'il fit cette année là avec un M. Bourrée, parent et receveur du Sei-

neur de Chorey, receveur des deniers royaux au bailliage de Beaune. Ce fermier avait pour aide Jacques Henriot, jardinier, remplacé par son fils en 1690. La même année, Vacher céda la ferme à François Godard. Nous avons dit que la famille Arnoux cultivait les vignes de la seigneurie : Antide Bourrée et sa femme furent parrain et marraine, en 1688, de Jeanne Arnoux, fille de leur vigneron.

François Routy succéda à Godard. Il était d'une famille distinguée : on lit sur l'extrait de baptême de son fils Antoine, né à Chorey en 1707, les noms d'Antoine de Sarcy, capitaine au régiment du Poitou et d'Anne Loranchet, veuve d'Antoine Le Blanc, avocat à la cour. Francois Routy eut une fille, Marguerite, qui fut marraine à Chorey le 16 mars 1707 et qui mourut peu après. Une seconde fille lui naquit le 26 mars 1709 ; elle reçut aussi le prénom de Marguerite et fut tenue sur les fonds par Guy Nonderoy, receveur des traites foraines. Une troisième fille eut pour parrain le fils de Pierre Forneret, teinturier à Beaune, et pour marraine la fille de Joseph Lécharnier, procureur dans la même ville. Le fils ainé de François Routy de-

ıt maître apothicaire à Beaune. Il por-
t le prénom de Jean et s'était marié, en
21, avec Jeanne Podechard, de Cho-
/.

A M. Routy succédèrent Jean Beauclerc
Jeanne Volant, sa femme. Ils vinrent
ıstaller à Chorey en 1715 et s'y trou-
ent encore en 1736. Un sieur Queuchot
it receveur des redevances au com-
ncement du XVIII° siècle; en 1717 cette
ction était remplie par un nommé Ar-
ıx. Pierre Chevalier, qui occupait alors
naison et le clos de M. Guillemot, paie
 receveur « une demie mesure un quart
ın demi quart de froment » pour sa re-
'ance annuelle.

'endant les quarante années qui sui-
t je n'ai trouvé aucun détail sur les
ployés du château, si ce n'est l'acte de
ès de Bénigne Joly, jardinier, mort en
›6 et remplacé par Luc Mailly qui le
lui-même par son fils Jacques, en 1765.
'ès eux vient Jacques Pène, resté en
:tions jusqu'en 1764, puis Louis De-
ıt.

.a culture des fleurs et des arbres
;rément prit à cette époque une grande
:nsion et tous les gens riches mirent

leur orgueil à l'embellissement des jardins. M. de Migieu et le curé de Chorey suivirent la mode ; ils s'adressèrent aux pères Jacobins, de Beaune, qui passaient avec leurs confrères les Chartreux pour avoir les plus belles cultures. Ces religieux cédèrent au seigneur le fils de leur jardinier, Louis Denizot : ce jeune homme se fixa à Chorey où il se maria avec Anne Bourgeois. C'est de cette époque que datent la grande terrasse à escaliers, la pièce d'eau, les buis magnifiques de l'avenue et les arbres en espalier dont quelques-uns existent encore : le petit château de Chorey atteignit alors l'apogée de sa splendeur. Ce Louis Denizot, mort à Chorey en 1789 avait un frère qui paraît dans les registres de notre village avec le titre de *cuisenier* des Jacobins.

En 1785 M. de Migieu avait pour fermier Edme Debard. Ce personnage, qui prend quelque part le titre *d'écuyer secrétaire du roi*, avait un sous-fermier nommé Claude Favelier. Tous les deux habitaient des bâtiments élevés dans la cour, à côté des tourelles de colombier. En 1778, le seigneur ayant fait bâtir la grande ferme, ils s'installèrent dans ce

vaste bâtiment, en compagnie d'un sieur Gauvenet dont Favelier avait épousé la sœur.

Le fermier, âpre au gain et d'un caractère difficile s'aliéna la sympathie des habitants par la mise en culture d'un pré appartenant à la commune; mais le peuple commençait à avoir conscience de ses droits . On obligea Debard à abandonner ce terrain dont les fossés existent encore dans le pasquier de Chorey. J'ai retrouvé un bail fait à ce fermier par le seigneur. On lui céde « tous les droits et avenirs de la seigneurie sur les bâtiments, terres, prés, vignes, redevances, rentes foncières, cens, lods et autres droits, amendes, sauf celles chasse, et sauf le château que M. de Migieu se réserve. »

M. Debard ne jouit pas longtemps de sa nouvelle demeure : en 1780 il céda la ferme à Claude Girard. Cette famille, originaire de Savigny, était depuis longtemps en rapport avec les seigneurs. Le 16 novembre 1696, le père et le fils, Pierre Girard l'ancien et Pierre Girard le jeune, mari de Claudine Fyon avaient pris à bail les terres de Savigny. Pierrre eut pour fils François qui épousa Claudine

Clerget. Ce fermier soutint un long procès contre Pierre Thevenois, fermier général du marquisat de Savigny. Il fut le père de deux enfants : **François**, né le 6 octobre et Claude, né le 23 octobre 1746. C'est ce dernier qui devint fermier de Chorey. Il avair épousé **Jeanne Fournier**, de Savigny.

J'ai entre les mains un bail passé avec Claude Girard par M. de Migieu le 19 février 1787. Le marquis habitait alors son Hôtel de la rue S. Jean à Dijon : il amodie pour neuf ans, moyennant 9400 livres toutes les vignes, terres, rentes, cens, droits et revenus, ainsi que les bâtiments. Sont exceptés du bail le pavillon du château et le bois de la Trembleroie où le fermier ne doit prendre que *la glandée*. Claude Girard s'engage à cultiver par lui même les trois quarts des terres, à avoir au moins douze vaches et à faire six provins par ouvrée. Il lui est défendu d'acquérir et de posséder des fonds à Chorey.

Claude Girard-Fournier eut cinq enfants : Nicolas alla s'établir en Belgique et devint négociant à Liège ; Jean-Baptiste Girard-Mathouillet habita Savigny

ainsi que son frère Adam ; Etienne Girard Frapillion resta dans la ferme de Chorey. Tous ceux qui ont quarante ans d'âge ont connu Etienne Girard dont le petit-fils, James, possède et habite la ferme du château.

En 1793, à la suite des évènements politiques, Claude Girard avait quitté la place de fermier qui fut reprise par Denizot, le fils du jardinier. Il y eut de longues discussions au sujet des comptes de fermages et de dommages-intérêt. Le procès fut terminé, le 19 pluviôse an IX, par une sentence arbitrale de MM. François Virely, de Beaune et Germain Grozelier, d'Aloxe.

La route de Dijon, ou plutôt la route nationale n° 74 de Châlon à Sarreguemines est fort ancienne. Elle fut sans doute améliorée au XI[e] siècle lors de la construction du Bourgneuf par les chanoines de Notre-Dame. A la fin du XVII[e] siècle un sieur Léonard Chrétien, de Châlon sur Saône était chargé de son entretien. Ce M. Chrétien eut avec le seigneur un long procès à l'occasion d'un fossé, *en la corvée Sainte Marguerite*. En 1717 il s'établit une entreprise de voitures pu-

bliques dite coche de terre entre Châlon, Beaune, Dijon et Nuits. (*) Ce service n'existait plus en 1760, car nos archives de famille constatent que Philibert Bigarne, se rendant à Paris pour ses études de médecine, loua pour quinze livres une voiture qui le conduisit à Dijon ; arrivé dans cette ville il paya trente livres une place dans le *carrosse* de Paris.

Cette route de Beaune à Dijon était mal entretenue ; en 1740 les Elus de Bourgogne ordonnèrent son élargissement. Le sieur Bellevault, entrepreneur, fut chargé d'aplanir les montées ; celle de Notre-Dame du chemin fut adoucie par un remblai considérable. Le système de va-et-vient des tombereaux pleins et vides fit alors l'admiration des ingénieurs. Ce M. Bellevault avait acquis une certaine réputation : c'est lui qui fut chargé de réparer le *lymbe* de Bourbon-Lancy lors du rétablissement de ses eaux minérales. Il y employa trois grosses pompes jour et nuit pendant soixante heures, « mais il ne put le tarir qu'à 18 piés, à cause de la chaleur

(*) Le premier coche public établi en France fut autorisé par le roi Charles IX en 1571 sur la route de Paris à Orléans.

qui fesait crever ses pompes. » Bellevault résolut d'exploiter les carrières de marbre de La Doix et acheta à cet effet le moulin d'un sieur Blanchard dont le fils était curé à Chorey, mais il se ruina dans cette entreprise.

Les travaux de la route de Dijon étaient à peine achevés que l'on ordonnait aux riverains de planter des arbres sur le bord des fossés.

A l'endroit où le Cours de Rhoin traverse cette route, se trouvait un journal de terre appartenant à la commune de Chorey. C'est là, peut-être que se trouvait le moulin donné par l'évêque Adalgaire à la cathédrale d'Autun. Vers l'année 1816 un sieur Bouillot, de La Doix, loua cette propriété moyennant cent francs par an à l'effet d'y construire une scierie de marbre. Le bail était de vingt neuf ans et le preneur se réservait d'enlever tous ses matériaux à l'expiration. La commune de Chorey était alors engagée dans un procès très couteux avec M. de la Vienne au sujet des prés et des pasquiers ; le besoin d'argent la décida à vendre le fonds à Claude Bouillot, moyennant la somme de 400 francs.

Le nom de Cours de Rhoin, donné au ruisseau qui passe près de Chorey paraît excessivement ancien. A la fin du XII[e] siècle, la ville de Beaune était moins grande qu'aujourd'hui. Les remparts que nous voyons n'étaient pas construits et le bras prinicipal du Cours de Rhoin, car il avait alors deux bras, traversait le faubourg Saint-Nicolas, ou plutôt le bourg neuf, nouvellement construit. Arrivé à l'endroit où se trouve maintenant la jardin Montoy, cette rivière fesait tourner le moulin *de la Folie* dont nous voyons le nom en 1170. (*) Le faubourg et l'église n'étaient pas construits ; le propriétaire de cette *champagne* avait pris le nom de la rivière : on l'appelait Gérard de *Réon.* En 1174 il légua tous ses biens à l'église Notre-Dame de Beaune, qui venait seulement d'être terminée et les Chanoines commencèrent à faire bâtir celle du Bourgneuf qu'ils dédièrent à Saint-Nicolas.

En 1207 nous trouvons une mention relative à notre rivière dans un testa-

(*) Le terrain a été remué tant de fois qu'il n'est pas possible de se faire une idée de l'état ancien. La construction du bastion du vauxhall a englouti les derniers restes des constructions du moulin de la Folie, dont on a trouvé quelques traces en bâtissant la salle de spectacle.

ment qui donne aux Templiers une vigne sur le *cours de Rion.* Le cartulaire de Notre-Dame renferme, sous la date de 1340, la fondation d'un anniversaire pour lequel Michel, de Beaune et Huguette veuve d'Anceau Chamblain donnent une maison située « extra portam divion *super Cursum de Roins*, juxta domum et mansum Johannis Barrot. » Les remparts viennent d'être construits, ainsi que la porte de Dijon. Le Cours de Rhoin passait probablement dans cet endroit assez rapproché de la ville, où la route beaucoup plus basse semble accuser le lit d'un ruisseau.

Les habitants avaient le droit de prendre du sable dans « le rhoin de Savigny, lequel par cours naturel tendait de Savigny au moulin Moyne et de là aux Meyzaulx et ensuite à Beaune. » Tels sont les termes d'une transaction faite en 1364 par Guillemin de Sarcey, seigneur de Savigny.

Voici donc le tracé bien défini : à partir de Montiéramey près du pont actuel de la route de Pernand, le bras principal passait le long du clos Chameroy, arrivait à la maladière et traversait le faubourg. Une

crue subite survenue il y a une quinzaine d'années, à la suite de pluies torrentielles, inonda le faubourg Saint-Nicolas en se frayant un passage sur l'emplacement de l'ancien lit du ruisseau.

L'incendie de 1401, qui consuma la moitié de la ville de Beaune, décida le maire Guy Collot à amener l'eau dans les rues. Le niveau du Cours de Rhoin était trop bas pour arroser le haut de la ville. Peut-être même avait il été complètement détourné du côté de Chorey. On s'entendit avec le doyen de N.-D. qui possédait la source de l'aigue et l'on construisit le canal actuel et l'aqueduc qui traverse le fossé près de l'église de l'Oratoire.

Le nom du ruisseau est écrit *cours de Royen* en 1533 et *Cors de Rhoin* en 1534.

La principale source du Rhoin est placée à une dizaine de kilomètres de Chorey, au pied de la grande ligne de partage des eaux, au delà du village de Bouilland. L'endroit pittoresque d'ou elle s'échappe de terre s'appelle *Grande dore* et son niveau correspond à celui du ruisseau d'Antheuil qui sort de terre du côté opposé pour

aller se jeter dans l'Ouche. Après avoir traversé Bouilland et sa charmante vallée, le Rhoin reçoit les eaux du ruisseau de Clavoillon dont le nom veut dire *vallon clos*, puis celle de la ravissante source de Fontaine-froide. Un savant contemporain, M. Barranger, préparateur à l'école polytechnique, classe la Fontaine-froide parmi les eaux minérales. Cette opinion est fort contestable, mais ce qui l'est plus encore c'est l'étymologie grecque qu'il donne à Savigny : *sâo ugieinê*, je conserve la santé. Cela ne ressemble guère au nom actuel du village, si facile à retrouver dans *silvini-ac*, habitation des bois.

Le Cours de Rhoin traverse le parc des sires de Frolois et plus tard des marquis de Migieu ; il passe au moulin Moyne, puis au moulin de Montiéramey, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de ce nom, au diocèse de Troyes ; il entre ensuite sur le territoire de Chorey puis sur ceux de Gigny, Vignolles et Ruffey. C'est là qu'il perd son nom en se jetant dans la Lauve, ou rivière de La Doix.

Je ne suivrai pas l'exemple M. Barranger. Je n'irai pas chercher d'étymologie

grecque à notre rivière. Les Gaulois, de même que les Romains et les Grecs exprimaient l'idée de couler par la lettre R qui est parfaitement imitative. Le Rhoin de Savigny, aussi bien que le *Rio* d'Avesnes, dans le département du Nord, aussi bien que le Rhône, est *un cours d'eau rapide.* Tenons-nous en, chers lecteurs, à cette définition qui est la plus rationelle.

Que les temps sont changés depuis huit siècles ; le cours de Rhoin, dont les deux bras fesaient marcher les moulins de Savigny, de Chorey, de la Maladière et de la Folie n'est qu'un filet d'eau; le défrichement des bois, la mise en culture de beaucoup de terrains de montagne, les exigences de l'industrie, l'embellissement des jardins de Savigny et l'établissement de bornes-fontaines dans ce village, sont les causes d'une réduction énorme dans le volume d'eau de notre rivière.

Puisque j'ai abordé la question des eaux, je dirai quelques mots de six petites sources qui existent dans l'étendue du finage de Chorey. La première — à tout seigneur tout honneur — sort des fossés du château. Avant la construction des ces fossés, c'est-à-dire jusqu'au XIIe siècle,

cette source émergeait un peu plus bas, vers l'emplacement de la pièce d'eau. Après avoir traversé le clos du château elle franchissait le chemin, en face de la maison des héritiers Serrigny, parcourait le climat du meix Giliotte et formait, à côté du prieuré, une petite mare dont l'eau s'écoulait dans les prés. Aujourd'hui cette source est si peu abondante qu'elle ne quitte plus guère les fossés du château ; la pièce d'eau et le petit aqueduc construit sous la nouvelle place de la maison commune sont presque toujours à sec. Il en est de même du vivier de M. Lagarde. Les travaux faits depuis quelques années pour l'assainissement des caves et rues entretiennent encore un peu d'eau dans le bas du village ; elle a été utilisée pour la construction d'un lavoir qui est bien souvent à sec. La rue voisine, où demeure M. Charles Arnoux s'appelle rue de *l'Ey*, c'est à dire de l'eau.

J'ai déjà parlé de la fontaine des *Meusias*, à propos de la maladière. Pendant le Moyen-âge les précautions les plus grandes avaient été prises pour empêcher l'horrible contagion de la lèpre. Les malades ne pouvaient boire aux puits ou fon-

taines publiques; on leur réservait quelques sources spéciales. Bouze avait sa fontaine *des laidres* et chorey sa fontaine des *Mézeaulx* : c'est ainsi que le nom est écrit dans un titre de 1487, appartenant à l'hôtel-dieu. Le journal de terre que cet hospice possédait dans cet endroit joignait André Faisande, d'un côté,et Pierre Gélyote, de l'autre.

L'établissement des fontaines d'Aloxe a fait le plus grand tort à cette petite source en ramassant les eaux de la côte des *Godeaux* et en coupant les petites artères qui réunissaient ces eaux aux *meuzias*. Jusqu'au siècle dernier l'abondance et la qualité de ces eaux étaient renommées; les vignerons de Savigny, d'aloxe et de Pernand quittaient les vignes, vers l'heure du goûter pour venir puiser à cette fontaine.

Le mot de Brenaux, donné à un climat et à une source, vient du celtique *Bren*, excrément, boue. Cette source se trouve effectivement dans un lieu humide et marécageux; aussi les terres qui l'avoisinent sont-elles les plus fertiles de Chorey. Je ne mentionnerai que pour mémoire ce qu'on appelle la *fontaine des Fiètres* : elle

n'est pas une véritable source, mais bien le produit de drainages et d'égouts.

A l'extrémité du territoire de Chorey, du côté de Serrigny, surgit la jolie fontaine de Coumée, dont le ruisselet sert de limite à la commune. Ce mot *coumée* provient d'un radical qui exprime l'idée de jaillir. Les Grecs appelaient poétiquement *comma* la césure d'un vers qui jaillit après avoir été comprimée : chez les Latins, *commata* était la bonde d'un étang. Cette idée s'applique parfaitement à notre source, qui s'élance de son creux boisé comme si elle était comprimée. Le nom de Comme est resté dans un hameau de Châteauneuf et dans le moulin de Belle-Comme, à Molinot.

La fontaine de Presles, ne tire pas son nom de *prælium*, combat. Elles le doit à l'abondance de certaines plantes appelées *presles* ou *queues de renard.* Elle sortait de terre sur le chemin des Pissoires, au milieu des champs inclinés à l'est vers le pasquier de la Brosse. Elle n'existe plus maintenant : son canal souterrain a été coupé par la tranchée profonde du chemin de fer et son eau se répand dans les fossés de la voie.

Le puits Renaud est situé à l'est du village, au bas du meix Laurent et des Jouées. J'ai parlé, dans mon chapitre du prieuré de cette fontaine miraculeuse, presque comblée par l'élargissement du chemin vicinal.

Le lecteur bienveillant qui a pris quelqu'intérêt à l'histoire de Chorey a vu paraître dans le corps de cet ouvrage un certain nombre de désignations locales. Si ses intérêts ou ses affections l'attachent à notre village il ne sera pas fâché de connaître son passé dans tous ses détails. Je vais lui parler de ses champs, de ses prés, de ses vignes, « cùm campis, sylvis, pratis, vineis, » comme dit la charte d'Ansebert. Afin de mettre plus d'ordre dans cette revue, je suivrai l'ordre alphabétique pour la désignation des climats.

Les ARGILLIÈRES, sur le chemin de Notre-Dame du Chemin, doivent leur nom à la nature du sol.

BASSES-TERRES. Leur nom n'a pas besoin d'explication.

BEAUMONTS. Cette vaste région, enclavée dans les communes d'Aloxe, de Pernand et de Savigny, faisait partie du territoire de Beaune.

Il y a une centaine d'années, on procéda à une nouvelle délimitation et les Beaumonts furent attribués à la commune de Chorey.

Ce lieu remonte à une haute antiquité. Le chemin qui le côtoie au nord est une ancienne voie romaine. On y trouve fréquemment des tuiles et des médailles. Il serait possible qu'il y ait eu un *sacellum* gallo-romain: le Beaulmont serait alors le *mont de Bel.*

Le cartulaire de Notre-Dame parle de cet endroit au sujet de rentes dûes, en 1388, à la Collégiale; on l'appelait alors Beaumont-le-Franc. « Super unâ petiâ vineæ continente circa duodecim operatas, in finagio Belnæ, loco dicto Belmont le Franc. » Cette pièce de douze ouvrées joignait la vigne d'Humbert Galmier. Le même acte parle de *Belmont-le-Serf*, qui se trouvait près de là, sur la commune de Savigny. En 1486, l'Hôtel-Dieu achète trois ouvrées au même lieu à Jean Philippe, de Savigny. Quarante ans après, Jacob Ledoc, tonnelier à Beaune, lègue au même hôpital cinq ouvrées de vigne en *Beaulmont.*

BELLE-PAUME est le nom d'un climat

qu'il m'a été impossible de retrouver. Le Réomaus parle d'une vigne que les moines de Moûtiers-Saint-Jean y possédaient en 1237.

C'est le plus ancien lieu-dit que j'aie trouvé.

BERNIA. Le radical est burgonde. *Bren*, déjection, résidu, a formé le mot Brandevin. *Bray* est l'ancien nom de Gigny. Le mot français, Brenaux, est écrit dans plusieurs actes du siècle dernier; il est synonyme de boueux et convient à cette endroit humide où surgit une petite fontaine. En 1866 on y a trouvé un blanc de Charles VII, portant une croix cantonnée de fleurs de lys et d'hermines. M. Brunet, seigneur de Bessey, y possédait des terres à la fin du XVI[e] siècle.

BONS ODES. Ce climat, peu étendu, se trouve du côté de Serrigny, près de la route de Dijon. Joseph Bard fait dériver son nom du grec *odos* qui signifie *voie*; cette étymologie est bien hasardée. J'aimerais autant voir dans cette appellation le souvenir lointain du bon Eudes de Frolois.

Les BOYARDES sont situées du côté des prés, vers les Ponce's.

Il est difficile de trouver l'origine de cette expression. Il s'agit peut-être de champs longs et contournés, de *Boyaux*.

BROSSE, *broussailles*. Ce pâquier, qui avoisinait un petit bois, est entre Chorey et Vignolle.

La CÉRISAIE, dont le nom est oublié, était un petit bois ou verger, dépendant du château. Il se trouvait sur l'emplacement et autour de la maison de M. Gautheret.

CHAINTRE-BARROT. Le mot *chaintre* est synonyme de ceinture. Ce climat forme le contour des prés. Au commencement du siècle dernier il formait un petit bois appartenant à M. de Migieu, et près duquel la chapelle de Cordesse possédait un champ.

Les CHAMPIÉTANT, situés du côté de Serrigny, ont une terre grasse, compacte, *qui s'attache aux pieds*. Ce climat appartenait presque en entier à des ordres religieux, ce qui pourrait faire admettre l'étymologie de *campus pietatis*. Les Chartreux de Beaune y possédaient 35 ouvrées; la chapelle de Saint-Léonard, 8; les Ursulines, 7, et la chapelle Sainte-

Anne, 6. Tous ces biens furent vendus à la Révolution.

CHAUME. Climat ignoré. En 1504, Jean Clère vend. à l'Hôtel-Dieu la moitié d'une pièce de vigne blanche de sept ouvrées, *en chaume.*

CHAMPS DE LA VIGNE et CHAMP FLEURI sont deux climats dont j'ai trouvé les noms dans des actes du siècle dernier. Ils sont oubliés aujourd'hui.

CHAMPS LONGS. J'ai parlé de cet endroit en énumérant les donations de l'Hôtel-Dieu. La mention la plus ancienne est un achat fait par Pierre Paillard, d'Aloxe, en 147?. Dans l'année 1503 une vigne des champs-longs était grevée d'un cens dû à l'écuyer Pierre Dumay. Le couvent du Lieu-Dieu y possédait un journal de terre, et celui des Ursulines huit ouvrées de vignes.

Cette contrée est actuellement plantée de vignes. Elle est contiguë au territoire de Serrigny.

CHAMP-MARIE. Je n'ai pu découvrir l'origine de ce lieu-dit, situé du côté des prés vers la *Pauvelotte.*

Le CHAMP-VARNIER, dont j'ai parlé au commencement de cet ouvrage, me

paraît excessivement ancien; il est contemporain du Trogarnier. Warnaire est le nom burgonde de son premier propriétaire.

Le CLOSEAU paraît dans un partage fait en 1473. Dans l'année 1515 Simonne Carillon y possédait une vigne qui fut vendue à Jean Massol, procureur du roi à Beaune. Ce nom n'a pas d'autre sens que celui de *petit clos*.

Le CLOS JUMET est écrit Clos Jomé dans un acte de 1720. M. Thiroux de Saint-Félix, ce receveur que le trop célèbre Mandrin mit à contribution forcée, y possédait vingt ouvrées de vignes. Elles furent vendues comme bien national et appartiennent maintenant à M. Forget. Selon toute apparence le nom de Jomet est celui d'un propriétaire.

CLOS MARGOT. On l'écrivait *clos de Margot* au siècle dernier. Il rappelle le nom de Marguerite de Frolois, qui l'eut en partage dans l'année 1371. Il est remarquable que les noms de plusieurs seigneurs de Chorey se soient perpétués dans ceux de Clos Margot, Confrelin, Meix Agotte et Meix Darnas. La cure de Chorey

y possédait douze ouvrées de vignes et l
Ursulines six ouvrées.

CONFRELIN. Cette appellation vie
des sires de Frolois, de même que le b
relief gallo-romain de Saint-Frelay, q
l'on voit à la ferme de Neuvelle-les-Ser
gny. On écrivait autrefois *combe Freli*
Il est probable que la vigne de Jeh
Baudoin, dont j'ai parlé au chapitre d
premiers seigneurs de Chorey, se trouv
dans cette région. En 1415 cette vig
Baudoin joignait celle de Philibert Pa
lard. Les chevaliers de Malte y avai
seize ouvrées de vigne, et les Carmélit
huit ouvrées.

La CORCELLOISE était un petit b
sur le chemin qui va à Corcelles et à V
rennes, dans le voisinage de la Trembl
roye et de la Chaintre Barrot. Ce no
pourrait venir de Pierre de Corcelles, s
gneur de Chorey en 1590.

CORVÉES. C'est le point culminant d
territoire de Chorey. Je n'ai pas trouvé
nom avant 1650. Ces vignes apparti
naient aux seigneurs, qui avaient le dr
de les faire cultiver par corvées. En 187
Jean-Baptiste Cornu a trouvé, dans
vig e de M. J. Bigarne, un denier d'a

ent d'un type barbare, portant à l'avers ne croix cantonnée de *besants*, avec la gende HLODOVVICVS REX; au revers le onton d'un temple et l'exergue CHRI-IANA RELIGIO. Cette pièce de monnaie ate du règne de Louis-le-Débonnaire, ers l'année 820.

Les CRAIS figurent dans un acte de année 1207, relatif à une donation faite ux Templiers de Beaune. En 1478 le ecteur de la Maladière amodie à Pierre oquebier six ouvrées de vigne que cet ôpital y possédait. Le nom de Crai vient e la couche de gravier qui commence à et endroit et s'étend à l'est et au sud vers Vignolles, Chalanges et Montagny. Le adical celtique *Crai* a formé le mot craie et ses dérivés. Dans le nord on donne le nom de *Cran* ou *Cron* à une espèce de marne qui sert à fumer les terres. Le climat des Crais est voisin du Cours de Rhoin et de la voie romaine. Six ouvrées de vigne appartenaient à la chapelle de Saint-Léonard.

DERRIÈRE-LA-VELLE, c'est-à-dire, *derrière le village*. Au siècle dernier on y voyait le pré Saint-Félix, appartenant à a famille de ce nom ; en 1793 il fut

vendu à un sieur Doublot. Il y avait deux journaux de terre aux seigneurs et six ouvrées de vigne aux Ursulines.

EPENAUT vient du latin *spinosus*, couvert d'épines. Le bois qui porte ce nom a toujours appartenu à la seigneurie de Serrigny, mais il y avait, sur Chorey, un petit bosquet appelé *Buisson de l'épenaut*. Cette forêt en miniature, de la contenance d'un arpent, appartenait, en 1764, à M. Leroux, avocat à Beaune. Il fut vendu, avec trois quarts de soiture de pré, à Pierre Genot et à Sébastien Loichet, moyennant 240 livres.

Les FAS sont placés sur le bord de la voie d'Autun à Besançon, ce qui explique les débris de construction, les monnaies et les fibules qu'on y trouve assez fréquemment. Ce nom vient probablement du latin *fascia*, qui signifie bande et biais. La chapelle de Cordesse et la confrérie de Saint-Antoine du faubourg Madeleine y avait des propriétés.

FIÉTRES. Ce mot est écrit *Fyeutres* dans un titre de 1515 appartenant à l'Hôtel-Dieu. On y a trouvé des restes d'antiquités et de tombeaux: au moyen-âge le mot *fierte* est synonyme de cercueil. En

1570 Marguerite, fille de Jean Maufoux, de Gigny, donne à l'Hôtel-Dieu un demi-journal, tenant à Guillaume-le-Royer et aux enfants de Guillaume Guyot.

On trouve, sur la commune d'Aloxe, un climat portant le même nom.

La cure de Chorey possédait quatre ouvrées, et le couvent du Lieu-Dieu six ouvrées.

FORINT. Lieu inconnu. En 1489 l'Hôtel-Dieu y possède quatre ouvrées de vigne.

Les GRANDES TERRES, placées à côté des Champs-Longs, joignent le territoire de Serrigny. Sur le petit coteau exposé au midi, s'élevait une ferme gallo-romaine. C'est là qu'on a trouvé le bas-relief incrusté dans la ferme de M. Girard. La partie orientale de cette région porte le nom de *Boyau* écrit autrefois *Poilleau.*

GROS NOYER. En 1430, Guillaume-l'Epoussis et Jeanne sa femme fondent, à l'Eglise Notre-Dame un anniversaire pour lequel ils donnent à cette collégiale « six ouvrées de vignes au gros noyer, sur Chorrey. » Ce nom est totalement oublié.

ISSART. Le pré du grand Issart se trouve à l'orient de Chorey. Son nom

n'est pas fort ancien; il le doit à sa position à côté d'un empellement ou *essor.* Le petit étang du Canard, coupé en deux par le chemin de fer fut construit par M. de Migieu au siècle dernier. Ce réservoir était destiné à arroser les prés pendant la sécheresse.

Les *Jouées* ou Juhées, à l'orient du village, à côté du Meix Laurent, dans l'ancien enclos du prieuré. Ce terrain fertile convient au jardinage et surtout aux arbres fruitiers. On y voyait, il y a quelques années, d'énormes poiriers, plantés par les moines.

LONGUES RAIES. A côté des *Pissoires* et des *Fas.* L'étymologie en est facile à trouver.

LOUÈRE. Le pré de ce nom fait suite à celui du grand Issart; une partie est en labour. *Loue* signifie ruisseau: c'est presque le nom de la *Lauve,* rivière de La Doix. Le ruisseau de Viévy s'appelle le *Louhéret.* Le 14 octobre 1791, Joseph Bard et Louis Arnoux achetèrent deux journaux un quart, en la Louère, appartenant au prieuré de Chorey.

MALADÉROTTES, à l'ouest du village, le long de la rue *Pertuzot.* On suppose

rait à tort qu'un hôpital a existé dans ce lieu. Le nom de Maladérotte indique seulement que la léproserie de la Champagne de Beaune possédait une vigne en cet endroit. Le vigneron Loichet y a trouvé, en 1869, une monnaie gauloise dont j'ai donné la description.

Le MEIX-AGOTTE, que l'on devrait écrire *meix à Gotte*, doit son nom à Huguette ou Gotte de Frolois, épouse de Berthault de Chartres et dame de Chorey en 1402. Il est situé au nord-est et très-près du village, à côté du suivant. Les Ursulines y possédaient huit ouvrées de vigne.

MEIX-DAMAS. Son origine est tout aussi illustre. Elle remonte à Antoine de Damas, seigneur de Chorey en 1562. Ce meix passa à Pierre de Courcelles et fut vendu en 1615 par Bernard de Fussey. En 1671 cette propriété était déjà morcelée; François Boillot, notaire royal à Beaune, acheta, cette année-là, une ouvrée de jardin à Louis Lepeintre, tailleur d'habits, dont les biens furent expropriés par décret de la chancellerie. Lepeintre avait lui-même acheté des sieurs Tartarin et Gilliotte. Une autre parcelle apparte-

nait à François Berthier, marchand à Beaune. M. Barolet, curé de Chorey, acheta, vers 1680, huit ouvrées de vigne « au meix Damas, joignant le petit bois de M. de Migieu. » Ce bois, appelé la Cerisaie, était une sorte de jardin anglais, situé à proximité du château, à côté de la vigne de l'*Outaut*.

Le 14 juin 1690, le curé Barolet donna ce terrain à bail perpétuel à Jean Arnoux de Chorey, et à Jean Bouzereau de Saint-Romain, avec permission de bâtir. Une partie du meix Damas est actuellement occupée par la maison Baudement.

MEIX-FOLLOT. Ce climat, dont le nom est oublié et l'emplacement inconnu, se trouve cité dans un acte du siècle dernier.

MEIX-GILLIOTTE. La famille de ce nom possédait, au XVIe siècle, la plus grande partie de ce terrain, situé au nord-est du village, derrière la cour habitée par les familles Béranger, Chevalier et Ratheau. Il est à remarquer que le nom de *meix* s'applique à des terrains placés près des maisons. Il dérive du latin *mansio*, dont nous avons fait maison, ou du

verbe *maneo*, j'habite, dont le mot manoir est dérivé.

Le meix-Gillotte, actuellement très-morcelé, possède une terre noire, favorable à toute espèce de légumes et surtout à la chenevière. Au moyen-âge et jusqu'au commencement de ce siècle, la culture du chanvre était fort en usage à Chorey. La première grande fabrique de toiles s'établit à Reims vers 1640. Avant cette époque chaque ménagère fabriquait son fil et le faisait convertir en toile par le tisserand du village.

Notons ici que l'usage du *fuseau* est complétement abandonné à Chorey et aux environs. Il faut aller jusque dans l'antique cité d'Autun pour voir les vieilles femmes tourner leur fuseau à la porte des maisons. Dans cinquante ans les rouets même auront disparu. Les jeunes filles vont acheter à la ville les toiles de Flandre destinées à faire *leur troussel*, et c'est pour cela que les chenevières du meix Gilliotte ont fait place à la culture maraîchère.

MEIX-LAURENT. A propos du prieuré, j'ai parlé de ce très-ancien climat et des

trouvailles qu'on y a faites. Les Ursulines y possédaient une ouvrée de vigne.

Le MEIX PORRON doit probablement son nom à celui d'un individu ou d'une famille, car cet endroit n'est pas pierreux. On pourrait lui trouver une étymologie latine dans *porrectus*, étendu. Il est placé au nord-est du village, près de la rue de *l'ay*.

MOULIN A VENT, au bord de la route de Dijon, à l'extrémité du village, du côté de Serrigny. Il y avait effectivement un moulin à vent, dont les débris étaient encore visibles il y a cinquante ans.

Les MOUTOTS sont placés à droite du chemin qui conduit au Canard. On écrivait *montot*, ce qui était beaucoup plus rationnel. Cette région, autrefois en terres labourables, est emplantée de vignes d'un gros rapport. Les Ursulines y possédaient huit ouvrées de vigne, et la cure de Chorey une ouvrée.

OUTAUT est le nom d'une vigne située actuellement dans l'enclos du château, sur la pente dirigée au nord-est. Cette pièce était près de la porte, de l'*ostium*.

La PAUVELOTTE, dont le nom n'est pas ancien, vient évidemment de la fa-

mille Pauvelot.

PERTHUZOT. Ce climat de vignes, situé entre Chorey et la route de Dijon, tire son nom du chemin fort étroit dans l'origine. Ce *pertuis* fut élargi à la fin du siècle dernier. La fabrique de Saint-Nicolas possédait une vigne *en perthuson.*

La PIÈCE DU CHAPITRE est dans les environs de la fontaine de Comée. Elle appartenait à la Collégiale de Beaune.

La PIÈCE DES CHARTREUX, dont le nom est oublié, se trouvait à côté des Trogarniers, dans le clos actuel de M. Bigarne.

PISSOIRES, écrit *pichoires*, au siècle dernier. Sur le bord du chemin romain, à l'extrémité de la commune, du côté de l'est. Ce nom dérive du verbe *pisser*; le ruisseau sorti de la fontaine de Presle, traversait cette contrée.

PLANTES DES CHAMPS, au midi des Moutots. Il serait puéril d'en indiquer l'étymologie. Ce climat est traversé par le chemin de fer. La chapelle de Cordesse et les Ursulines y possédaient des fonds.

POIRIER MAL CHAUSSÉ. Inutile de donner l'étymologie de ce lieu-dit, — l'un

des plus anciens de Chorey. En 1470 le chanoine Grignard y donne à cens une pière de vigne, joignant du bout de dessus « le chemin de Notre-Dame du chemin. » Il est situé entre le closeau et le cours de Rhoin. On y voyait cinq ouvrées de vigne aux Ursulines, quatre à la cure de Chorey, et deux à la cure de Saint-Nicolas.

POLS ou *Paul.* Joseph Bard dérive ce nom d'un oratoire consacré à Apollon; le voisinage de la voie romaine donne quelque vraisemblance à cette opinion. En 1467 Jehan Joly, drapier à Beaune, donne à l'Hôtel Dieu deux ouvrées de vigne *en la paule.* En 1534 un sieur Demontot, de Gigny, prend à bail de l'Hôtel Dieu, « moyennant cinq gros de rente, trois ouvrées de vigne sur le Cor de Rhoin et deux ouvrées ès paules. »

Les PONCETS veulent dire *petits ponts*, aqueducs. Ce climat, dont le nom n'est pas ancien, est situé du côté des pasquiers.

PONT DE PIERRES, à l'extrémité du Finage, vers Gigny. Il doit son nom au pavé de la voie romaine, dont les pierres

dressées ressemblaient à celles d'une voûte ou d'un pont.

Les POULARDOTS, en face de la ferme du château. Leur nom ne date que de la fin du siècle dernier. C'était la basse-cour des fermiers.

POURTÉES. Climat inconnu, cité en 1507 dans les archives de l'Hôtel-Dieu.

PRESLES. Ainsi nommé des prêles ou *queues de renard* qui croissent dans ce lieu. Au commencement du XVe siècle, nous trouvons le nom de ce climat dans un testament. Claude de Moroges et les héritiers de Chaumergy y avaient des propriétés. En 1503 on lègue à l'Hôtel-Dieu trois journaux *en presle.*

PRÉ GUILLEMOTTE. A côté du meix Laurent et du puits Renaud. On y a trouvé des sculptures dont j'ai parlé à l'article du Prieuré.

PRÉ LAMPIN. *Lamper*, tirer la langue, avoir soif. Les prés supérieurs absorbaient les eaux; celui-ci était, par conséquent, très-sec.

PRÉ MICHELIN, vers l'empellement du Canard. Il est probable qu'il doit son nom à celui d'un de ses propriétaires.

PRÉ-TENDONS. La plante qui porte ce nom y croît abondamment.

Les RATOSSES sont situées de l'autre côté de la route de Dijon, près du territoire de Savigny. Joseph Bard y voit une origine grecque. Ce n'est peut-être que le qualificatif de terres *rateuses*, où pullulent les rats et les mulots. M. Lardillon, avocat à Beaune, y possédait une vigne en 1757.

Les RÊPES, grandes et petites, sont placées entre le chemin des Tue-Bœufs et la route de Dijon. Ce nom, très-ancien, est synonime de buisson. Près de là se trouvait la *Corvée Sainte-Marguerite*, dont le nom a disparu du cadastre. Cette dernière vigne avait été donnée, par un testament de 1227, aux moines blancs de l'abbaye de Sainte-Marguerite, près de Bouilland; elle était passée à la chapelle de Cordesse, qui la conserva jusqu'à la révolution.

ROBINES. Près du chemin romain. Leur nom paraît dérivé de celui d'une famille.

ROCHELLE. Ce nom ne peut venir des roches ; il n'y a aucun banc calcaire dans cet endroit. Il provient du pavé romain,

dont la superficie, *dorsum*, ayant été enlevée, laissait le *rudus* inégal comme des pointes de rochers. Ce climat longe la voie romaine et le Cours du Rhoin depuis les Crais jusqu'à la route de Dijon. En 1423 l'hôpital du Saint-Esprit possédait deux ouvrées en la Rochelle. La grande pièce de terre de l'Hôtel-Dieu est mentionnée, en 1560, sous le nom de *pré de la planche de la Rochelle*. A son extrémité méridionale, vers l'endroit où la voie traversait le ruisseau, les gens de Chorey avaient creusé des fosses pour le rouissage du chanvre ; j'ai parlé du long procès qui s'en suivit. Là se trouvait l'ancien abreuvoir romain cité par Courtépée. Quant à la planche, elle avait été remplacée par un ponceau monolithe pour les piétons. Jusqu'à la construction du pont actuel, vers 1850, les voitures passaient dans le lit du cours du Rhoin.

SAUSSIS, grands et petits — SAUSSOITOT. Saussaie, lieu planté de saules.

SOICHERINS. Malgré leur peu d'altitude et le voisinage des près, ces terres labourables sont très-sèches, en patois *soiches*.

TREMBLEROYE. Les champs qui por-

tent ce nom portaient un petit bois de trembles dont le seigneur était propriétaire. Vers la fin du siècle dernier, le marquis de Migieu s'intitulait « seigneur de Savigny, Varennes, Chorey et la Trembleroye. » On y fit, à cette époque, une plantation de châtaigners qui ne réussit pas. Ce bosquet fut défriché en 1792. Il y a quelques années on y fit un essai qui ne réussit pas mieux: c'est celui des houblons. Près de là, sur le finage de Vignolles, était le bois de *suchas*, ainsi nommé des vieilles souches qui l'obstruaient. Il renfermait une assez bonne espèce de poires dont on a conservé le nom et la variété.

Les TROUGARNIERS, ailleurs *Clos Garnier*, sont maintenant enclavés dans le clos de M. J. Bigarne. J'ai parlé des nombreuses trouvailles faites dans cet endroit et notamment d'un anneau en bronze de l'époque gallo-romaine. Ce climat, de même que celui des *Champs-Varnier*, doit son nom à un propriétaire bourguignon nommé Warnaire. A la fin du XVI[e] siècle, Bernardin Brunet et Anne de la Mare possédaient une vigne au *Trogarnier*.

Les TUE-BOEUFS sont situés assez loin du village, du côté d'Aloxe. Leur nom indique que ces vignes étaient autrefois en terres labourables. Un acte de 1790 les mentionne sous le nom de *Bœufs*, joignant le chemin qui conduit à la fontaine des Meuzias. En 1543 Pierre Lemaydon, greffier de la chancellerie de Beaune, y possédait un journal de terre.

Quelques mots sur les chemins de la commune compléteront les détails étymologiques que nous venons de donner.

Le *chemin Vert* ou *rue de Serrigny* est un des plus anciens de Chorey. Il part de la *planche de la Rochelle*, faisant suite au chemin de Beaune, traverse le *poirier mal chaussé* et les *Closeaux*, coupe la rue Perthusot et se perd dans les vignes de la *carvée Ste-Marguerite.* Il se reliait autrefois au chemin des *Meuzias.* A gauche sont les *Tue-bœufs,* à droite le clos Jumet, dont l'orgine m'est inconnue. Après avoir dépassé la fontaine des Mézeaux, ce chemin coupait une petite voie pavée dont j'ai parlé, puis il se dirigeait en ligne droite sur le prieuré de Notre-Dame du chemin.

Les titres du XVIe siècle mentionnent

« le chemin qui conduit de la planche à Notre-Dame de Serrigny. » Le pélerinage de cette chapelle fut très-suivi pendant tout le Moyen-âge. La voie qui partait de Beaune était une sorte de *via sacra*, marquée, à son milieu, par la croix que l'on voit encore, au bord de la rue Perthuzot.

Dans la région qui avoisine le cours du Rhoin, cette rue de Serrigny avait une largeur considérable, diminuée depuis quelques années par la vente de parcelles de terre aux riverains.

L'aspect de la côte, à la hauteur des Tue-bœufs, présente le plus ravissant coup d'œil : à gauche la splendide vallée de Savigny, les montagnes boisées de Chenôve, le bois de Noëlle et l'entrée de la Combe de Pernand. En face, le poétique village d'Aloxe dont les maisons s'abritent au pied du clos Charlemagne, dominées par la croupe majestueuse de Corton. A droite, l'antique chapelle de Notre-Dame qui cache sa noble architecture sous des toits rustiques accrochés à ses flancs. Puis le clocher de Serrigny dont la base est masquée par le côteau des Champs-longs. Enfin, du côté de l'est, le feuillage épais du bois de l'Epenault.

Le chemin de Beaune à Chorey offre quelques points de vue assez pittoresques. A la hauteur du clos Flasselier, dans la champagne, on distingue parfois les montagnes de la Suisse. Un jour, c'était au mois de novembre, je me trouvais en cet endroit avant le lever du soleil. Pas un souffle n'agitait les sarments dépouillés; pas un bruit ne troublait la sérénité de l'air, chaque brin d'herbe de la terre silencieuse se couvrait de gelée blanche. L'orient argenté laissait la côte d'or couverte d'un ciel sombre quoique sans nuage. J'avais devant moi la vue la plus complète de cette immense chaîne des Alpes dont les sommets découpés se détachaient en gris terne sur l'éblouissante blancheur du ciel, avec une incroyable netteté.

Autre chose est la vue des Alpes dans un soir d'été lorsque le soleil, s'inclinant sur Bessey-en-Chaume, envoie aux sommets neigeux de la Suisse ses rayons obliques et fait étinceler les angles de ses glaciers.

Le premier gradin des montagnes est formé par le Jura, ayant pour sentinelle avancée la croupe arrondie du Mont-Roland. Vers le midi s'étendent les colli-

nes du Bugey et de la Savoie. Au milieu, trônent les pics inaccessibles de la Suisse, le St Gothard, la cime du Brévent, les pics de Sallanches, le môle de Bonneville, le mont du Chat, le Schrekhorn et le Mont-Blanc au triple sommet. Cette dernière et célèbre montagne est élevée de 4,775 mètres au-dessus du niveau de la mer; sa distance de Chorey est d'environ cinquante lieues.

La chaîne des montagnes de la Suisse n'est pas constamment visible ; quand on les aperçoit d'une manière confuse, on peut supposer que le temps ne tardera pas à changer ; si on les voit distinctement, on peut être sûr qu'il tombera de la pluie le lendemain ou, au plus tard, le surlendemain.

Les *Corvées*, placées sur le chemin de Beaune, forment le point le plus élevé de la commune de Chorey. Si on se tourne à l'orient, on a près de soi les massifs ombreux de Gigny, les pasquiers de la Brosse, les bois d'Epenault et du Grand-Borne, les villages de Varennes et de Vignolles et cette longue plaine de cinq myriamètres, mouvementée par les massifs de bois, de peupliers, de villages.

ı côté de l'occident le paysage est ıs grandiose. Près de la monta- e des Marconnets oú serpente la voie maine s'ouvre la jolie vallée de Savigny nt la flèche romane se dégage dans ı groupes d'arbres et de peupliers du urs de Rhoin. Tout au fond, la monta- e de la Roche du branle sépare les ux combes de Bouilland et de Cla- illon, dominée, à l'horizon, par le pla- au et le village de Bessey-en-Chaume. ɔici la montagne de Chenôve, couron- ıe par l'antique ferme du même nom, le ɔis de Noël et l'amphithéâtre de Per- ınd, ou les maisons s'étagent comme les adins d'un cirque. Ce point blanc qui ırmonte le mont de Frétille et le village, st la chapelle de Notre-Dame d'espé- ınce, construite, il y a quelques années, ar la famille de Gravier. On distingue ur la gauche le village de Fussey, presque ussi élevé que Bessey-en-Chaume. A roite et plus près de nous s'allonge la ıontagne de Corton; à sa base s'étendent s couches qui produisent les jolis mar- es de Ladoix, à son sommet s'élève le ɔis au bas duquel mûrissent les célèbres isins de Corton. Au milieu le village

d'Aloxe, dont le joli clocher neuf marque le point central. En admirant ce panorama, on regrette que les premiers habitants de Chorey n'aient pas bâti leur village sur le point culminant des *Corvées.*

Un des aspects les plus pittoresques est celui de la côte, vue de l'extrémité nord du village. Serrigny est masqué par le coteau des *Bàrigards* et sa flèche seule semble posée à l'horizon; mais nous pouvons apercevoir le hameau de Buisson, couché au pied du Corton. Au dessus de ses maisons serpente une blanche route qui longe la petite et triste vallée appelée la Combe des buis. Ce clocher dont la flèche de zinc brille au soleil est celui de Magny. Tout près de lui s'élève le mont de Villers, isolé comme un reposoir et couronné d'une vieille église et d'un vieil arbre, assis au milieu des tombes. C'est là que les pieux pélerins vont implorer Saint-Abdon.

Le chemin vicinal de Beaune à Chorey suivait, en approchant du village, une direction beaucoup plus droite. Il traversait le clos de M. Bigarne, passait sur l'emplacement actuel de sa maison et se

prolongeait à travers le jardin de M. Gruyer jusqu'à la grille du château. Ajoutons que le chemin public tournait à droite comme aujourd'hui, car l'avenue, ou plutôt l'allée de peupliers, comme on l'appelait encore dans les premières années de ce siècle, était réservée au seigneur. Les anciens du village se souviennent encore d'avoir joué aux quilles sur cette avenue.

La grande rue du village, celle qui passe devant la maison commune avait aussi, très-anciennement, un parcours plus direct. Arrivée à la dernière maison de droite, elle traversait les antiques jardins du Meix-Laurent en laissant à droite le climat des Jouées, à gauche le prieuré et sa chapelle. Elle venait rejoindre le chemin vicinal actuel à côté du Puits-Renaud.

Le chemin rural du Poirier-mal-chaussé se dirige de l'Est à l'Ouest depuis le chemin de Beaune jusqu'à la route de Dijon ; on l'appelle aussi chemin *de la confrérie.* Il a été établi en 1785 par M. de Migieu, seigneur de Chorey.

La rue qui part de la croix de M. Bigarne et contourne le jardin de M. Ricaud

pour arriver sur la rue Perthuzot porte le nom bizarre de *Rue du Tô.* Il m'a été impossible de découvrir l'origine de cette appellation.

J'ai parlé de la rue de l'Ey : c'est celle qui descend le village pour se rendre vers les fontaines. Ey, eawe, aigue, tous ces mots sont synonimes.

Les noms des autres rues et chemins n'ont rien qui mérite l'attention. Ils sont empruntés aux climats ou aux ruisseaux. Lors de l'établissement du plan d'alignement, au commencement de ce siècle, on donna à quelques rues le nom des principaux et quelquefois des plus anciens propriétaires de maison : rue Chopin, rue Gaufre, rue Pinguet.

On a considéré l'établissement du plan cadastral comme résultant des idées nouvelles inaugurées par la révolution de 1789. C'est le cas de dire *qu'il n'y a rien de nouveau sous le Soleil.* Dans les premières années du VIII[e] siècle, au moment où l'évêque Ansebert donnait à la cathédrale d'Autun le village de Chorey, le roi Childebert envoyait l'arpenteur Romulphe et le maire du palais, Florentin, pour procéder à un *nouveau* cadastre des-

faciliter la répartition de l'impôt.
:re village de Chorey possédait plu-
croix rurales. J'ai déjà cité celle
trouve à l'angle de la rue Perthuzot
chemin de Serrigny.
; seconde croix placée sur le chemin
.une est enclavée dans le mur du
e M. Bigarne. Elle porte l'inscrip-
uivante :

D.O.M.
IOSEPHVS · BARD
D
MDCCCXXXVI.

; croix en bois existe à l'angle du
n de Gigny et du chemin de la
des champs. Elle vient d'être réé-
en fonte de fer par Claude Bard.
uatrième croix a été élevée sur le
lu chemin romain, à côté de la rou-
Gigny. Son fût brisé a été remplacé
rement par une croix en fer forgé. A
; extrémité du finage, au bord de la
de Dijon, existait, non loin de la voie
ne, une croix en pierre dont la base
stée. On l'appelait la croix de la
ière. En 1644 toutes les paroisses
aune y vinrent en procession pour

obtenir la destruction des vers et des écrivains qui ravageaient les vignes de Beaune, de Savigny et de Chorey.

Il y a quelques années la sœur Arnoux, de Chorey supérieure de la Charité de Beaune a fait construire une croix très-élégante dans le Meix-Gillotte, à côté de l'ancien prieuré, dans le voisinage de la maison où elle née.

Je crois avoir fait connaître dans toute son étendue la commune de Chorey, ses eaux, ses chemins, ses lieux dits, ses rues, ses maisons et ses habitants. Avant de raconter les événements qui ont marqué la fin du siècle dernier, je parlerai de l'église, des curés et des instituteurs. Cette étude fera le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

L'ÉGLISE ET SES DESSERVANTS.

Salutat vos Lucas carissimus.
Notre bien-aimé Luc vous salue.
(Epitre de S. Paul aux Colossiens).

Nous avons raconté l'origine du prieuré et celle de l'église paroissiale de Chorey. Nous avons vu les démêlés qui surgirent entre les moines de Réôme et la Collégiale de Beaune qui fesait exercer les fonctions curiales par un chapelain. Les documents nous font défaut pour suivre, à travers les siècles, la série des faits qui se sont succédés dans l'administration religieuse de notre village. Aucun plan, aucune description ne nous sont restés de cette petite église romane qui a subsisté jusqu'en 1766. Essayons d'en donner une idée en recueillant quelques vagues traditions et en inspectant la portion ancienne conservée dans la construction actuelle.

Cette partie ancienne, devenue transsept et consacrée à la vierge mère, formait le chœur de l'édifice primitif. L'apside plate, à pignon, buttée par quatre contreforts aux angles, présente, à l'extérieur, une lourde corniche soutenue par des modillons grossiers. Elle était éclairée par une fenêtre à plein-ceintre, actuellement murée. Lors de la reconstruction on a ouvert au-dessus un *oculus* récemment orné d'une verrière.

A l'intérieur, ce chœur, d'une simplicité primitive n'avait d'autre ornement qu'une corniche sans profils, et le tailloir rudimentaire des deux pieds-droits sur lesquels repose l'arc doubleau à plein-ceintre. Il était percé sur les côtés de deux fenêtres a plein-ceintre. Celle du nord est intacte ; l'autre a été murée lorsqu'on a bâti la sacristie.

Il est à peu près certain que la nef n'était que le prolongement de cette abside ; nef étroite, occupant le transept actuel de S. Laurent et se continuant jusque vers le milieu de la rue. C'est là que se trouvait l'entrée principale, abritée par un de ces auvents si communs dans notre région bourguignonne.

Il est probable que ce porche, comme celui de St-Nicolas, était d'une date bien postérieure à la construction primitive. Quoiqu'il en soit, son existence est démontrée par un texte précis : en 1686 la femme du fermier Antide Cachon fut inhumée « sous le chapiteau de l'église. »

Il m'a été impossible de savoir si le clocher était au milieu de la façade, où sur le côté, comme cela arrive fréquemment. Ce qui paraît certain, c'est qu'il était surmonté d'une flèche en bois. Il est de tradition *qu'on le tira avec des chevaux*, lors de la reconstruction.

Un passage fort étroit existait entre *le chapiteau* et les maisons occupées aujoud'hui par MM. Arnoux et Henriot dont l'entrée principale était dans la rue qui est derrière ; c'est là, comme je l'ai dit plus haut que se trouvent les deux cheminées monumentales sculptées aux armes d'Antide Bourrée-Brunet. Le puits que l'on voit encore sur le côté de cette rue était fort près de l'entrée de l'église servait aux besoins du culte.

Le désir d'élargir ce passage et de prolonger le chemin de Gigny jusqu'au mur du jardin seigneurial, pour en faire la

grande rue du village, fut certainement une des principales causes de la construction de l'église actuelle. En joignant à cela le goût de l'époque pour les plafonds, le dédain de nos grands-pères pour cette architecture du moyen-âge, si sévère dans sa structure, si religieuse dans les plus simples édifices, on s'expliquera que M. de Migieu et surtout le curé Blanchard, très porté vers les idées nouvelles, aient fait disparaître le vieux monument. Nous regrettons d'autant plus cette destruction, que l'église actuelle peut être considérée comme un type de mauvais goût, réalisé avec d'ignobles pierres mureuses. Une simple question d'économie a laissé debout la partie ancienne, bien supérieure par sa solidité, ses matériaux et son appareillage.

Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu de chapelle seigneuriale. Les Baudoin et les sires de Frolois n'ont jamais fait leur résidence à Chorey. D'autre part il ne reste aucuns fragments d'arêtes, de meneaux, aucune de ces sculptures dont les châtelains se plaisaient à orner leur chapelle. Nous savons seulement qu'il existait dans l'intérieur, près de la porte

ÉGLISE St-LUC A CHOREY



l'entrée, un caveau sépulcral appelé le *charnier des enfants.*

Les deux belles statues de pierre que l'on voit encore, se trouvaient dans l'ancienne église. Celle de saint Vincent date de la fin du XVII[e] siècle : elle fut donnée par Vincent Barolet qui fut curé de Chorey depuis 1672 jusqu'en 1702.

Le mobilier de cette église a complètement disparu. Il en est de même des anciens ornements, à l'exception d'une petite nappe en guipure destinée à recouvrir le calice. Il est impossible qu'il n'y ait pas eu quelques beaux objets donnés par les seigneurs, quelques statues, tableaux ou vases sacrés provenant de la chapelle du prieuré placée, comme je l'ai dit au *Meix Laurent.*

Je viens de citer le nom du curé Barolet, qui fut plus tard remplacé par son neveu. Pendant soixante-dix neuf ans, ces deux ancêtres ont baptisé, marié et enterré nos prêtres ; il est juste de leur consacrer quelques lignes.

La famille Barolet avait des prétentions à la noblesse ; elle était originaire de Saint-Romain et portait *d'argent à trois barils de sable.* Thomas Barolet habitait

ce village en 1463 ; cinquante ans après nous y trouvons Jean, puis, en 1619, Philibert, qui fait bâtir dans ce village la riche croix du cimetière, et la chaire en pierre de l'église.

A l'époque de la ligue, il y avait à Beaune trois frères du même nom : Jean Barolet l'*ancien*, apothicaire, fut le père du donateur de S. Romain et d'Antoine, procureur et notaire, puis syndic de la ville de Beaune. Ce dernier, cousin du curé de Chorey, fut parrain dans ce village, en 1667, avec la fille de Pierre Domino, docteur en médecine.

Le curé de Chorey eut six frères et sœurs. Jean, l'aîné, resta célibataire et vint, en 1696, habiter Chorey avec son frère. Le second, Louis, marié à Jeanne Comeau demeura dans la ville de Beaune, de même que le troisième, Claude, dont le fils, Charles, fut élevé par le curé de Chorey, auquel il succéda plus tard.

Vincent Barolet naquit à Beaune le 18 mars 1631 et sembla prédestiné à l'état ecclésiastique, car il eut pour parrain un chanoine de Beaune nommé Vincent Malteste. Il avait quarante et un ans lorsqu'il obtint la cure de Chorey. Nous avons dit

que son frère Jean vint habiter avec lui. Il eut aussi pendant quelques années son neveu Charles dont il commença l'instruction et qu'il envoya au séminaire d'Autun. Le 14 juin 1690 Vincent Barolet céda en rentes perpétuelles à Jean Arnoux et à Jean Bouzereau huit ouvrées de vignes qu'il avait achetées au meix-Damas. La dixme de Chorey était alors de six derniers par ouvrée. Trois septièmes appartenaient par égale portion au curé et au prieur. Brisé par l'âge et les fatigues de son ministère, Vincent se démit de ses fonctions dans l'année 1702 et vint se retirer à Beaune. Par son testament, daté de 1711, il fonda un salut à l'église Notre-Dame et deux messes basses à l'Hôtel-Dieu « pour le repos de son âme. »

Charles Barolet fut curé de Chorey depuis 1702 ; sa sœur ainée, Huguette, avait épousé, en 1680, Philibert Leblanc, seigneur du fief d'Ambonne, près S[te] Marie-la-Blanche. En quittant Chorey il fut chapelain de l'Hôtel-Dieu, auquel il légua, le 7 novembre 1735, deux mille livres de rentes viagères pour l'office de S[t] Charles, avec une messe de *Requiem* le lendemain.

Antoine Blanchard succéda à M. Barolet : c'était le fils d'un meunier de Ladoix. Voici un passage du livre de ménage de M. Blanchard, déposé aux archives de la Charité de Beaune. « J'ai pris possession le 8 juin 1851 ; M. Charles Barolet m'a cédé, moyennant une pension de 15 livres. J'étais alors chapelain de Notre-Dame du chemin. En attendant le départ de mon prédécesseur, je desservais Chorey depuis Ladoix où je demeurais chez mon père. Je vins le 22 novembre à la cure qui était en fort mauvais état. On mit beaucoup de bonne volonté dans les réparations et les choses eussent été à merveille *si l'ignorance de l'architecte n'eût fait des omissions excessives.* »

« De mes terres et de mes novales j'ai retiré 22 mesures de conceau, vendu une livre quinze sols la mesure, 12 mesures de froment à deux livres quatre sols la mesure, et 70 mesures d'avoine à vingt sols. — De Larbalestier, pour un journal de terre et un autre de vigne, 24 livres, Pour la Chenevière des Breneaux, 6 livres — de divers, pour des vignes, 25 livres — De maistre Jacques Pomier, 24

livres pour un journal près de Beaune, en la Creusote (1). — Des chanoines de Beaune pour une portion de dixme, 30 mesures de froment et 30 d'avoine. — De Podechard, comme fermier du prieur, même quantité. — Du chanoine Garnier, une feuillette de Gamay qui peut valoir sept livres dix sols, et six livres pour supplément de portion congrue. — Du chanoine Leblanc pour ladite portion, 6 livres. — De Guy Podechard; pour mon sixième de la dixme de Gigny que je lui ai amodiée 25 livres dix sols, plus trois livres d'œuvre. — Dans ma portion de vignes j'ai fait douze pièces de vin, vendues à Bernard Fournier, de Beaune, moyennant 28 livres la queue. Les tonneaux m'ont coûté six livres la queue. — Pour ma portion 12 feuillettes de vin. »

On voit par ces détails que la cure de Chorey produisait de forts beaux revenus. C'était une sorte de canonicat très-envié et d'autant plus agréable que le voisinage

(1) La Creusote ou clos S. Baudèle se trouve sur la route de Bouze ; c'est une très ancienne carrière d'où la tradition prétend que l'on a extrait les matériaux de l'Eglise Notre-Dame.

de la ville procurait une foule d'agréments.

Si l'on voulait parcourir toutes les notes de M. Blanchard on y trouverait des détails intéressants. Les Chartreux de Beaune avaient encore des propriétés dans notre village; la maison habitée par leur vigneron Claude Moine appartenait à la cure.

Le père et la mère de notre curé moururent à Ladoix en 1753. Deux ans après, son frère passa de vie à trépas. Jeanne Bailly, la vieille servante, fit valoir le moulin et le routoir, jusqu'à la vente que fit le curé moyennant 11,700 livres au sieur Bellevaut, l'entrepreneur dont j'ai parlé à propos de la route de Dijon. La scierie de marbre ne réussit pas et le curé Blanchard dût reprendre l'usine qu'il loua à Edme Frapillion. En 1765 la sœur de M. Blanchard mourut postulante à l'hôpital de Beaune.

Il y avait alors à Chorey une dame Chevalier qui demeurait près de l'église. Cette riche paroissienne avait à plusieurs reprises confié de l'argent au curé. Le total se montait à plus de sept cents livres. Après sa mort on donna 36 livres aux

pauvres de Pernand, 36 à ceux d'Aloxe, 24 pour ceux de Chorey et 24 pour ceux de Gigny. Les Capucins de Beaune eurent 100 livres, de même que le chapelain de Notre-Dame du chemin. Françoise Forneret, la filleule et servante, reçut pour sa part 300 livres. Cette jeune fille épousa son vieux maître Chevalier et se remaria plus tard avec Jean Bard, dont j'ai parlé à propos de la maison de M. Cornu. La malignité attribua méchamment au curé Blanchard une grande part dans les deux mariages et dans la position de fortune de cette jeune fille.

En 1769 le prieuré de Chorey devint vacant par la mort de Claude Ténard. Cette fonction était commanditaire, c'est-à-dire que le titulaire ne résidait pas et pouvait être choisi en dehors du clergé. Les religieux de Moûtiers disputaient au roi de France le droit de patronage sur le prieuré qui resta vacant pendant plus d'une année.

M. Blanchard écrivit en cour de Rome pour obtenir la réunion du prieuré à la cure ; mais un M. de Saveuse, évêque d'Orléans, chargé de la feuille des bénéfices, l'accorda à M. Diderot, chanoine de

Châlons-sur-Marne. Le curé Blanchard reçut de M. de Raincy, receveur des économats de France, cent livres de gratification sur la vacance du prieuré. Cette somme permit au curé de liquider les dépenses de la reconstruction de l'église, dont nous allons parler. Mais puisque nous tenons M. Blanchard, le dernier desservant d'avant la révolution, terminons sa biographie.

C'était un curé patriote : en 1771 il applaudit à la chute des parlements et espère « qu'il se fera d'autres changements dans l'administration de la justice, parce qu'il est constant que les abus y sont terribles.» Voici ce qu'il pense sur la mort de Louis XV : « Quoiqu'on ait fait de belles oraisons funèbres, il est toujours vrai qu'il n'a laissé aucun regret. Son successeur donne les plus grandes espérances ; il s'occupera du bonheur de ses sujets. » Jusque-là tout est bien. Mais le libéralisme doublé de visées ambitieuses lui fit oublier l'unité du catholicisme et prêter serment à la constitution civile du clergé. Hélas ! cette concession ne sauva pas M. Blanchard des fureurs révolutionnaires. A la date de 1791, il écrit sur son

egistre : « Quant aux autres articles de a récolte, il est inutile de les rapporter, parce que c'est de cette année que nous devons rendre compte au district, qui se chargera de faire la somme de douze cents ivres, si nous ne l'avons pas dans la perception. » Il y a de l'amertume dans ces ignes. L'illusion est partie et le réformateur est dégrisé. La part active qu'il a prise dans l'administration républicaine de Chorey l'appui qu'il a donné aux révolutionnaires, les preuves de civisme qu'il a prodiguées n'empêcheront pas la vente du presbytère. Il a bien une maison, *à lui appartenant*, qu'il a fait bâtir et qu'il a meublée avec goût ; mais qui sait où s'arrêtera la rage des spoliateurs ? Le 28 septembre 1792 il vend sa maison à M. Verry et se retire à l'hospice de la charité de Beaune, où il mourut le 10 août 1795.

M. Blanchard était littérateur. On a de lui une brochure in-12 de trente pages, intitulée *le triomphe de la vertu ou le nouveau règne de Louis XVI*, « suivi d'un abrégé de la morale chrétienne pour les différents états de la vie, depuis les personnes les plus relevées jusqu'aux confrè-

res du Saint-Sacrement, en vers sur deux rimes masculines, comme les commandements de Dieu. » Deux ans après, en 1778, il fit imprimer une autre brochure in-12, de vingt pages intitulée : *Description champêtre et rimée du prix de Beaune.* Je ne connais aucun exemplaire de ces deux ouvrages. Nous ne devons pas regretter cette perte, car le premier était « un chef-d'œuvre de simplicité », et le second « un chef-d'œuvre de bêtise dans lequel il n'y a ni raison, ni mesure, ni rime, et qu'on ne cite que parce qu'on ne voudrait rien oublier. » Cette appréciation sévère est formulée par l'abbé Bredault, dans son *Supplément à l'histoire de Beaune*, ouvrage manuscrit. Or, l'abbé Bredault se connaissait en littérature !

Revenons à l'église et laissons la parole à M. Blanchard.

« En ce cas, toutes choses étant bien en règle, on procéda à l'exécution. Le premier dimanche après Pâques de l'année 1766, les vêpres finies, on commença à démeubler l'église et à transporter le Saint-Sacrement dans la grange du château qu'on avait arrangée à cet effet et

dans laquelle toute la paroisse se réduisit pendant dix-huit mois.

« Dans le devis, on devait lambrisser la nef et faire servir les anciennes planches. Je proposai aux habitants de faire chacun une voiture à Dezise pour chercher du plâtre et je me chargeai du plafonnage qui coûta 200 livres. Le devis ne portait pas de sanctuaire, l'église devant former la croix de S. Antoine. C'est moi qui ai fait faire le chœur : ce fut une dépense de cent pistoles. L'ouvrage fut fini en octobre 1768 et l'église bénite le 3 novembre. »

Deux ans après, le curé Blanchard vendit à M. de Migieu quatre toises de pierres qui lui restaient et fit saisir entre les mains de M. de Raincy, directeur de l'Economat de France, pour la somme de 161 livres, la quote-part du prieur en titre dans la reconstruction de l'église. Le devis primitif était de 6,500 livres, mais on a vu que le curé y ajouta.

L'édifice était bâti, mais il fallait pourvoir à son ameublement. Pour avoir des fonds, le curé proposa à ses paroissiens d'établir des bancs qui s'amodieraient chaque année. Ces bancs furent placés en 1770 : le premier fut pris par la veuve

Chevalier-Forncret, le second par un forain, M. Forest-Routy, avocat à la cour demeurant à Beaune, dont le beau-père avait été fermier du château.

En 1771 on plaça la boiserie de l'ancien chœur dans le nouveau ; l'année suivante on mit, dans la sacristie, une armoire qui fut remplie en 1774. On allait à l'économie : les deux aubes *de rencontre* coûtèrent 20 livres et *la chasube*, 15 livres ; on acheta cinquante sols la pièce deux ceintures blanches, et vingt et une livres « trois petits surplis pour les enfants, *non compris la façon.* »

Voici qui est plus important : « en 1775 il a été posé dans le sanctuaire un autel en marbre de différentes espèces, travaillé par M. Philibert Pitremant ; il a coûté neuf cents livres. Le sieur Blanchard a donné de ses deniers quatre cents francs et la fabrique le reste. Cette pièce remarquable, admirée de tous les curieux, fut mise en place le deux avril de l'année susdite. »

Cet autel, qualifié de chef-d'œuvre par Courtépée, est composé des plus beaux marbres d'Italie, de S. Romain et de Savigny. Pitremant, nommé ailleurs Bider-

mann, exploitait à S. Romain une carrière qui lui donnait, dit l'abbé Bredault, un beau marbre brèche et surtout un superbe albâtre ondulé blanc et rouge, à grandes raies et à grands ramages (1). L'exécution de l'autel de Chorey fit connaître le talent de ce sculpteur. Les Bénédictins de S. Marcel, près Chalon, voulurent en avoir un semblable ; peu après les religieux Minimes de Beaune lui firent la commande d'un troisième. La suppression des couvents ayant eu lieu avant que l'ouvrage ne fut terminé, l'autel des Minimes resta longtemps au chantier. A la réouverture des églises, il fut acheté par les fabriciens de Notre-Dame et placé dans cette collégiale de Beaune en 1805. Philibert était fils de Frédéric Bidermann, tailleur de pierre au faubourg S. Martin. Son frère Charles, enfant de chœur à Notre-Dame, instruit par les chanoines, entra dans les ordres et devint maître de chapelle à Nevers.

(1) On a malheureusement abandonné cette carrière, située au bas du *Marsin*, finage de St-Romain. Elle était très anciennement exploitée. C'est là que S. Euphrône, évêque d'Autun, fit extraire les marbres qu'il envoya dans la ville de Tours pour orner le tombeau de S. Martin.

Le jour de Noël 1787, l'autel de Chorey fut complété par les six chandeliers en marbre blanc d'Italie, qui font encore de nos jours l'admiration des connaisseurs. Cette splendide garniture fut exécutée par Philibert et Charles Biderman pour le prix de cinq cents livres, qui équivaudraient à deux mille francs de nos jours. Cette somme ne paraîtra pas trop élevée si l'on considère la rareté de la matière et, plus encore, le travail considérable de ces chandeliers dont je ne connais aucun similaire.

Deux ans après, M. Bonnet, sculpteur à Beaune exécuta les reliquaires ornés de guirlandes dorées qui servent de retable à l'autel ; ils ont été placés le 12 septembre 1789.

Le dernier travail important précéda de bien peu la fermeture de l'église : les autels de deux chapelles furent élevés, par les Bidermann au mois de septembre 1790 (1).

(1) Le nom de ces artistes marbriers a été écrit Pietermann, Pitremant et Biedermant. J'ai retrouvé dans le registre paroissial de S. Pierre de Beaune la signature de Philibert : la véritable orthographe est *Bidreman*.

Bien que l'église S. Luc de Chorey soit complétement nulle au point de vue architectonique, nous croyons utile d'en donner une courte description.

Le vaisseau se compose d'une seule nef, couverte d'un plafond horizontal en plâtre. La longueur totale est de 23 mètres. La longueur du transept de 18 mètres et la largeur de la nef de 8 mètres.

J'ai dit plus haut que la partie de gauche, du côté de l'évangile, est une portion de la primitive église.

C'est là que se trouve l'un des deux autels fournis par les Bidreman en 1790. Il est surmonté d'une fort belle statue en pierre de la vierge mère. Deux petits bas-reliefs en pierre, du XVIe siècle ont été placés dans cette chapelle, il y a peu d'années, par M. le curé Chocarne. Celui de gauche représente Caïn et Abel offrant leur sacrifice au seigneur ; on voit, dans celui de droite Abraham sacrifiant son fils Isaac. Deux bustes en pierre : un *Ecce homo* et une vierge de douleur dominent ces bas reliefs.

Le sanctuaire, construit, comme je l'ai dit, aux frais du curé Blanchard a la même largeur que la nef. Sa longueur n'est que

de deux mètres. Il est surmonté d'une voûte en berceau, sans arêtes ni moulures et terminé par un pignon ajouré d'une assez grande fenêtre à plein ceintre, sans ornementation. Un fort beau vitrail a été placé au mois de septembre 1862 par les soins de M. Chocarne. Il représente les deux saints principalement honorés à Chorey : S. Luc et S. Hubert. Le premier portant sur la poitrine l'immortel livre de l'Evangile et le second en riche costume de chasseur.

Cette belle verrière sort des ateliers de M. Gay et Amoric de Lyon.

La boiserie du chœur faisait partie de l'ancienne église ; elle est fort simple et de mauvais goût. En 1777, le curé Blanchard l'avait fait restaurer et peindre, moyennant cent livres, par le sieur Bouzereau de Beaune.

On voit, à droite du chœur, un siége en chêne, avec un grand dossier à fronton et des accoudoirs à balustres. Il faisait partie de la collection de M. Joseph Bard. Sa veuve, Mme Eliza Vaudrey, en a fait don à l'église en 1862.

De chaque côté et en avant du sanctuaire, deux consoles en bois supportent

les statues fort médiocres de S. Luc et de S. Paul. Une chaire en bois, sculptée en 1723, a été placée récemment près du lutrin. Elle vient de l'église de Pommard.

Le transept de droite a conservé l'autel des frères Bidreman, surmonté d'une niche. C'est là que se trouve la belle statue en pierre que le curé Vincent Barolet fit exécuter en l'honneur de son patron. M. Bavard nous a fait connaître, dans son *Histoire de Volnay*, le nom d'un excellent sculpteur beaunois, Sualem, qui travaillait pour ce village au milieu du siècle dernier. Il y a toute apparence que la statue de Chorey est dûe au ciseau de cet artiste.

Une petite porte, ouverte dans cette chapelle, communique avec l'ancienne et pauvre maison de la cure qui a servi d'habitation et d'école jusqu'à la construction de la nouvelle maison commune.

Deux tableaux sur toile ornent la nef. Le premier donné par un paroissien représente Tobie recevant d'un ange le poisson qui doit lui rendre la vue. Il appartient à l'école française du siècle dernier. Le second a été peint en 1866 par M. *Alexandre Sandier.*

Trois tombes de l'ancienne église ont été replacées dans le pavé de la nouvelle. L'une porte le nom de Lambert Perronnet, mort le 15 juillet 1754 ; la seconde est celle de J. Guyot, vigneron, décédé en 1724 ; on lit sur la troisième le nom Jean Voteleret et la date du 13 septembre 1726.

Le clocher est posé sur le gable de la façade. Il se compose d'une tour carrée dont la face intérieure est supportée par un mur percé de deux petites arcades à plein-ceintre communiquant avec la nef. Sous l'une d'elle est placé l'escalier ou plutôt l'échelle, qui conduit à l'unique étage. Cet étage est ajouré de deux fenêtres sur chaque face. Avant la révolution, la sonnerie se composait de deux cloches : toutes deux ont été enlevées et converties en gros sous. La cloche actuelle a été sans doute achetée à la reprise du culte, bien que je n'aie trouvé aucune mention de cet achat. Elle porte l'inscription suivante :

SAINCT · ANDOCHE · L'AN · MIL

V · C · ET · XIIII · IHS · M·

Chaque mot est séparé par une fleur

lys couronnée. On voit dans de petites
hes simulées, ornées de colonnettes à
eaux, les statuettes en bas relief de
'cce homo, de la vierge mère et de S.
:hel. Au cerveau de la cloche, une
ix posée sur trois degrés porte les
ts :

: · DEV · LAVDAMVS · AVE · MARIA ·

L'aspect extérieur de l'église de Cho-
, est aussi pauvre que celui de l'inté-
ur. La tour du clocher, fort peu élevée,
surmontée d'un dôme couvert d'ar-
ises, dont l'extrémité évasée s'élargit
ur supporter la croix et le coq. Si la
mparaison n'était pas futile on pourrait
re que ce dôme ressemble à la coiffure
un lancier polonais. Cette forme bizarre
t assez rare et je ne connais, en Bour-
gne, que le clocher de Chambolle qui
: de l'analogie avec le nôtre.

Le cimetière est resserré entre l'ancien
rdin du presbytère, le jardin de la mai-
n Robelin, la grande rue et la place. Il
est séparé de cette dernière que par un
ur à hauteur d'appui et communique à
grande rue par un escalier de quelques
arches, *correspondant* à l'axe de la nef.

Malgré mon respect pour l'idée profondément religieuse d'enterrer les morts près de l'église où ils ont reçu le baptême, je dirai que la nécessité d'un nouveau cimetière me semble impérieusement commandée par le voisinage de la place publique et de la salle de danse, aussi bien que par l'exiguité et le mauvais état des clôtures.

Un grand nombre de tombes se pressent dans cet étroit espace. Dans l'impossibilité où je suis de les mentionner séparément, je citerai seulement trois pierres tumulaires placées dans l'angle de la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est là, que depuis cent ans, les descendants de Claude Bard-Arnoux, viennent s'endormir de leur dernier sommeil.

ICI REPOSE

JEAN BAPTISTE·JOSEPH · BARD·
DOCTEVR · EN · MÉDECINE · DE
L'ACADEMIE · ROYALE · DE · ME-
DECINE · MEDECIN · DV · GRAND
HOTEL·DIEV · DE · BEAVNE · ETC
NE · A · BEAVNE · LE · XII · NO-
VEMBRE · M D CC LXXVII · DE-
CEDE · DANS · LA · MEME · VILLE

LE · XI · ET INHVME · A · CHOREY
LE · XIII · DV · MEME · MOIS
M · D · CCC · XLIV · PRIEZ · POVR
LE · REPOS · DE · SON · AME.

Voici l'inscription placée sur la tombe de son fils :

IOSEPH BARD NÉ A BEAUNE LE
4 JUILLET 1802, DÉCÉDÉ LE
VINGT ET UN OCTOBRE 1851,
MARI DE LOUISE VAUDREY.
PRIEZ POUR LUI.

On lit sur la troisième :

CY · CIST
IEAN · BAPTISTE · IOSEPH · BARD
PETIT · FILS · ET · FILLEVL · DV
DOCTEVR · BARD · NÉ · LE · XI
FÉVRIER · M · D · CCC · XLI · DE-
CEDE · LE · XXV . IVILLET
M · D · CCC · LI · — REQVIESCAT
IN · PACE

La branche des Bard Dorey est éteinte.

Nous ne quitterons pas l'église sans parler du culte et des associations qui lui sont spéciales.

L'église S. Luc était autrefois du diocèse d'Autun et de la province ecclésias-

tique de Lyon dont la métropole est S. Jean et l'archevêque, primat de France. Les prieurés de S. Luc et de S. Romain étaient encore, en 1717, à la collation de l'évêque d'Autun ; ils devinrent ensuite commandataires à la nomination du roi. Quant au curé de Chorey, il passa sous le patronage de l'évêque d'Autun, après avoir été, pendant plusieurs siècles sous celui de la collégiale de Beaune. Une bulle du 9 avril 1731, octroyée par le pape Clément XII, créa un nouvel évêché dont le siége fut établi à Dijon, dans l'église S. Etienne. Depuis ce temps, la paroisse de Chorey, et l'archiprêtré de Beaune dont elle fait partie sont du ressort de l'évêque de Dijon.

J'ai dit, dans le cours de cette histoire, que les églises de Meursanges, Marigny et Chorey avaient été données à la collégiale de Beaune dans l'année 1150. C'est donc à cette année là qu'il faut faire remonter l'origine de leur vocable. Les Chanoines mirent la paroisse de Meursanges sous le patonage de St Pierre, celles de Marigny et de Chorey sous celui de S. Luc. Il est possible que la seule raison de ce choix ait été l'époque d'achèvement des

édifices et la coïncidence de leur consécration avec les fêtes de l'apôtre et de l'évangéliste.

L'église de Chorey était célèbre par les reliques de S. Maur. En 1631, François, cardinal de Larochefoucauld et abbé de moutiers S. Jean fit adopter par ce monastère la règle de S. Maur, l'un des premiers disciples de S. Benoît. C'est alors sans doute que les religieux envoyèrent à Chorey quelques reliques de ce saint réformateur. Ces reliques devaient être minimes car le corps de S. Maur avait été brulé, en 1572, par une bande de fuyards espagnols, dans l'antique cité de Bavay, au diocèse de Tournai.

N'oublions pas le pélerinage qui se faisait dans le pays beaunois et notamment à Chorey, pour obtenir la cessation de la sécheresse. C'est dans l'église S. Nicolas de Beaune que la réunion avait lieu. Toutes les paroisses du voisinage s'y trouvaient au jour indiqué et une immense procession, s'engageant sur l'ancienne voie romaine, traversait le bois *de l'homme mort* et se rendait à l'église de Villy où se trouvent les reliques de S. Réverien. Les précieux restes, prêtés, avec garantie

d otages, par le curé de Villy, étaien
amenés en grande pompe à S. Nicola
où elles restaient pendant trois jours. O
les reconduisait ensuite avec le même cé
cémonial. Il est de tradition que S. Ré
vérien était le frère de S. Thibault, de S
Aubin et de S. Nicolas, mais que c
dernier seul avait le droit et le pouvoi
de recevoir ses reliques.

L'origine de ce pélerinage est fort an
cienne : j'ai trouvé aux archives de l
Côte-d'Or, à la date de 1466, la mentio
d'un mandat de « dix frans quatre so
pour aller à Villy, quérir le chef d
sainct Révérien. » Le 16 aout 1641 un
délibération des échevins de Beaune déc
de que « vû la sécheresse » on priera
chapitre de déléguer une des paroisses d
la ville pour aller quérir la relique de S
Révérien. Cette cérémonie eut lieu ave
une grande solennité en 1818. Elle a ét
pratiquée pour la dernière fois au moi
d'août 1839.

Une ordonnance de M. de Marbeu
évêque d'Autun, datée du 12 novembr
1762 établit dans l'église de Chorey l
confrérie du S. Sacrement.

Le règlement défend l'admission de

personnes inconnues, furieuses, insensées, blasphémateurs, impudiques, yvrognes, usuriers et comédiens. » On payait entre les mains du bâtonnier quinze sols d'entrée et une cotisation annuelle de six sous. Les membres fondateurs étaient au nombre de 58, y compris le curé Antoine Blanchard. Le tableau de cette confrérie fut placé au dessus du banc d'œuvre en 1768 : il avait été fait par M. Bonnet, sculpteur à Beaune, pour le prix de 47 livres.

Vers la fin du dernier siècle on faisait dans tout le diocèse, les premiers dimanches de chaque mois, une quête pour les incendiés. Joseph Bard « marchand à Chorey» fut pendant quelques années le receveur de cette quête qui produisit 24 livres en 1787, 10 livres en 1788 et 9 livres quatre sols en 1789.

Notre intention étant de grouper dans ce chapitre tout ce qui est relatif à l'église, franchissons la triste et trop longue période de la terreur et reprenons la suite des faits qui concernent la paroisse.

Le XIXe siècle inaugure une ère de tranquillité. Le concordat conclu le 10 septembre 1801 entre le pape et le pre-

mier consul rend toute liberté à l'exercice de la religion et permet de rouvrir les églises. (1) Celle de Chorey était dans le dénuement les plus absolu. Ses biens avaient été vendus, ses revenus supprimés et la piété des fidèles dût venir en aide au curé.

En 1803 on célébrait encore la messe dans la maison de Philibert Guyot. La fabrique fut réorganisée cette année là « ainsi que le gouvernement l'a approuvé et sanctionné. » On s'occupa de faire réparer l'eglise, de replacer les bancs, d'acheter des ornements et de fixer le traitement du sonneur. En 1805 Benoît Madon donre à l'église une croix pastorale argentée ; l'année suivante, la fabrique achète un ciboire à l'abbé Arnould. Le fondeur Dubourg vendit, en 1808, moyen-

(1) Un certain nombre de catholiques refusèrent, par un excès mal entendu, reconnaître le concordat qui supprimait quelques fêtes et faisait intervenir l'Etat dans les questions religieuses. Ils prétendirent que le pape avait eu tort de céder, et formèrent une secte que l'on appela *la petite église*. Un prêtre bourguignon, nomme Bizouard, se mit à la tête de ces religionnaires et leur valut le nom de *Bizouariens*. Il existe encore à Beaune et dans les environs quelques adeptes de cette pseudo-religion.

nant quarante deux livres, la grande croix de procession. La balustrade du chœur fut placée le 4 août 1810 et les enfants de chœur furent habillés en 1813.

L'arrivée de M. le curé Mallat, en 1828, donna une nouvelle impulsion au culte catholique. Homme de goût et d'érudition, poëte et littérateur, artiste et archéologue, M. Mallat fit beaucoup de bien à l'église et à la fabrique de Chorey. C'est lui qui réorganisa, en 1831 la confrérie de S. Hubert.

Cette société, qui existait déjà dans le siècle dernier, a pour but principal de donner mutuellement aide et seccurs en cas de maladie. Les Statuts, rédigé spar le curé, furent approuvés par M. l'abbé Morelot, vicaire général, et l'inauguration se fit en grande pompe.

L'administration se compose du curé, de deux bâtonniers, de quatre confrères et de deux fabriciens de la paroisse : ce conseil est renouvelé tous les trois ans. Chaque associé paie une première mise de deux francs et une cotisation annuelle de cinquante centimes pour les hommes et vingt cinq centimes pour les femmes.

La statuette de S. Hubert a été exécutée en 1837 ; elle a coûté 70 francs. La niche ou baldaquin a été payée 30 francs avec les brancards. Le nombre des flambeaux, qui était originairement de quatre, a été doublé.

Cette statue reste toute l'année chez l'un des confrères. Le jour de la fête on va la chercher en procession. Un magnifique pain bénit orné de fleurs fait partie du cortége, porté sur un brancard acheté en 1864. Le saint reste exposé dans l'église jusqu'au soir. Après vêpres on le porte chez un autre confrère où il demeurera jusqu'à l'année suivante.

La procession de S. Hubert est toujours précédée de musiciens *qui meunent lai feite.* On les paya d'abord cinq francs, puis dix, puis quinze. En 1856 ils coûtèrent vingt quatre francs et ce prix monta jusqu'à trente les années suivantes : c'était le plus gros article du budget annuel. La formation d'une société de fanfares en 1861 supprima naturellement ce chapitre et donna à la fête de S. Hubert un éclat tout particulier.

Les étrangers peuvent se faire affilier à la confrérie. L'effectif se décompose ac-

tuellement de la manière suivante : Chorey 119 hommes et 135 femmes ; Gigny, 13 hommes ; Beaune 20 ; Savigny 2 ; Pernand 4 ; Aloxe 10 ; Serrigny 11 ; Corgoloin 6 ; Ruffey 7 ; Vignolles 2 ; Pommard 1 ; Corpeau 1 ; Seurre 2 ; Paris 1. Touchante fraternité qui réunit, par les liens de la religion, de la charité et du souvenir, les enfants de Chorey obligés, par les circonstances de la vie, de quitter le pays natal. Conservons pieusement cette confrérie de S. Hubert que nos ancêtres ont instituée. Conservons-la avec ses secours en nature, qui n'humilient pas comme l'aumône, avec son caractère religieux qui éteint les haines et perpétue les traditions. Nous parlons beaucoup aujourd'hui d'associations, de clubs, de solidarité, de droit au travail, sans nous douter que nos pères pratiquaient sérieusement ces choses sans les discuter et que nous sommes, à cet égard comme à bien d'autres, cent fois moins avancés qu'eux.

L'année 1836 vit l'inauguration du couvent des Carmélites de Beaune, dans la rue de Chorey. Le couvent [illegible]ment, construit d'après les plans et sous la direction d'une prieure de [illegible]-

rite, sœur Jeanne de Radoz du Mas, apporta quelque changement dans le service religieux de Chorey. Depuis la réouverture des églises, le desservant de S. Nicolas avait le titre de curé de Chorey. La nouvelle fonction de directeur des Carmélites obligea ces curés à s'adjoindre un vicaire qui fut chargé plus spécialement de desservir notre village. En 1860, les religieuses du Sacré-Cœur ayant construit un couvent et une chapelle au faubourg S Nicolas, prirent, avec les Carmélites, un directeur spécial. Le vicaire fut supprimé et le curé de S. Nicolas continua à desservir seul la paroisse de Chorey. L'ancienne cure du village ayant été convertie en maison d'école, il n'y a plus eu de résidence depuis 1789.

En 1839, la famille Arnould fit cadeau à l'église de la croix du tabernacle ; l'année suivante, elle donna un calice d'argent doré.

Le 6 juin 1841, M. le curé Bierce fit la bénédiction de la nouvelle croix du cimetière. Jusqu'alors il y eut un touchant et poétique usage. Chaque dimanche, après vêpres, l'officiant et les fidèles faisaient une procession autour de l'église en

chantant le *miserere;* la bénédiction était donnée au pied de cette croix. Cette cérémonie, destinée à perpétuer le souvenir des morts et à appeler les bénédictions de Dieu sur les récoltes a été malheureusement abandonnée. Il en est de même de la bénédiction, faite dans l'église, le jour de la Sainte-Croix, de petites croix destinées à être plantées dans les vignes. Ce sont des paisseaux, percés à l'extrémité et affectant la forme cruciale au moyen d'une mince traverse.

Le chemin de la croix fut érigé le sept novembre 1841.

Quelques lignes biographiques sur les curés de ce siècle.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur MM. Barberet, Bouvier et Renaud, si ce n'est que ce dernier était un oratorien, ancien professeur au collége de Beaune. M. Arnoux était de Chorey, J'en parlerai à propos de la Révolution. M. Frapillion ne fit que paraître à Chorey. Il appartenait à une ancienne famille d'Aloxe, actuellement éteinte. M. Oudot était né à St-Apollinaire : il quitta la cure de Chorey pour aller desservir une église du doyenné de Saint-Seine.

M. Benoit-Théodore Mallat naquit, comme l'historien Gandelot, dans la petite ville de Nolay. Il quitta la cure de S. Nicolas pour être aumônier de l'Hôtel-Dieu et mourut dans cette fonction le 5 décembre 1853. M. Mallat a publié différents articles et des pièces de vers, insérés dans des publications périodiques, et un petit livre sur l'Hermitage de S. Philippe, près Nolay.

M. Pierre Bierce naquit à Nevers le 27 septembre 1792. Après avoir été vicaire dans cette ville, il exerça les fonctions de curé à Fontaine-lez-Châlon et à Viévy. Il fut nommé à S. Nicolas en 1835 et mourut dans cette paroisse le 11 mai 1860. M. J. Pelsel, de Beaune a publié une notice nécrologique sur cet ecclésiastique qui était chanoine honoraire de la cathédrale de Nevers.

M. l'abbé Victor Chocarne, curé actuel de S. Nicolas et Chorey est né à Dijon. Il est le frère du père Chocarne, provincial des Dominicains, auteur de la *Vie du père Lacordaire.*

Voici la liste des curés de Chorey dont j'ai retrouvé les noms dans les actes particuliers, dans les registres de Chorey et

dans les documents que MM. Boudrot et Chocarne ont eu l'obligeance de me communiquer :

1514	P. Lombard.	1672	V. Barolet.
1516	P. Euvrard.	1702	C. Barolet.
1518	N. Bigot.	1751	A. Blanchard.
1526	P. Chevalier.	1801	Arnoux.
1530	I. Podechard.	1804	Barberet.
1560	N. Robin.	1805	Dorland.
1580	N. Millot.	1807	Renaud.
1598	J. Brelin ou Bretin.	1807	Marquet.
1604	N. Millot.	1808	Estienne.
1620	A. Perrier.	1816	Frapillion.
1639	N. Dorland.	1818	F. Oudot.
1645	Cl. Lignier.	1828	B.-T. Mallat.
1654	F. Lepaintre.	1835	P. Bierce.
1667	D. Maillard.	1860	V. Chocarne.

Vicaires de S. Nicolas desservant Chorey.

1837	Gaudry.	1847	Roger.
1838	Cottin.	1848	Lacoste.
1839	Millot.	1849	Pochat.
1840	Perrin.	1851	Lagneau.
1841	Rey.	1854	Lelièvre.
1842	Pajot.	1855	Blandin.
1844	Boudrot.	1858	Lanier.
1845	Brigand.		

CHAPITRE X.

LA RÉVOLUTION.

> Aux portes des tavernes sont assis des hommes qui n'ont pas de tunique qui n'ont pas de quoi vivre demain et qui prononcent sur le sort des empereurs et des puissances de la terre.
>
> (S AMBROISE).

Le 6 juillet 1783 on ressentit à Chorey plusieurs secousses de tremblement de terre. Il était dix heures un quart, la grand'messe du dimanche venait de finir et le curé Blanchard eut grand peine à rassurer sa domestique effrayée par le cliquetis de sa batterie de cuisine.

Mais si le sol tremblait, la société oscillait sur ses bases. Le septicisme ironique des écrivains avait jeté dans les cœurs le germe de la libre pensée. L'arbre de la science du bien et du mal s'était couvert de fruits tentateurs ; la France fit comme Adam : elle mangea et se perdit.

Jetons encore un coup d'œil sur cette civilisation à son déclin, sur ces habitudes

itimes de nos pères, sur ces costumes qui ont disparaître sous le niveau égalitaire.

J'ai entre les mains un mémoire relatif aux mineurs Bard. Il sort de la boutique de messieurs Masson Rougeot père et fils, marchands à Beaune. « deux aulnes et demye de Kalmouck à huit livres quinze sols l'une ; deux aulnes de serge à sept livres l'une ; une aulne de toille d'orange noire pour deux gillets, deux livres dix-neuf sols ; une aulne de toille de coton verte, deux livres huit sols. » Le chapelier Pelletier vend aux enfants Bard deux chappeaux de quatre livres chaque. M. Picard donne, pour six livres dix sols, deux paires de bas et deux bonnets gris, en laine de Ségovie ; plus, pour la demoiselle, un mouchoir de cou de trois livres. A la première communion de celle-ci, M. Fromageot fournit une coiffe de trois livres ; quant aux souliers, Hubert Millot, de Pernand, les fit payer quatre livres la paire. Après la première communion vient le trousseau de la mariée : un lit de plume avec un traversin, une couverture de *menthe* blanche et une autre de *tilie* dite *gardan*, un tour de lit d'impériale verte, une paire d'armoires en bois

de noyer, 12 draps, 6 nappes, 15 serviettes, le tout en valeur de 18 livres. Dans un autre contrat figurent des vêtements en *cadi* et des rideaux *en poil de chien.*

Vers 1739 les habits riches se faisaient en drap d'Elbeuf, en *peignon noir*, en *baracan gris*, en *terrenelle*, en *ratine*, en *calemande* et en *panne* ; Ils étaient doublés en *cadi*. Les plus communs étaient faits de *sommière en pluche*. Les vêtements de femme étaient en *buret d'arles*: on achetait tout cela chez François Bigarne drapier, rue Bourgeoise, aujourd'hui rue Monge. M. Poncet s'obligeait à faire les *corps de robe* pour les riches mariées ; il les garantissait *pendant deux ans* et les faisait payer vingt deux livres.

En 1776 on donnait annuellement à un domestique 54 livres d'argent, une culotte, une paire de guêtres et deux chemises ; on y ajoutait quelquefois des souliers et presque toujours deux paires de sabots. On avait un cochon gras pour 54 livres ; le blé valait quatre livres la mesure et l'avoine trente six sols. Tout cela est de d'histoire locale, car ces détails sont puisés dans des comptes particuliers d'anciens habitants de Chorey.

Chaque pays avait un sobriquet : *Chats* de Châlon, *Anes* de Beaune, *Cochons* de Dijon, *Juifs* de Nuits, *Veaux* d'Arnay, *Biquets* de Saulieu, *Possédés* de Seurre, *Arlequins* de S[t] Jean-de-Losne. Les villages n'en étaient pas exempts. On disait les *Renoyés* de Meuilley, les *Gangands* d'Arcenant, les *Sorciers* de Magny, les *Cochons* de Monthelie, les *Vessaires* d'Auxey, les *Mangeurs d'âne* de Meursault, les *Machurés* de Chassagne, les *Moutelles* de Pernand et les *Bédouins* de S. Romain. Chorey n'a jamais eu, que nous sachions, de qualificatif particulier.

Cependant les secousses politiques se succédaient, plus fortes et plus rapides. Aux publications philosophiques se joignait l'impopularité d'une guerre maritime avec l'Angleterre. La faiblesse du roi et de ses ministres achevait ce que la cour corrompue de Louis XV avait commencé. Le 22 février 1787 les Etats-Généraux constataient un déficit de 140 millions et se séparaient sans avoir rien décidé.

M. de Necker convoqua les Etats-Généraux des trois ordres : celui du Tiers était aussi nombreux que les deux autres, et comme le parti des ignorants et des plus

pauvres est toujours le plus entreprenant et le plus criard, il élimina les deux autres et se constitua en assemblée nationale le 17 juin 1789. Quelques jours après le peuple soulevé brisait les grilles de la Bastille et faisait fabriquer *la Déclaration des droits de l'homme* l'œuvre la plus destructive de toutes celles qui ont été produites par les aberrations humaines.

La nouvelle ère républicaine, inaugurée le 22 septembre, fut le signal des bouleversements. Les divisions provinciales furent remplacées par les départements, les districts et les cantons. On décréta la constitution civile du clergé, la suppression des ordres, la confiscation des biens religieux. « Le signal du combat est donné. Heureux ceux qui seront fidèles jusqu'à la mort. Nous serons appelés peut-être à donner notre sang pour réparer les brèches que l'esprit d'incrédulité a faites. »

Voilà ce qu'écrivait au doyen de sa cathédrale Réné de Mérinville, évêque de Dijon. Il était alors à Paris et faisait partie de la Constituante. Les événements se précipitaient : le même prélat s'exprimait ainsi dans une lettre adressée à son clergé

le 12 janvier : « Tous les curés et vicaires de mon diocèse vont se trouver placés entre leur conscience et l'effrayante perspective de la misère, mais j'espère tout de leur foi. Pour moi, retenu ici par des devoirs pénibles, j'attendrai, dans l'amertume et dans les larmes, l'issue du combat d'où dépend le salut de l'église de France. »

Cependant les églises se fermaient et l'évêque de Dijon reçut la nouvelle de ce monstrueux attentat commis par des républicains au nom de *la liberté de conscience* : « Je me rappelle ce chœur désert, ces voûtes muettes, cet autel abandonné, ce sacrifice interrompu. Je me souviens de l'ancienne pompe de nos solennités, et ma douleur n'a pas de bornes quand je songe que ce déplorable changement est l'ouvrage de nos concitoyens, de nos frères et de nos enfants dans la foi...» Si nous n'avions à redouter que les maux qui nous sont personnels, si nous pouvions détourner sur nous seuls les coups du Seigneur, nous nous réjouirions d'avoir trouvé cette occasion d'expier des fautes sans nombre et peut-être des prévarications. Mais qui de nous pourrait ne pas

donner des larmes de sang aux malheurs qui fondent sur l'église. »

Quelle humilité et quelle grandeur d'âme ! Et ce sont ces hommes de cœur, ces vrais patriotes dont le mot de ralliement était *Dieu et Patrie*, que l'on ose présenter au peuple comme les ennemis de la civilisation et du progrès. A côté du déréglement de quelques abbés de cour qui n'avaient du prêtre que le *petit collet*, on trouvait, surtout dans les provinces, des milliers d'ecclésiastiques, amis des pauvres, dévoués aux classes vraiment laborieuses, et ayant par dessus tout l'orgueil national.

Voulez-vous, comme terme de comparaison, lire quelques passages du mandement de *l'Evêque de la Côte-d'Or*, de ce monsieur Volfius, ancien professeur, bouffi d'orgueil et de faux savoir, qui travaillait « à imprimer dans les cœurs les principes de cette constitution superbe. »

Nous avons entre les mains sa circulaire du 1er avril 1791, lettre prolixe, diffuse, thèse mal soutenue d'un gouvernement qui ne pouvait durer; plaidoyer hétérogène en faveur d'une institution dont les pieds d'argile reposaient sur une lave mouvante.

« Soyons attachés à cette constitution, le plus bel ouvrage qui soit sorti de la main des hommes... Que la concorde, rétablie parmi tous les bons citoyens, favorise le développement de ce nouvel ordre de choses qui va tout purifier et tout régénérer, qui assurera à la religion sa véritable splendeur et fera goûter enfin, à tous les habitants de ce *superbe empire* le bonheur auquel la *Nature* les avait destinés. Nous bénissons *le souverain modérateur de l'univers* de ce qu'il nous avait réservés pour ces jours de régénération et de gloire qui vont faire refleurir la morale et faire disparaître de *dessus la terre* tous les genres d'oppression. »

Les sacriléges bénédictions de Volfius n'ont pas porté bonheur à la France et on n'a vu *fleurir* que le pillage et l'échafaud. Les assermentés, aussi bien que les bons prêtres, furent guillotinés ou proscrits. La Nature, qui remplace déjà le bon Dieu dans la lettre de l'évêque schismatique, va être détronée par la Raison.

Le curé Blanchard avait adopté avec enthousiasme les premières réformes opérées par la Constituante. Le 7 février 1790, en exécution des décrets des 12 et

14 décembre précédents, cinquante-quatre citoyens actifs se réunissent dans l'église S. Luc et nomment président ledit curé Blanchard, et secrétaire Nicolas Girard fils. La réunion procède ensuite à l'élection du maire et le choix se porte sur Louis Arnoux l'ancien. Louis Guyot, dit Trapet et Louis Guyot-Gilliotte furent nommés échevins et Sébastien Loichet fils, Jean-Baptiste, Luc Chevalier, Pierre Cornu l'ancien, Benoit Bard et Jean Béranger furent déclarés notables et remplirent les fonctions de conseillers municipaux.

L'installation solennelle eut lieu huit jours après, à l'issue des vêpres. Le maire, les échevins, le procureur et les notables prêtèrent serment sur les saints évangiles « de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, aux lois et au roi. » Quelques jours plus tard on nomma six *Messiers* chargés de garder les vignes et de faire la police. Leurs procès-verbaux étaient enregistrés à la commune et les *officiers municipaux* étaient chargés d'appliquer les amendes.

Le 6 mars 1790, le roi nomma M. de Bourbon-Busset commandant en chef du

gouvernement de Bourgogne. Guyton de Morveau, avocat-général à Dijon et François Guyot, maire de Semur furent chargés d'organiser géopraphiquement le département de la Côte-d'Or et le divisèrent en sept *districts* dont les chefs-lieux étaient Dijon, S. Jean-de-Losne, Châtillon-sur-Seine, Semur-en-Auxois, Is-sur-Tille, Arnay-le-Duc et Beaune.

L'Etat dut bientôt recourir à un impôt déguisé sous le nom de *Dons patriotiques*. Le curé Blanchard fut taxé à deux cents livres ; le maire Louis Arnoux, à soixante quinze livres, ainsi que Jean B^te^ Bard-Forneret ; Claude Girard fermier dût payer soixante livres et Joseph Bard-Dorey, trente-six ; Jean B^te^ Arnoux donna douze livres, Edme Béranger, neuf livres ; Claude Gavinet, neuf livres ; Pierre Cornu, six livres. Les plus pauvres abandonnèrent trois livres, trente-six sols, trente sols et même douze sols. Le total de cette cotisation s'éleva, pour les trois années exigées, à la somme de 622 livres et deux sols.

Le 18 mai 1790 les gardes nationales des quatre départements qui formaient la ci-devant province de Bourgogne se réunirent à Dijon pour la fête de la *Fédéra-*

tion. On avait nommé deux lieutenants-généraux, MM. de Buffon et Disson ; un lieutenant-général en second, L. Amyot-Lambert, major de la garde nationale de de Beaune ; un major-général, M. Fondard, d'Arnay. La réunion eut lieu sur le chemin de Plombières et cette armée fantaisiste de 135,000 hommes fit son entrée par la porte Guillaume. On alla chercher le maire et les officiers municipaux et on traversa la ville pour se rendre au rond-point du parc. L'abbé Volfius, aumônier de la garde nationale, qui n'avait pas encore pris la mitre, dit la messe « sur un autel antique élevé sur des ruines de remparts et tours. » Il parla d'Israël, gémissant sous les tyrans de Syrie, de désintéressement, de lois, de nation, de droit, d'humanité... de tout excepté de Dieu. Le soir il y eut concert, feu d'artifice et illuminations. Les bons Chorésiens revinrent émerveillés de tant de splendeurs.

Le lendemain eut lieu la rédaction du procès-verbal et la lecture d'une lettre adressée aux confédérés par « les écoliers de la pension patriotique de l'Oratoire de Beaune, 15 mai de l'an premier de la liberté. »

La lettre en question fut probablement rédigée par Joseph Lebon, le futur proconsul d'Arras, maître d'études au collége de Beaune. Cette pièce curieuse, suivie de trente cinq signatures, ne se lie pas assez directement à notre histoire pour être rapportée ici ; nous la donnerons dans les pièces justificatives.

Chorey ne formait pas une compagnie, mais se trouvait incorporé dans celle de Savigny, commandée par M. Tourneux. Bouze et Veuvey ne parurent pas à la revue, mais envoyèrent leurs adhésions, de même que les *bas-officiers* du Régiment de la Fère, en garnison à Auxonne. (1)

Le décret du 10 Octobre 1789 allait recevoir son exécution. Tous les biens appartenant aux églises et aux monastères furent déclarés *propriété nationale.* Un sieur Laurent, médecin à Dijon, fut nommé *Procureur fondé du département* pour l'aliénation de tous ces immeubles.

(1) La compagnie de Beaune était commandée par M. Raymond, celle de Seurre par M. Jeannin, celle de Nuits par M. Morey, celle de Bligny-sur-Ouche par M. Patelin et celle de Nolay par M. Denuys.

C'est le 11 décembre 1790 que se fit à Beaune l'adjudication des biens religieux de Chorey, Savigny, Pernand, Villers-la-faye. Serrigny, Vignolles et Chevignerot. La Chartreuse de Beaune possédait au *Champiétant* trente cinq ouvrées de vigne estimées 2741 livres. Elles furent adjugées à Luc Loichet pour 6,100 livres. Les chanoines de la Collégiale avaient quatre journaux et demi *en Rebresse*, et un journal sur Chevignerot, *en Cerceau.* Le maire de Chorey, Louis Arnoux, qui les cultivait, les acheta moyennant 2,500 livres.

Les autres propriétés qui furent adjugées ce jour-là se composaient de trois soitures de pré sur Serrigny, appartenant à la Collégiale S. Georges de Châlon-sur-Saône, 24 ouvrées *en la Croix-de-Pierre*, sur Pernand, possédés par les abbés de Ste Marguerite ; 24 ouvrées aux *Vergelesses*, sur Pernand, à la cathédrale d'Autun ; sur le même finage, 5 ouvrées aux *Ates Lebaut*, aux Carmélites et un journal au *bas des plantes*, à la cure de Pernand ; enfin, aux *Narbantons*, sur Savigny, treize ouvrées de vigne dépendant du prieuré de Moutiers-Ramey.

Ces fonds étaient loin de former la totalité des biens nationaux. Plusieurs articles furent inutilement mis à prix ; aucun acheteur ne se présenta ; les gens timorés, ceux qui ne croyaient pas à la validité future de cette adjudication, s'étaient abstenus.

Six mois après, le 9 juin 1792, une seconde vente fut annoncée. Le couvent des Ursulines vit aliéner son domaine de Chorey : il était alors cultivé par les familles Henriot et Chevalier et rapportait, bon an mal an, une trentaine de pièces de vin. Il y avait six ouvrées *derrière la Velle*, huit aux *Champlongs*, deux aux *Plantes des champs*, huit aux *Moutots*, six au *Clos Margot* en deux pièces, cinq au *Poirier malchaussé*, une au *Closeau*, huit au *Meix Agot*, en deux pièces, et une ès *Millerand.* En outre un journal et demi de terre en *Coumée* et sept ouvrées au *Champiétan.* Presque tous ces biens furent acquis par Jean Bard.

La Collégiale de Beaune possédait treize ouvrées aux *Champlongs*, quatre aux *plantes des champs* et trois aux *Meix Laurent.* Elles furent adjugées, moyennant 1675 livres à MM. Jean Bard, de Chorey,

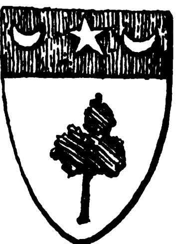
Laligant et Verry, de Beaune. François Béranger acheta, pour 475 livres, les six ouvrées que la chapelle S. Anne de Beaune, possédait au *Champiétan.*

La cure de Chorey avait un domaine d'une certaine importance : 12 ouvrées au *Clos Margot* en deux pièces, 4 au *Champ pichin*, 4 aux *Fyètres*, 2 *en la Barre*, l aux *Champlong*, une aux *Petits Moutots* plus un journal de terre ès *Grandes top pes.* Tous ces biens furent vendus à de Beaunois, MM. Clavelot et Titard, bour geois, et Maufoux, avoué. Une partie repris sa destination religieuse : elle a ét léguée à l'hôpital de Nuits par M. Maré chal.

M. Chantrier, de Beaune, acheta l même jour six ouvrées ès *Fyètres* et u journal de terre au *grand Champlong* provenant de l'abbaye du Lieu-Dieu François Béranger eut huit ouvrées a *Champiétant* et quatre ouvrées aux *Cra* de la chapelle S. Léonard. Claude Paque Girard, de Savigny, paya 1285 livres le huit ouvrées des Carmélites aux *Confr lins.* Gaspard Baudot, cordier à Beaune et Jean Henriot d'Aloxe prirent, pour 22 livres, les seize ouvrées que les Chevalie



ARMOIRIES DES SEIGNEURS.

BAUDUIN	FROLOIS	BOURRÉE.	MIGIEU
Page 264.	Page 272.	Pagè 354.	Page 366
			

e Malte possédaient aux *Confrelins*. En-
n le même Baudot, associé à Sébastien
-oichet, se fit a juger, moyennant 530
ivres, les fonds de la fabrique de S. Ni-
olas consistant en une ouvrée deux tiers
u *Poirier mal chaussé* et une ouvrée en
'ertuzotte.

Les fonds du prieuré furent également
endus le 9 juin 1791. Ils étaient peu im-
ortants, car les moines de Moûtiers, trop
oignés pour faire cultiver avec profit,
raient aliéné depuis longtemps, moyen-
int un cens annuel, la majeure partie de
urs propriétés. Le fermier du prieur
ait ce même Jean Bard-Chevalier dont
nom est venu plusieurs fois sous notre
ume. J'ai entre les mains une ventila-
on faite par les sieurs Arnoux et Denizot
i sujet des sommes que ce fermier pou-
iit redevoir à la nation et aux acquéreurs
orès la vente des biens qu'il cultivait ;
s détails intéresseront tous les habitants
e Chorey.

Le fermier du prieuré touchait la moi-
é des dixmes, en grosses et menues
raines et chenevières, estimées 363 li-
res. — Le sixème de la dixme en grains
e Gigny d'une valeur de 167 livres. —

Une portion de dixme en grains sur S
rigny, de 129 livres 5 sols. — La dix
en Carolus sur les vignes de Chorey,
livres 4 sols. — La redevance de 24 m
sures de froment, affectée sur douze jo
naux de terre appartenant à différents p
priétaires, évaluée à 72 livres. — Il jou
sait en outre de deux journaux de te
en la *Boyarde*, de deux journaux
quart dans la *Louère*, et d'une soiture tr
quart au *gros pré*. Les experts évalu
cette jouissance à 82 livres 10 sols. P
tout cela Jean Bard payait au prieur 6
livres et devait en outre acquitter au c
les décimes et les rentes en grains d'
valeur de 215 livres. En résumé le f
mier dut payer 72 livres à la nation et
livres 10 sols aux acquéreurs. Ces d
niers furent au nombre de trois : Abrah
Mathouillet, citoyen de Pernand, Jos
Bard-Dorey et Louis Arnoux.

Telle fut la fin de ce prieuré de S. L
Bien antérieur à la seigneurie et à la m
son-forte, il a traversé sans changer
maître les guerres et les révolutions.
commence au fondateur légendaire Le
bald, pour finir à François Baudrant, p
tre à S. Christophe. Entre ce premier

dernier anneau d'une chaîne six fois séaire, peu de noms ont survécu.

1222 le prieur de *Charre.*
1237 Lambert, prieur de *Charey.*
1357 Dom de *Charre.*
1259 Pierre de Beaune, dit d'Arnay, clerc.
1480 Guillaume de Rabutin.
1500 Frère Pierre d'Aligny.
1503 Georges de Vingle.
1668 J. Morelet, élu aux Etats de Bourgogne.
1768 Claude Ténard.
1770 N. Diderot, chanoine de Châlons en Champagne.
1789 François Baudrant

Il y avait à Chorey d'autre biens reli-
eux dont je n'ai pu retrouver la vente.
acte de 1768 mentionne, en la *Chain-*
Barrot, le champ de la chapelle de
rdesse qui possédait aussi une vigne
fas, une autre à la *Plante* des champs
une troisième en la *Corvée S. Margue-*
e; je sais seulement que M. Verry en
vint acquéreur. La confrérie de S.
ntoine, dans l'église Madeleine de
aune, avait aussi une vigne *Es fas.*

Le presbytère et son jardin avaient été exceptés de la vente des biens nationaux. Le curé Blanchard, comme son confrère de Volnay, avait prêté serment à la Constitution ; il resta donc encore quelque temps à Chorey. Mais la Révolution dévorait ses propres enfants, et M. Blanchard se retira à la Charité. Après son départ, le 30 floréal an IV, la commune vendit à Pierre Coppenet, citoyen de Beaune, la moitié du jardin de la cure moyennant 264 livres : c'est sur ce terrain qu'on bâtit plus tard la maison actuelle de M. Robelin. Le presbytère fut divisé en deux, ainsi que le reste du jardin. La moitié la plus rapprochée de l'église fut conservée comme maison d'école : l'autre fut vendue au citoyen Robelin, agent municipal.

La prise de possession de Robelin fut l'occasion d'une petite émeute. Les Chorésiens avaient laissé vendre les biens des couvents sans aucun regret. Un peu plus tard la vente des fonds de la cure avait mécontenté beaucoup de gens ; mais l'aliénation du presbytère, de cette maison qu'ils avaient appris à respecter depuis leur enfance, souleva une réprobation presque universelle. Les hommes rassem-

blés s'opposèrent à l'entrée des acquéreurs. Robelin, père et fils, furent insultés. Les femmes leur lancèrent des pierres, en les traitant de sacriléges. M. Larbalestier, commissaire du Directoire exécutif, trouva que le cas était grave ; il écrivit au commissaire départemental en le priant de faire annuler la vente sous le prétexte que l'immeuble ne pouvait pas se diviser. Robelin ne voulut pas se désister ; il adressa au comité une lettre qui mettait tout cela sur le compte « des forcenés fanatiques de Beaune, complices des nobles et des traîtres à la patrie. » En présence de l'opposition unanime des habitants, le procès-verbal de vente fut annulé. Mais la cause n'était pas gagnée, car l'année suivante les administrateurs de la Côte-d'Or vendirent au charpentier Fyot l'église, le cimetière, le presbytère et ses dépendances. Une nouvelle et formidable opposition s'éleva contre cette vente qui équivalait à une démolition. Quarante notables de Chorey et vingt de Gigny signèrent une pétition qui est actuellement aux archives départementales. L'église fut sauvée, mais on ne put empêcher la vente de la moitié de la cure qui

fut aliénée pour la somme de neuf cents livres, et qui passa peu de temps après entre les mains d'Antoine Bard.

Pendant cette période il y avait eu quelques changements dans la municipalité. L'échevin Guyot, mort en février 1790, avait été remplacé par Joseph Bard, ancien tanneur. Jean-Baptiste Bard Forneret avait été nommé maire à la place de Louis Arnoux.

Toutes les époques révolutionnaires sont fécondes en affiches, en proclamations, en écritures de toute sorte. On alloua à Nicolas Girard fils cent livres par an pour les fonctions de secrétaire-greffier et à Sébastien Loichet trois livres destinées *à acheter de la farine pour coller les affiches.*

Le maire Jean-Baptiste Bard céda sa place à son cousin Joseph Bard qui prit le titre d'*agent municipal*, décrété par la convention. Il fut lui-même remplacé par Philibert Robelin le 25 ventôse an IV.

La ville de Beaune était en pleine agitation. Les conseillers municipaux, malgré leur républicanisme étaient suspectés par les comités populaires :

« La municipalité de cette ville, complice des Brissotins, a rédigé une adresse liberticide qu'elle a fait signer aux imbéciles et aux fripons. Ces persécutions n'ont pas empêché les sans-culottes de Beaune d'envoyer une adresse à la Convention ; ils veulent venir à Paris se joindre aux sans-culottes, de cette ville et combattre avec eux jusqu'à ce que les traîtres soient anéantis. »

Voici un épisode oublié par les historiens de Beaune. En 1793, un patriote, passant devant l'église S. Nicolas, entendit sonner une cloche. Un enfant, monté dans la tour, s'amusait à la faire résonner sous sa main. En èxécution des décrets, on avait livré une des cloches pour en faire des gros sous et des canons, mais M. Barberet, le dernier curé de S. Nicolas, était parvenu à dissimuler la seconde derrière des planches. La *Brissotine* était prise en flagrant délit ! Grand courroux des sans-culottes qui accourent pour se plaindre au district. On vint chercher la réfractaire, mais un grand nombre de paroissiens s'étaient retranchés dans l'église, poussés à la résistance par Jean Bizot et par la femme Guyard. Force

ta à la loi, avec l'aide des canons que l'on sortit du hangar pour les mettre en batterie en face de l'église. L'édifice fut pillé une seconde fois. On saccagea ce qui restait d'objets mobiliers, à l'exception d'un crucifix que l'énergique dame Guyard parvint à sauver.

Mais retournons à Chorey. On sait que les vases sacrés, les objets d'orfèvrerie, les ornements d'or et d'argent, les statues et les tableaux avaient été arrachés aux églises. Celle de Chorey n'eut rien à souffrir de ce côté. M. Jean Bard-Chevalier et sa femme avaient fait pratiquer une cachette dans la cave de leur maison. Ils y transportèrent différents objets servant au culte et notamment les deux grandes statues de la Ste Vierge et de S. Laurent. D'ailleurs l'église S. Luc n'était pas riche. Les délégués se rattrapèrent sur la ville; ses cinq paroisses et ses huit couvents fournirent à la République le poids de douze cents marcs d'argent.

La paroisse de Chorey ne fut jamais entièrement privée de secours religieux. Un de ses enfants, l'abbé Arnoux, ne voulut pas chercher le salut dans l'exil. Il s'imposa la périlleuse mission d'exercer le sa-

rdoce au milieu de ce déchaînement des ssions humaines. Au plus fort de la reur il allait consoler et soutenir les tholiques des villages voisins. Souvent célébra la messe, en présence de quelles fidèles, dans un réduit de la maison aterneile. Il y bénit plusieurs mariages nous avons encore à Chorey des pernnes que leurs parents portèrent en ichette pour les faire baptiser par ce int prêtre.

Le *réfractaire* fut signalé et traqué, nais il eut l'adresse de ne jamais se laisser rendre. On raconte qu'une escouade de gardes nationaux beaunois vint, au milieu de la nuit, assiéger la maison. L'abbé se sauva *en chemise* par le jardin et passa le reste de la nuit blotti dans une haie, près du canard : « *Alè ben falli en meri* », me racontait une vieille femme qui tenait ce récit de l'oncle Jean Bard, « *an fiot si froid que ses piés éteint to jalés ; a les évot fourrés dans son bonnot.* »

Ce digne prêtre rouvrit, dans nos environs, les premières églises, et desservit pendant un an les paroisses de S. Nicolas et de Chorey. Il fut nommé à la cure de

Meloisey et mourut dans ce village après une longue et courageuse carrière.

Au milieu de tous ces évènements le seigneur de Chorey, M. Gassot de la Vienne, échappait, par la ruse, à la confiscation de son château et de ses biens. Bien qu'il fut émigré en Prusse, il parvenait, au moyen de certificats de présence délivrés par le notaire de Savigny, à se mettre en règle avec les décrets de la convention. Un de ces certificats ayant été en retard, il s'en fallut de bien peu que ses biens ne fussent saisis. Heureusement pour lui les fonctionnaires républicains étaient moins farouches et moins désintéressés dans le tête-à-tête que dans les assemblées : quelques sacs de pistoles suffirent pour les corrompre. Mais il fallut faire la part du feu et sacrifier une partie des fonds. Le 12 nivôse an IX, le régisseur Denizot fit vendre les terres les plus éloignées. Jean-Baptiste Serrigny acheta onze journaux ; Gaspard Baudot, cordier au faubourg de la Fraternité, eut pour 2705 livres quatre journaux aux *Mézeaux*, deux journaux *derrière la Velle*, une autre aux *Champs longs* et quatre soitures au *grand Issart*. Ce M. Baudot, que tous ceux qui

ont cinquante ans d'âge peuvent avoir connu, fit, comme on le voit, une excellente affaire : c'est dans ce moment qu'il construisit la vaste habitation remplacée par la maison de M. Gruyer-Girard.

Les circonscriptions géographiques et judiciaires avaient été établies d'une façon très arbitraire. Après l'an VII, Chorey se trouva compris dans le canton de Pommard, sous les ordres de M. Pierre Leflaive, seul administrateur municipal. On aura peine à croire, et cependant le fait est exact, que les habitants de Chorey, fussent obligés d'aller se marier à Pommard. Toutes les déclarations d'état civil se faisaient au chef lieu du canton. Cette anomalie ne pouvait durer : le 15 thermidor an VIII, Joseph Bard reprit, avec l'ancien titre de maire, les fonctions d'officier de l'état civil ; il avait pour adjoint M. Charles Masson-Terrion.

Après la chute de Robespierre on commença à respirer. Trente-quatre sans-culottes beaunois des plus acharnés furent déclarés indignes de la confiance publique et désarmés. La main vigoureuse de Napoléon maîtrisa le coursier que l'on croyait indomptable. Le peuple préféra le

despotisme d'un seul au despotisme d'une foule d'intrigants. Il s'aperçut, mais un peu tard, que le bien-être promis n'était qu'un leurre, que le prolétaire était chargé d'impôts plus que jamais et libre moins que jamais. C'est vers cette époque qu'on fit courir le quatrain suivant :

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise!
On peut du moins le présumer
Car, depuis qu'on nous l'a promise
On n'a cessé de la plumer.

En 1800, on commença à rouvrir les églises. Les Chorésiens avaient toujours été attachés à leur religion. Le 18 septembre 1790, au moment où le fanatisme anti-religieux se déchaînait contre l'église, ils avaient pris, au sujet de la prochaine fête de S. Luc, un arrêté proscrivant les danses pendant les offices. Nous avons parlé du zèle déployé par Jean Bard pour sauver une partie du mobilier de l'église et nous avons vu les paroissiens porter en cachette leurs enfants pour les faire baptiser. Le jour de Pâques 1802 on célébra la grand'messe dans le temple consacré à S. Luc. Ce fut une grande fête dans le village.

804, le maire Joseph Bard fut rem-
ar Michel Denizot. C'est seulement
ier janvier 1806 qu'on abandonna
ndrier républicain. La réorganisa-
ministrative eut lieu la même an-
epuis lors la commune de Chorey
tie du canton sud de Beaune.
s sommes enfin sortis de cette ère
, si incertaine dans ses commence-
si effrayante à son déclin. Qu'a-t-
né à amonceler tant de ruines sur le
la patrie ? Voit-on germer avec plus
eur les mœurs, la probité, le désin-
ment, l'honneur, le respect pour
té, la pratique des vertus sociales,
le garantie de stabilité pour les peu-
ssi bien que pour les particuliers ?
t le répéter à satiété : la Révolution
it tous les liens sociaux. Elle s'est
en sens inverse au char de la civi-
. Elle s'était donné pour mission
re la noblesse, de détruire les droits
uriaux et les abus du clergé, mais
renversé du même coup les princi-
utorité, le respect pour les parents
r les vieillards, l'obéissance aux
aux gouvernants.

CHAPITRE XI.

CHOREY AU XIX[e] SIÈCLE. LÉGENDES ET COUTUMES.

> A la grande ranchée
> Qui promen' les épousées.
> (Ronde populaire).

Le XIX[e] siècle commence par deux mauvaises années : en 1801 les pluies et les orages anéantirent les trois quarts des récoltes. 1802 ne fut pas plus heureux : les gelées du printemps firent un tort considérable à la vigne. Deux ans après M. Denizot, cafetier à Beaune, fils de l'ancien jardinier du château, construisit, près de l'église, la maison qui appartient actuellement à M. Robelin. (1) Elle fut vendue

(1) Ce jardinier mort à Chorey en 1789 était originaire de Ste Sabine : il avait épousé Pierrette, fille d'Anthide Bourgeois. Deux de ses filles épousèrent deux Vautheleret, une autre se maria à Béranger. Son fils Michel fut, comme je l'ai dit, le chargé d'affaires du seigneur pendant la Révolution. Il épousa une demoiselle Bouey, d'Arnay, et tint un café dans la ville de Beaune. C'est lui qui fit bâtir la maison Bonnard. Il mourut sans postérité dans l'année 1836.

à M. Masson et peu de temps après à M. Bonnard-Dusserre qui l'habita pendant longtemps. Dans l'origine, cette maison n'avait d'autre jardin que celui qui est à côté du cimetière ; lorsque M. Girard, acquéreur du château, morcela le parc seigneurial, M. Bonnard acheta la portion où s'élève maintenant la maison commune. C'est dans la pièce d'eau de ce jardin que le jeune fils de M. Bonnard se noya accidentellement, il y a une quarantaine d'années.

La récolte de 1810 fut des plus mauvaises : l'Etat fixa le prix maximum du blé à 35 francs l'hectolitre. Les habitants de Chorey vendirent une partie de leur bétail, et le pâtre, Claude Grivot, fut réduit à une grande misère.

En 1811, un décret impérial ordonna aux communes de vendre à l'Etat leurs biens affermés, en échange de rentes à trois pour cent. Le conseil municipal voulut comprendre dans cette vente certaines terres cultivées par le fermier du château, prétendant que ces fonds avaient été anticipés sur les pâquiers. Il y eut un long procès qui donna gain de cause aux fermiers. C'est à cette occasion que la com-

mune vendit, pour payer les frais, le terrain de la *Scie à Bouillot.*

Le 2 février 1814, les Autrichiens arrivent à Beaune sous les ordres du baron Scheiter. La seconde invasion eut lieu dans le mois de juin 1815. Les puissances alliées firent leur entrée le jour de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. De nombreux détachements furent envoyés dans les villages. Chorey en fut surchargé : une seule famille, celle des Chevalier dût loger soixante-dix soldats pendant plusieurs jours. Des réquisitions de toute nature furent ordonnées par le Préfet. Elles étaient faites par le maire de chaque commune qui envoyait chez tous les habitants son secrétaire muni d'une liste de répartition. Ces réquisitions furent écrasantes pendant les quatre derniers mois de l'année 1815.

Après l'invasion, la disette ! En 1816 des pluies continuelles anéantirent la récolte. La moisson ne fut terminée qu'en septembre et le prix du blé s'éleva, l'année suivante, à quarante francs l'hectolitre.

La révolution de 1830 n'amena aucun changement important à Chorey. M. Bon-

nard, nommé maire à la place de M. Gras-Mutin, fut élu commandant de la garde nationale. Le bataillon se composait des compagnies de Chorey, Pernand, Aloxe et Serrigny. L'inévitable peuplier fut planté sur la petite place, près de l'église. On versa sur ses racines quelques litres de blé; on le pavoisa des couleurs nationales et de copieuses libations arrosèrent cet emblême éphémère. Au *propre* comme au *figuré* l'arbre de la liberté ne devait pas prospérer.

Les années 1837 et 1839 furent marquées fatalement par l'invasion des chenilles. Il y avait alors beaucoup d'arbres sur le finage de Chorey et presque tous les chemins étaient bordés de haies gigantesques. Les lois sur l'échenillage furent exécutées avec vigueur.

Dans l'année 1840, M. Baptiste Girard, propriétaire du château, modifia assez malheureusement la physionomie du pavillon élevé par les Bourrée. Le pont de pierre jeté sur le fossé fut élargi outre mesure, les créneaux destinés à passer les chaînes du pont-levis furent bouchés, et un balcon du style le plus mesquin fut suspendu au premier étage. M. Girard

était poëte et homme de goût, littérairement parlant ; mais il était aussi négociant en vins et les nécessités du commerce l'emportèrent sur les considérations archéologiques.

1848 amena une nouvelle révolution. « Vingt-cinq hommes du peuple,» lisait-on dans le journal *la Démocratie pacifique*, « mirent en déroute toute une armée qui occupait la place du Carrousel. » Le roi Louis-Philippe se sauva en Angleterre et le 24 Février vît paraître une jeune république présentée à la France par MM. Dupont de l'Eure, Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

Les Beaunois n'avaient pas attendu cette proclamation officielle. A peine avait-on reçu la nouvelle de l'abdication du roi et de la régence de la duchesse d'Orléans que M. Coppens convoquait la garde nationale et ouvrait un registre pour la formation d'un bataillon de volontaires destiné à marcher sur Paris. Aussitôt qu'une émeute éclate dans la capitale, les exaltés de la province éprouvent invariablement le besoin d'une promenade démocratique sur les rives de la Seine.

Les événements de 1848 eurent peu d'influence sur Chorey. On se contenta, suivant l'usage, de changer le maire, de jouer au soldat et d'aller manger du veau au banquet fraternel de La Doix. A défaut d'arbre de la liberté, les enfants du village plantèrent une borne au milieu de la place ; cette pierre informe a été plus tard montée au clocher où elle est encore.

Après la révolution, la peste ! En 1849 le choléra fit de grands ravages dans la Côte-d'Or. Chorey n'eut aucun décès à constater ; il en avait été de même dans la grande invasion de 1832. Ceci vient à l'appui de ce que j'ai dit, dans le cours de cet ouvrage, sur la salubrité du climat.

Cette même année 1849 vit se produire un fait important. Le 1er septembre eut lieu l'inauguration de la section de chemin de fer de Dijon à Chalon-sur-Saône et en même temps celle du télégraphe électrique. (1)

(1) La première ligne ferrée de la France fut celle d'Andrézieux à Roanne, autorisée par Louis XVIII le 26 février 1823. L'ancienne ligne de télégraphie aérienne entre Paris et Lyon passait sur les montagnes de la Côte-d'Or. Elle faisait partie d'une des cinq grandes lignes établies le 24 juillet 1793. M. Chappe, l'inventeur, avait été

Cette seule section a coûté quinze millions trois cent vingt-quatre mille francs; ses voies et ses gares occupent deux cent trente et un hectares quatre-vingt-onze ares. Le service entre Dijon et Lyon ne comportait alors que trois trains montants et trois descendants. La ligne entière de Paris à Lyon ne fut livrée à la circulation que le premier juin 1851.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Chorey remonte à 1851. Le 23 février une délibération du conseil municipal décida l'achat de la pompe à incendie. Les officiers et sous-officiers furent nommés au scrutin dans l'ordre suivant : Pierre Dubois, lieutenant ; James Girard, sous-lieutenant ; François Cornu, sergent-major ; Claude Pralon, fourrier ; François Voillery et Pierre Bard-Meurger, sergents. La nouvelle compagnie eut l'occasion de se signaler au mois de mai de la même année. Un incendie se déclara à une heure de l'après-midi chez le sieur Lacaille,

nommé inspecteur de la télégraphie de France. Lorsque le temps était favorable il fallait huit minutes pour transmettre un signal de Paris à Lyon. Le télégraphe le plus rapproché de Chorey était celui de Bessey-en-Chaume.

dans la maison du docteur Bard. Le feu se communiqua par un réchaud de charbon placé étourdiment sur du linge sale. Le sinistre fut promptement arrêté et le pompier Patriarche fit preuve d'un dévouement qui lui valut une prime d'encouragement.

Les incendies sont heureusement très-rares à Chorey. En 1812 le feu fut mis chez une veuve Henriot par des cendres chaudes. Les dégâts furent peu considérables. Le 24 décembre 1822 eut lieu l'incendie le plus violent dont le souvenir se soit conservé. Il se déclara chez un sieur Desbois, près de la maison de M. Lagarde, par le fait involontaire d'un peigneur de chanvre. Le vent et la pluie glacée paralysèrent les efforts des travailleurs et une dizaine de maisons couvertes en chaume furent complétement détruites. Un autre sinistre, dont la cause est inconnue, consuma, en 1848, une petite maison de la rue Pinguet, appartenant à M. Vallon-Forget. Le dernier incendie eut lieu dans l'année 1868 et détruisit, dans la cour du château, une écurie et une remise appartenant à M. Chauvelot.

Voici le résultat du scrutin de 1852

pour le rétablissement de l'empire : 114 inscrits, 98 votants, 94 *oui*.

Dans l'année 1866, deux secousses de tremblement de terre se firent sentir dans la Côte-d'Or, les premier et quatorze septembre. La seconde, moins forte que celle de 1783, fut seule remarquée à Chorey.

L'inauguration de la nouvelle mairie et de l'école communale eut lieu en 1867.

Au moyen âge les villages ne possédaient pas d'écoles. Au XVIe siècle quelques abbayes établirent sur leurs domaines des *recteurs* chargés de l'instruction des enfants. Une ordonnance royale de 1678 décida que tous les villages en seraient pourvus ; mais l'obligation d'envoyer les enfants des protestants pour être instruits au catéchisme entrava l'exécution de cette loi. Un règlement de 1695 ordonne « que les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'école des petits villages seront approuvés par les curés, sous l'autorité des archevêques pour instruire *tous* les enfants de l'un et l'autre sexe des principaux mystères de la religion, comme aussi pour y apprendre à lire *et même à écrire* ». L'organisation de ces

s demanda plusieurs années et c'est
ment en 1706 que nous voyons pa-
: à Chorey un *recteur d'école.* Au
nencement de ce siècle Napoléon, de-
l'établissement d'une école dans cha-
commune. L'instituteur devait avoir
cents francs de traitememt ; mais l'e-
ion ne put avoir lieu. En 1824 et 1830,
igea des brevets de capacité et des
tés cantonnaux furent établis. Enfin la
ion des écoles normales, instituées le
in 1833, vint assurer un nombre suf-
t de professeurs.

i été assez heureux pour établir la
complète des *recteurs d'école, ré-*
: des basses écoles et instituteurs de
ey, depuis leur formation.

1706 Florent Paillot.
1707 Philibert Trapet.
1713 André Moralet.
1717 Denis Ragonneau.
1719 François Ragonneau.
1735 Antoine Nicolin.
1743 Pierre Quinard.
1749 Jean B^{te} Denizot.
1773 Paul Bernard.
1781 Nicolas Frémy.

1785 Antoine César Carpentier.
1796 Mammès Séjournant.
1802 Charles Edouard.
1803 Jean Poupon.
1806 N. Lamugnière.
1818 Pierre Flagey.
1820 Pierre Corcol.
1825 Jacques Boiteux.
1832 François Cornu.
1860 Victor Thevenin.
1865 Louis Riger.

Il m'a été impossible de trouver le local affecté aux écoles dans le siècle dernier. Lors de la vente des biens nationaux une partie de la cure fut conservée pour servir de classe et de logement à l'instituteur. Ce local insalubre et mal disposé a conservé sa destination jusqu'à ces dernières années.

En 1862 le conseil municipal acquit de M. Delagrange, moyennant 7,500 francs, le jardin qui avait appartenu aux seigneurs et ensuite à M. Bonnard. M. Degré, architecte à Dijon, fut chargé de faire les plans et les devis et l'on eut beaucoup de peine à obtenir l'autorisation du conseil de Préfecture qui trouvait le projet

trop élégant et trop coûteux pour une petite commune. L'adjudication des travaux fut faite à MM. Porrot et Vernet, de Beaune, le 7 janvier 1865. Le devis primitif était de 24,074 francs, mais les adjudicataires exigèrent un supplément de 1,350 francs.

Deux ans après, l'édifice était achevé, mais la réception n'eut lieu que le 10 août 1867. Le total des dépenses s'éleva à la somme de 30,027 francs, et les honoraires de l'architecte à 1604 francs. La terrasse et son escalier n'étaient pas compris dans le devis : on y consacra une somme de 1016 francs. Des aménagements indispensables furent en outre exécutés par M. Chabaux-Forget, entrepreneur, pour une somme d'environ 2000 francs. La nouvelle maison a donc coûté à la commune de Chorey une somme ronde de 42,000 francs. La rentrée des classes eut lieu dans ce local le 3 novembre 1867.

Le gracieux édifice s'élève à l'extrémité d'une place rectangulaire défendue par des bornes monumentales qui supportent des traverses en fer forgé. L'élégance des proportions et le bon goût des détails produisent réellement un effet grandiose et l'on

peut considérer la mairie de Chorey co
me le meilleur type qu'il y ait dans t
le département.

Avant de quitter la maison commun
donnerai la liste des maires de Chor

1789 Louis Arnoux.
1791 Jean-Bte Bard-Forneret.
1793 Joseph Bard-Dorey.
1794 Philibert Robelin.
1797 Jean-Bte Bard.
1800 Joseph Bard-Dorey.
1805 Michel Denizot.
1813 Gaspard Baudot.
1816 Jean-Bte Gras-Mutin.
1830 Bonnard-Dusserre.
1837 Jean-Bte Girard.
1843 Benoît Bard.
1848 Claude Durandin.
1852 Girard-Pansiot.
1865 Antoine-Justin Bigarne.
1870 Hubert Girard.

Les années 1868 et 1869 furent m
quées par le réveil des opinions répul
caines. Les agitateurs politiques prof
rent adroitement des fautes gouver
mentales de l'Empire et notamment de
malheureuse guerre du Mexique. Des

plications injurieuses parmi lesquelles il faut mettre en première ligne la *Lanterne* de Rochefort firent pénétrer dans les masses la haine contre le chef de l'Etat et ses ministres, contre le clergé et la magistrature. Napoléon III crut devoir céder à l'opinion libérale et changer de ministère. Il parut dès lors évident à tous les esprits éclairés que l'Empire courait à sa perte, car on peut appliquer au parti démocratique les vers de Lafontaine :

> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

La Prusse, qui se préparait depuis cinquante ans, sut mettre à profit ces circonstances et se faire déclarer la guerre. L'infériorité numérique de notre armée, le manque de munitions et de vivres nous firent perdre les premières batailles. Enfin l'empereur se rendit à Sedan avec le reste de son armée.

Le 4 septembre 1870 eut lieu à Paris une nouvelle violation de l'Assemblée. Les Allemands arrivent à marches forcées sur Paris, qu'ils enveloppent d'un cercle de feu. L'un des membres du gouvernement provisoire, M. Léon Gambetta, s'é-

chappe en ballon et va former à Tours un *duplicata* de gouvernement. Au lieu de signer une paix inévitable, on décrète la guerre à outrance. Après la garde mobile on appelle la garde mobilisée, et la jeunesse française, mal commandée, volée par les fournisseurs républicains, manquant d'armes et de munitions, se traine sans résultat des Vosges à la Loire. La commune de Chorey a envoyé dans les différentes armées une quinzaine de jeunes gens... deux d'entre eux ne sont pas revenus !

Le 28 octobre, les Prussiens approchent de Dijon. Un monsieur Lavalle, docteur en médecine, qui prend le titre de général, donne le signal de la débandade. La route de Dijon est encombrée de fuyards. La Doix, Serrigny, Aloxe, Chorey reçoivent des malheureux, mal vêtus, exténués et mourant de faim. Deux jours après, Dijon était occupé par les brigades allemandes de Guillaume de Bade et de Keller.

Un engagement assez important eut lieu dans nos environs le 4 décembre. On a donné à cette rencontre ,oú les mobilisés français eurent l'avantage, le nom de

combat de Châteauneuf. Le 18 du même mois eut lieu la bataille de Nuits dans laquelle la victoire fut indécise.

Un nouveau corps d'armée, destiné à faire lever le siége de Belfort, se forme à Lyon et Chagny, sous le commandement de Bourbaki. Les Prussiens évacuent Dijon le 29 décembre pour renforcer leur armée de Belfort. Le lendemain 10,000 Français rentrent dans Dijon avec Cremer et Garibaldi.

Le manque de vivres força Paris à capituler. Le 28 janvier, MM. de Bismark et et Jules Favre signèrent un armistice de 21 jours. Malgré ce traité, et bien que Beaune et ses environs n'aient jamais été occupés pendant la guerre, le général prussien Manteuffel somma Garibaldi de quitter Dijon et toute la Côte-d'Or. Rendons au trop célèbre italien la justice que lui est dûe. Il se hâta d'obéir et le 3 février douze cents Allemands vinrent, au mépris des conventions, occuper la ville de Beaune.

Les villages, situés au nord de Beaune, eurent leur part de cette invasion. Le 8 février un détachement vint loger à Chorey. Pendant quelques jours, il y eut cinq

cents soldats : ce chiffre fut réduit à deux cents. Beaune et Chorey furent évacués le 7 mars. Aucun fait important ne vint signaler cette occupation, cent fois plus humiliante pour notre gloire que l'invasion de 1815.

Depuis près d'un siècle la société française, bouleversée périodiquement par des commotions politiques, semble vouloir renier son passé. Dans l'inextricable labyrinthe des utopies et des réformes humanitaires elle a laissé échapper le fil qui la dirigeait depuis quinze cents ans. Que sont devenues ces respectables légendes populaires, ces usages bons et naifs, cette union des familles, avec leur cortége de réjouissances. « Tout était occasion de joie et de plaisir chez nos aïeux. Le retour d'un parent longtemps attendu, le couronnement d'un enfant dans une école, la guérison d'une maladie, le gain d'un procès, la construction d'une maison, ce qu'on appelait alors *pendre la cremaillère*, la fête d'un parent, la fin de la moisson ou des vendanges, terminée par une *paulée*, enfin les repas de famille. Ils étaient sans faste, ces repas, mais les convives étaient nombreux ; il n'y avait pas d'éti-

quette, mais les mets étaient abondants. On y mangeait selon son appétit et sans contrainte ; on n'y redoutait ni le luxe de son voisin qui ne vous humiliait pas, ni sa propre médiocrité qui ne rendait pas le voisin plus fier ; on y avait le ton de sa maison et son attitude de tous les jours. On était là avec ses goûts, son humeur, son caractère ; on y chantait comme on eût chanté chez soi ; on n'était pas honteux d'avoir bien ri, d'avoir eu beaucoup de plaisir et d'être resté soi-même. »

« Quelle différence aujourd'hui. Les dieux s'en vont et la gaîté les a suivis. On ne trinque plus guère dans les repas ; les joyeux refrains sont remplacés par d'ennuyeux *speechs*. On ne dîne plus, on *mange* les uns chez les autres, en attendant qu'on se mange les uns les autres. »

Ce tableau, peint il y a vingt ans par M. Simon Gauthey avec une verve humoristique, est plus réaliste que jamais. Depuis lors, la toile a passé au noir et la prédiction du poëte s'est réalisée : nous nous mangeons les uns les autres.

Fixons au moins sur le papier quelques unes de ces vieilles coutumes que nos pères aimaient tant et qui se pratiquaient

à Chorey et dans tous les villages de la côte.

La grande fête de Noël ouvrait le cycle des réjouissances : l'année commençait jadis à cette époque. Pendant l'Avent, les *ménétriers* et *vielleux* parcouraient les rues en chantant des cantiques et des noëls écrits presque toujours en patois bourguignon. Voici deux couplets inédits :

Suleuve-tai, chambleîre,
Elleume de lai leumeîre,
Regarde por lai barreire,
J'entends remuer not' chassis ?
J'entends ben quéque parsonne
Ou les éroueilles me cournent
Ou ç'a notre chet qui grougne
Dans quéque coin por iqui

La servante va voir à la porte et trouve deux beaux voyageurs, deux anges, qui vont voir l'enfant Jésus et qui demandent l'hospitalité.

A disont, notre mâtrôsse
Qu'a sont de l'orient de rose
Qu'a sont venus por les airs
Voi Jésus de Nazarer.
A demandont eun peillesse
Pou reposer leu querqueisse
Tô seulement jeuqu'é ce seir.

Les montagnards de l'Auxois ont conservé la coutume de chanter *les Avents.* Il y a quelques années, un sieur Gally obtint du maire de Semur l'autorisation de jouer ces nocturnes sérénades. Enfin arrivait *Lai chuche de Noël*, cet arbre mystérieux qui comblait les enfants de friandises. Jusqu'au XIV[e] siècle on conserva d'une année à l'autre un tison noirci de cette souche préservatrice. La messe de minuit venait ensuite, avec son cortége de petites chandelles *bariolées* des plus vives couleurs. (1)

Dans beaucoup de pays on lâchait des petits oiseaux dans l'église au moment de de l'élévation. Les bons paysans étaient persuadés que leur vache et leur âne se mettaient à parler dans cette *mère des nuits.*

Le pain bénit de Noël, appelé *fouée, fouasce* et *fougasse* était un composé de farine, de jaunes d'œuf, de lait, de safran

(1) Aux fêtes de Noël 1865 j'ai été témoin d'un spectacle conservé pieusement dans la ville de Rheims : pendant toute la nuit, les enfants font flotter sur les ruisseaux et même dans des cuves pleines d'eau, des planchettes supportant de petites chandelles allumées. Ce souvenir gaulois est astronomique : la petite lumière, c'est l'équinoxe d'hiver, c'est le soleil qui vient de naître.

et de grains d'anis ; la pâte ne devait pas être levée.

C'était la saison des longues veillées d'hiver pendant lesquelles les jeunes gens *teillaient* le chanvre ou *mondaient* les noix, tandis que les vieilles tournaient leur rouet en racontant la légende des fées du *Trou-Léger*, près de Nuits, les prouesses effrayantes de la *Mère Lousine*, ou la visite que le diable avait faite, sur les chaumes de Meursault, au ménétrier de Gamay.

C'était aussi la saison des mariages. Le *Rain d'amour* était un arbre vert orné de fleurs, de fruits et de rubans, et porté solennellement à l'épousée par les jeunes filles au retour de l'église. M. Bavard a raconté, dans ses légendes Bourguignonnes cette coutume si poëtique. « Parvenues à la porte de la maison nuptiale, elles s'adressaient a l'humble mariée comme si elle eût été une noble et riche châtelaine et lui criaient en chantant :

Ouvrez, ouvrez vos portes, abaissez vos ponts

Les gens de la noce ouvraient la porte en chantant :

Entrez, entrez les filles, saluez la compagnie
Saluez la belle, la plus belle de toutes.

La jeune fille qui portait l'arbrisseau, feignant de se tromper, l'offrait d'abord à une femme agée :

Tenez, tenez la tante, voici le rain d'amour.

Et quand la pauvre vieille y portait les mains, la jeune espiégle lui répondait avec un malin sourire :

Tout bas, tout bas, la tante ; ce n'est point pour [vous
C'est pour une épousée plus belle que vous.

La mariée recevait le rain d'amour (1) et se mêlait à la *ronde de l'épousée.* Le *gamay*, les chants et les danses échauffaient toutes ces jeunes têtes : on courait les rues en chancelant et les vieux grands pères coiffés de leur bonnets de *ségovie* regardaient en souriant :

— La grande ranchée
Qui promène les épousées
Tout du long du paradis....
Boque iqui, boque là-bas.... choit dans l'ia.

Il n'est resté, de ces coutumes des épousailles, qu'une ronde d'enfants dont l'origine est oubliée et l'usage dangereux de tirer *les aiguillotes* à coups de fusil,

(1) Du latin *ramus* qui signifie rameau.

la veille du mariage. Quant à la *trempée au vin sucré* qu'on offrait aux mariés le lendemain du mariage, dans la tasse d'argent bourguignonne, il n'en reste que le souvenir.

Le jour de l'an arrivait ensuite avec ses cadeaux de toutes sortes. Janvier, *le père aux quat' bonnots,* descendait par la cheminée et remplissait de bonbons les sabots que les enfants avait mis sous l'âtre la veille au soir. Des troupes de jeunes garçons allaient de grand matin chanter *le guy l'an neuf* aux portes des maisons et recevoir des œufs et du lard. La plupart de nos fêtes avaient conservé les traditions gauloises : nous trouvons ici le guy des druides, la panacée universelle qui partageait avec les tisons de Noël le pouvoir d'écarter les maléfices.

Le festin des Rois est connu de tous. Il avait en Bourgogne un caractère particulier à raison d'une invocation faite au dieu de la lumière, au vieux Bel des Eduens, ou plutôt au Phœbus gallo-romain. On mettait dans un petit sac un nombre de fèves égal, plus deux, à celui des assistants ; l'une de ces fèves était noire, les autres blanches. Le plus jeune enfant de

famille les sortait l'une après l'autre et isait la distribution : *Phœbe domine*, oici pour le bon Dieu ; *Phœbe domine* oici pour la Sainte-Vierge; *Phœbe domine* oici pour mon grand père, etc., et ainsi e suite jusqu'à ce que la bienheureuse ève noire soit sortie du sac, ce qui constuait la nomination du roi d'un jour. Quelques rares familles ont conservé le estin des Rois, mais on se contente de lisser une fève ou une amande dans le âteau traditionnel. Le souverain de asard paie son élévation par quelques riandises. Il accepte gravement les vivats le « le roi boit » et les prévenances de ses ujets qui essuient ses lèvres augustes près chaque libation.

Ceux de mes lecteurs qui ont cinquante ns d'âge se souviennent d'avoir joué à ne sorte de *cache-cache* appelé le *Phébo.* Nos enfants sont sérieux avant l'âge : le eu du *Phébo*, renouvelé des Romains, st complétement oublié.

La fête des *Brandons* était encore un este des coutumes gauloises. On parcouait les champs avec des sarments allumés, pour obtenir de bonnes récoltes.

Dans notre pays beaunois cette fête coïncidait avec celle du *Grand Coire.*

Ce mot de Coire a été l'occasion de quelques recherches. M. Joseph Bard le dérivait du grec et M. Pautet le rapprochait du nom gaulois de *Couhard* près d'Autun. Pour moi, je pense que le Grand Coire, Couard ou Coësre était un chef de Bohémiens, qui vint camper avec sa troupe dans le faubourg S. Nicolas, et vendre aux habitants des pâtisseries et des *échaudés*. Dans le langage de ces nomades, *coësre* veut dire chef : c'est une altération du mot *César* analogue à celle de *Czar* chez les Russes.

En 1447, dit M. Rossignol, se trouvait à Beaune le *comte des Egypciens* dont la femme mourut en cette ville. Ces maraudeurs « menaient une vie orde et dissolue, » disparaissaient subitement et revenaient de même, à pied ou à cheval « bien garnys d'or et d'argent. » En 1575 il y eut, dans les campagnes voisines de Beaune, une véritable invasion de *cayens*, *bohémiens*, bélitres et *maux gauniés*. La race de ces hordes errantes n'est pas éteinte ; en 1869 une nombreuse troupe vint camper hors du faubourg Bretonnière

Leurs costumes bizarres et chamarrés de couleurs éclatantes, leurs grandes tentes rayées, le type oriental de leur figure, les atours de leurs femmes, dont la noire chevelure est ornée de pièces d'or, tout cela impressionna vivement ceux qui les ont vus.

C'est le premier dimanche de mars, que les enfants de Beaune et des environs accouraient à la porte S. Nicolas, où le grand Coire, conduisant une immense voiture d'échaudés, devait faire une distribution générale et gratuite. Mais il était très-difficile de le rencontrer, car le fabuleux roi des Truands passait très-vite et changeait ses heures.

Les mercredi, jeudi et vendredi-saint, les enfants de chœur couraient dans les rues du village, agitant d'énormes crécelles qui annonçaient les heures de l'Angélus et des Ténèbres. Les cloches se taisent pendant que le Christ est au tombeau ; on faisait croire aux enfants qu'elles étaient allées faire un voyage à Rome, pour se confesser au Saint-père. Que de fois n'avons-nous pas fixé sur le clocher nos yeux d'enfant pour voir partir les voyageuses aériennes.

Tous les dimanches un enfant de chœur, portant le goupillon et le bénitier d'étain, entrait dans chaque maison et jetait quelques gouttes d'eau lustrale en récitant une prière. Cet usage s'est conservé à Chorey jusqu'en 1848.

La fête de l'invention de la Sainte Croix ramenait chaque année une pieuse coutume. Chaque vigneron faisait bénir des paisseaux disposés en forme de croix. En 1872, une seule personne en a présenté. Notons aussi qu'on ne sonne plus l'angélus. Encore quelques progrès civilisateurs et nous serons tout-à-fait comme des animaux.

L'usage de placer le premier mai des branches d'arbre ornées de bouquets à la porte des maisons où habitent les jeunes filles, s'est conservé jusqu'à ces dernières années, mais les fleurs avaient perdu leur ancienne signification. Dans l'origine, chaque plante était l'emblême d'une qualité ou d'un défaut. Il y en avait pour l'amour timide et pour l'amour partagé. Le sureau témoignait le dégoût pour celle qui se livre. L'aubépine signifiait refroidissement et le noisetier rendez-vous. Le bouleau était synonyme de virginité et

c'était un grand honneur pour une jeune fille d'apporter à son mari quelques fagots de ces branches religieusement conservées. Le cerisier fleuri indiquait le relâchement; le saule la coquetterie, le houx l'abandon.

Le mois des fleurs voyait le cortège de la petite mariée : j'emprunterai à l'Histoire de Volnay le gracieux récit de *l'épousée du mois de mai.*

« Dans la soirée, après les offices divins, on voyait se dérouler dans les rues un long cortège de petites filles aux visages frais et épanouis comme les fleurs du printemps. Elles conduisaient l'épousée. C'était une enfant de cinq à six ans, belle et ingénue comme on l'est à cet âge. Sa blonde chevelure était couronnée des fleurs du pommier et de l'aubépine. Sa poitrine portait un bouquet de marguerites et de roses, et sa robe blanche était couverte de rubans et de dentelles. Elle avait pour filles d'honneur les deux plus sages futures communiantes. Cette troupe était joyeuse comme les hirondelles et chantait comme les fauvettes. On s'arrêtait au seuil de chaque maison, redisant la ballade dont voici le refrain : »

Parfait ' santé et bonne année.
Etrennez-vous notre épousée.
Voici que vient le mois de mai:
Ouvrez la porte, s'il vous plait?

« Cette fête, instituée pour saluer le retour des fleurs et des beaux jours, n'a cessé à Volnay qu'en 1840. »

Le jour de la Saint-Jean d'été, nos ancêtres pratiquaient une cérémonie conservée depuis les druides : je veux parler des *feux de borde*, ou *de Saint-Jean*, allumés pendant la nuit au milieu de la place du village et sur les hauteurs qui l'environnent. Mais les travaux de la culture ne laissaient pas à nos vignerons le loisir de s'amuser. Quelquefois une sécheresse extrême engageait les habitants de Chorey à se réunir à ceux de S. Nicolas pour la grande procession de S. Révérien, à Villy. C'était plutôt une cérémonie qu'une fête, et la tristesse devait faire partie du voyage. J'ai parlé ailleurs de ce pélerinage.

Les vignes sont dépouillées de leurs fruits : *Adieu pénés, venoinges sont faites.* L'énorme vis du pressoir va garder le silence jusqu'à l'an prochain. Les *poinçons* sont alignés au cellier et le vin blanc commence à s'éclaircir. Il faut remercier

Dieu de la bonne récolte, Dieu et monsieur Saint-Luc, son greffier, patron de la paroisse. Tous les travaux sont terminés : *nunc est hora bibendi.* Aussi nos Choréssiens s'en donnaient-ils tout à leur aise, menant de front les splendides cérémonies du culte et les joyeuses délices de la table. Oh ! bonne fête de Saint-Luc que j'ai tant fêtée dans mon enfance ! Appétissants cochons de lait bourguignons dignes d'être servis au sacre des rois, (1) avec quelle coquetterie vous faisiez votre entrée dans la *loichefrite*, aux mains de *lai Mâtrôsse* ! Splendides gâteaux au fromage, détrônés par les tartes sucrées et les petits fours ! Châtaignes crépitantes sur la tôle, « toutes chaudottes, toutes frigolottes ! » Harmonies criardes et délicieuses de *crin-crin*, accompagnées de pétards et des notes aigües de sifflets de deux sous ! jusqu'à ces grandes feuilles de platanes que nous allions cueillir deux jours avant la fête pour recevoir les petits *flans* à la courge.

(1) Une cuisinière de Beaune, consommée dans l'art d'apprêter les cochons de lait, fut mandée à Reims pour le dîner du sacre de Louis XVI. Anne d'Autriche s'était arrêtée à Beaune en 1630 et avait apprécié les qualités de cette préparation de haut goût.

Comme tout cela est déjà loin de nous.
On a tant vieilli depuis quarante ans!

A la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, la fête avait lieu dans l'allée du château. Cette avenue de peupliers, placée dans l'axe de l'allée des buis, dans le jardin actuel de M. Gruyer, a disparu depuis cinquante ans. On transporta la fête sur la petite place à côté de l'église : elle se tient maintenant sur la magnifique place de la maison commune.

La série des fêtes annuelles se terminait par la cérémonie de Saint-Hubert dont j'ai parlé précédemment, mais les réunions particulières se continuaient jusqu'au mercredi des cendres : Dans chaque maison, on invitait les parents et les amis à manger *l'âme de cochon*.... et on n'y parlait pas politique.

CHAPITRE XII

TOPOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

> Parmi les meilleurs vignobles du canton sud de Beaune, on doit placer celui de Chorey.
>
> *Statistique de la Vigne*, par le Dr MORELOT.

Le département de la Côte-d'Or comprend 717 communes et 382,762 habitants. Il se compose des arrondissements de Dijon, Beaune, Châtillon et Semur, et s'étend du nord au sud, depuis le village de Grancey-sur-Ource jusqu'à la Dheune, sur une longueur de vingt-six lieues. Sa plus grande largeur est de vingt-trois lieues.

L'arrondissement de Beaune renferme dix cantons, 210 communes et 122,000 habitants, répartis sur une superficie de 217,079 hectares de terrain. Les deux cantons de Beaune, nord et sud, présentent une superficie de 29,548 hectares et

une population de 28,798 habitants. Du nord au sud la longueur de ces cantons est de 18 kilomètres ; leur largeur est de 19 kilomètres. Le canton sud, dans lequel se trouve notre village se compose d'une partie de la ville et des communes de Chorey, Serrigny, Vignolles, Ruffey, Meursanges, Marigny, Combertault, Le-Vernois, Chevigny-en-Val, Sainte-Marie, Montagny, Merceuil, Bligny-sous-Beaune, Tailly et Ebaty.

La route nationale de Dijon à Chalon, n° 74, traverse la commune de Chorey, à 400 mètres à l'ouest de l'église. En partant de la route de Dijon, le finage est limité au Nord Est par le lieudit *Moulin-à-vent*, par le ruisseau de *Coumée* et par le bois de Lépenault qui le sépare du territoire de Serrigny. En approchant du hameau de Varennes, cette limite forme un angle assez aigu et suit l'ancienne voie romaine qui sépare Chorey de Vignolles, de Gigny et de Beaune. Elle arrive ainsi jusqu'à la route de Dijon qu'elle suit pendant deux ou trois cents mètres. Le chemin vicinal de Chorey à Savigny sert ensuite de limite entre ces deux communes, puis le chemin rural des *Ratosses*. Un peu plus

loin, il n'y a d'autre ligne séparative que celle des cultures dont la direction est différente sur les deux finages. Cette délimitation est ensuite déterminée par le chemin des *Beaumonts.* Une partie de la commune d'Aloxe n'est séparée de celle de Chorey que par des bornes ; l'autre partie est limitée par un chemin de desserte désigné sur le plan cadastral d'Aloxe sous le nom de *chemin ferré.* Cette ancienne voie vient aboutir, sur la route de Dijon, vers le moulin à vent d'où nous sommes partis.

La latitude de Chorey, mesurée du clocher de l'église est de 47 degrés, deux minutes et trente neuf secondes; sa longitude est de 2 degrés, trente-deux minutes et cinquante secondes. La hauteur moyenne du baromètre est de vingt-sept pouces trois lignes et neuf points. L'altitude de Chorey, prise sur la petite place devant l'église, est d'environ 230 mètres au dessus du niveau de la mer ; au climat des Corvées, point culminant de Chorey, cette élévation est de 235 mètres. Le sol de l'église Notre-Dame de Beaune est de 220 mètres.

Le terrain de Chorey est très varié. De

minces alluvions modernes, occasionnées par quelques petites sources, occupent la partie orientale et constituent des terres propres à la culture maraîchère, aux céréales et aux prairies.

Au Nord le prolongement de la montagne de Noël produit une surélévation dont les pentes ne sont pas assez rapides pour l'écoulement complet des eaux, ce qui empêche cette région, dont le sous-sol est argileux, de produire des vins fins, malgré sa position élevée. Le climat des Beaumonts est dans ce cas. Le Sud-Ouest et le sud du territoire s'inclinent sur la petite rivière du Cours de Rhoin. Le sous-sol de cette région est formé par une couche de gravier, amoncelée à l'époque tertiaire. C'est là que l'on récolte le meilleur vin de la commune, dans les climats de La Rochelle et des Crais.

Le centre de la commune forme une sorte de colline qui se rattache, comme je l'ai dit, au bois de Noël. On ne trouve dans ce massif aucune trace de craie. Au dessous de la couche végétale fort compacte existent des bancs d'argile très profonds et de couleurs diverses, essentiellement composées d'alumine, de silice, de

carbonate de chaux et d'eau. Il s'y trouve en mélange des oxides de fer et de manganèse. On rencontre aussi des argiles sableuses ; on s'aperçoit de la présence des grains sableux par la rudesse de ces grains lorsqu'on frotte entre ses mains l'argile pâteuse. L'oxide de fer en grains accompagne souvent les argiles de la plaine. Buffon attribue la formation de ces globules aux débris végétaux qui, en se décomposant, se rapprochent par affinité et se séparent en détritus terreux d'une part, en grains de fer, de l'autre. Ce minerai est assez abondant dans notre contrée ; il a été, pendant quelques années, l'objet d'une exploitation importante dirigée par un M. Mathias. Le minerai, amassé par les eaux dans certains endroits, contenait parfois de très gros rognons et produisait après la fonte trente pour cent de son poids.

Les argiles et les glaises, produites par la décomposition des roches vitreuses dans les premiers âges géologiques, forment une sorte de précipité. La couche la plus pure est blanche ou vert-clair. Les couches supérieures, plus colorées et plus grasses, ont subi l'influence des limons, des débris

organiques du fond des eaux, et plus tard, des végétaux aériens. Buffon donne le nom spécial d'argile à celle qui est pure et celui de glaise à celle qui est mélangée. Ces observations s'appliquent surtout à Chorey : il est facile de reconnaître, en creusant les puits, les diverses nuances de la couche profonde qui supporte le village. Quant à la marne, sorte d'argile où il entre du calcaire, on en trouve quelques gisements dans les Grandes Terres et dans les Beaumont.

On découvre parfois, surtout dans les Boyaux et les Clos Margot, des pierres à la forme irrégulière et contournée, profondément incrustées dans la couche de glaise. Ces pierres sont dues aux résidus calcaires, entraînés par les infiltrations dans les crevasses et les vides formés par la dessication produite après le retrait de la masse d'eau qui couvrait les masses argileuses.

Les éléments des terres végétales sont: 1° L'argile, ou matière vitreuse de formation ignée réduite en poudre. 2° Le calcaire, décomposition des coquilles marines. 3° La terre, vraiment végétale, par les détritus des plantes et des animaux. En se

qui concerne Chorey, il serait à propos d'ajouter un quatrième élément qui, bien que calcaire, procède d'une autre cause que le précédent : c'est celui des éclats de pierre produits par les roches désagrégées des montagnes et entrainées par les eaux; cet élément forme, dans les villages de la côte, la matière constitutive du sol favorable aux vins fins.

Les terres des alluvions à fond pierreux, comme le crai, sont ferrugineuses et se rapprochent, par leur composition, des terres à sous-sol oolithique : c'est sur celles là que le noirien de Chorey réussit le mieux : c'est ce qui arrive aux Champiétant, aux Champs-Longs, aux Grandes Terres, et principalement sur les versants méridionaux.

Les terrains bruns absorbent le calorique et dessèchent les racines des plantes. Au contraire, les marnes et terres blanches réfléchissent la lumière et sont moins brûlants que les premiers.

Le petit tableau suivant donnera une idée de la composition chimique de deux terrains de nos environs. Il est évident que les proportions appliquées au sol de

Chorey doivent être intermédiaires à ces deux séries de chiffres.

	Varennes		Grèves
Alumine	40	—	22
Sous carbonate de chaux	26	—	42
Sels alcalins	14	—	08
Silice	09	—	06
Débris organiques	08	—	06
Tritoxide de fer	03	—	07
	100		100

Voici quelques notes statistiques su l'état des cultures de Chorey :

En 1834 nous trouvons 285 hectare de vigne, 40 hectares de prairies naturè les, 5 de prairies artificielles, 60 de fro ment, 40 d'orge, 20 d'avoine, 2 de maï 5 de pommes de terre, 10 de légume secs, 3 de betteraves et 3 de chanvre.

Les relevés de 1857 constatent 83 hec tares de froment, 3 de méteil, 1 de seigl 15 d'avoine, 24 de pommes de terre, 1 de légumes secs, 2 de navette, 1 chanvre, 40 de prés et 18 de prairies a tificielles. Les vignes ont diminué ; n'en trouve plus que 245 hectares ; u série de mauvaises récoltes ont engagé l propriétaires à en faire arracher. On ve

dangea cette année-là le 24 septembre; l'année précédente avait été fort mauvaise et la vendange n'avait pu avoir lieu que le 5 octobre. En 1858 on coupa les raisins le 24 septembre; en 1859 le 23 du même mois, en 1861 on ne put vendanger que le 11 octobre: le vin fut léger mais bon. Beaucoup de plantations avaient eu lieu; la vigne couvrait 289 hectares de terrain. En 1840 il y avait dans le département de la Côte-d'Or 29,175 hectares de vignes; quinze ans après il y en avait 28,811 ; il s'en trouve actuellement 40,000 hectares. (1) La moyenne des vins récoltés sur Chorey est de deux mille pièces de 228 litres ; celle des fourrages naturels est de 150,000 kilogrammes; celle des prairies artificielles, de 36,000 kil.; enfin celle des céréales est de 40,000 kil.

Nous avons constaté, dans le cours de cet ouvrage que la commune de Chorey possédait des vignes au VII[e] siècle. Depuis cette époque, un grand nombre de documents nous montrent cette culture

(1) La culture de la vigne occupe en France 25000 hectares, dont le produit moyen est de 50 millions d'hectolitres pour les trois quarts en vins rouges.

progressant toujours, à l'aide des procédés et des moyens usités de nos jours. Le tonneau valait anciennement 144 pintes; la feuillette contenait neuf setiers de huit pintes chacun ; il fallait deux feuillettes pour faire un muids et deux muids pour une queue. On se servit encore jusqu'en 1683 de l'*émine* qui valait seize *quarteranches ;* chacune de ces dernières contenait 29 litres 75 centilitres.

En 1380 le vin du Clos de Vougeot fut vendu 3 livres 10 sols le muid, c'est-à-dire trois deniers et demi le litre. Le vin ordinaire de Beaune valut un denier par par litre cette année là. Le Vougeot valait donc trois fois et demie le vin de Chorey. Il vaut aujourd'hui sept fois plus, mais il faut remarquer que la qualification d'ordinaire ne peut avoir le même sens qu'aujourd'hui, attendu que toutes les vignes étant en noirien, les vins communs équivalaient aux cuvées inférieures de la côte.

C'est à la fin du XIV[e] siècle que l'on commença à cultiver une variété très fructifère provenant d'un cep de vigne du village de Gamay. Craignant la disette des céréales, les ducs de Bourgogne dé-

endirent, mais en vain, de propager ces ouveaux cépages.

J'ai dit que les procédés n'avaient guère varié. En 1480, une partie des vignes étaient cultivées à moitié fruit. Quelquefois le vigneron avait les deux iers, mais dans ce cas il fournissait les uves, le pressoir et les tonneaux. Quelques vignes étaient faites à l'argent, à raison de huit livres par journal. Le vigneron devait faire au moins cinq *preux* par ouvrée et était tenu de *refuir*, *d'aicouler*, *le tiercer*, *de venoinger* de *dépaissoler es paischas*, et même de détruire les *cancouanes* et les *hurbrechtz*. (1)

Malgré les édits, la culture du gamay augmentait. Le 21 novembre 1577 le roi Henri IV ordonnait « que les labours et semences de terre ne soient point délaissés pour faire plants excessifs de vignes. Ainsi soient toujours les deux iers des terres tenus en blairie et que ce qui est propre et commode pour prairie ne soit appliqué à vignoble. » Le même décret exigea qu'au temps des vendanges tous les chiens eûssent de grands bâtons

(1) Les hannetons et les écrivains.

attachés au col pour les empêcher d'entrer dans les vignes.

Il y eut à Beaune des réglements fort curieux au sujet des tonneaux. « Les poinçons et fillettes de la fabrique de Beaune seront à l'égandillage et jauge de cette ville, les poinçons garnis de seize cercles et les fillettes de quatorze. Tous tonneaux où il y aura encognures, joints foulés, gorge coupée, vieilles douelles ou douelles empeignées, seront amendables, ainsi que celles ou se trouve du bois d'Aubin ou qui ont été jablés. » En 1766 on payait les tonneaux onze livres la queue.

Voici ce que M. le docteur Morelot écrivait en 1831 dans sa statistique de la vigne : « Parmi les meilleurs vignobles du canton Sud de Beaune, on doit placer celui de Chorey. Le territoire de cette commune est élevé et repose généralement sur un fonds sablonneux, sec et propre à la vigne, aussi y est elle cultivée de temps immémorial. Le vin qu'elle y produit ne peut être considéré comme un pur gamay ; c'est un très bon passe-tout-grain, franc, moëlleux, coloré, que le commerce peut expédier avec grand avantage comme excellent ordinaire. On emploie encore

les bons Chorey quand les grands vins périclitent. Ils deviennent alors vins de reméde, ils les bonifient et les rendent agréables à boire. »

La liste suivante a été dressée avec le plus grand soin. La première période, de 1736 à 1751, ne concerne que les vins de Beaune, elle a été relevée sur les registres de ma famille. La seconde, qui commence à 1752, regarde spécialement le le village de Chorey; elle a été établie d'après les registres précités et d'après le livre de compte de ménage du curé Blanchard, terminé en 1790. J'ai conservé le texte même de ces remarques, d'autant plus intéressantes que le curé de Chorey inscrit les dates de la fauchaison et de la moisson. A partir de 1790 des notes fournies par plusieurs personnes et notamment par M. Benoît Bard, de Chorey, m'ont permis de continuer cette liste jusqu'à nos jours.

1736	Le vin de Beaune fut vendu	600	livres la queue.
1739	id.	200	id.
1740	id.	87	id.
id	Le Pommard.	95	id.
1741	Le vin de Beaune	600	id.
1742	id.	150	id.

1743	id.	250	id.
1744	id.	130	id.
1746	id.	440	id.
1747	id.	410	id.
1749	id.	260	id.
id	Le Pouget.	200	id.
1750	Le vin de Beaune	410	id.
1751	id.	120	id.

1752. Quatre mois de sécheresse. Le 10 décembre prières pour avoir de la pluie. Grains médiocres. Vendangé à Chorey le 30 septembre. Beaucoup de vin par tous pays surtout les blancs. Le bon vin de Beaune s'est vendu 260 livres la queue.

1753. Hiver rigoureux ; grains médiocres. Vendange abondante et de bonne qualité le 22 septembre. Les vins de Beaune valent 410 livres.

1753. Moisson très-abondante. Vendange assez abondante le 30 octobre, mais fort médiocre en qualité. Les vins fins et les gamays vendus 120 livres.

1755. Gelée et grêle. Chorey a été favorisé : les blancs sont *verts* mais les rouges très-bons. Vendangé le 19 septembre ; les Beaune valent 180 livres.

1756. Hiver doux et pluvieux, grains médiocres. Vendangé le 7 octobre. Mau-

vais vin rendu nébuleux par les limaçons attachés aux raisins. Le Beaune est vendu 95 livres ; le Pommard 105.

1757. Moisson favorable. Peu de vin mais bon.

1758. Peu de vin, et mauvais, et cependant très-cher, année inconstante.

1759. Petite moisson. Chorey mal partagé; affreuses grêles le 1er et 21 juin. Vendangé à Beaune le 22 septembre; vin assez abondant mais fort médiocre.

1760. Moissonné à Chorey le 7 juillet : beaucoup de blé. Vendangé à Beaune le 16 septembre, à Chorey le 18. Vin abondant et à bon marché. Ceux qui ont vendu de suite ont bien fait.

1761. Mauvaise moisson le 5 juillet ; bonne dans la montagne. Vendangé à Beaune le 14 septembre, à Chorey le 17. Année d'abondance ; le vin blanc mauvais, le rouge passable.

1762. Moisson le 22 juillet, assez bonne, sauf l'avoine. Vendangé à Beaune le 5 octobre, à Chorey le 7. Mauvaise récolte ; vin pourri et vert.

1764. Année chaude et sèche. Beaucoup de blé, peu de menues graines. On vendangea à Beaune le 18 septembre, à

Chorey le 24, par un temps pluvieux. Le vin fut assez bon ; celui de Beaune valut 360 livres.

1765. Le premier septembre à sept heures du soir, il survint une grêle furieuse ; il y eut à Beaune pour plus de 12,000 livres de vitres brisées. Chorey fut épargné et vendangea le 26 septembre. Le noirien fut vendu 400 livres et le gamay, 165. Les noiriens de Beaune ne valurent que 105 livres.

1766. Du 26 juillet au 29 janvier il n'y eut pas une goutte de pluie et l'on eut une difficulté extrême à moudre les grains. On vendangea à Beaune le 25 septembre, à Chorey le 27, à Vollenay le 29. Le vin de Beaune valut 390 livres ; celui de Chorey fut très-bon, mais en petite quantité.

1767. Hiver rigoureux dont les gelées firent beaucoup de mal, ainsi que celles du printemps. On commença la moisson le 20 juillet. Les foins furent bons. On vendangea Beaune le 6 octobre, à Chorey le 8. Le noirien fut vendu 112 livres.

1768. Pluies, brouillards et froid. La moisson eut lieu le 20 juillet. Il grêla fortement le premier septembre. On ven-

dangea à Beaune le 29. Le noirien, très-médiocre, valut 160 livres, mais au bout d'un d'an on le vendit 375 livres.

1769. Les blés n'ont pas réussi : on n'avait pû semer en bonne saison. L'orge assez bon a suppléé au froment. On a vendangé le 29 septembre à Beaune et à Chorey, par un temps très-favorable. La gelée du 2 octobre détruisit la récolte des arrière-côtes. Peu de vin, assez médiocre mais cher. Le Pommard a été jusqu'à 404 livres. Le gamay de Chorey s'est vendu 90 et 100 livres.

1770. On a fauché le 16 juillet par un temps inconstant : il y eut dans ce mois de grands débordements. La moisson, commencée le 3 juillet, ne donna qu'une demi-récolte, et comme l'année précédente avait été mauvaise le blé fut hors de prix et l'on fit remoudre le son pour faire du pain. Les précautions prises par M. Maufoux, maire de Beaune, ont empêché la famine. Le Samedi après Pâques le blé avait manqué complètement au marché de Beaune et dans presque toute La Bourgogne. Vendangé à Beaune le 6 octobre, à Chorey le 9, par un beau temps : très-peu de vin, mais assez bon.

1771. On moissonna le 24 juill sécheresse fut si grande que l'on al procession à Villy pour chercher les ques de St Révérien. On vendan Chorey le 26 septembre, à Beaune l Bonne moyenne, bonne qualité et prix. Les Chorey se sont vendus livres.

1772, Magnifique moisson, comm le 12 juillet. Vendangé le 26 septe à Beaune le 15. Il y eut une récolte me et une grande disette de tonn Malgré la grande qualité, les premiè Beaune ne valaient que 200 livres Chorey 45 livres.

1773. Hiver très-humide. On a fa le 5 juillet et vendangé le 30 septem le lendemain de Beaune. Vins de Cl assez abondants et bons, vendus 72 l la queue.

1774. 25 Juin récolte des foins, sable à Chorey, abondante ailleurs moisson commença le 11 juillet, p beau temps. Peu de grain et beaucou mauvaises herbes. On vendangea à Cl le 21 septembre, à Beaune le 24. Cer villages firent beaucoup de vin ; Ch en eut moins, mais il fut très-bon

olnay valait 340 livres, le Chorey 80 et 5 livres.

1775. La récolte du foin, le 26 juin, fut iédiocre ; celle du blé, commencée le 1er iillet fut très-abondante à Chorey. On endangea à Beaune le 26 et à Chorey le 8 septembre. Année moyenne, qualité iédiocre ; quelques pays gêlés. Volnay 20 livres ; Chorey 72 livres.

1776. L'hiver fut très rigoureux. La ioisson, assez médiocre, commença le 15 uillet. Beaune a vendangé le 1er octobre, Chorey le 3. La récolte fut assez mau-aise. Les noiriens, relativement plus bondants ont été meilleurs. Les Chorey e vendent 75 livres la queue.

1777. Fauché le 26 juin, moissonné le 21 juillet, vendangé le 3 octobre par un eau temps. On a fait meilleur et plus u'on ne pensait. Les Volnay valurent 500 ivres, les Chorey rouges 120 livres et les Chorey blancs 80 livres.

1778. La grêle du 6 juillet enleva le tiers des récoltes. La moisson eut lieu le 15 juillet et la vendange le 25 septembre. On vendit le vin 90 livres.

1779. Fauché le 30 juin par un mauvais temps. La moisson a été faite avec un

beau temps, de même que la vendange, qui eut lieu le 22 septembre. Récolte abondante, mais d'assez mauvaise qualité: le vin a tourné à l'aigre.

1780. On a trouvé beaucoup moins de foin qu'on ne pensait. On a moissonné le 6 juillet et vendangé le 14 septembre. Il y eut une très-grande sécheresse à laquelle les noiriens ont résisté. Les gamays, fort médiocres, ont valu 78 livres la queue.

1781. La moisson, commencée le 2 juillet a été mauvaise presque partout et passable à Chorey. On a vendangé le 15 septembre. Les raisins étaient très-beaux le très abondants, mais la qualité laissa fort à désirer.

1782. Le foin a été récolté dans les derniers jours de juin et les céréales le 16 juillet; peu de grains et maigre. La vendange, commencée le 30 septembre, a duré longtemps à cause des pluies. Abondance et mauvaise qualité,

1783. Fauché le 27 juin : peu de foin, mais bon. Moissonné le 11 juillet. Vendangé le 20 septembre ; petite récolte. Il y eut des chaleurs extraordinaires et les orages allumèrent beaucoup d'incendies.

1784. La moisson, commencée le 6 juillet, donne assez de grains. La vendange a lieu le 17 septembre. Récolte moyenne, qualité assez bonne, malgré la maladie appelée *le Rougeot.*

1785. Presque pas de foin. Depuis le commencement de juin jusqu'au 12 juillet, la montagne fut couverte de vapeurs. Le 6 juillet il y eut un tremblement de terre. Vin abondant, assez mauvais, à bas prix.

1786. Beaucoup de foin. Moisson le 6 juillet: beaucoup de gerbes, peu de grains. année ordinaire pour le vin.

1787. La moisson a commencé le 20 juillet ; peu de gerbes, beaucoup de grains. On a vendangé le 8 octobre ; les trois premiers jours ont été très-favorables. Vin passable, malgré les pluies du mois de juin.

1788. Temps favorable pour la fauchaison qui a été bonne, ainsi que la moisson. La vendange s'est faite le 17 septembre par un temps magnifique. Le vin très-bon et assez abondant se vendit 84 livres.

1789. L'hiver a été d'une rigueur extrême. Beaucoup de ceps sont morts et la

plupart des hauts bourgeons détruits. La fauchaison a été mauvaise. Le 29 juillet, on a moissonné par un temps pluvieux. Pour la vendange, il n'en faut parler que pour la forme : elle a eu lieu le 15 octobre par un temps assez beau. Petite et très-mauvaise récolte que l'on vendit à raison de 53 livres la queue.

1790. Se ressent encore des gelées d'hiver.

1791. Gelée les 15 et 16 juin. Année très chaude. Récolte minime, de qualité supérieure. Les Chorey valent 120 livres la queue.

1792. Année pluvieuse. Le peu de vin que l'on a fait était très faible.

1793. Le vin fut abondant, mais la qualité médiocre. L'été, quoique très-chaud, fut mêlé de pluies froides.

1794. Il y eut de fortes chaleurs, mais trop de pluie, beaucoup de vin et peu de qualité.

1795. Été chaud et favorable. La récolte abondante eut une qualité supérieure.

1796. Année froide et pluvieuse. Peu de vin et très-mauvais.

1797. Quinze jours de pluies torrentielles à la fin de juin. Mauvaise récolte.

1788. Quantité moyenne, qualité supérieure.

1799. La récolte fut abondante, mais les pluies nuisirent à la qualité.

1800. Été froid. Petite quantité et petite qualité.

1801. Quantité moyenne. Qualité passable.

1802. Il y eut de fortes gelées les 16 et 17 mai, puis des chaleurs excessives. La récolte fut minime mais la qualité très-supérieure.

1803. Beau temps, mais peu de chaleur. Année abondante, qualité passable.

1805. Vin très-abondant et très-médiocre. Les vers donnnèrent un fort goût de pourri.

1805. L'année fut très-abondante mais les raisins mûrirent mal. Beaucoup de vignerons firent deux vendanges. Il neigea très- fortement le 12 octobre, et on coupait les raisins sous la neige. Les vins eurent très-mauvais goût. Ceux de Chorey se vendirent 40 francs la queue.

1806. Quantité moyenne. Noiriens très bons, gamay médiocres vendus à Chorey

100 francs la queue. L'automne fut très-beau.

1807. Temps chaud et orageux : les vins assez bons valurent le même prix.

1808. Beaucoup de grêle et d'orage. Chorey, épargné, vendit son gamay cent francs.

1809. L'hiver fut très-doux ; on voyait le raisin à la Notre-Dame de mars. Mais l'été fut mauvais et l'on ne fit qu'une qualité détestable. Les vins, demi-récolte, cotés à très-bas prix augmentèrent l'année suivante. Le 14 octobre il y eut une gelée assez forte.

1810. Les vers qui restèrent dans les raisins jusqu'à la vendange firent beaucoup de mal. Les vins tournèrent à l'aigre et les négociants subirent de grandes pertes. A Chorey on vendit d'abord 180 francs, Après les soutirages personne ne voulut acheter ceux qui restaient.

1811. La gelée du 11 avril enleva les deux tiers de la récolte. Il gela aussi les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte. L'été eut des chaleurs extraordinaires qui se prolongèrent jusqu'en décembre. La célèbre comète parut pendant tout le mois de septembre. On fit peu de

vin, mais il fut délicieux. Le Chorey fut vendu 240 francs.

1812. Eté froid et automne pluvieux. Les arrière-côtes ne purent vendanger. Le vin fut abondant et mauvais. Il en a été de même pour les céréales.

1813. Pluies et vers. Noirien très-rare et très-mauvais. Gamay passable.

1814. Hiver rude et long. Le 15 février la gelée reprit jusqu'au 20 mars. Les vignes taillées furent presque entièrement perdues. Il y eut aussi des grêles et des orages. On fit très peu de vin, surtout à Chorey.

1815. Les vins, peu abondants furent presque aussi bons que ceux de 1811. Ceux de Chorey furent vendus, tout chauds, 200 francs la queue.

1826. Année exceptionnellement malheureuse. Il gela les 11, 16, 17, 18 avril, 17 et 18 mai, 14 juin, 8 et 9 juillet. On n'a pas souvenir de gelées aussi tardives. D'ailleurs les pluies furent presque continuelles de mai en décembre. Les grains furent mauvais et le peu de vin que l'on fit était détestable.

1817. Petite quantité. Les gamays parurent assez bons ; on les vendit 220

francs. Mais ce prix diminua de moitié aux soutirages. La gelée commença au mois d'Octobre.

1818. L'été fut très-sec et chaleur énorme. Grande abondance et qualité médiocre. On vendit le Chorey 135 francs.

1819. Année chaude, assez abondante et de très-bonne qualité. Le vin nouveau se vendit 100 francs la queue ; l'année suivante il valait le double.

1820. L'été pluvieux. Le gamay fut mieux que le noirieu ; on le vendit 120 francs.

1821. Gelées blanches en juin ; pluies froides. La quantité et la qualité furent au dessous de la moyenne.

1822. L'hiver fut très doux ; il tonna pendant la messe de Minuit de Noël. L'été fut excessivement chaud. La Fontaine-froide tarit. M. Desforges, de Savigny, fit boire du vin blanc nouveau le 5 août, pour la fête patronale de St Cassien. Année moyenne, qualité supérieure. Les gamays de Chorey valent 250 francs.

1823. Les pluies firent couler les raisins au moment de la fleur. On ne fit qu'une demi-récolte. Les gamays furent passables et les noiriens mauvais.

1824. Temps inconstant. Les pluies empêchèrent la floraison.

1825. Hiver très-doux ; gelée à la fin d'avril. Forte grêle à Chorey le 25 mai. au moment où la vigne commençait à fleurir. La neige empêcha la procession de la Fête-Dieu. Malgré ces contre-temps le vin fut très bon. Il était peu abondant et se vendit, à Chorey 250 francs la queue.

1826. Une chaleur excessive fit brûler le côté des raisins exposé au midi. Les grains attaqués tombèrent ; les autres, favorisés par des pluies chaudes au mois d'août, prirent un développement considérable. Il y eut beaucoup de vin qui fut très alcoolique mais qui eut un détestable goût de brûlé.

1827. Très-bel automne. Vins fort abondants, mais médiocres vendus 50 francs la queue.

1828. Les Chorey furent vendus au même prix. Ils étatent très-abondants mais très-inférieurs. Les pluies d'automne firent pourrir les raisins.

1829. Pluies en août et septembre. On ne fit qu'un tiers de mauvaise récolte. Le vin nouveau ne valut que 40 francs,

mais l'année suivante fut si désastreuse que ce prix augmenta beaucoup.

1830. Froid excessif. Le cours de Rhoin eut des glaces épaisses sur lesquelles passaient les voitures. Beaucoup de vignes, à Chorey, furent gelées et arrachées.

1831. Année ordinaire et de médiocre qualité.

1832. Gelée au printemps. Vin passable, assez abondant.

1833. Les vignes commencent à se repeupler. L'apparence était superbe mais il grêla fortement le 15 août. On comptait avoir un tiers de perte, mais il y eut plus de moitié.

1834. Bonne moyenne. Excellent vin qui augmenta de prix l'année suivante.

1835. Malgré les fortes chaleurs le vin fut médiocre.

1836. Année peu abondante et d'assez mauvais qualité.

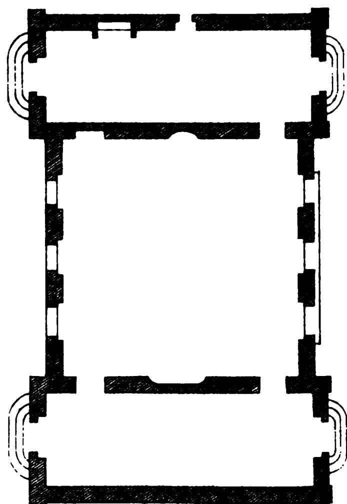
1837. Année moyenne, qualité passable.

1838 et 1839. Peu d'abondance et médiocre qualité.

1840. Les vins furent abondants et bons. On les vendit seulement 80 francs.

MAISON COMMUNE DE CHOREY

Plan du rez-de-chaussée



Echelle de 4 millimètres par mètre.

1841. L'été ne fut pas chaud et il y eut quelques gelées. Vins médiocres.

1842. Les conditions atmosphériques furent très-favorables. Excellente année pour les vins fins et ordinaires. On vendit, à Chorey, 160 francs la queue.

1843. Les écrivains firent beaucoup de mal aux vignes. Peu de vin et mauvais.

1844. Les écrivains continuent leurs ravages. Néanmoins on ne fit pas mal de vin, très coloré et très-dur.

1845. Troisième ravage des écrivains auxquels viennent se joindre les vers. Année nulle.

1846. Les vignes commencent à reprendre. Fortes chaleurs. Année peu abondante, mais d'une qualité exceptionnelle, et surtout, vins d'une très-longue conservation. On vendit le gamay 200 francs.

1847. Vins médiocres, mais très-abondants, surtout les gamays. Les vignerons de Chorey, manquant de cuves, furent obligés de faire deux vendanges. Aussi le vin ne valut que 43 francs la queue.

1848. Année favorable. Beaucoup de vin et beaucoup de qualité. Les évènements politiques empêchèrent les négo-

ciants d'acheter ; le vin ordinaire ne se vendit que 44 francs.

1849. Un peu moins abondant. Les ordinaires furent encore supérieurs à ceux de l'année précédente ; mais le commerce acheta peu. L'administration des hospices de Beaune, n'ayant pu vendre ses vins fins en adjudication publique, envoya ses employés en vendre en Belgique et dans le Nord. Les Chorey sont cotés à 50 et 60 francs.

1850. Assez abondants, mais d'une qualité médiocre.

1851. Moins abondants et plus mauvais.

1852. Quelques gelées au printemps et un peu d'oïdium ne laissèrent qu'une idem récolte. Le vin, acide et vert, valut encore 100 francs la queue.

1853. Année tardive et humide. Chorey fut exempt de gelées. Le vin nouveau se vendit 70 francs, mais l'année suivante fut si mauvaise qu'il atteignit le chiffre de 200 francs.

1854. Gelée au printemps. Tout le territoire fut grêlé le 31 juillet et l'on ne fit qu'un huitième de récolte.

1855. Mauvaise année. Beaucoup d'écrivains.

1856. Grandes pluies et inondations. Continuation des ravages des écrivains. Le gamay parut d'abord assez bon et se vendit 90 francs. Mais il ne tint pas et baissa de prix après le soutirage.

1857. Assez bonne récolte ; vins légers, 100 à 120 francs la queue.

1858 nous a donné une comète. L'année fut chaude et sèche. Il y eut abondance et qualité. Les vins fins ont été parfaits. Les ordinaires valurent de quatre-vingts à cent francs.

1859. Il y eut quelques gelées au printemps et de fortes chaleurs en été. Les vins de Chorey surpassèrent en qualité et en couleur ceux de 1858; mais il n'y eut que deux tiers de récolte. On les vendit 80 francs.

1860. Année froide et pluvieuse. Les raisins mûrirent mal et l'on donna au vin acide le nom de *Garibaldi*. En primeur, on vendit le Chorey cent francs la queue, mais il tomba rapidement à 60.

1861. Assez bonne année. Récolte moyenne. Vin léger et fin.

1862. Gelées partielles au printemps. Récolte assez abondante. Vins corsés, assez bons, vendus 90 à 110 francs.

1863. Année très-sèche. Quantité moyenne. Vins bons quoiqu'un peu légers. On vendange à Chorey le 24 septembre.

1864. La sécheresse fut moins longue, mais les chaleurs très-fortes. Les ordinaires abondants, plus corsés que ceux de l'année précédente, valurent 100 et 120 francs.

1865. Vendangé le 10 septembre. Année très-favorable et assez abondante. La Fontaine-froide tarit au mois de septembre. Les vins fins et ordinaires furent excellents et très-abondants. Ceux de Chorey furent vendus 120 francs, mais augmentèrent quelques mois après.

1866. Changements de température trop fréquents. Orages et pluies. Le 5 septembre, à 8 heures du soir, une grêle fort grosse endommagea la moitié du territoire, du côté de Gigny. La vendange eut lieu le 22 septembre et les vins n'eurent pas de qualité ; on leur donna le nom de *Bismark*.

1867. Année tardive. Les vins, en quantité moyenne, furent cependant assez bons. La ville de Beaune et les communes voisines supprimèrent leur ban de vendange. Il fut permis à chacun de couper

les raisins quand il voudrait. Néanmoins le conseil municipal et quelques notables continuèrent à se réunir pour donner leur avis et fixer le jour facultatif de la vendange. Elle eut lieu cette année-là le 30 septembre.

1868. Année sèche. Pas assez de pluies en été. On vendangea le 9 septembre. Les raisins, trop mûrs, donnèrent une récolte qui parut très bonne et se vendit 120 et 140 francs. Mais le vin manqua de tannin et n'eut pas une longue durée. Les négociants eurent de grands désagréments avec les vins fins.

1869. Plus corsé que le précédent et assez abondant, atteignit le même prix. On a vendangé le 22 septembre.

1870. Récolte moyenne, commencée le 20 septembre. Le vin eut plus de finesse que le précédent. La vendange dura longtemps ; beaucoup de jeunes gens étaient soldats, mobiles et mobilisés.

1871. Les verglas et fortes gelées d'hiver firent périr beaucoup de ceps. Fortes gelées au printemps. Température fort inégale. Très-peu de vin et mauvais.

1872. Gelées d'hiver et de printemps. Encore *moins de vin* que l'année précé-

dente. Il y eut cependant d'assez fortes chaleurs. Le vin, assez dur, manquait d'alcool. On le vendit 140 francs, à cause de la rareté des vins vieux. Au commencement d'octobre il y eut quelques jours de gelées et à la fin du mois des inondations dans les grandes rivières.

1873. Grandes et fortes gelées en avril et mai. La température de l'année est très-défavorable et les vignes épargnées produisent du vin détestable.

1874. Hiver très-doux. Grand froid et grande sècheresse en mars, avril et mai. Une gelée d'une rare intensité détruit les gamays et une partie des vins fins. La Champagne, le Bordelais, le Mâconnais et le Midi sont atteints comme la Bourgogne.

J'aurais pu faire remonter plus haut cette statistique et puiser dans quelques ouvrages d'œnologie des notions plus anciennes. J'ai préféré m'en tenir à des renseignements recueillis à Chorey. J'ajouterai seulement, à propos des étés très-chauds, que la Fontaine-froide avait déjà tari en 1781. Cette année-là, il ne tomba pas de pluie pendant cinq mois et les arbres fruitiers fleurirent plusieurs fois.

Le tableau suivant donne le relevé exact de l'état civil de Chorey depuis plus d'un siècle : j'ai groupé les chiffres par période de dix ans :

	naissances	mariages	décès
De 1761 à 1770,	123	22	83
De 1771 à 1780,	125	38	108
De 1791 à 1800,	156	41	114
De 1801 à 1810,	140	24	108
De 1811 à 1820,	89	27	79
De 1821 à 1830,	115	25	66
De 1831 à 1840,	101	47	67
De 1841 à 1850,	78	33	63
De 1851 à 1860,	77	45	44
De 1861 à 1870,	78	36	57

La table du recensement quinquennal décompose la population de Chorey de la manière suivante :

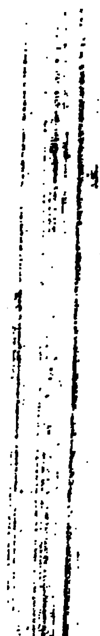
	habitants, savoir :	hommes	femmes
En 1836	352	172	180
1841	348	166	182
1846	365	183	182
1851	360	174	186
1856	369	184	185
1861	343	172	171
1866	354	178	176
1871	id.	id.	id.



NOTICES

SUR LES

,LAGES ENVIRONNANT CHOREY.



NOTICES

IR LES VILLAGES ENVIRONNANT CHOREY.

—

Les recherches que j'ai faites pour omposer l'histoire de Chorey ont mis ntre mes mains un assez grand nombre le documents concernant la ville de Beaune et les villages qui l'environnent. Les premiers pourront trouver leur place dans des monographies spéciales. Quant aux seconds, j'ai pensé qu'il était utile de consigner chronologiquement les principaux faits et de compléter cet ouvrage par les notes qui vont suivre. Outre l'intérêt qu'elles peuvent présenter aux lecteurs de Chorey, elles pourront servir aux écrivains qui voudraient écrire des notices spéciales sur ces villages.



GIGNY

Ce hameau portait autrefois le nom de *ıubourg de Bray*. Il était traversé par ı très ancienne route de Beaune à Dijon. ˡe chemin gagnait probablement la voie omaine d'Autun à Besançon, par Vaennes. Arrivé à Villy (*viæ*, les voies), il ejoignait la grande voie de Lyon à Trèes qui arrive à Dijon par Longvic.

En langue celtique, *Brai* signifie Maıis. Ce mot est resté dans le langage suel des Belges : c'est de là que vient otre patois *Brouiller*. Les Latins du Basmpire ont employé ce mot dans le sens e *Marais*. On s'en est servi jusqu'à la enaissance : « à braio vel luto » dit Adrien e Valois. Il a formé les noms de Brai, ·ès Cluny, Brain, canton de Vitteaux, et ray, près de Dijon.

Le triangle formé à Gigny par la rue Chorey, la rue de Beaune et un chemin desserte, s'appelle *le Brulis*. Ce nom

vient-il de *Brai*, *Brolium*, breuil, enclos, ou du verbe *brûler*. Ces trois étymologies sont soutenables. Le lieu, bas et *humide*, formait un *enclos* qui a été *brûlé*. On y découvre journellement des cendres et des débris calcinés, mélangés de tuiles à rebords, de débris du Bas-Empire, de fibules et d'agrafes de l'époque mérovingienne.

1200. Le cartulaire de Cîteaux écrit Gigny, comme on l'écrit actuellement.

1366. Jehan de Varoilles achète à Gauthier-le-Chantenot six ouvrées de vigne es *Hâtes-Cautains*.

1423. Nicolas Chevalier et Guillaume Podechard louent une soiture de pré appartenant à la Léproserie.

1436. L'hôpital du S. Esprit loue à Jehan Ferry, de Gigny, deux ouvrées de vigne en La Rochelle.

1467. Jehan Joly, drapier à Beaune, donne deux ouvrées de vigne à l'Hôtel-Dieu *en la Paule*.

1479. Jehanne, veuve de Jehan Bault, vigneron, donne à l'Hôtel-Dieu quatre ouvrées de vignes sur Gigny.

1482. Guillaume Clerc, de Gigny, amodie, pour deux gros de rente, deux ou-

vrées de vignes de l'Hôtel-Dieu ès *Hâtes de Côtain*, et de Jeanne, femme de Chrestien Geoffroy, deux ouvrées de vigne au même lieu.

1487. Gigny est appelé *Genay* dans les titres de l'Hôtel-Dieu. Ce mot, comme celui du torrent de Genet, signifie littéralement *qui engendre l'eau*. On trouve à cette date les climats de la *Pole*, de la *Planche de Guiey*, du *Pomeret*, du *Meix Durand*, des *Astes-Costains* et les noms de Jehan Bouley, de Perrin, de La Jaisse, de Jean Plumet, d'André Baudin, de Jacques Bourgeois, de Jean Vallot, de Huguenin, de Bousserand et de Guillaume Bérugnot.

1489. Simonne et Marguerite Maulfoux, hospitalières de l'Hôtel-Dieu, donnent quatre ouvrées de vigne en *Beaulmont* et en *Forint* et quatre ouvrées en *Pomeret*. En 1507, après la mort de Simonne, sa sœur donne quatre journaux *ès Pourtées* et un journal sur Chorey, *ès Cotterottes*. Une inscription, gravée sur une plaque de cuivre et placée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, conserve le souvenir de cette donation.

1497. Martin Pitou, barbier à Beaune,

possède des vignes à Gigny. Sa veuve donne deux ouvrées de vignes à l'Hôtel-Dieu.

1505. Aymé Cointet, chapelain de l'Hôtel-Dieu, donne, le 18 mars 1505 « tous et chacun mes biens meubles et immeubles, en ma chambre ou à Gigny. »

1515. Girard Maufoux possède une terre en *Poirret*. Johannot et Claude Delagrange ont des propriétés *en la Poterne* et en *Courbatille*.

1533. L'Hôtel-Dieu loue à Philippe Baudoin, vigneron à Beaune, quatre ouvrées au *Meix-Durand*, deux en la *Piétonne* et deux en la *Doloire*, plus une ouvrée sur le *cours de Royen*.

1534. Des Montot et Oudot Henriot, de Gigny, louent des vignes *ès Paules* et sur le *cours de Roing*.

1536. Oudot Henriot, de Gigny, et Claude Vaulchey, de Beaune, louent huit ouvrées de vignes pour une feuillette de vin.

1583. M. de Massol, riche banquier, fait saisir et vendre par décret les propriétés de Chevallier, de Gigny.

1596. Denis Pot-de-Chair, vigneron à Gigny.

1629. Pierre Briaudet habite Gigny, avec ses fils Pierre et Jean.

1664. Le 9 mars on a recueilli une petite fille emmaillottée qui a été mise en nourrice à Beaune chez le portier de S. Martin. Vers le même temps on trouva un petit garçon qui fut baptisé à Chorey. Son parrain fut un sieur Gilliotte, d'où le nom de Gillotin qui resta à cet enfant et à sa descendance.

1742. Le 14 avril, M. Jean-Baptiste-Chrysostôme Vergnette de La Motte est nommé maître en la Chambre des Comptes de Bourgogne. En 1533, un de ses ancêtres avait acheté à l'abbé de Cîteaux le fief de la Motte-Gigny que les religieux avaient été forcés de vendre pour payer la rançon du roi François Ier. « La grande Saulaye devant le château » est devenue le champ de tir des pompiers de Beaune. Cette compagnie, formée en 1805 et réorganisée en 1814, vint tirer son premier oiseau à la fête de S. Laurent de l'année 1818.

1750. Gigny paie au seigneur de Chorey vingt livres, plus une poule par chaque habitant.

1766. Un vigneron trouve un bras de statue en marbre blanc.

1770. Le chapitre de la Collégiale de Beaune amodie, moyennant vingt-sept livres, ses propriétés des Courbetilles et de La Chaumotte.

1783. La population est de cinquante-quatre habitants.

VIGNOLLES.

1200. Une charte de l'abbaye de Bar fait mention du village de *Vignoles.*

1261. Alexandre de Montaigu, évêque de Chalon, donne à son chapitre *terram de Vineolis prop Belnam.*

1273. On voit à cette date *Joannes de Pascuâ.* L'abbaye du Miroir renfermait deux tombes de cette famille.

L'une, portant les dates de 1348 et de 1351, recouvrait les corps de deux frères: *Symon de Pasqua,* abbé du Miroir et *Pierre de Pascua,* chevalier. La seconde était celle de *Guillaume du Pasquier,* mort en 1360.

1304. Une « cherche des feux » constate que *Vinoles* a *neuf feux sers.*

1318. Isabelle *de Vignoliis,* abbesse de Molaise donne tous ses biens à son couvent. En 1608 l'abbesse de Molaise prenait encore le titre de « dame de Vignolles ».

1380. Thierry de Nantou est seigneur en partie de Vignolles. Sa fille Jeanne porte cette terre à Jehan de Lugny, son mari.

1431. La cherche des feux porte que « Vignolles a plusieurs seigneurs, deux sers païables, trois misérables et un mendiant. » Chevignerot possède « trois feux misérables appartenant au prieur de Sainct Estienne de Beaulne. » En 1469, Vignolles a « quatorze feux frans appartenant à Jacques de Lugny et à d'autres. » Chevignerot a cinq feux abonnés et le Pasquier trois feux taillables.

1474. Claude de Lugny, chevalier, seigneur de Ruffey, tient en toute justice et en Franc-Alleu les terres de Grandchamp et de Vignolles. Dans les guerres de Charles-le-Téméraire ce puissant chevalier fut obligé de fournir deux hommes de trait, deux couteliers à cheval et deux hommes à pied.

1524. Jean Lebelin achète à Philibert Bitouzet, dit Le Jeune, un grand meix où il fait bâtir le château.

1550. L'Hôtel-Dieu de Beaune achète les biens de Perrenot Poirelet.

1565. Les chanoines de Chalon ven-

dent leur « *motte foussoyée* » à Jean Parizot maître apothicaire, frère de Barthelemy Parizot, curé de Vignolles. En 1571 les propriétés furent partagées entre les deux gendres de l'apothicaire; Claude Buisson notaire et Claude Lebelin.

1571. Une partie de la Seigneurie est possédée par les héritiers de Jean Berthet, de Beaune.

1610. L'église Madeleine de Beaune possède le pré Saint-Antoine.

1615. Les propriétés de Claude Boisson sont entre les mains de MM. Richard et Bouchin; à la même date le fief Berthet appartient à Benjamin Grozelier, conseiller au grenier à sel de Beaune. Son petit-fils, l'avocat Jean Grozelier, paraît en 1660 avec le titre de « seigneur de Vignolles ». Le gendre de ce dernier, Claude Millet, vendit le fief Berthet à Jean-Jacques Le Belin dans l'année 1669.

1685. Vente par expropriation sur decret de la chancellerie des propriétés de Pierre Le Belin, seigneur de Vignolles, Pasquier, Chevignerot, Varennes et Sainte-Marie. Ces biens furent achetés par Jean-Jacques Le Belin et par M. Cléron de Saffres, seigneur de Mavilly. Jean-Jac-

ques Le Belin laissa la seigneurie de Vignolles à M. de Siry, baron de Couches, président en la chambre des comptes de Dijon, Le manuscrit de l'abbé Bredault porte que « ce président fit bâtir le château *à la moderne.* »

1757. Philiberthe de Siry et son mari, Jean Rigoley, seigneur de Puligny, Mypont, Vignolles, Pasquier et autres lieux fondent, dans leur château de Vignolles, une chapelle sous le titre de Saint-François. Le chapelain, curé du lieu, devait célébrer annuellement quinze messes basses. La fille unique de M. de Siry épousa Marc-Antoine-Claude de Pradier, marquis d'Agrain.

1788. Marie-Claude de Pradier d'Agrain épousa en 1788 Jean-Baptiste de Charbonnel, baron des Etats du Velay, capitaine de chasseurs au régiment du Hainaut. M. d'Agrain mourut en émigration et ses biens furent vendus par la nation.

Les curés de Vignolles avaient d'assez beaux revenus ; ils percevaient la dixme du treizième sur les gerbes, les menneveaux de chanvre et les paniers de raisin, et possédaient seize pièces de terres et de vignes.

Voici les noms de quelques uns de ces curés :

1494. Guillaume Gauthier.
1525. Guillaume Gollot.
1565. Barthelemy Parisot.
1601. Antoine Chevillard.
1627. Nicolas Boulée.
1640. Jean Gollut.
1710. Emilien Chauvenet.
1725. Pierre Gagnot.
1730. M. Gaugain.
1771. M. Dorisy.
1777. M. Charpy.
1787. M. Pasquelin.
1791. M. Noirot, curé constitutionnel.
1791. M. Terrion, id

Les notes qui précédent sont extraites des *Annales de Vignolles*, ouvrage manuscrit de Ch. Bigarne.

RUFFEY.

1223. J. de Gyanges, chevalier et Sibille de Corberon donnent une portion de la dixme aux religieux de Maizières. Un titre de cette abbaye constate que le nom de ce village était *Rufe.*

1225. Thibault de Faucogney abandonne aux moines de Sainte-Marguerite une portion des dixmes de Ruffey.

1304. La population est peu considérable. Il y a « sept feux francs solvables, un feu franc misérable et trois feux sers. »

1431. Le seigneur Philippe de Bussy, possède quatre feux francs payables, cinq feux francs misérables et un mendiant.

1436. Jean de Saint-Mesme, seigneur en partie de Ruffey.

1474. Un dénombrement pour les gens de guerre constate que Claude de Lugny est seigneur de Ruffey. Il avait succédé à Philibert Dalès, mort en 1473.

1510. Charles de Montmartin possè[d]
une partie de la seigneurie.

1522. Le 19 décembre, Gérard d[e]
Vienne, seigneur de Ruffey est nomm[é]
capitaine de la ville et du château d[e]
Beaune.

1554. Mort de Nicolas Richard, bour-
geois de Beaune et seigneur d'une parti[e].
En 1580, sa veuve Jacquette Boileau f[it]
abandon de ses biens à Gérard Richar[d]
son fils, qui acheta les autres portion[s]
de la seigneurie. Jacques, fils de Gérar[d]
élu du roi aux Etats de Bourgogne, acqu[it]
du chapitre de Notre-Dame, une part[ie]
de la dixme; il fut le père de Nicolas R[i-]
chard, maître des comptes et chevalier [de]
Saint-Michel. Cette famille l'une des pl[us]
considérables et des plus anciennes [de]
notre pays subsiste encore dans les bra[n-]
ches de Richard d'Ivry et de Richard [de]
Vesvrotte.

1576. Jean Petit, maire de Dijon a [des]
propriétés à Ruffey.

1750. Les demoiselles Lemaidon [lè-]
guent à l'Hôtel-Dieu les biens qu'el[les]
possédent à Ruffey.

L'église a été consacrée en 1431, m[ais]
la construction de la fenêtre apsidale

ostérieure. Cette magnifique baie a été levée, dans les dernières années du XV[e] iècle, par un M. Décologne, marié à une lemoiselle Leblanc. L'écusson sculpté représente les armes de ces deux familles importantes. Celles de la première sont ; *d'azur à la colonne d'or accostée de deux étoiles du même.* Les vitraux modernes, représentant les quatre évangélistes sortent des ateliers de M. Victor Gesta, de Toulouse ; ils ont été placés en 1866, par les soins de M. le curé Collin.



VARENNES.

Le hameau de Varennes a été longtemps possédé par les seigneurs de Savigny. Les rapports, perpétués jusqu'à nos jours et la proximité des deux villages, m'ont engagé à donner quelque étendue à cette notice.

Varennes est appelé *Veronna* dans une charte datée de 852, relative au couvent de Saint-Andoche d'Autun. Son château-fort a une origine très-ancienne et les terres de la seigneurie ont subi des divisions et des mutations fort nombreuses. A l'aide des documents déposés aux archives de la Côte d'Or et des notes manuscrites de l'abbé Bredault, j'ai pu établir la série des différents propriétaires.

En 1307 Perellus ou Perrault de Varennes, damoiseau, fils de feu Hugues Moine, reprend de fief pour tout ce qu'il tient du duc de Bourgogne et reconnait lui devoir dix livres pour la taille annuelle.

Treize ans plus tard, la seigneurie est divisée en deux parts. Gauthier de Billy a la maison forte et la moitié du domaine qu'il sous-inféode à Huguenin Cayns. (1) L'autre moitié est indivise entre le châtelain d'Argilly et celui de Beaune. Parlons d'abord de la maison-forte.

En 1414 Jean de Marbeuf, dit *Jean de Reullée*, reprend de fief du château, Guillaume de Marbeuf paraît en 1450. Son frère Jean se marie avec Jeanne d'Orain. Cette dame apporta le château et une partie des terres à son second mari Jean de Moroges. Par une charte du mois de janvier 1461, le duc de Bourgogne cède à ces époux l'usage du bois vert dans la forêt de *Borne* « pour les nécessités de sa maison-forte de Varennes-les-Beaulne et pour le nourriage de ses bestes, excepté ses juments, chèvres et boucs, moyennant trois livres de cire à donner chacun an au château d'Argilly. »

Quelques terres demeurèrent en la possession de la famille de Marbeuf. Girard

(1) Les armes de Gauthier de Billy étaient de... au chef chargé à dextre d'une tierce-feuille.

est cité dans l'année 1492. Au milieu du XVIe siècle, Jeanne de Marbeuf, veuve de Jacques Dupont prend encore le titre de Dame de Varennes.

La cherche des feux de l'année 1431 constate que « Jehan Pannetier a trois sers païables, trois misérables et quatre mendiants. » Trente ans plus tard, je trouve le nom de Jehan de Varennes, qui est sans doute le même que le précédent. Le chapitre de la cathédrale d'Autun eut un personnage de ce nom qui portait le titre de : « archidiacre de Beaune. » Son écusson était : *parti*; *au premier chargé de huit billettes et au deuxième d'un lion.*

En 1474, on voit à Varennes, Huguenin et Charlotte de Moroges qui étaient les enfants de Jean dont j'ai parlé (1).

Dans l'année 1548, le château de Varennes appartenait à Girard de Gand, écuyer, seigneur de Villemorien et châtelain d'Argilly. Ce personnage descendait des anciens châtelains de Gand, au pays de Flandres. Ses armes étaient *d'azur au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable.* Girard de Gand ven-

(1) Les armes de Moroges sont, d'azur à trois bandes d'or, à la bordure de gueules.

dit sa portion à Jacques Dupont et à Jacques de Faultrey. La veuve de ce dernier, Anne de Sayve, céda le château de Varennes en 1575 à Jean Massol, bourgeois à Beaune. La famille de ce riche personnage est trop importante pour que nous essayions de résumer son histoire dans cette courte notice. Nous dirons seulement que ses armoiries étaient d'*azur, à une aigle à deux têtes éployée de sable, coupé de gueules au dextrochère armé d'une massue et mouvant d'une nuée à senestre, le tout d'argent.*

En 1620 le château de Varennes appartenait à Nicolas Boursault, lieutenant civil à Beaune. Ce personnage ayant perdu sa femme en 1632 donna sa fortune pour la fondation des Jacobins de Beaune. Il se fit ordonner prêtre et devint directeur de sa communauté. Tous ses biens devaient revenir à ce couvent ; mais le domaine de Varennes retourna aux héritiers par la faute du notaire, au dire de l'historien Gandelot. Les armes de Boursault sont d'*azur à trois bourses d'or, au chef du même, chargé d'une étoile de Sinople.*

Antide de Migieu, seigneur de Savigny et sa femme Anne Delamare possédaient

ne portion de Varennes. En 1688 ils
chetèrent aux héritiers Boursault le
hâteau et le quart de sa seigneurie. Leur
etit-fils, Anthelme Laurent de Migieu,
eprit le fief de Varennes en 1748.

Nous avons lasisé en 1320, la moitié
e la terre de Varennes indivise entre le
hâtelain d'Argilly et celui de Beaune.
ous la retrouvons, en 1430, aux mains
e Guillaume Bataille, surnommé le *Grand
huillaume*, écuyer et favori de Philippe-
e-Bon. J'ai donné dans mon *Histoire des
ues de Beaune* l'historique de cette
amille qui portait d'*argent à trois flam-
nes de gueules avec la devise :*

EX · BELLO · PAX

Pendant plus d'un siècle, ce domaine
esta dans la famille. Le 19 janvier 1548
e roi Henri II vint dîner à Varennes
ans la maison de Jean Bataille, con-
eiller au grand conseil. En 1554, Jean
Bataille acheta de Jean de Varennes
t de sa femme Anne de Vaudefrid une
utre partie de la seigneurie. Il laissa
es biens à son neveu mineur, Prudent,
ls de Philippe Bataille. Mais ce dernier
'empara du legs et vendit la seigneurie

à Hélion Dupont en 1575. De grosses contestations eurent lieu au sujet de cette vente qui fût enfin ratifiée par Léonard Bataille, prieur de Saint-Etienne de Beaune et par son frère Philibert, seigneur de Mandelot. Dans l'année 1610, Hélion céda ces propriétés à Mathieu Richard, conseiller au bailliage de Beaune. Ce dernier les transmit à son fils Philibert, qui lui succéda dans les fonctions de conseiller. C'est vers ce temps que la famille Richard acquit la totalité de la seigneurie de Ruffey. Ses armes étaient : *d'azur au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.*

Les enfants de Philibert se partagèrent ses biens : en 1660, Jeanne Richard, veuve de Jean Bouchin avait la huitième partie de Varennes. Barbe Richard et Jacques Bouchin, son mari, en possédaient une autre partie. Depuis longtemps, cette famille Bouchin avait des propriétés dans ce village. Etienne, savant magistrat beaunois et Madeleine, sa sœur, y étaient propriétaires. En 1596, cette dernière avait épousé Daniel Bourrée, trésorier des Etats. Sa portion advint par succession à M. de Migieu, seigneur de Savigny et Chorey.

Le morcellement des droits seigneuriaux ayant occasionné de nombreux procès, le parlement ordonna la vente de ces droits et des propriétés auxquelles ils étaient attachés. Une moitié fut achetée par M. Gérard Brunet-Legouz, avocat au parlement de Paris qui la rétrocéda au conseiller Pierre Lebelin, seigneur du Pasquier, Vignolles et Chevignerot. Sa reprise de fief est de 1663. Jean-Jacques Lebelin, fils de Pierre, échangea cette portion à François de Moisy de Cléron-Saffre.

Au siècle dernier, M. de Migieu, propriétaire de la maison-forte, avait réuni entre ses mains la totalité de la seigneurie. Le 14 ventôse an VIII, M. Denizot, homme d'affaires de M. Gassot de la Vienne, gendre et héritier de M. de Migieu, loua le domaine de Varennes, moyennant cinq mille francs de fermages à MM. Rémondet, Robelin, Joigneaux et Joseph Bard. Le fils de ce dernier, le docteur Jean-Baptiste-Joseph Bard, acheta plus tard le château et une partie des terres qui passèrent à son fils, le chevalier Joseph Bard.

Voici, par ordre de dates, quelques

faits relatifs à Varennes. Ils sont extraits des archives de la Côte-d'Or et de celles de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

1304. *Varoignes* a un feu franc solvable et huit feux sers.

1374. Marie de Varennes est abbesse de Molaise.

1431. Varennes a trois feux sers payables, trois misérables et quatre mendiants.

1469. Onze feux francs « taillables » à plusieurs seigneurs.

1506. Etienne Caillet et Philibert Gillotin de Varennes louent une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu et située à Beaune, rue de la Bataille, moyennant trois gros de cens.

1516. Jean d'Orche, de Varennes, donne trois journaux de terre à l'Hôtel-Dieu, lieu dit *en pensieurs*. La même année Jean Thevenot donne audit hôpital un demi-journal *en Barre*, un demi-journal *derrière chez les Garin*, un sillon *en Pomeret*, un demi-journal *en la Mare*, un autre aux *Longes-Tilles*. Philibert Gillotin et Joannin Caillet payaient des rentes à l'Hôtel-Dieu « sur une mai-

on sise rue de la cour Blondean près le hastel dudit Beaulne. »

1594. Le sieur Sonnois, laboureur à Varennes, fait marché avec l'Hôtel-Dieu pour abattre en la forêt de Borne, *à fleur le charbonnier*, les cinq arpents accordés pour le chauffage des pauvres.

1653. Etienne et Blaise François, de Varennes, donnent à l'Hôtel-Dieu deux ouvrées de vignes en trois places *en la brûlée*, un journal de terre *en Champain*, un demi-journal en *Berneau*, trois sillons à *la rèpe des Longues-Tilles* et un journal *en Bouquin.*

1680. Les noms qui paraissent le plus fréquemment sont ceux de Bataillard, Moquin, Chicotot, Menant, Joigneaux et Morizot.

1726. Claude Chenu, vigneron, a des terres et des vignes de l'Hôtel-Dieu sur Corcelles et Varennes. On voit à cette époque Picard, Marot, Naudin, Turquet, Noirot, Boulicaut, Guillier, Podechard et Coppenet.

An III. Un bûcheron ayant assassiné un de ses confrères dans la forêt de Borne, est exécuté « sur l'échaffaut de la guillot-

tine de Beaune » place Morimont, le 18 thermidor, an III. Depuis cette époque, une partie de la forêt est appelée « le bois de l'homme mort, » et les passants ne manquent pas de jeter un petit morceau de bois à l'endroit où le crime a été commis.

SERRIGNY.

1134. Le pape Honorius confirme la
iixme de Serrigny à l'abbaye de Saint-
ieine.

1154. Un titre de l'abbaye de Sainte-
Iarguerite cite le village de *Sariniacum*
t celui de *Corcelles.*

1158. Adan de Saminiaco est témoin
lans une charte octroyée par Guillaume,
omte de Nevers, au chapitre de la cathé-
lrale d'Autun.

1227. Hugues et René de Sarrigné,
lonnent à la Bussière des biens situés à
ïissey.

1260. Pierre de Sarrigné chevalier et
Iaaus sa femme, reconnaissent foi et
iommage pour Comblanchien « sauve
éaulté de Renaud de Sarrigné, chevalier,
rère de moi Pierre. » Les témoins de cet
cte sont Thibaut de Faucogney, *arce-
iiacre à Beaulne* et Estienne Ploton,
rceprêtre de Beaulne.

1304. Sarigney a quatorze feux solvables et neuf misérables.

1310. Marguerite de Gergy, veuve de Hérart d'Arsies, reçoit du duc Eudes le fief de Serrigny.

1316. « Le lundy après la sainct Hilaire, » le duc de Bourgogne, par ses lettres datées de Volnay, donne à Jehan de Frolois, chevalier et seigneur de Molinot et de Chorey, les fiefs et arrière-fiefs de Madame Marguerite. Au nombre de ces fiefs figure Serrigny avec ses dépendances.

1340. On voyait à Saint-Symphorien d'Autun l'inscription suivante :

HIC· IACENT· ARDVINVS· F· DNI.
MILONIS· DE· SARRIGNEIO·
MILITIS· ET· MARGARETA· FILIA·
DNI· GVIDONIS· DE· GISSEIO·
EIVS· VXOR· ANNO·
DNI· M. CCCXL· KAL· OCTOBRIS
SEPVLTI· SVNT·

A côté de cette tombe était la sépulture du frère de la dame de Serrigny :

HVGO· DE GISSEYO· CONDAM·
PRIOR· HVIVS· MONASTERII·

1359. Poinceot de Sarrigney figure dans la compagnie envoyée au duc de Philippe de Rouvres et commandée par Guy, chevalier banneret. La *montre* ou revue de cette compagnie fut passée à Dijon, le 3 juillet.

1374. Guy de Serrigney est chanoine à Saint-Etienne de Dijon.

1400. Lors de la *Cherche des feux* pour l'établissement de l'impôt destiné à la rançon du Comte de Nevers, Serrigny possède 16 feux.

1439. Pierre de Bauffremont est seigneur de Sarrigney, la Doiz et Neuvelle. Sarrigney a six feux francs, payables, huit feux misérables et sept mendiants. Neuville a trois feux francs misérables et Corcelles deux feux francs, l'un misérable, l'autre mendiant.

1469. Marie de Bourgogne et son mari Pierre de Bauffremont, comte de Charny, possèdent les seigneuries de Sarrigny, Reullée, la Borde et autres dans le bailliage de Beaune. «A Sarrigney y a chastel quegaires ne vault. 30 feux francs abonnez de Mgr de Charny, de même que Courcelle qui a trois feux francs, et Neuvelle deux feux francs. »

1491. L'Hôtel-Dieu possède un journal de terre en Langouille et en Fournil, cultivé par Jehan Legendre, de Pernand.

1492. Jeanne de Bauffremont, comtesse de Charny et Philipe de Longvy, son mari, cèdent par échange la terre de Serrigny à Jean de Fussey.

1492. 25 juillet, « Henriette, femme de Bertrand Ledruc, *alias* Poigeot, de Sarrigny, donne a l'Hôtel-Dieu un journal de terre en *Goutteault*, services, plaisirs, faveurs et curialitez pour estre participant ès bienfaits, charitez et aulmônes et pour acquérir les grans pardons. »

1496. Jacques de Fussey possède le château de Serrigny.

1530. Reprise de fief de Charles de Fussey pour « La Doiz, Notre-Dame du Chemin, le vieil chastel de Serrigny qui est en ruyne et la maison de Neuvelle où il fait sa résidence. » On voit encore les armes de ce seigneur sur la cheminée du château de Neuvelle.

1532. Charles de Fussey, seigneur de Serrigny, La Doiz et Notre-Dame du Chemin épouse Philiberthe de Corcelles. De ce mariage sont nés Jean de Fussey, chevalier de l'ordre du roi et Pierre de Fussey,

›-seigneurs de Serrigny, vers le milieu
u XVIe siècle. Jean, propriétaire du
hâteau, prit le titre de baron de Serri-
ny. Il épousa Françoise de Vaux, dame
e Ménessaire et fut le père de Gabriel
e Fussey. La femme de ce dernier, Ca-
herine de Jousseau, mourut en 1605.

1586. Didier Courcier, tailleur à Serri-
ny, donne tous ses biens à l'Hôtel-Dieu,
ar acte reçu Lebreth, notaire à Beaune.

Ces propriétés avaient appartenu à
'loceau Dorlin en 1474. La justice de
›errigny les avait fait exproprier et Hu-
uenin de la Roche s'en était rendu
cquéreur. Sa fille, Pierrette de la Roche,
es avait apportées en dot à son mari,
Didier Courcier. Il y avait une maison
proche la maison seigneuriale, » avec
n clos de vigne de deux journaux, appelé
e *Meix Thomas*; quatorze journaux de
erre; six ouvrées de vigne en la Marnée,
ix au Champ Bollin et dix autres en plu-
eurs pièces. Il y avait en outre des
erres en Rogibon, en Chaillot, ès Coqui-
es, au Goulot, ès Courberois, en l'Essart
laréchal, en la Vie des Barres et au
'oirier de la Chrétienne.

1664. La famille Thiroux avait succédé

à celle des Fussey. Elisabeth Thiroux apporta la seigneurie de Serrigny à son mari Abhraham Grozelier. Leur fils, Claude Grozelier, mourut en 1664 après avoir légué Serrigny à un de ses cousins, Jean Brunet de Montforrand, fermier général et garde du trésor royal. Jeanne Legoux, femme de ce riche financier, était fille de Gérart Legoux et de Jeanne Thiroux. Jean Brunet en 1703, laissa la terre de Serrigny à son fils Pierre, président à la chambre des comptes de Paris, qui la fit ériger en comté et mourut sans postérité en 1740. Serrigny revint à sa sœur, mariée au président du Tillot. La fille de ce dernier apporta la seigneurie à M. le marquis de Clermont-Montoison.

1665. Mort de Marie Bossut, mère de Louis Maufoux, prêtre.

J'ai trouvé, dans les manuscrits de l'abbé Bredault, la belle inscription gravée sur son tombeau, dont il ne reste aucune trace dans l'église de Serrigny:

HIC· IACET· MARIA, BOSSVT·
IOHANNIS· MAVLFOV· VXOR
LABORE· CORPVS· VIRTVTE·
MENTEM· EXERCVIT

NON. OTIOSA· A· VITIIS
DECLINAVIT
VT· PIE· VIXERAT
SIC· OBIIT
COELO· MATVRIOR· QVO· SENIOR
LVDOVICVS· MAVFOVLT·
PRESBYTER· MATRI· MOERENS
POSVIT· ANNO· DNI· 1665·
17 APRILIS

1770. Le fermier de l'hospice de la Charité paie annuellement à cet hôpital, pour les fonds qu'il cultive à Serrigny et à Corcelle, quarante livres d'argent et soixante-trois mesures de blé. Le fermier doit au seigneur deux sols quatre deniers et sept mesures d'avoine.

1802. Découverte de deux tombeaux romains. Le plus grand avait douze pieds carrés et contenait le corps de deux personnes. Tous deux étaient construits en ciment rouge dans lequel était incrusté des fragments de marbre poli. A côté était une petite cella, sorte de chapelle funéraire de neuf pieds sur treize. Ces sépultures ne renfermaient ni armes, ni vases, ni bijoux.

———



LA DOIX.

L'ancien chemin romain qui se reliait, u delà de Serrigny, à la voie d'Autun Besançon, venait rejoindre la route de ›ijon vers Notre-Dame du Chemin, et :aversait la Doix à la place même où e trouve la route actuelle. Il y avait, u bord de cette voie, un lieu de sé- ulture dont la maison de M. Royer ›arait avoir été le centre. C'est là qu'on . trouvé, il y a une vingtaine d'années, a magnifique épingle en or que M. J. ›autet acheta pour le musée de Beaune. En creusant les caves de la maison Four- ɔier, on a trouvé des médailles et de nom- ɔreux ossements. Une tombe gallo-ro- naine est fixée dans le mur de la maison Barberet.

Cette voie romaine quittait la route ıctuelle à la place du chemin de desserte dans la direction de Corgoloin. On a trouvé, au pré Charmot, un bassin et une

patère en bronze qui sont au musée de Beaune.

1218. Un titre de l'abbaye du Lieu-Dieu mentionne *La Doiz de Sarrigneio.*

1304. *La Doiz de Sarrigney* a quatorze feux francs solvables et neuf misérables.

1397. « Et au nombre de ces LXI feux (de la ville d'Arnay) n'est pas compris Nicolas de Courbeton, qui est riche et puissant homme, pour ce qu'il ne tient pas son feu continuellement audit Arnay. Oncques tient sa demourance à la Doiz de Serrigny. » La maison existe encore et appartient à M. Maugé. Sa construction remonte au XII[e] siècle, et la cheminée à volutes romanes qui la surmonte est un signe féodal. Ce domaine passa dans la famille Bauffremont. En 1474, une dame de cette maison, la comtesse de Charny, sous-inféoda son *fief de La Doiz* à Philibert de Vaux.

1400. La cherche des feux constate que La Doiz possédait trois feux francs.

1503. Les archives de l'Hôtel-Dieu citent le nom de Renaud Guain, vigneron à La Doiz.

1650. Claude et Philibert Ponsard, de La Doix, prennent à bail de l'Hôtel-Dieu

4 ouvrées de vigne sur Serrigny, moyennant *un poinçon* de vin blanc et une feuillette de vin rouge.

1667. La famille Dornan cultive des vignes à La Doix. (Registre de Chorey.)

1730. Par son testament du 5 décembre, Guillaume Dubois donne 2,500 livres à l'Hôtel-Dieu de Beaune.

NOTRE-DAME DU CHEMIN.

IXe Siècle. Le cartulaire de S. Seine mentionne *Capella de Tapet.*

1178. Le pape Alexandre III confirme à cette abbaye de S. Seine « Capella de Tapet. La bulle est destinée à tenir lieu des titres primitifs. La chapelle était déjà fort ancienne : « *jàm vetustate obesa.* »

1180. On voit, dans le cartulaire de Notre-Dame de Beaune, un traité « entre les chanoines et le chapelain de Serrigny. » La Collégiale prétendait étendre sa suprématie sur toutes les églises des environs.

1218. Un titre de Lieu-Dieu écrit encore *Capella de Tapet.*

1233. Les religieux de S. Seine cèdent au duc Hugues IV et à sa femme Yolande « le prieuré de Serrigny, à la charge d'entretenir un moine et avec la condition expresse que le prieuré fera retour à l'abbaye après la mort du duc et de son épouse. »

1356. Le prieuré est uni à la manse de S. Seine par Guillaume de Thury, évêque d'Autun.

1454. Guyot de Jaucourt de Maraut charge son fils Guillaume de faire « pour sa feue mère, » le pélerinage de Notre-Dame du Chemin et celui du Puy en Velay.

1469. Notre-Dame du Chemin forme un hameau important composé de sept feux francs.

1701. M. le Belin, conseiller à la chancellerie de Beaune, donne 600 livres à la chapelle de Notre-Dame du Chemin.

1720. M. d'Aspremont est chapelain. Le dernier desservant fut l'abbé Blanchard qui était curé de Chorey en 1790.

BUISSON.

Ce hameau était un démembrement de la seigneurie de Villers. Une dame de Bauffremont, comtesse de Villers-la-Faye en fit donation à la maladerie de Beaune vers le milieu du XIII[e] siècle.

1285. « Boisson qui est tote ès Mézeau de Beaulne..... XXXVI feux.

1596. Simon Maufoux et Didier Coursier, de Buisson, donnent leurs biens à l'Hôtel-Dieu. Buisson fut détaché de la paroisse de Villers dans le cours du XVI[e] siècle.



ALOXE.

Dans son supplément manuscrit à l'*Histoire de Beaune*, l'abbé Bredault assure que cette paroisse était autrefois l'annexe d'Echevronne.

858. Alossia.

878. Alussia. Cartulaires de S. Martin d'Autun et de Maizières. Le nom de ce village a été écrit aussi Alorsia, Allosia et Alousse.

1164. Une chartre de l'abbaye de S[te] Marguerite parle de la *Grangia de Nuiset, propè Belnam*. Il est probable que cette exploitation était près d'Aloxe : un climat a retenu le nom de Neuzot.

1167. Radulphe, archidiacre de Beaune, est arbitre dans un procès entre l'évêque Henric et Gislebert, abbé de Citeaux, au sujet de vignes sises à Alorse : « *vineas censuales alorsiæ quas tenent cisterciences, teneant sub consueto censu.* » Vers le même temps on voit paraître le

climat des Beaumont : « *Duodecim kal. Dec. obiit dus Petrus de Barro, decanus capellæ ducis divion. qui dedit vineam suam de Bello monte, inter villam Belnæ et villam de Alorsiâ.* »

1243. Gauthier de S. Symphorien, abbé de S. Pierre l'Etrier, donne à S. Lazare d'Autun *vineam suam de Alorse.*

1285. Bertrand, chantre de la cathédrale d'Autun, donne à cette église cinq sols de cens « super duas operarias vineæ quæ sunt sitæ apud Allosiam in medio clausi de *Cortum.* »

1304. Alouce a sept feux francs solvables et quatre misérables.

1414. Le cartulaire de Notre-Dame de Beaune mentionne Girard Bartholomy et son épouse Johannette, fille d'Estienne Chollot.

1431. La terre d'Aloxe appartient au seigneur de Charny « qui a dix feux : quatre païables, quatre misérables et deux mendians. »

1453. Philibert de Vaux, écuyer, possède des vignes « au clos des Poiriers, sur Corton. »

1469. *Alosse* a quinze feux abonnés haut et bas.

1470. Marie de Montjeu et le comte de Charny possèdent les seigneuries de Pernand et d'Aloxe.

1480. Millot Billard quitte à l'Hôtel-Dieu de Beaune un gros de rente sur sa vigne *ès clou des Poiriers,* à Alouxe. Voici quelques noms d'habitants: Hugues Saillant, en 1453 ; Hugues Gaillot, en 1460 ; Pierre Paillard, en 1478. Ce dernier acheta à Etienne Lyonne, de Pernand, un journal de terre en *Champlong*. En 1510, Jacques et Jean Nivet étaient vignerons à Alosse.

1510. Jean Massol, riche bourgeois de Beaune, achète des propriétés à Aloxe.

1516. Jean Deleschenault, d'Alouxe, doit à l'Hôtel-Dieu de Beaune six gros de rente pour douze ouvrées de vigne.

1534. Charlotte Dumay, femme de M. Gauldry, garde de la monnaie de Dijon, donne à l'Hôtel-Dieu un domaine de cent ouvrées, sur Aloxe et Pernand, dans lequel se trouve *une toppe en Boutière.*

1574. Un pouillé de cette année évalue le revenu de la cure à la faible somme de six livres : c'est la plus pauvre paroisse du diocèse d'Autun.

PERNAND.

L'étymologie celtique de Pernand n'est pas douteuse. La belle fontaine de Saint-Germain est la cause première de cette dénomination. Les Kalètes-Edues avaient deux mots pour exprimer l'idée de *source* : les *Douix* étaient les plus abondantes, celles qui donnent naissance à une rivière comme la Douix de Beaune, celle de Vougeot, celle de la Doix de Serrigny. Les *Nan* étaient des sources plus élevées, des fontaines d'un moindre volume, comme celles de Ternant, de Nan-sous-Thil, de Grenan, d'Arcenant et enfin de Pernand, dont le synonyme breton *Perennou*, près de Quimper, possède des thermes assez bien conservés.

Le bois de *Noël*, le creux de l'*Anet*, le chemin du P*olan*, entre Pernand et Magny rappellent les noms de divinités gauloises.

La rente de Chenôve est fort ancienne;

elle est citée en 1150 dans un titre de Maizières, mais son origine est gallo-romaine. Deux tombes de cette époque ont été trouvées près de la ferme. La villa était à peu de distance et au sud-est des bâtiments actuels. On y a trouvé de très-nombreux débris d'habitations, des monnaies et un petit écrin en bronze contenant plusieurs bagues en or. Une ressemblance fortuite avec le mot patois *chenôve*, chanvre, a motivé l'appellation latine de *Cannabœ*. Il n'y a pas de chanvre sur cette montagne, mais il y a beaucoup de chênes et un acte de 1660 cite le nom de *Chenenoy* donné à un plateau voisin.

L'abbaye de Maizières avait un petit prieuré à *Bully* dans la vallée de Fretille; on y voit encore quelques ruines. En 1852 l'on trouva dans cet endroit une assez grande quantité de blé, carbonisé lors de l'incendie qui détruisit ce hameau à l'époque des guerres de la Ligue.

1154. *Pernant*; titres de l'abbaye de Maizières.

1284. Un titre portant cette date fait mention du *curé de Pernant*.

1290. Jehan de Frolois est seigneur de Pernand et de Chorey.

1304. Pernant a « deux feux francs solvables, deux feux misérables et quarante quatre feux sers. »

1371. Jehan de Varnas et sa femme, de Pernant, donnent une pinte d'huile de noix à la maladière de Beaune pour le lendemain durable.

1400. Milon de Grancey, évêque d'Autun, donne au chapitre de Beaune une prébende de chanoine avec une portion des dixmes de Pernant.

1401. Milon de Grancey unit l'église de Pernant au chapitre de Saulieu.

1419. Jehan de Saulx affranchit les habitants de Pernant.

1431. Pernant est au sire de Charny il a six sers paiables, seize misérables et neuf mendiants.

1469. « Guillaume de Sarcey, bailli de Châlon, a Pernant taillable hault et bas ». La Cherche des feux porte cette mention intéressante : « Estant avec nous Moingin Chiquadet, maire dudit lieu et Jehan Gibier, procureur d'icelluy seigneur. Feux taillables.... XXXI. »

1470. Pernant et Aloxe appartiennent

à Marie de Montjeu et au comte de Charny.

1478. Oudette, veuve de Guyot Boudrot de Chorey et Estienne Lyonne, de Pernant, vendent à P. Paillart d'Alosse, un journal de terre situé aux Champs-Longs, sur Chorey.

1487. L'Hôtel-Dieu a des biens sur Parnand, en Boulure et en Courton. Les gros propriétaires sont l'abbaye de Citeaux et la famille Arbaleste.

1489. Le seigneur est Claude de Brancion, gouverneur de Châlon.

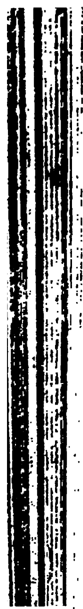
1491. Jean Legendre de Pernant amodie pour douze ans un journal de terre sur Serrigney, en *Langoulle* et en *Fornil*.

1495. Le 24 mars, Jean Goguye, de Beaune, donne à l'Hôtel-Dieu huit ouvrées *ès Boutières* et deux ouvrées *en Merdoul*.

1504. Pierre Lorymel, de Pernand, donne à l'Hôtel-Dieu deux ouvrées de vigne sur Echevronne au *Mont Esmont*. Le 30 novembre de la même année, Sébastien Margueron, maire de Beaune, lègue au même hôpital douze ouvrées sur Pernand, *en Cortenet*.

1527. Claude de Brancion, chanoine de Beaune, est seigneur de Pernand qu'il lègue à son neveu Hugues de Brancion, fils de Jean, seigneur de Corgoloin. Hugues fut tué en 1553 à la bataille de Hesdin. Sa fille Françoise apporta Pernand à son second mari Louis de Villers-la Faye, chevalier des ordres du roi. Ce dernier fut père de François de Villers, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII. Louis, fils de François, baron de Pernand, épousa Madeleine de Bourbon-Busset, dont il eut Michel de Villers, héritier de la baronnie. La terre de Pernand passa dans la famille des Brunet de Chailly et dans celle du Tillot. (Manuscrit de l'abbé Bredault).

———



SAVIGNY.

Quelques antiquaires ont vu dans la terminaison *igny*, si fréquente dans les environs de Beaune, l'existence d'un feu ou signal gaulois, ou bien d'un bûcher de sépulture. Cette étymologie n'est pas sérieuse. *Gny* et *igny* signifient habitation; ils correspondent aux *gnac* et *ignac* du Midi, dont les latins ont fait *acum*. La terminaison flamande *hem* a le même sens. Savigny, Sylviniac ou Sylviniacum est donc « l'habitation au milieu des bois ».

Il y a une étrange coïncidence entre ce village et celui de Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise). Tous les deux occupent une position semblable dans un vallon dominé par des montagnes boisées. Savigny-sur-Orge a, comme le nôtre, un château gothique flanqué de quatre tours. Comme le nôtre, il a servi de retraite à une femme célèbre : La belle Agnès

Sorel y reçut souvent son roi Charles VII. L'abbé Bredault dit avoir vu dans son enfance les ruines du prieuré de Saint-Maurice-le-Bas, placé sur une petite élévation assez loin du village. Il n'y eut de curé en titre à Savigny qu'au XV° siècle. Avant cette époque, l'église était desservie par les moines du prieuré. L'édifice actuel a été consacré en 1443, l'année de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaune, sous le vocable de S. Cassien.

876. Gislebert donne à Saint-Bénigne *ecclesiam suam quæ est constructa in villa Saviniaco cum atrio et sepultura.*

936. Saviniacum (chronique de Saint-Bénigne).

987. Savigniacum (histoire ecclésiastique de Besançon).

1250. Le duc de Bourgogne possède « la vigne *Blanche* et celle du *Quartex*, jouxte la vigne des moines de Citeaux ». Il les donne à bail à Regnault Bannelier, de Beaune.

1262. Robert de Saudon, bienfaiteur de l'abbaye de Maizières est seigneur de Savigny.

1294. Regnault de S. Seine reprend

de fief pour tout ce qu'il possède à Savigny.

1301. Barrot de Beaune reprend de fief du Duc, en accroissement de ce qu'il tient déjà de lui, ce qu'il a en la montagne de la *Grande Bierre*, comme aussi la forêt de *Corbot*.

1304. Savigny a onze feux francs solvables, six misérables et quarante-neuf sers.

1350. Renaut de Verrey reprend de fief la *Maison forte*.

1355. Jehan de Mussey, sire de Savigny en partie.

1365. Guillemette de Pommard possède une partie de la seigneurie. Cette dame, mariée en premières noces à Hugues Aubriot et en secondes noces à Jehan de Mussey, n'avait pas la propriété du château. Cette Maison-forte était alors entre les mains de Guillaume de Sercey qui la laissa à son fils Guillemin de Sercey.

1368. Jehan Bauduin, de la famille des anciens seigneurs de Chorey, possède une vigne *en Chaulois* ; Guiot Ranvial en a une *au Mont de Pierre Blanche*. Ces

deux familles importantes ont fourni plusieurs maires de Beaune.

1377. Cette date était inscrite sur la cloche du prieuré S. Maurice, qui fut transportée à l'église S. Cassien et détruite à la Révolution.

1409. L'abbesse de Molaise s'appelle Estiennette de Savigny.

1415. Jean Mitaine, prêtre, donne à Notre-Dame une pièce de vigne sur Savigny *in loco dicto Palanchot*, emprès la vigne du Monseigneur le Duc.

1431. La Cherche des feux constate que la Veuve de Mussy est encore propriétaire d'une portion de la terre. Elle possède un feu franc payable, six misérables et trois mendiants. Monsieur de Charny, co-seigneur, a quatre sers payables et cinq misérables. Une troisième part, dans laquelle se trouve le château, appartient à Guiot de Roussillon. Elle se compose d'un feu franc payable, d'un misérable, de deux feux sers payables, deux misérables et deux mendiants. Le village entier a trente feux.

1434. Jean de Pocquières possède une partie de Savigny.

1443. La Léproserie de Beaune donne

à bail pour vingt-neuf ans, à Philibert Parlet, sergent, une vigne située *en Palu-chat*. Quinze ans plus tard cet hôpital loue sa vigne de *l'Aigny*, sise à Savigny, à Julien le vignier.

1466. Etienne de Fussey est seigneur. Sa fille Claudine apporta cette portion à Philippe de Mypont, son mari, qui vivait en 1520.

1469. La Cherche des feux constate que « Savigny-en-Beaunois a cinquante-six feux abonnés et douze feux sers appartenant à M. de Charny, à Claude de Pocquières et à Guyot de Rossillon qui a la Maison-forte. »

1470. Perron Bergier, de Savigny, possède une vigne en *Beaulmont-les-serf*. Je trouve dans cette même année, la reprise de fief d'Antoine, fils de Guyot de Rossillon.

1471. Le 29 février, Guillemin Baulnier, de Savigny, prend à bail douze ouvrées de vigne, closes de murs, lieu dit en *Fuissie*, appartenant à l'Hôtel-Dieu. Le prix annuel est de quatre gros.

1474. Le grand dénombrement pour la levée des gens d'armes constate qu'Antoine de Roussillon a la Maison-forte et

une grande partie du village et que Claude de Pocquières a l'autre partie.

1477. Collin Saintille, de Savigny, lègue à l'Hôtel-Dieu une rente à lui due par Odot Parigot, prêtre.

1493. Henriette, femme de N. Berthault, fait un legs à l'Hôtel-Dieu de Beaune. Les noms des Lieux-dits cités dans les actes de cette époque sont : *en Varmot*, *Champlet*, *Picotin*, *la Quarde*, *la Cendrine*, *le Mollot*, *en Saulcourt*, moulin *Lambert*, *en Saultain*. L'Hôtel-Dieu possédait dans ce dernier climat un héritage joignant Jean Audriot et Estienne Jehanniard. Voici quelques noms de la même époque: Guillaume Bassiguy, Edme Gabiot, Thevenot Gabiot, Jean Esmuet, boucher, Odot Michel et Bonaventure Jassot.

1527. Pierre Maulfoul constitue à l'Hôtel-Dieu une rente sur deux meix et maisons devant l'église. L'une de ces maisons joint le meix en vignes de Jean Gremigny, la maison de Nicolas Micoullot et par derrière le grand chemin de Savigny à Beaune.

1529. Izabel Lamidey achète de la veuve Martin Leclerc huit ouvrées en *Saucourt* et les vend en 1556 à Girard

Lamidey, son frère, chantre de la collégiale de Beaune.

1540. Philibert Bernault, chevalier de l'ordre du roi, est seigneur de Savigny en partie. Sa fille Philiberte apporte cette seigneurie à Antoine de Damas, baron de Digoyne qui vivait encore en 1590.

1547. Philippe Jacquelin, seigneur de Premeaux, donne à bail dix ouvrées de vigne sises aux *Vergelesses.*

1547. Un sieur d'Astille, qualifié de seigneur de Savigny, avait embrassé la religion protestante. Il fut un des chefs du complot qui devait livrer la ville de Beaune aux Huguenots. Il prit la fuite et fut condamné à mort par contumace. Tous ses biens furent confisqués.

1585. Passage à Savigny de Sacromore de Birague qui conduit une armée protestante contres les Ligueurs retranchés dans le château de Beaune.

1630. Jean Bouhier de Lantenay, conseiller au parlement de Dijon, mort en 1671, a possédé la seigneurie et le château. Son fils, Bénigne Bouhier, président à mortier, se démit de sa charge en faveur d'Antide de Migieu. seigneur de Chorey. Ce personnage hérita de Savigny

et mourut dans ce château en 1717. Il fut le père d'Abraham François, marquis de Savigny et président, mort en 1735. Le fils de ce dernier, Anthelme de Migieu, n'eut pas de descendance masculine.

1634. Jean Massol, conseiller au parlement, au nom et ayant charge de Jean Massol son père, conseiller et seigneur de Savigny, vend aux Carmélites de Beaune un jardin situé dans cette ville qu'il avait acheté du prieur de Saint-Estienne. Le portrait de Jean Massol, le père, est conservé dans le salon d'honneur de M. de la Loyère. Jean Massol le fils épousa Antoinette Grozelier de Beaune et acquit une fortune considérable en achetant des domaines qu'il revendait en détail. Ce riche personnage était le banquier des villes. Il prêta 3,000 livres à Châtillon, 10,000 livres à Arnay, 2,000 livres à Verdun et 1,600 à Nuits. Dijon lui emprunta une somme assez considérable, mais la plus importante fut celle de 40,000 livres prêtée à la ville de Beaune; André Deslandes était alors receveur de la ville. Marie, fille ou petite-fille de ce seigneur de Savigny, épousa le président

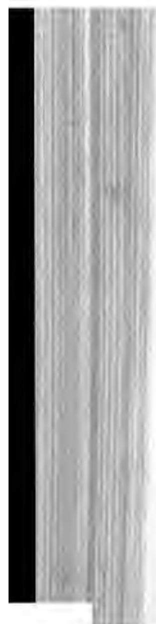
Brulart. En 1667, Jean Massol vendit à M. Bouhier, seigneur en partie de Savigny, des bâtiments, pressoirs, terres, vignes et bois.

1640. Pierre Lampinet est concierge de M. de Massol à Savigny.

1665. Les Carmélites de Beaune possèdent sept ouvrées aux *Guettes* et dix aux *Lavières*. Les chevaliers de S. Jean de Jérusalem ont dix ouvrées en *Jarron* et vingt-quatre en *Saulcourt*.

1725. L'abbé de Montiéramey, propriétaire du prieuré de S. Maurice et M. de Migieu, seigneur de Savigny, réclament à l'Hôtel-Dieu une portion de dixme. Voici les noms de quelques habitants à cette époque : Triboulet, Vautheleret, Gérolet, Larbalestier, Mathieu et Lordereau.

1730. Le chanoine de Salins donne à l'Hôtel-Dieu un domaine sur Savigny, estimé 8,000 livres.



NOTES ET DOCUMENTS

Note A. — 1re partie, page 10.

Dans son Rail-way pittoresque, M. Jules Pautet fait bon marché de ces eaux minérales qu'il confond à tort avec la fontaine de Courtavaux. Cette dernière source, jaillissant près de la route de Dijon, au milieu de l'amphithéatre splendide qui donne tant de caractère au petit village de Premeaux, n'est aucunement minérale. C'est dans le marais, entre Premeaux et Prissey, au bas et à l'est du talus du chemin de fer que l'on voit sortir d'un bassin d'un mètre de diamètre, la source chaude, minérale et alcaline de Premeaux. D'anciennes pierres taillées prouvent l'existence d'un bassin et la découverte de débris de marbres, de poterie, de tuiles et de tuyaux, trouvés dans un certain rayon, fait supposer avec raison qu'elle a été connue et utilisée par les Romains.

Il y a une ressemblance étonnante entre la configuration de cette fontaine et celle de la source sulfureuse chaude de St-Amand, près Valenciennes ; toutes deux sortent d'un marais.

Gabriel Jublain fit publier, en 1661, un *Rapport fidèle des vertus merveilleuses inhérentes aux eaux minérales de Prissey et de Premeaux*. La même année, le P. Ange, capucin, donna une *Hydrologie ou traité des eaux minérales trouvées près de Nuits*. Le docteur Pitois, médecin à Beaune à la fin du XVIIe siècle, a réfuté ces deux

livres dans une brochure qui a pour titre : *Réponse sur l'abus qui se commet par l'usage pernicieux des eaux de Prissey, faussement appelées minérales.* Le Docteur Maret a écrit un mémoire dans lequel il les recommande aux personnes malades de la gorge. Quoi qu'il en soit de toutes ces discussions, la source de Premeaux est chaude : j'en ai fait l'épreuve personnelle. On croit que cette eau prédispose au traitement curatif des malades du foie et des engorgements des organes digestifs.

La fontaine de Santenay sort de terre au pied de la haute montagne des trois Croix, dans un jardin dont le propriétaire est restaurateur. Dans la belle saison, cette source, contenue dans un bassin dont le volume d'eau est peu considérable, reçoit une foule de buveurs. En 1827, le chimiste Barruel fit l'analyse de l'eau de Santenay : elle contient, par litre, treize grammes 275 milligr. de sel et 52 millimètres de gaz acide carbonique. Sa vertu est de rétablir les fonctions de l'estomac et des intestins. En 1633, Pierre Quarré publia les « *Merveilleux effets de la Nymphe de Santenay au Duché de Bourgogne.* »

Un ouvrage publié par M. Joanne parle de la fontaine salée d'Aloxe, qui n'existe pas. Ce livre renferme beaucoup d'erreurs : Chorey y est indiqué comme dépendant de la paroisse de St-Nicolas-les-Citeaux. L'auteur dit que Beaune a un couvent des Ursulines, des fabriques de draps et de serge, toutes choses qui ont disparu depuis longtemps. Les ventaux des portes de Notre-Dame y sont indiqués comme étant du XIIIe siècle, au lieu du XVe. La tribune de l'orgue de la même église est mentionnée comme une œuvre du XVe siècle, tandis qu'elle appartient à l'époque de Louis XIII.

Note B. — 1re partie page 80

J'ai la conviction que la colonne de Cussy est plus celtique que romaine et qu'elle a dû être élevée par les magistrats de Bibracte ; ce qui n'empêche pas d'admettre que des ouvriers romains ont pu être appelés pour son exécution. Montfaucon, dont personne ne récusera les connaissances archéologiques, ne voyait, dans ce monument, qu'une œuvre purement gauloise. Le père Lempereur le considère comme un tombeau ; Moreau de Mautoure le croit élevé sous Claude-le-Gothique, peu de temps après le siège d'Autun. Le président Bouhier l'attribue à Maximien ou à Probus ; Millin le place sous le règne de Dioclétien. Pasumot sous celui d'Antonin-le-pieux et Grivaud de la Vincelle sous celui de Constance Chlore. Il n'y a guère de monument dont l'origine ait été plus controversée Les fouilles faites à différentes époques n'ont fourni aucune indication. Elles ont été mal dirigées ; au lieu de creuser au pied de la colonne, il fallait déblayer les ruines considérables qui se trouvent à cent mètres de là vers le nord-est. J'ai déjà signalé l'existence de ces ruines, indiquées par les monticules de la prairie ; on y a trouvé récemment des carreaux striés en terre cuite et les fragments en pierre d'une frise à rinceaux, de l'époque du haut-empire.

Note C. — 1re partie, page 128.

L'auteur des *éclaircissements* géographiques parle d'une voie entre Autun et Langres, d'après les indications qui lui ont été données par M. Thomassin. Ce dernier pensait que le chemin venant d'Autun après avoir franchi le mont Battois « suit

qu'une ancienne fondation religieuse accompagne presque toujours les villages qui portent le même nom que Chorey. *Charroux*, dans le Poitou, avait une abbaye de bénédictins de même qu'un autre *Charroux* situé dans l'Auvergne. *Charrost* bourg du Berry, possédait un ancien prieuré. *Charon*, dans l'Aunis, était une abbaye de l'ordre de Citeaux, ainsi que *Coiroux*, dans la Corrèze. Plus près de nous la ville de *Charolles* avait un prieuré de la Madeleine fondée au Xe siècle.

La liste suivante pourrait servir d'indication à ceux qui seraient tentés d'étudier à fond cette question étymologique.

Charrey	Côte-d'Or.
Cherrier	Loire.
Charette	Isère.
Charette	Saône-et-Loire.
Charey	Meurthe.
Chauray	Deux-Sèvres.
Chauriat	Puy-de-Dôme.
Carros	Var.
Carry	Bouches-du-Rhône.
Carhaix	Finistère.
Chéroy	Yonne.
Cherré	Maine-et-Loire.
Cherré	Sarthe.
Cherrueix	Ile-et-Vilaine.
Querrey	Maine-et-Loire.

Enfin et pour ne rien omettre de ce qui peut se rattacher au nom de Chorey, nous rappellerons ici l'expédition que Chorus, chef des Germains fit sur les terres de Lingons, dans le Châtillonnais. La bande qu'il commandait saccagea l'antique cité de Landunum et les ville et bourg de Châtillon-sur-Seine et de Roussillon.

Note E. — Livre II Chapitre V page 195.

Texte du testament d'Ansebert évêque d'Autun:

« Actoribus ecclesiæ sancti nazarii martyris augustodunensis et sancti Symphoriani martyris ubi ipse pretiosus in corpore requiescit Ansebertus peccator episcopus.

« Divina nos admonet lectio ut quod christi misericordia in rebus terrensis confert abundantia de suâ largitate unde in hoc sæculo utimur de ejus pietate in suis pauperibus pro abluenda mole peccaminum offeramus, ego dono ad suprascriptam ecclesiam Sancti Nazarii martyris ubi ego ac si indignus curâ pastorali deservio *de alodo parentum meorum villam cui vocabulum est Hauriaco*, in pago belnense cum soliditate et appenditiis, domibus, villa, rebus, campis, pratis, sylvis, vineis, pascuis, aquis, servis, libertis ac colonis, accensisque omnibus et quidquid in ipso pago, presenti tempore, possidere valemus aut quod inante ibidem, in dei nomine acquirere, vel quidquid dici aut nominari potest, cum integra soliditate supra scripta ecclesiæ sancti Nazarii ut habeat volo, et pro portione illâ quam germanus meus Autarius, apud nos ibidem habet portionem nostram in villa *Bivago* ut habeat volo et fortasse, quod non credimus, si ei fuerit contrarietas in supra scripta in hauriaco et bivago quidquid pro portione meâ nobis de alodo parentum meorum, tam de paterno quam de materno quod debitum est ecclesiæ sancti Nazarei ut habeat, volo atque decerno. Villa vero *pagetis* quam ex parte conquisivimus ecclesia St-Nazarii ut habeat volo, villa vero *Solempiaco* quam Wlpertus per suum instrumentum nobis dedit et Leodebertus in usuario tenet ecclesica St-Nazarii ut habeat volo atque decerno. Basilia sancti Symphoriani martyris quæ mihi ab adolescentia in

omnibus unde substantia mea processit unde credimus ut et futura ejus intercessio apud æternam pietatem pro remissione peccatorum meorum intercessor assistat.

.... Si quia non futurum esse credimus si ex ea superius sunt conscripta quod nos plenissima voluntate decrevimus de hederibus nostris aut quis liber apposita persona refragare voluerit non hoc valeat vindicare quod repetit et Judæ traditori similis efficiatur et insuper inferat auctoribus ecclesiæ aut cui pro ista epistola delegavimus una cumfisco auri libri VI et in argento pondus LX et hæc epistola quam nostra simplicitas plenissimâ volontate decrevit perpetuam obtinuit firmitatem in Christi nomine Ansebertus peccator episcopus hanc epistolam à me factam relegi, Adoneus episcopus rogatus, Aglius épiscopus rogatus Winebertus jubente domino Anseberto episcopo hanc epistolam scripsi :

Notavi quod fecit mensis augusti, die V anno XI regnante domino Childeberto rege.

Note F. — IIe partie Chap. VII, page 224

Voici relativement à la donation faite à St-Bénigne, la bienveillante lettre que M. l'abbé Bougaud, grand vicaire d'Orléans m'a fait l'honneur de m'écrire :

« Il est très-vrai que la chronique de St Bénigne parle de Chorey en l'an 1004 ; voici à quelle occasion. C'est une donation faite à St-Bénigne par Otton-Guillaume. Ce comte, qui était parent du vénérable Guillaume, restaurateur de l'abbaye et constructeur de la magnifique rotonde de St-Bénigne, contribua pour une part très-considérable à tous ces différents travaux de restauration. Ses largesses furent immenses; le chroniqueur les enregistre avec

une complaisance pleine de gratitude: *dedit autem comes Otto sancto Benigno potestatem Vivariensis villæ*, (Veuvey-sur-Ouche) *pro animâ Henrici ducis qui eum loco filii adoptavit et genitricis suæ Gerbergæ uxoris praedicti ducis ac filii sui Widonis et Hermentrudis conjugis. Proque animæ suæ salute dedit prædictam potestatem cum appenditiis suis.* Et après avoir indiqué en quoi cette terre et toutes ses dépendances consistaient, le chroniqueur dit qu'il y ajouta bien d'autres terres : *et villis et terris multis silicet in Croherco*, (village détruit près de Labussière) *in Crugiaco* (Crugey), *in Frigidâ villâ*, (Froideville, lieu détruit près d'Aubaine), *in Colombario* (Colombier) *in Lusiniaco* (Lusigny) *in Curte romanica* (Commarin). *in Destagno* (Détain), *in Cadiniaco* (Chaudenay). *in Milleponto* (Mypont lieu détruit près de Puligny), *in Turiaco* (Thury), *in Albania* (Aubaine), *in Cariaco* (Chorey), *in Villâ comitis* (Ville-Comte) *vel in aliis quibuscumque locis. cum mancipiis utriusque Sexus plurimis, et omnes reditus et consuetudines quas debent prædicti servi et ancillæ et etiam illi qui se francos dicunt. Facta est hæc donatio anno ab incarnatione dni nostri* IHESV. XRI. M. IIII, *indictione* II.

Voilà, Monsieur, les indications que je suis heureux de vous envoyer mais que j'aurais été bien plus heureux de vous donner de vive voix ; car au plaisir de vous obliger s'y serait joint le plaisir encore plus grand de faire votre connaissance. »

Que le savant auteur de *l'Apostolat de St-Bénigne* veuille bien recevoir nos remercîments. Espérons que la *chronique de St-Bénigne*, à laquelle M. Bougaud travaille depuis quelque temps ne tardera pas à être publiée.

Note G. — IIe Partie Ch. VII page 236

Donation de l'évêque Henri.

Litterae donationis ecclesiarum de Muressanges de Merriniaco et de Cherriaco.

Ego Henricus eduensis episcopus deo et beatæ Mariæ belnensis et canonicis ejusdem ecclesiæ dono et concedo ecclesiam de Cherriaco et Muressanges et ecclesiam Marriniaci cum appenditiis suis et in perpetuum quiete concedo habere. Hujus rei testes sunt Stephanus de Rocha archid Avalonensis, Radulfus archid. Belnensis, Seguinus senescalcus, Gilo canonicus, Gautherius archip Eduensis, Egidius archip. Beln. Lucerius celerarius. Actum est hoc apud Eduam, anno ab incarnatione domini millesimo C. quinquagesimo. (Cartulaire manuscrit de Notre-Dame de Beaune p. 351 V°).

Note H. — IIe partie Ch. VII page 237.

Transaction entre Notre-Dame de Beaune et Moutiers-Saint-Jean

« Noverint universi præsentes et futuri quod canonici beatæ mariæ belnensis ecclesiæ per manum domini Galterii eduensis pontificus resignaverunt Hugoni abbati et ecclesiæ reomacensi si quid juris habebant in ecclesia *Cherriaci* et hinc hoc ratum perpetuis temporibus habeatur. Prædicti canonici chartam præsentem fecerunt sigilli sui munimine roboratam. Si quam autem confirmationem habeant super eâdem ecclesiâ in privilegiis vel aliis scriptis similiter resignaverunt. Anno ab incarnatione domini millesimo centesimo nonagesimo. (Reomaus).

Note I. — IIe partie, Ch. VII page 237.

Transaction entre les moines de Réome et le chapelain de Chorey. (Extrait du Réomaus.)

« Ego Galtherus, dei gratiâ eduensis episcopus attestatione præsentis paginæ ad cunctorum notitiam volumus perveuire quod controversia quæ inter reomenses monacos et capellanum de *Cherriaco* super ejusdem loci ecclesiæ proventibus certebatur coram nobis in hunc modum terminata est : Si quidem de omni preventu memoratæ ecclesiæ quoque modo eveniat, habebit reomensis ecclesia medietatem, excepto quod presbyter habebit extra partem communem denarium baptismi et communionis et panis benedicti. Si autem capellanus vicarium habuerit et intuitu elemosinæ aliquid et concessum fuerit usque ad duodecim denarios vicarii erit. Quod autem ultra duodecim fuerit, monachi et capellanus per medium partientur. Reomenses quoque monachi jus habent instituendi presbyterum in prædictâ ecclesiâ *Cherriaci*. Ut autem istud deinceps firmius teneatur utrius que partis assensu præsentem chartam nostro sigillo fecimus insigniri. Actum est hoc anno verbi incarnati millesimo ducentesimo. »

Note J. — IIe. Partie, Ch. VII page 241.

Pierre de Beaune, Prieur de Chorey, reconnaît qu'il tient son bénéfice des religieux de Moutiers-St-Jean.

« Omnibus præsentes litteras inspecturis, Girardus, dei gratiâ eduensis episcopus in domino salutem. Universitati vestræ notum facimus quod coram nobis propter hoc constitutus, *Petrus de*

Belna, clericus, dictus de *Arneto* recognovit quod domum sive prioratum de *Charreio* prope Belnam nostræ diocœsis cum suis pertinentibus tenebat et possidebat ad vitam suam, tantum modo nomine donationis a religiosis viris abbate et conventu reomense ibi factæ. Ita quod decessum ipsius clerici, dicta domus cum dictis pertinentiis et meliorationibus ibidem factis, ustensilibus et supellectibus in hoc loco prædicto repertis ad dictos abbatem et conventum libere ac pacifice revertatur. Recognovit siquidem dictus clericus coram nobis et bonâ fide promisit, domum sive prioratum prædictum, ædificia, domos, prata et vineas et alia bona loci prædicti se tenere et conservare in eodem statu vel meliori in quo erant, tempore donationis antecedente, et eamdem domum dimittet liberem quitam et absolutam ab onere debitorum. Nihilominus dictus clericus recognovit et promisit bonâ fide, coram nobis quod quidam monaco reomaoensi in loco prædicto commoranti vel non commoranti in vigenti libris divionensibus et duobus modiis vini annutim infra festum omnium sanctorum persolvendis integre et pacifice providebit. Et insuper, idem clericus, quamdiu dictam domum tenebit ad solvendum quascumque procurationes seu alias missiones a dictâ domo debitas, se coram nobis specialiter obligavit. Prættereâ memoratus clericus dictorum religios. devotionem super prœmissis liberaliter sibi factam benigne considerans, partem illam et totum jus quod habet vel habere potest in decima bladi de Sarrigneio vel feudo ipsius decimæ pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum in elemosinam perpetuam eisdem religiosis coràm nobis in perpetuum concessit, et eosdem super hoc coràm nobis instituit, retento tamen ad vitam suam tantummodo usufructu et dictam donationem idem clericus tenetur bonâ fide, jam dictis religiosis,

erga quos cum que garantire. Super his autem omnibus et singulis firmiter tenendis et observandis juramento in manu nostra super hoc prestito obligavit se dictus clericus et omnia bona sua coràm nobis supponendo, se et sua nostræ juridictione est ad tenendum et servandum omnia et singula supra dicta ad requisitionem dictorum religiosorum eumdem clericum si necesse fuerit per excommunicationis sententiam compellamus. In cujus rei notitiam ad requisitionem et instantiam ipsius clerici præsentes litteras sigilli nostri duximus munimine roborandas. — Datum anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo nono, mense julii.

Notes K. L. M.

Les généalogies des Frolois, Mailly, Joly et autres seigneurs de Chorey occuperaient dans ce volume une place trop considérable. Comme elles n'offrent pas un intérêt direct, leur publication fera l'objet de notices particulières.

Note N. Correspond à la page 171.

Le premier Maire du Palais connu en Bourgogne portait le nom de Warnaire ou Garnier ; il exerçait en 595. La célèbre Brunehaut confia l'éducation du jeune Thierri, roi de Bourgogne, à cet officier, aussi puissant que l'était, à Rome, le Préfet du prétoire. Warnaire descendait d'un de ces Leudes qui aidèrent les premiers rois burgondes à faire la conquête de notre pays. Il mourut en 602 après avoir fait, disent les chroniqueurs, beaucoup de bien aux églises, et fut remplacé par Bertoald ou Bertault. Ce personnage me paraît avoir donné son nom au village de Combertault. Il serait possible que ses héritiers aient légué, à l'église de Saint-Hippolyte la manse de Bertault qui devint plus tard le prieuré.

En 613, un autre Garnier, qui paraît être le fils du précédent, persuada à Brunehaut de lever une armée et de marcher contre Clotaire, roi de Soissons ; puis il trahit la cause bourguignonne et livra les enfants de Thierry au roi de France. Clotaire II, son nouveau maître, lui donna d'immenses propriétés et lui promit par serment de ne jamais le destituer de ces fonctions. (1) La puissance excessive de ce majordome et l'appui qu'il donnait aux comtes et aux grands fonctionnaires affaiblirent singulièrement le pouvoir royal. Les officiers refusaient de rendre les terres usurpées pendant la guerre civile. Le concile tenu à Bonneuil-sur-Marne en 616 règla ces contestations et confirma Garnier dans sa charge. Garnier mourut en 626, essayant de racheter ses crimes par de pieuses libéralités. Son fils, nommé Godin, essaya de lui succéder. Ce personnage ayant épousé sa belle-mère fut obligé de prendre la fuite ; ses ennemis le firent assassiner près de Chartres.

Vers le même temps, un autre Garnier était clerc de l'église de Langres. Il écrivit les actes des martyrs de cette ville connus sous le nom des Trois Gémeaux.

Note O. Correspond à la page 537 du second volume.

LES ÉLÈVES DE LA PENSION PATRIOTIQUE ET MILITAIRE DU COLLÈGE DE L'ORATOIRE DE BEAUNE AUX CONFÉDÉRÉS SOUS LES MURS DE DIJON, LE 15 MAI DE L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ.

« Généreux défenseurs de la Patrie »

« Qu'il doit être ravissant le spectacle de votre

(1) Chronique de Frédégaire.

union patriotique ! et que que nos jeunes cœurs eussent été satisfaits si nous avions eu le bonheur d'être les témoins de votre Auguste cérémonie. Mais d'un côté la faiblesse de l'âge, de l'autre le respect que nous devons à la règle nous privent du seul plaisir auquel nous puissions désormais être sensibles. »

« Toutefois, en enchaînant nos pas, ces obstacles n'ont fait qu'accroître notre zèle et donner un nouvel essor à nos justes désirs. Nous vous suivons en esprit, dans les diverses circonstances de la brillante fête qui s'apprête. Nous vous accompagnons devant l'autel de la Patrie, et là, pénétrés des mêmes sentiments qui vous animent, nous jurons, à la face du ciel et de la terre, d'être fidèles à la Nation, à la loi et au Roy et de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décretée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roy. Nous jurons d'être les ennemis irréconcililiables de l'égoïsme, ce vice destructeur de de toutes les vertus ; de préférer en tout et partout l'intérêt général à l'intérêt particulier ; de consacrer nos talents, nos biens, notre vie même, à venger les droits sacrés de l'humanité, et de ne rien négliger pour mériter les bienfaits que la Révolution nous prépare. »

« Daignerez-vous, illustres Patriotes, applaudir à nos vœux et nous associer, quoiqu'absents, à la gloire dont vous allez vous couvrir. Une telle faveur est bien digne du motif qui vous rassemble. Ne vous contentez pas de prouver votre patriotisme ; faites plus, allumez-en-le feu divin dans tous les cœurs. Nous sommes jeunes, il est vrai, et dans les principes de l'ancien gouvernement, incapables de fixer vos regards, mais la raison a repris son empire et l'on conçoit que »

« .... DANS LES AMES BIEN NÉES
« *LA VALEUR* N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNÉES

« Agréez, braves citoyens, le plus profond respect de vos plus sincères admirateurs. »

« Signé : Constantin l'aîné, commandant, de Châlon-sur-Saône ; Hutet, major, de Saint-Jean-de-Losne ; Verguet, de Nuits ; Gautherot, de Chagny ; Laligant, d'Arnay-le-Duc ; Monnet, de Moirans ; Martel, de Saint-Jean-de-Losne ; Jeannin, de Salins ; Faguet, de Dijon ; Hutet cadet, de St-Jean-de-Losne ; Bourgeois, de Beaune ; Partier, de Poligny ; Poillet, Chevignard, Fourral, Bigarne, de Beaune ; Jeanniard, de Nuits ; Duménil aîné, de Dijon ; Labarre, de Beaune ; Constantin Cadet, de Châlon-sur-Saône ; Vallenceau, d'Avallon ; Lamarosse, de Beaune ; Rozet, de Nantua ; Brunet, de Beaune ; Hutet, puiné, de St-Jean-de-Losne ; Bernard, de Beaune ; Jolivot, d'Abbeville ; Boullenot, Gillet, Girard, de Beaune ; Robert, de Poligny ; Dumesnil cadet, de Dijon ; Jacquinot, de Nuits ; et Véry, de Beaune. »

TABLE

Livre premier.

Livre deuxième.

Livre troisième.

NOTICES SUR LES VILLAGES ENVIRONNANT CHOREY

Notes et documents




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02659 1563



